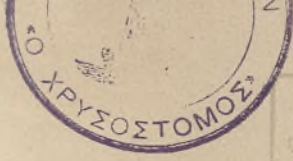




87



ΕΛΛΗΝΙΚΗ
ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ
ΑΘΗΝΩΝ
1993





Hommage à Maurice Sarrasin
l'éminent homme de lettres pour
précieuse collaboration à cet ouvrage
Avec toute mon amitié
Sarrasin J. Vlasto.

Paris le 19

juillet 1935.



LES VLASTO

ΔΗΜΟΤΙΚΗ

ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ

ΧΑΝΙΩΝ

JUSTIFICATION DU TIRAGE

*Il a été tiré de cet ouvrage 200 exemplaires numérotés
à la presse sur pur fil Lafuma.*

N° 26

COSTAS KEROFILAS



ΕΙΣΑΓΩΓΙΚΗ
ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΥ
ΕΚΠΑΙΔΕΥΤΙΚΟΥ ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟΥ
Αθηνών
1993

UNE FAMILLE PATRICIENNE CRÉTOISE

LES VLASTO

OUVRAGE ORNÉ D'ILLUSTRATIONS DOCUMENTAIRES ET 92/81A

DE QUATRE PLANCHES HORS-TEXTE D'ARMOIRIES EN COULEURS

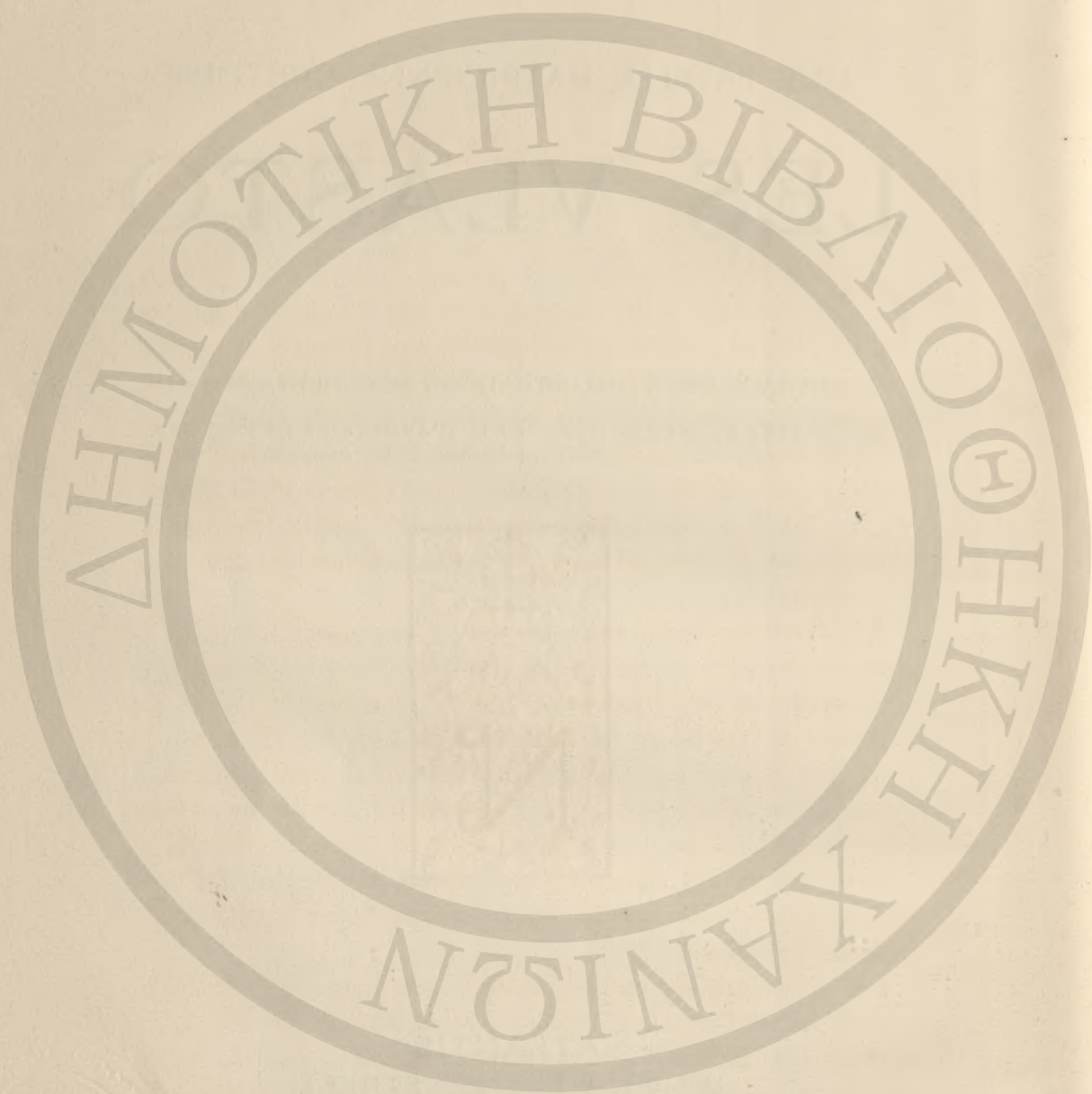
ΑΝΤΙΣΤΡΟΦΗ ΕΙΣΑΓΩΓΙΚΗ
46187
91-763
Βιογρ. Κερφίλας
92/81A



ATLANTIS

203-205, WEST 25TH STREET
NEW-YORK

1932



AVANT-PROPOS

CET ouvrage a été écrit dans le but d'apporter un peu plus de lumière à l'histoire de la Crète. La grande île héroïque n'a pas encore eu l'historien capable de narrer l'épopée que ses valeureux enfants ont écrite toute entière de leur sang, et de mettre en valeur la supériorité de la Crète, dans l'art et la civilisation, à une époque où le restant de la Grèce, à l'exception des Iles Ioniennes, végétait et vivait dans cet état obscur qui est la conséquence fatale de la servitude.

L'entreprise d'un ouvrage aussi important est irréalisable tant que l'on n'aura pu étudier à fond les documents si nombreux et si précieux qui sont conservés dans les archives de Venise et tant que l'on n'aura pas produit au préalable des monographies spéciales. Aussi, par la présente étude, ne se propose-t-on que d'ajouter une petite pierre à ce futur grand édifice, en s'attachant, par les investigations documentaires sur lesquelles elle repose, à la reconstruction de l'histoire d'une famille dont l'action fut multiforme et de large envergure.

De la période de la domination byzantine, il n'est resté d'écrit sur la Crète que peu de chose. De la période de la domination turque, on ne retrouve guère que de rares souvenirs, et des traditions populaires. La période de la domination vénitienne, qui se place entre les deux, est assurément celle dont il est resté le plus de témoignages



que l'historien puisse mettre à profit, mais ces témoignages demeurent profondément enfouis dans les archives de la République de Venise.

En admettant, toutefois, que l'on eût pu consulter les documents des archives de Venise, on n'aurait pu, même alors, toucher la vérité, car la documentation aurait émané de sources unilatéralement intéressées.

D'ailleurs ce fait ne pèse pas seulement sur l'histoire de la Crète, mais sur l'histoire entière de la Grèce après la chute de Byzance. En effet, à partir de cette époque, il n'y a plus de chroniqueurs byzantins, et nous sommes obligés d'emprunter toutes nos informations aux écrivains étrangers, ennemis de l'Hellénisme au double point de vue politique et religieux.

Pour aborder plus directement l'histoire de la Crète il nous faut remonter aux sources vénitiennes, c'est-à-dire aux renseignements et aux rapports officiels de conquérants et d'ennemis culturels, inlassablement aux prises avec les Crétois pendant toute la durée de la domination de Venise.

Pour ce qui est de la domination turque, les ténèbres sont encore plus épaisses, car, même les rapports tendancieux, si chers aux Vénitiens, nous font défaut, ce qui nous oblige à faire état de renseignements peut-être douteux et de traditions fantaisistes.

En particulier, il ne peut être resté, de la période si violemment agitée de la Révolution hellénique, que des traditions embrouillées, confuses, coupées de lacunes et parfois même, suivant les sources d'où elles émanent, pouvant être suspectées de partialité. Il doit pourtant exister des documents encore inexhumés, grâce auxquels la lumière complète se ferait sur cette épopée, dans les archives des Ministères des Affaires Etrangères des grandes puissances qui jouèrent un rôle décisif dans le dénouement de ces événements et dans la création de l'Etat grec, c'est-à-dire à Londres, Paris, Vienne et Saint-Pétersbourg.

Donc, quelles que soient les peines que nous a coûtées ce travail sur la famille des Vlasto, nous ne l'apportons que comme une petite contribution à la grande Histoire qui sera contée un jour, et nous souhaitons d'avoir dans cette œuvre d'exhumation de figures disparues et de faits oubliés de nombreux imitateurs.

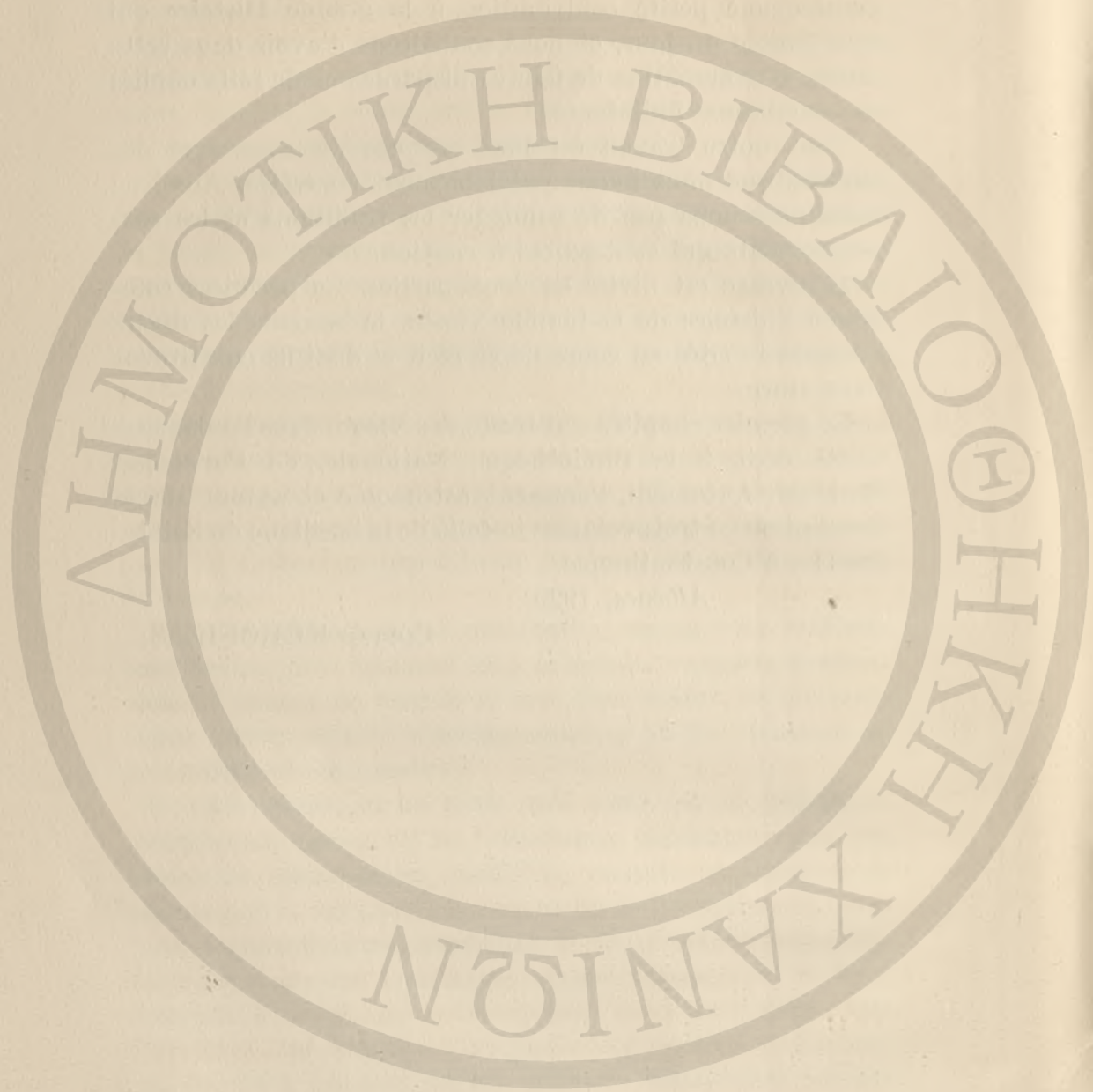
Tout notre travail est basé sur des documents et des sources que nous avons préalablement contrôlés. Aussi ne manquons-nous pas de souligner les traditions et les renseignements qui sont sujets à caution.

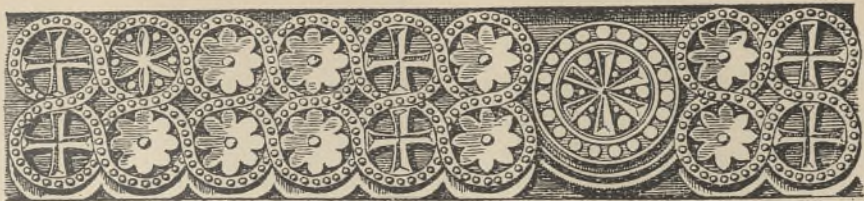
L'ouvrage est divisé en deux parties. La première comprend l'histoire de la famille Vlasto, la seconde les divers documents cités au cours de ce récit et dont ils constituent l'armature.

Le premier chapitre qui traite des Vlasto dans l'antiquité, a été écrit à la Bibliothèque Nationale, de Paris, par M. E.-M. Antoniadi, l'éminent astronome et auteur de la description en trois volumes in-folio de la basilique de Sainte-Sophie, à Constantinople.

Athènes, 1929.

COSTAS KÉROFILAS.





CHAPITRE PREMIER

LES VLASTO DANS L'ANTIQUITÉ

LA plus grande difficulté, souvent insurmontable, pour l'historien qui entreprend de retracer l'activité, à travers les siècles, d'une famille dont l'histoire a été intéressante, consiste à établir ses origines. C'est devant cette difficulté que nous nous sommes trouvé lorsqu'il nous a fallu découvrir les premiers Vlasto, qui remontent à l'antiquité classique, à vingt-deux siècles avant notre époque.

Le mot grec βλαστός, d'où dérive le nom de cette famille, signifie *ce qui germe, jeune pousse, bourgeon, bouton*, et, par extension, *rejeton, enfant, race*. Il dérive du radical βλαστ, qui donne l'idée de *germination*, et il est employé dans l'ancienne langue grecque par Hérodote, Aristote, Théophraste, Sophocle, Artémidore et d'autres.

On rencontre déjà le nom ΒΛΑΣΤΩΝ, au génitif pluriel, sur une inscription grecque ancienne, datée du III^e siècle avant Jésus-Christ, et provenant d'Ionie. Cette épigraphe a été signalée par M. Jean N. Svoronos, archéologue distingué et numismate émérite, et elle figure dans un des suppléments du *Corpus Inscriptionum Graecorum*.

On lit dans les *Actes des Apôtres*, 12, 20, qu'un ΒΛΑΣΤΟΣ (1),

(1) Le nom y est orthographié avec l'accent aigu sur l'A, et non sur l'O, comme d'habitude.

était chambellan d'Hérode Agrippa, qui régnait en Judée de 37 à 44 de notre ère :

« Ἦν δὲ Ἡρώδης θυμομαχῶν Τυρίοις καὶ Σιδωνίοις· ὁμοθυμαδὸν δὲ παρήσαν πρὸς αὐτόν, καὶ πείσαντες Βλάστον τὸν ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος τοῦ βασιλέως, ἤτοῦντο εἰρήνην, διὰ τὸ τρέφεσθαι αὐτῶν τὴν χώραν ἀπὸ τῆς βασιλικῆς. Τακτῇ δὲ ἡμέρᾳ ὁ Ἡρώδης ἐνδυσάμενος ἐσθῆτα βασιλικήν, καὶ καθίσας ἐπὶ τοῦ βήματος, ἔδημηγόρει πρὸς αὐτούς ».

Ou « Hérode était en hostilité avec les Tyriens et les Sido-niens ; ceux-ci vinrent ensemble le trouver ; et, ayant gagné les bonnes grâces de Blastus, son chambellan, ils lui deman-dèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi. Au jour fixé, Hérode, revêtu d'habits royaux, et assis sur son trône, les haranguait ».

Ainsi ce Blastus, ou Vlasto, mentionné dans les *Actes des Apôtres*, dont l'auteur est, comme on sait, saint Luc l'Évangéliste, était un homme éminent, qui a joué un rôle de premier plan. Car il fallait qu'il exerçât un grand ascendant sur le roi de Judée et qu'il jouît de sa confiance pour que ce ne fût que par son intervention que le prince consentît à discuter les conditions de paix à accorder aux ambas-sadeurs phéniciens (1).

Quelque cent quarante ans plus tard, nous trouvons un autre ΒΛΑΣΤΟΣ (2), Vlasto, prêtre grec, appartenant

(1) Dans la traduction du Nouveau Testament par l'Abbé A. Crampon, le passage de Saint Luc, πείσαντες Βλάστον, est inter-prété par erreur comme « ayant gagné Blastus ». La traduction officielle anglaise de Cambridge est « having made Blastus... their friend », ou « ayant fait de Blastus..... leur ami », ce qui est bien mieux. Ces mots de πείσαντες Βλάστον signifient *ayant convaincu Blastus*, ou *ayant gagné les bonnes grâces de Blastus*. C'est cette dernière interprétation que nous avons adoptée dans notre traduc-tion précitée.

(2) Dont le nom, comme celui du précédent est accentué sur l'A.

au collège de l'Eglise de Rome sous le règne de Commode. Il y a lieu de rappeler ici qu'à cette époque les chrétiens venaient d'être cruellement persécutés par l'empereur Marc Aurèle, qui, malgré sa très grande bienveillance pour le genre humain et sa morale élevée, ne pouvait admettre le désintéressement et la pureté de la religion chrétienne, n'y voyant qu'une doctrine subversive et dangereuse pour la sécurité de l'empire. C'est ainsi que le martyr poignant de saint Pothin, de sainte Blandine et de tant d'autres innocentes victimes a jeté une ombre sur la mémoire de l'empereur philosophe. Mais c'est par une curieuse contradiction des choses que Commode, son fils, qui n'était qu'un monstre, laissa aux chrétiens la libre profession de leur foi, ce qui les encouragea à reprendre avec une énergie nouvelle l'examen des diverses questions relatives au culte.

Ce prêtre Blastus ou Vlasto s'est engagé ainsi dans les discussions théologiques à une époque où les hérésies et les schismes surgissaient de toutes parts dans le sein de l'Eglise. Un auteur romain anonyme l'a même accusé de judaïsme, injustement comme nous le verrons, dans l'*Appendice* au livre intitulé *De Præscriptione* de saint Tertullien : « Blastus (1)... qui latenter Iudaïsmum vult introducere. Pascha enim dicit non aliter custodiendum esse, nisi secundum legem Moysi XIII mensis » (2) ; ou, en français, « Blastus..., qui veut introduire secrètement le judaïsme. Car il dit que la Pâque ne doit être observée autrement que suivant la loi de Moïse, le 14 du mois ». Il ressort du contexte que ce Blastus appartenait à la secte des Montanistes de Phrygie. Puis, Eusèbe de Pamphile, évêque de Césarée, surnommé le Père de l'Histoire ecclésiastique, et biographe

(1) *Blastus* et non *Vlastus*, le B grec se prononçant dans l'antiquité comme le B latin ou français, et non comme V, ainsi qu'on le note chez les Grecs modernes.

(2) *Adversus omnes haereses*, ch. VIII.

de Constantin le Grand, un des hommes les plus savants de l'antiquité, parle aussi du même Blastus en ces termes :

« Περὶ τοῦ κατὰ Βλάστον ἐπὶ Ῥώμης γενομένου σχίσματος. — Οἱ δ' ἐπὶ Ῥώμης ἤκμαζον, ὃν ἠγεῖτο Φλωρίνος, πρεσβυτερίου τῆς Ἐκκλησίας ἀποπεσών, Βλάστος τε σὺν τούτῳ παραπλησίῳ πτόματι κατεσχημένος. Οἱ καὶ πλείους τῆς Ἐκκλησίας περιέλκοντες, ἐπὶ σφῶν ὑπῆγον βούλημα, θάτερος ἰδίως περὶ τὴν ἀλήθειαν νεωτερίζειν πειρώμενος » (1). Et aussi : « Ἐξ ἐναντίας δὲ τῶν ἐπὶ Ῥώμης τὸν ὑγιῆ τῆς Ἐκκλησίας θεσμὸν παραχαραττόντων, Εἰρηναῖος διαφόρους ἐπιστολὰς συντάττει, τὴν μίαν ἐπιγράψας πρὸς Βλάστον περὶ σχίσματος, τὴν δὲ πρὸς Φλωρίνον περὶ μοναρχίας ἢ περὶ τοῦ μὴ εἶναι τὸν Θεὸν ποιητὴν κακῶν » (2).

Voici le sens de ces passages : « Sur le schisme qui eut lieu à Rome à cause de Blastus. — Le chef de ceux qui florissaient à Rome était Florinus, déchu de l'ordre des prêtres, et Blastus, qui s'était laissé prendre dans une chute semblable. Ceux-ci ayant attiré plusieurs membres de l'Eglise, les menaient selon leur volonté, et l'un et l'autre essayaient surtout d'innover en s'écartant de la vérité ». Et, « contrairement à ceux de Rome, qui altéraient la loi établie et saine de l'Eglise, Irénée rédige plusieurs lettres, dont une adressée à Blastus, au sujet du schisme, une autre à Florinus sur la monarchie, ou au sujet de ce que Dieu ne crée pas le mal. »

On trouve encore dans Théodoret le passage suivant :

« Καὶ Φλωρίνος δὲ καὶ Βλάστος, εἰς τὸν τῶν ἐν Ῥώμῃ πρεσβυτέρων συντελοῦντες κατάλογον, εἰς τὴν Βαλεντίνου λώβην ἀπέκλιναν. Τούτων φασὶ τὴν νόσον τὸν τρισμακάριον Εἰρηναῖον ὀλοφυρόμενον, τὴν κατὰ Βαλεντίνου ποιήσασθαι συγγραφὴν. Οὗτοι μὲν οὖν πάντες ἀπὸ τοῦ Σίμωνος ἀρξάμενοι, συγγενῆ τινα ἀλλήλοις ἀπεκύησαν δόγ-

(1) *Histoire ecclésiastique*, V, 15.

(2) *Ibid.*, V, 20.

ματα, Αἰῶνάς τινας ὀνομάσαντες, καὶ προβολὰς Αἰώνων, καὶ προβολὰς προβολῶν » (1).

Ou « Florinus et Blastus, qui figuraient sur la liste des prêtres de Rome, ont penché vers l'hérésie de Valentin. On dit que le très heureux Irénée a écrit un ouvrage contre Valentin, à cause du chagrin qu'il avait éprouvé de voir le malaise moral de ces prêtres. Tous ces gens conçurent des dogmes à peu près semblables en partant de Simon (2), et parlant d'Æons et de production d'Æons, et de productions de productions. » On sait que ces Æons étaient des essences divines éternelles. Enfin, Pacianus dit ceci au sujet des Phrygiens, ou Montanistes : « Hi plurimis nituntur auctoribus : nam puto, et Græcus Blastus ipsorum est » (3) ; c'est-à-dire que « ceux-ci s'appuient sur de très nombreux auteurs ; j'estime, en effet, que le Grec Blastus est un des leurs. » (4).

L'analyse de ces textes, basée sur les données incontestables de l'histoire ecclésiastique, nous conduira à des conclusions qui réfutent l'idée que ce Blastus de l'Eglise de Rome aurait voulu introduire le judaïsme dans la religion chrétienne.

Il faut établir d'abord l'époque approximative à laquelle florissait le prêtre Blastus. Il était contemporain de saint Irénée, puisque ce père de l'Eglise lui adressa son épître relative au schisme précité de Rome ; et comme saint Irénée vivait approximativement entre 140 et 202, et qu'il alla

(1) *Fable hérétique*, I, 23.

(2) Le Magicien.

(3) *Epître I^{re}*.

(4) Parmi les auteurs modernes qui citent ce Blastus, nous trouvons, en France, Hœfer, dans sa *Biographie universelle*, et Ernest Renan. Voici ce qu'en dit l'auteur de la *Vie de Jésus* : « Irénée... se mit à écrire en grec contre toutes les tendances chrétiennes différentes de la sienne, en particulier contre Blastus » (*Marc Aurèle*, 7^e éd., p. 291).

se fixer à Lyon en 177, il s'ensuit que Blastus attira l'attention du clergé dans la seconde moitié du II^e siècle, et sous le règne de Commode (180-192), après la persécution des chrétiens par Marc Aurèle, lorsqu'on pouvait sans danger discuter en public les questions théologiques.

Sa nationalité hellénique est attestée, non seulement par son nom, mais aussi par l'assertion formelle de Pacianus, que nous avons citée.

Il était prêtre de l'Eglise romaine en même temps que Florinus. Le verbe ἤκμαζον, qui signifie « étaient au point culminant », « dans toute leur force, ou maturité », verbe dont se sert Eusèbe à l'égard de ces deux ecclésiastiques, établit leur renommée, sinon leur célébrité. Ainsi Blastus et Florinus étaient des personnalités éminentes de l'Eglise de Rome ; et ce n'est qu'à cause de l'indépendance, de la hardiesse et de la franchise de leurs convictions qu'ils en furent exclus.

Ils attiraient à eux les chrétiens et leur imposaient leur manière de voir dans les questions du dogme, où leurs innovations les écartaient de l'interprétation admise du Nouveau Testament. C'est ce qui amena le schisme de Blastus à Rome et provoqua la lettre de saint Irénée, où l'évêque de Lyon devait s'opposer à la fixation de la date de la Pâque conformément à la loi hébraïque.

Nous avons vu par Pacianus que Blastus appartenait à la secte des Montanistes de Phrygie, et que Théodoret en fait un adepte des Valentinistes. C'était donc un Gnostique.

La prétention de l'auteur anonyme de l'*Appendice* à l'ouvrage intitulé *De Præscriptione* de saint Tertullien, que Blastus aurait cherché à introduire le judaïsme dans l'Eglise, ne repose que sur l'attitude de Blastus dans la date de la Pâque, qu'il voulait voir fixée au 14^e jour du mois, selon la loi mosaïque. Le silence d'Eusèbe, de Théodoret et de Pacianus est significatif sur ce point du prétendu judaïsme de notre prêtre, et nous devons signaler que l'auteur anonyme en question ne peut reprocher à Blastus

aucun point de doctrine favorable aux Juifs. Or, pour la date pascale, Blastus n'agissait point par initiative personnelle : il ne faisait que se conformer aux prescriptions des sectes d'origine asiatique des Gnostiques, auxquelles il appartenait. En effet, « les chrétiens d'Asie, dit Mosheim, célébraient leur fête pascale le 14^e jour ou à la pleine lune » (1). De plus, en sa qualité de Gnostique, Blastus ne pouvait qu'être hostile au judaïsme. Le grand historien anglais, Edward Gibbon, a résumé de manière saisissante le réquisitoire si sévère lancé par les Gnostiques contre l'Ancien Testament : « Le compte rendu mosaïque de la création et de la chute de l'homme, dit-il, était traité avec une dérision profane par les Gnostiques, qui n'avaient pas la patience d'entendre parler du repos de la Divinité après six jours de labeur, de la côte d'Adam, du jardin d'Eden, des arbres de la vie et du savoir, du serpent parlant, du fruit défendu, et de la condamnation lancée sur le genre humain pour l'offense vénale de leurs premiers ancêtres. Le Dieu d'Israël était représenté de façon impie par les Gnostiques comme un être sujet à la passion et à l'erreur, capricieux dans sa faveur, implacable dans son ressentiment, mesquinement jaloux de son culte superstitieux, et confinant sa providence partielle à un seul peuple et à cette vie transitoire. Dans un pareil caractère, ils ne pouvaient découvrir aucun des traits du père sage et tout-puissant de l'univers » (2).

Théodoret mentionne un Blastus (3), ou Vlasto, dans une liste de Marcionites :

« Πότιτος δέ, καὶ Βλάστος, καὶ Σύνερος, καὶ Πρέπων, καὶ Πίθων, διαφόρων διδασκαλιῶν προέστησαν οὔτοι δὲ πάντες τὰς ἀφορμὰς ἐκ τῆς Μαρκίωνος ἐσχίκασι βλασφημίας ».

(1) *Institutes of Ecclesiastical History*, tr. angl. de Murdock, p. 73.

(2) *A. History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, ch. XV.

(3) A signaler encore que le nom de ce Blastus est aussi accentué sur l'A.

Ou, « Potitus et Blastus et Synerus et Prépon et Pithon furent à la tête de diverses doctrines ; ils ont tous eu comme point de départ le blasphème de Marcion » (1). Smith et Wace considèrent qu'il s'agit ici d'un autre Blastus, différent du prêtre de Rome (2). Dans ce cas, il appartiendrait, comme l'autre, au groupe des Gnostiques, mais dans leur branche des Marcionites. Les Gnostiques ont été déclarés hérétiques dans les conciles de l'Eglise comme ayant recueilli moins de voix que leurs adversaires dans ces réunions.

Puis, une ancienne statue, conservée au Musée du Vatican, porte l'inscription suivante, relative à deux Claude Blastus ou Vlasto (3) :

D. M.
CLODIO BLASTO
CLODIVS BLASTVS
FIL. PATRI DVLCISSIM[O]
B. M. F.
ET CLODIA CHARIS
CONIVGI B.M.F.

Il s'agit ici d'une statue sculptée en l'honneur de Claudius Blastus sur l'initiative de son fils homonyme et de l'épouse de celui-ci, Claudia Charis, ou « Grâce », en grec. Les prénoms de Claudius et Claudia sont mal orthographiés, et ces Vlasto devaient appartenir à une branche de la grande famille grecque établie de bonne heure à Rome.

(1) *Fable hérétique*, I, 25.

(2) *Dictionary of Christian Biography*, au nom *Blastus*.

(3) Sur cette épigraphe aussi, on lit BLASTUS, au lieu de VLASTUS, ce qui constitue une preuve indubitable de l'ancienneté de la statue en question.



CHAPITRE II

LES VLASTO AU MOYEN AGE

LORSQUE Constantin le Grand eut choisi Byzance, nommée Constantinople en son honneur, comme capitale de l'empire romain, il y invita bien des sénateurs de Rome et accorda de nombreux privilèges à tous ceux qui allaient s'y établir. Il est possible que, parmi les familles ayant alors émigré de Rome à Constantinople, il y ait eu aussi des Vlasto.

En tous cas, c'est dans la capitale de l'Orient, la « Reine des Villes », que la famille Vlasto réapparaît, entourée d'une certaine notoriété ; elle comptait, en effet, parmi les meilleures de cette ville. Nous n'en voulons pour preuve que le fait que l'un des douze nobles envoyés par l'Empereur en Crète, était un Vlasto, mais l'histoire documentée de cette famille commence en Crète, où il nous a été possible de trouver à son sujet des renseignements qui remontent au XII^e siècle.

Il est à remarquer que l'on n'entend pas parler des Vlasto pendant plus de neuf siècles après la mention des deux ecclésiastiques du II^e siècle de notre ère. Ainsi ce n'est qu'en plein moyen âge, en 1092, qu'il en est de nouveau question, et cela à Constantinople. A cette époque, l'Empereur byzantin Alexis II, Comnène, envoya son fils Isaac en Crète avec des troupes et une flotte de cent trirèmes pour étouffer la révolution qui dévastait l'île ; et nous trouvons

que douze familles grecques nobles, parmi lesquelles des Vlasto, faisaient aussi partie de l'expédition en question.

On serait peut-être tenté de supposer que ces derniers Vlasto descendaient de l'ancienne famille Vlasto qui aurait probablement émigré aux rives du Bosphore lorsque Constantin avait changé de capitale, ainsi que nous l'avons suggéré. Mais nous n'avons aucune preuve de cette descendance hypothétique.

Sa réapparition sur l'arène historique, si l'on peut s'exprimer ainsi, coïncide avec une des nombreuses révolutions crétoises, à laquelle le Basileus chercha à mettre un terme en envoyant dans l'île, avec mission de la pacifier, les douze jeunes gens nobles dont nous venons de parler. Mais, sur cet événement, et même sur sa date, il subsiste encore de nombreuses versions. La chrysbulle qui nous a conservé les détails de cette expédition, dont nous nous occuperons plus longuement, la place dans l'année 1182, mais E. Gerland (1), à l'aide d'arguments irréfutables, démontre que cette date est erronée, et donne comme exacte l'année 1092. Car, dit-il, les événements mentionnés dans cette bulle, savoir l'insurrection de Karikis contre la souveraineté byzantine, se sont passés sous le règne d'Alexis I^{er} Comnène, comme le relatent les chroniqueurs byzantins Zonaras, Glykas et Anne Comnène.

Le document qui mentionne l'installation en Crète de la famille Vlasto et des autres archontopoles, nous a été conservé à quatre exemplaires. L'un a été retrouvé chez les Vlasto de Zante, dont nous nous occuperons au moment voulu ; le second, dans les archives de la mairie de Corfou ; le troisième dans la famille Varoucha, de Céphalonie ; et le quatrième au monastère de « Kyra Gonia » en Crète.

C. Sathas, qui a, en 1865, pris copie de ce document

(1) E. GERLAND, *Histoire de la noblesse crétoise au moyen âge*. Paris 1907.

à Zante, dans la maison de l'homme de lettres Jean Vlasto écrit : (1)

« Jean Vlasto, outre l'exemplaire grec, m'a montré deux traductions italiennes manuscrites de cette même chrysobulle : la première, plus ancienne, revêtue des légalisations des divers gouverneurs vénitiens qui se succédèrent en Crète, et dont les caractères se sont presque effacés avec le temps et surtout par l'action d'un liquide corrosif ; la deuxième, copiée sans doute sur la première, et certifiée conforme par les Provéditeurs successifs de Zante, où, après la prise de la Crète par les Turcs, la famille Vlasto dut se réfugier. Et j'ai appris, de la bouche même de J. Vlasto, qu'à la suite d'un différend surgi jadis entre les propriétaires des terres concédées en Crète en vertu de cet acte de donation et la République de Venise, l'original, accompagné d'une traduction en langue italienne, fut déposé aux archives de l'île, et que c'est le texte italien qui a été traduit en grec vulgaire. Les quatre exemplaires diffèrent fort peu entre eux. Ils commencent tous par l'énumération des nombreux titres de l'empereur Alexis, qui blâme ensuite les Crétois de s'être insurgés et d'avoir refusé d'acquitter les impôts. Et l'Empereur continue — d'après le manuscrit Vlasto — comme suit :

« C'est pourquoi, sur l'avis synodal des très saints Patriarches et des autres archiprêtres, avons-nous décidé d'expédier dans l'île une petite partie des forces de l'Empire, amenées par cent galères, plus la galère impériale, à bord de laquelle nous envoyons, en qualité de Régent et de Commissaire impérial, notre très cher et bien-aimé fils Isaac, entouré des douze archontes de notre empire, dans le but définitif de porter chez vous la ruine par la guerre... et de vous châtier par la torture, la mort et le carnage ».

Ces menaces ne furent pas exécutées, car les Crétois,

(1) K. Σάθα, 'Ελληνικά 'Ανέκδοτα. Vol. II, p. 5.

avant l'arrivée de la flotte, étouffèrent eux-mêmes la révolte et mirent à mort Karikis (1). A la fin du document, figure la liste des douze nobles, parmi lesquels Démétrius Vlasto.

Mais la chrysobulle contient une erreur en ce qui concerne le nom du général envoyé pour réprimer l'insurrection ; les historiens contemporains s'accordent à dire que c'était non pas Isaac, mais le grand duc général Jean Doucas, oncle par alliance de l'Empereur. Il est possible d'ailleurs que la direction de la mission ait été confiée, au dernier moment, à un autre personnage que celui qui avait été primitivement désigné pour la commander. De même, à en croire la chrysobulle, contrairement à ce que rapporte l'histoire, la soumission des insulaires n'aurait pas eu lieu volontairement et n'aurait pas précédé l'arrivée des envoyés de Byzance. Quoi qu'il en soit, l'établissement en Crète des douze nobles byzantins fut une conséquence de l'insurrection de Karikis.

Dans la traduction grecque de l'Histoire de Trivan (2) on trouve le récit suivant de cette colonisation :

« Les douze patriciens en question quittèrent Byzance,

(1) « Οὐ πολλαὶ παρήλθον ἡμέραι καὶ μεμαθηκῶς ὁ Αὐτοκράτωρ τὴν τοῦ Καρόκη ἀποστασίαν καὶ ὅτι τὴν Κρήτην κατέσχευεν, ἐκεῖθεν δὲ ὁ Ῥαυφομάτης τὴν Κύπρον, μετὰ τοῦ στόλου μεγάλου κατ' αὐτῶν τὸν Δούκαν Ἰωάννην ἐξέπεμψε. Καὶ καταλαβόντα δὲ τὸν Δούκαν τὴν Κάρπαθον, οἱ Κρηῖτες μεμαθηκότες, ἐπεὶ οὐ πόρρω ταύτην εἶναι ἐγίνωσκον, ἐπιθέμενοι τῷ Καρόκη δεινὸν τὸν φόνον κατ' αὐτοῦ ἀπειργάσαντο, καὶ οὕτω τὴν Κρήτην τῷ μεγάλῳ Δουκὶ παραδεδώκασιν. Κατασφαλισάμενος δὲ τὰ περὶ αὐτὴν ὁ Δούκας καὶ ἀποχωρῶσαν δύναμιν εἰς τὴν αὐτῆς φρουρὰν καταλιπών, ἐπὶ τὴν Κύπρον τὸν κατάπλουον ποιεῖται ». ANNE COMNÈNE, *L'Alexiade*, édition de Bonn, tome I^{er}, p. 430.

(2) TRIVAN, *Racconto delle varie cose successe nel regno di Candia*. L'original se trouve en trois exemplaires manuscrits à Venise et l'un de ces manuscrits est conservé à la Bibliothèque *Marciana* (Ital. VII, 525). Quant à la traduction grecque, elle se trouve dans les archives de la famille Varoucha, à Céphalonie.

les uns accompagnés par six, les autres par sept, d'autres par huit de leurs parents (1). Ils étaient en tout quatre-vingt-dix, ainsi qu'il ressort de la note ci-jointe établie par famille. Et chacun d'eux possédait une trirème, ce qui portait le nombre des trirèmes archontales à quatre-vingt-dix. Dès l'arrivée... de la flotte impériale et aussitôt qu'elle eût procédé au débarquement, tous les habitants, effrayés, décidèrent à l'unanimité et sans exception d'offrir leur soumission à l'Empire grec. Après avoir ainsi rétabli la souveraineté de Byzance sur l'île, le fils de l'Empereur... partagea cette souveraineté entre les douze familles des archontopoles et détermina les fiefs de chacune d'elles. Une fois installées, les douze familles et les dix ministres du premier degré élurent domicile dans l'île, épousèrent pour la plupart des Crétoises et défendirent leur conquête en toutes circonstances, aussi bien en temps de guerre qu'en période d'insurrection ». Suit une relation très détaillée des événements qui eurent plus tard la Crète pour théâtre. En 1192, Constantin Ducas, commissaire dans l'île de l'empereur Isaac II, l'Ange, ratifie les privilèges des douze familles nobles dont il s'agit. Le texte de l'acte de ratification, conservé dans les archives de la famille Vlasto de Zante, n'est pas complet ; aussi l'extrait ci-après est-il tiré du manuscrit de Corfou.

Droits et apanages des douze nobles.

« Conforme à l'ancien privilège concédé du temps du très glorieux Empereur des Romains et ne contenant ni plus ni moins que ce que contenait l'ancien, transcrit de la main d'Anastase Trivisan, archiviste de la Canée ».

Le document expose ensuite les raisons pour lesquelles « les nobles patriciens sont invités à régler la question de

(1) La famille Vlasto se composait au moment de son établissement en Crète de huit membres et avait comme chef Démétrius, surnommé « le Vaillant ».

la cession, de la garantie, de la certification et de la restitution des droits et apanages patrimoniaux à eux concédés primitivement, il y a très longtemps, dans l'île de Crète, et de ceux dont ils avaient, avec leurs ancêtres et dès l'origine, la propriété et la jouissance ».

Suit la liste des fiefs appartenant aux différentes familles, parmi lesquelles celle des patriciens « Vlasto recevra aussi les lots lui appartenant dans la région de Messara ». Et le document se termine ainsi :

« Que ces mêmes nobles et officiers de notre Empire rentrent en possession de tous les lieux et droits leur appartenant et qu'il en soit de même pour les héritiers à partir d'aujourd'hui et pour toujours et cela en vertu de notre autorité ducale. En vertu de cette même autorité, nous leur accordons tous les revenus afférents à ces biens, à condition qu'ils observent et exécutent les ordres du puissant et glorieux Empereur, de ses successeurs, et de mon autorité ducale. En foi de quoi, le présent a été établi et délivré aux nobles susdits pour leur garantie, jusqu'à la consommation des siècles ; ainsi soit-il ».

En ce qui concerne Messara, nom du fief crétois des Vlasto, voici ce qu'écrivit l'historien et géographe Antoine Milliarakis :

« En Crète, Messara ou Messaré est le nom que porte l'immense et très importante plaine située à peu près au centre de l'île, d'une longueur de 25 milles et que traversent une rivière et plusieurs ruisseaux. D'après ceux qui ont écrit sur la Crète, cette plaine, bien cultivée, peut alimenter l'île entière. A elle seule, elle forme avec la région montagneuse qui l'entoure, trois départements : les départements de Monofatsi, de Kénourio et de Pyrgiotissa ».

Puis Milliarakis, à l'aide d'arguments convaincants, démontre que le nom de Messara fut donné à cette région par les Vénitiens, et, après avoir relaté par le menu

ce que nous savons déjà au sujet de l'établissement en Crète des douze notables byzantins, il conclut en ces termes :

« Il résulte de ce qui précède que le nom géographique Messara ou Messaré, suivant l'un ou l'autre des manuscrits (celui de Zante et celui de Corfou), n'est pas le nom qui figurait primitivement dans la chrysobulle impériale, mais que le nom original a été passé sous silence et remplacé par le nom vénitien de l'époque, pour mieux préciser l'emplacement des fiefs de la famille Vlasto ». Conclusion corroborée par plusieurs autres raisons et qu'Antoine Milliarakis base sur le fait (admis d'ailleurs par d'autres auteurs) que la chrysobulle en question ne nous a pas été conservée sous sa forme primitive, et qu'elle a été modifiée sous les Vénitiens, lorsque les « archontopoles » sollicitèrent la reconnaissance de leurs titres et apanages par la République de Venise, leur nouveau souverain. Cela dit, Milliarakis continue :

« Lorsque les Vénitiens, occupèrent la Crète, ils y établirent pour raisons politiques des colons ayant à leur tête certains chefs de familles nobles de la ville même de Venise. Ceux-ci partagèrent l'île en trois secteurs, dont l'un fut consacré à l'Eglise et aux monastères, l'autre resta domaine public de même que les mines et les cours d'eau, et le troisième fut réparti en 132 fiefs (*cavallerie*) dont les bénéficiaires reçurent le titre de chevalier (*cavalliere*) et qui furent subdivisés en 408 plus petits lots... » En 1514, Messara appartenait à l'état vénitien et Marino Sanuto (1) dit que c'était un lac asséché. Des documents historiques concernant la Crète, publiés jusqu'ici, il appert que Messara était la propriété exclusive de Venise, sa *massara* en Crète, c'est-à-dire un domaine d'Etat (2).

(1) I DIARII di Marino SANUTO. Tome XXI, p. 255 : *Era un lago ora secato.*

(2) Σπ. Ζαμπελίου, Ἱστορ. Σκηνογραφήματα, p. 77 — « Ἡ Κρήτη ἔχει γαί-

* * *

Un autre document contient le nom de tous les membres de ces familles, mais il en existe quatre versions différentes. Celle publiée par Sathas, d'après l'original possédé par la famille Vlasto de Zante, est ainsi conçue :

« Famille Vlasto, habitant le quartier de Sainte-Julienne (1) : Démétrius, Siméon, Etienne, Procopius, Emmanuel, Marino et Georges. Les susdits Vlasto doivent leur nom à ce que leurs ancêtres ont vaincu *Edessa* ».

La version conservée aux archives de Corfou donne :

« Famille Vlasto, du quartier de Sainte-Julienne, Démétrius, Etienne, Siméon, Livrakis, Procopius, Emmanuel, Charles, Georges. Ils reçurent le nom de Vlasto parce que leurs ancêtres restaurèrent *Ederra* ».

La troisième version, tirée des archives de la famille Varoucha, mentionne ce qui suit :

« Famille Vlasto, de Sainte-Julienne, Démétrius, Siméon, Etienne, Jean, Procopius, Emmanuel, Marc, Georges, appelés Vlasto parce que l'un d'eux bâtit *Edessa* ».

Enfin, dans la quatrième version (2), conservée au couvent de Kera-Gonia à Kissamo (Crète), on lit :

« Famille Vlasto, des alentours du monastère de Sainte-Julienne, Démétrius, Etienne, Siméon, Jean, Procopius, Manuel, Marc, Georges. La famille ci-dessus a été appelée Vlasto parce que son fondateur a vaincu (*sic*) *Edessa* ».

Les quatre textes ci-dessus présentent certaines variantes. D'abord, dans la deuxième version, le nom de

ας αὐθεντικὰς καὶ γαίας ἐπισκοπικὰς. Τὰς μὲν νέμονται οἱ ἄποικοι τιμαριῶται, τὰς δὲ ἐπικαρποῦνται οἱ Λατινοεπίσκοποι ». HIP. NOIRET, *Documents etc.* et K. Σάθα, *Μνημεῖα* Vol. VIII, p. 450.

(1) K. Σάθα, *Ἑλληνικὰ Ἀνέκδοτα* Vol. II, p. 17-21.

(2) Publié en entier dans la revue « *Creta Cristiana* », Candie, 1913, vol. II, pp. 36-37.

Sainte-Julienne a été changé en Sainte-Jurienne (car il s'agit manifestement d'une corruption du nom italien *Giuliana* en *Giuriana* (1). Mais outre cette différence insignifiante, les trois textes comportent un point obscur et qui n'a jamais été élucidé jusqu'ici, à savoir le dernier paragraphe, qui parle d'Edessa (car *Ederra*, qui figure dans la troisième version, est certainement un *lapsus calami* imputable au copiste). De quelle Edessa s'agit-il ? Et que signifient ces trois variantes « a vaincu Edessa » dans la première version, « a restauré Ederra », dans la deuxième, et « a bâti Edessa » dans la troisième ? Il y a là un mystère que personne n'a pu éclaircir, pas même E. Gerland, ce savant chercheur, qui, bien qu'il se fût spécialement occupé de la question, n'est pas parvenu — il l'avoue lui-même — à comprendre la signification de cette tradition (2). Très probablement, il doit être question ici de la ville d'Edessa, située en Mésopotamie, célèbre dans l'antiquité, et qui est longtemps demeurée sous la souveraineté byzantine. Mais les historiens byzantins ne nous ont rien laissé qui puisse nous éclairer sur le rôle des Vlasto aussi bien dans cette ville qu'à Constantinople, d'où la famille était origi-

(1) Au sujet de l'emplacement de Sainte-Julienne, Gerland écrit que « cette localité m'est inconnue. Les Vlasto résidaient dans la Messara. Mais S. Xanthoudidis fait remarquer (*Creta Cristiana*, Candie, 1913, II, 56) que « Gerland, dans son ouvrage (p. 113), a mal interprété les noms de lieux mentionnés dans la liste des douze familles. En effet, alors que ces noms désignent des quartiers ou des paroisses de Constantinople, dont était issue chacune des familles en question (Couvents de Saint-Studion, de Saint-Euthyme, etc. Gerland a cru qu'ils désignaient des localités crétoises et s'est efforcé en vain de les situer en Crète ».

(2) G. Pellegrini, dans son étude sur la famille Vlasto (*Bolletino Araldico*, Venise, 29 février 1908), écrit qu'il s'agit de la ville macédonienne d'Edessa (aujourd'hui Vodena), mais il n'apporte aucune preuve à l'appui.

naire, et où, vu sa situation nobiliaire exceptionnelle, elle a dû certainement jouer un rôle de premier plan. Pour ce qui est de la première version, celle de Zante, nous estimons qu'il ne faut pas attribuer aux termes employés le sens de *victoire dans Edessa* (dont d'ailleurs il n'est pas question dans les deux autres) mais d'*habitat*, car, certainement, il doit y avoir une faute de transcription et il doit s'agir ici du passé défini du verbe *ἐνοικῶ* (*habiter*) et non pas du verbe *νικῶ* (*vaincre*). Pour ce qui est de l'orthographe, il faut savoir que le prétérit du verbe *ἐνοικῶ* fait *ἐνώκησαν*, alors que celui de *νικῶ* fait *ἐνίκησαν* ; qu'il nous suffise de remarquer qu'au moyen âge l'instruction en Grèce était rudimentaire et que des fautes autrement grossières étaient communément commises. Personne cependant n'a, jusqu'à présent, relevé la chose, et Gerland (1) ne pouvant fournir une autre explication, pense qu'il s'agit d'une erreur de copie, et qu'il faut lire *ἔκτισαν* (*bâtirent*). Mais c'est vraiment imputer trop d'ignorance au copiste que de supposer qu'il ait pu déformer *ἔκτισαν* au point d'en faire *ἐνίκησαν*, bien que les copistes fussent notoirement peu instruits. Et à ce propos, C. Sathas croit que nombreuses sont les déformations de chrysobulles originales du fait de l'ignorance des copistes, et exprime l'avis qu'un examen attentif des archives de Venise non seulement mettrait en lumière l'authenticité discutée de la chrysobulle en question et de ses annexes, mais entraînerait peut être la découverte des originaux eux-mêmes (2).

Les quatre textes présentent encore une autre différence, en ce qui concerne les membres de la famille Vlasto. Si l'on prend comme base de comparaison le texte crétois, on constate que, dans le manuscrit de Zante, le nom de Jean manque, et que Marc est remplacé par Marino,

(1) GERLAND, op. cit., p. 117.

(2) Κ. Σάθα, 'Ελληνικά 'Ανέκδοτα. Vol. II, p. 25.

alors que, dans le manuscrit de Corfou, le nom de Jean est remplacé par celui de Livrakis et le nom de Marc par celui de Charles. Seul le manuscrit en possession de la famille Varoucha concorde avec celui qui est conservé en Crète.

Les différences constatées dans les énumérations des membres de la famille Vlasto s'expliquent peut-être par le fait que certains d'entre eux étaient plus connus dans leur entourage par des sortes de surnoms ou de sobriquets que sous leur prénom officiel.

* * *

L'origine du nom des Vlasto et le rôle joué au début par cette famille et par celles des autres patriciens établis en Crète, ont donné lieu à de multiples légendes qui obscurcissent la question au lieu de l'éclaircir.

En Crète, les montagnards chantent encore la chanson populaire que voici :

ΙΣΤΟΡΙΚΟΝ ΑΣΜΑ ΤΗΣ ΑΠΟΣΤΟΛΗΣ ΕΚ ΤΟΥ
ΒΥΖΑΝΤΙΟΥ ΕΙΣ ΚΡΗΤΗΝ ΤΩΝ ΔΩΔΕΚΑ
ΑΡΧΟΝΤΟΠΟΥΛΩΝ ΥΠΟ ΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ
ΑΛΕΞΙΟΥ ΚΟΜΝΗΝΟΥ

ὅπως διεσώθη ἀδόμενον εἰς τὰ στόματα τοῦ Κρητικοῦ ὄρεινοῦ λαοῦ.

Βασιλοπούλα κάθετο ζ' ἓνα ψηλὸ Παλάτι,

τῆς Κρήτης ἐδυμήθηκε

Τῆς Κρήτης ἐδυμήθηκε πῶς ἦτον τοῦ Κυροῦ της,

ἐννιά Ρηγάδες ἔκραξε,

Ἐννιά Ρηγάδες ἔκραξε καὶ δώδεκ' ἀρχοντάδες

στρέφετε καὶ τῶν ὀμιλεῖ,

Στρέφετε καὶ τῶν ὀμιλεῖ μὲ μάτια βουρκομένα,

— Ρηγάδες κι' ἂν τὴν πάρετε

Ρηγάδες κι' ἂν τὴν πάρετε τὴν ξακουσμένη Κρήτη,

νὰ σαῶς ἐντύς' ὀλόχρυσά,

Νὰ σᾶς ἐντύσ' ὀλόχρυσά κι' ὄλο μαλαμματένια,
ταῖς γούναις ὅπου βάνετε
Ταῖς γούνες ὅπου βάνετε χρυσαῖς νὰ σᾶς ταῖς κάμω,
χωριά καὶ τόπους πλούσιους
Χωριά καὶ τόπους πλούσιους θὲ νὰ σᾶς χαρίσω
Ρηγάδες πᾶν' καὶ πέρνουν την...

Ainsi, dans un manuscrit conservé au musée Corner, de Venise, on lit qu'en 916 après J.-C. l'Empereur Phocas envoya plusieurs familles distinguées pour coloniser la Crète, entr'autres la famille Vlasto. Mais nul doute que l'auteur anonyme ne confonde les faits et les dates. De son côté, André Corner, noble vénitien et colon en Crète, qui, sur la base de documents officiels, conservés aux archives de Venise, a écrit l'histoire de sa patrie d'adoption, dit que Nicéphore Phocas ayant conquis l'île en 961, envoya pour y assurer sa domination douze familles nobles de Constantinople, parmi lesquelles les Papilliani, dont le nom en Crète fut transformé en Vlasto (1). Mais cette tradition aussi (faut-il le répéter) est également erronée, comme, par ailleurs, nous l'avons montré et comme l'a démontré E. Gerland. Enfin, le voyageur Buondelmonte, qui visita la Crète en 1415-1416, mentionne dans son livre sur les îles de l'Archipel (2), parmi les nobles venus en Crète, les Vlasto qu'il appelle *Vlasti Papilliani*.

André Corner (3) lui, les désigne sous le nom de « Papilliani dits Vlasti » (li Papiliani deti Vlasti) parce que, d'après certaine tradition, la famille Vlasto serait originaire de Rome, d'où elle aurait émigré à Byzance, et que,

(1) G. de Pellegrini, dans son étude sur la famille Vlasto, publiée dans *Bolletino Araldico* du 29 février 1908, p. 11.

(2) BUONDELMONTE, *Liber Insularum Archipelagi*, Edition Sinner, Leipzig, 1824, ch. XI, p. 69.

(3) *Storia di Candia*, di Andrea Corner, *Code manuscrit* de la Bibliothèque Marciana (Ital. VI, 286, f° 97).

toujours d'après cette tradition, son nom romain aurait été *Papilliani*. Gerland, lui, entre les deux formes du nom latin des Vlasto, donne la préférence à la forme *Papilliani* et échafaude sur le nom ainsi orthographié toute une théorie linguistique qui nous paraît quelque peu téméraire et dangereuse (1). C'est-à-dire que, pour lui, *Papilliani* vient de *papilla*, mot qui en latin signifie *mammele* et, par extension, *bouton* et *jeune pousse*. Plutôt que de suivre ce savant historien sur le terrain linguistique, par trop glissant, nous nous sommes borné à mentionner son avis sur cette tradition.

* * *

L'historien de la Crète B. Psilakis (2) écrit ce qui suit :
« La maison Vlasto possédait de grandes étendues de terrain dans la plaine de Gortyne, appelée par la suite Messara (de *messaria*, qui en latin signifie métairie). Les Vlasto sont encore nombreux en Crète et surtout dans la province d'Amari, voisine de Messara, où ils semblent s'être réfugiés aussitôt après la conquête turque, abandonnant Rethymno, pays plat, pour la région montagneuse d'Amari. Il appert des termes de la chrysobulle ci-dessus qu'une nouvelle distribution de terres eut lieu à cette époque, à la suite de laquelle les Vlasto conservèrent leur domaine initial ainsi que leurs acquisitions ultérieures, car ils semblent avoir possédé de grands biens, non seulement à l'époque byzantine, mais jusqu'à la fin de la domination vénitienne, ce qui explique les sommes considérables consacrées par Nicolas Vlasto à l'édition de ses œuvres ».

* * *

(1) E. GERLAND, op. cit., p. 178, note 3.

(2) B. Ψιλάκη, 'Ιστορία τῆς Κρήτης. Vol. II, p. 752.

Nous ne savons absolument rien du rôle de la famille Vlasto, entre le jour où elle s'établit en Crète et l'occupation de l'île par les Vénitiens; car les documents contemporains en ce qui la concerne font défaut, et les chroniqueurs byzantins ne parlent guère de la Crète.

Dans la liste des familles archontales crétoises du xiv^e siècle (1) la famille Vlasto, avec les familles Moussouris, Melissinos et Scordilis, figure comme habitant à Calamona, aujourd'hui Kalamàs (éparchie de Mylopotamos, commune de Melidoni) .

(1) Publiée par Papadopoulos-Kerameus, dans la « 'Ιεροσολυμική Βιβλιοθήκη », II, 320, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Patriarcat grec de Jérusalem.





VLASTÓ

Stemma della illustre famiglia
bizantina Vlastó.
Venezia, 1907

G. DE PELLEGRINI.



CHAPITRE III

LES VLASTO DE CRÈTE JUSQU'A LA CHUTE DE CONSTANTINOPLE (1204-1453)

QUAND la IV^e Croisade eût substitué à l'Empire de Byzance l'Etat latin de Constantinople, la Crète fut donnée à Boniface, marquis de Montferrat (1204) qui, ne disposant pas des forces nécessaires pour l'occupation effective de l'île, fut contraint de la céder (12 août 1204) à Venise. Celle-ci la convoitait depuis fort longtemps, car elle était considérée comme le centre du commerce transitaire entre l'Orient et l'Occident (1).

L'année suivante, une escadre vénitienne venait en assurer l'occupation, qui s'opéra d'autant plus facilement que les habitants n'étaient point organisés pour opposer de la résistance. Mais cette soumission n'était qu'apparente : les notables, revenus de leur première surprise, se ressaisirent ; ils se groupèrent aussitôt et organisèrent une insurrection, la première de toutes celles qui tant de fois par la suite, pendant les siècles de servitude de la grande île, dressa la population en face de ses oppres-

(1) Le document relatant la cession est reproduit par Tafel und Thomas dans *Urkunden* (I, p. 12).

seurs. A ce sujet, Trivan s'exprime ainsi dans son histoire (1) :

« Réfractaires à une telle innovation, les magnats et autres Hellènes du royaume, ne voulurent point se soumettre à des princes italiens, usurpateurs de la souveraineté du pays crétois, qu'ils considéraient comme leur possession et leur fief. Ils s'insurgèrent donc tous avec les autres Hellènes, leurs serfs, leurs clients, et leurs mercenaires, contre les colons vénitiens ».

L'innovation à laquelle fait allusion le document ci-dessus est le procédé que Venise commençait à appliquer pour affermir sa position dans l'île : elle envoyait plusieurs de ses nobles, accompagnés de leur famille et de leur suite, s'y installer à demeure, et elle leur y concédait d'importants fiefs et domaines. Parmi les nobles vénitiens ainsi immigrés à cette époque en Crète, il convient de citer les familles Foscolo, Renieri, Roma et Salomon, qui s'hellénisèrent et se distinguèrent par la suite.

Ces actes de la Sérénissime République devaient mécontenter également les patriciens descendants de la noblesse byzantine ; ils se soulevèrent de leur côté contre les « francarchontes » (c'est ainsi qu'ils surnommaient les vénitiens) et demandèrent l'aide de Gênes, la puissante rivale de Venise. L'insurrection de 1207 débuta dans cette atmosphère. La famille Vlasto y prit une part active avec les autres magnats de l'île (2).

Après une lutte de quatre ans, les forces vénitiennes, mieux organisées que les Crétois, eurent naturellement le dernier mot : l'insurrection fut étouffée, comme d'ailleurs tant d'autres qui la suivirent.

Néanmoins, la paix fut de courte durée ; dès l'année suivante, une nouvelle révolte éclata, organisée cette

(1) E. GERLAND (v.s.) p. 129-130.

(2) B. PSILAKIS, *Histoire de Crète*, Tome II, p. 22.

fois encore par les magnats. Mais elle fut vite réprimée.

Le gouvernement de Venise s'efforçait, par tous les moyens, de s'attirer les sympathies des notables hellènes. Ainsi, nous possédons un document officiel vénitien de 1264 par lequel il reconnaît et confirme la propriété des fiefs donnés par l'Empereur de Byzance à tous les descendants des patriciens romains. Entre autres choses, il y est précisé :

« En outre nous donnons et octroyons en Notre nom et au nom de Nos héritiers, à Georges, Démètre et Euphème, fils de feu Jean Vlasto, les biens qu'ils possèdent » (1).

Mais ces amorces n'encourageaient pas le moindre rapprochement. Le pouvoir vénitien devait constamment faire face à des soulèvements, plus ou moins graves ; c'étaient entre lui et la population des luttes sans fin.

Au cours de cette longue période d'agitation, l'insurrection de 1283, suscitée par Alexis Callergis, fut celle qui préoccupa le plus le gouvernement de Venise. Le foyer du mouvement insurrectionnel était Messara, où se trouvait le fief des Vlasto (à Gortyna). C'est là que Alexis Callergis, descendu de Lassithi, avait organisé la révolte, de concert avec les magnats, au nombre desquels étaient les Vlasto, qui jouèrent dans ces événements un rôle important. On conserve encore le manuscrit de la proclamation de Callergis au peuple crétois. Citons-en un des passages essentiels :

« Frères Crétois, l'heure de la délivrance a sonné ! Debout tous les fidèles Empoignez vos épées et accourez

(1) Προσέτι δίδομεν καὶ ἐκχωροῦμεν, ἐξ ὀνόματος Ἡμῶν καὶ τῶν διαδόχων μας, εἰς τοὺς Γεώργιον, Δημήτριον καὶ Εὐφύμιον, υἱοὺς τοῦ ποτὲ Ἰωάννου Βλαστοῦ, ἐκεῖνο τὸ ὄποιον κατέχουν ».

« *Hem damus et concedimus, per nos et successores nostros, Georgio, Demetrio et Eufimio filiis qm Ioannis Vlasto illud quod habebant.* » (Museo Corner, Venezia- od. Cic. 2402, p. 39-43).

à l'appel de la Patrie ! Jurons tous comme une seule âme : la délivrance de la Crète, ou bien la mort ! » (1).

Les trois Vlasto, Démètre (le chef de la famille), Euphème et Georges, furent parmi les premiers magnats qui répondirent à cet appel, en venant se grouper autour de Callergis. L'un d'eux fut même ministre du gouvernement révolutionnaire. On ne spécifie pas lequel (2), mais nous avons tout lieu de supposer qu'il s'agit de Démètre, puisque c'est de lui que fait mention le traité qui fut ultérieurement conclu avec Venise, et dont nous parlerons plus loin.

Au début, l'insurrection triompha, car la République de Venise soutenait en ce moment contre Gênes une guerre qui absorbait tous ses moyens.

Vers le milieu de l'année 1293, l'amiral de la flotte génoise vint occuper La Canée. De cette ville, il invita Alexis Callergis à s'entendre avec lui pour une action commune. La rencontre n'aboutit à aucun résultat ; les propositions de l'amiral firent comprendre à Callergis qu'il ne se trouvait pas en présence d'un libérateur, mais d'un dominateur nouveau. Il ne pouvait, dans ces conditions, arrêter sa décision sans en référer aux autres animateurs de l'insurrection.

Le couvent de l'Apparition, à Hierapetra, fut choisi pour siège de la Conférence. La séance commença dans la chapelle du couvent, après que les insurgés eurent pris la sainte communion. Malheureusement la discussion devint très orageuse, et ce lieu sacré devint le théâtre de scènes lamentablement déplacées. L'accord était impossible, chacun voulant imposer aux autres son point de vue. Les Vlasto, Skordilis, Moscholeos, Moussouris et

(1) CRONICA SAVINA, dans la *Biblioteca Marciana* de Venise (XII, man. 134, p. 17^e seg.)

(2) Σ. Ζαμπελίου, *Ἱστορικά Σηηνογραφήματα*, p. 28.

Pateros opinaiert en faveur de l'alliance avec les Génois, tandis que les autres, surtout les chefs des paysans, se prononçaient en faveur de la proclamation d'une république indépendante de Saint-Titus. L'assemblée fut dissoute au milieu d'un vacarme effroyable. L'insurrection commença dès ce moment à dégénérer et à perdre ses forces. Le gouvernement vénitien recouvra alors quelque pouvoir. Les trois frères Vlasto furent bannis de Rethymno, et avec eux la plupart des notables. Le nouveau gouverneur vénitien de l'île, Jacopo Tiepolo, usa de moyens draconiens pour finir d'étouffer la révolte ; si bien qu'après quelques derniers soulèvements spasmodiques des insurgés, un accord intervint entre les Crétois et Venise, qui aboutit au Traité de paix signé le 28 avril 1299.

Aux termes de ce traité, dont le texte a été publié *in extenso* par M. S. Xanthoudidis (1), Alexis Callergis obtient d'une part la reconnaissance de certains privilèges, mais se voit, d'autre part, astreint à des obligations. Et parmi ces dernières nous lisons :

« ... Nous te donnons et t'octroyons cinq fiefs que tu peux enlever à ceux qui furent insurgés et dont tu pourras disposer en faveur de qui tu voudras... mais tu n'enlèveras pas plus d'un fief à Démètre Vlasto... » (2).

Le texte du traité, texte mal rédigé et imprécis, ne jette pas beaucoup de lumière sur les détails de cette insurrection et de la paix qui s'ensuivit.

Et tout d'abord on se demande pourquoi le gouvernement vénitien chercha à sauvegarder les droits et les biens

(1) Σ. Ξανθουδίδου : Συνθήκη μεταξύ τῆς Ἑνετικῆς Δημοκρατίας καὶ Ἀλεξίου Καλλιέργου (« Ἀθηνᾶ » Vol. XI.)

(2) « ... δίδομεν καὶ παραδίδομεν σοὶ καβαλλαρίας πέντε, ἃς νὰ ὑπορῆς ἐπαρῆναι ἀπὸ ἐκείνους ὅπου ἦσαν μουρτεμένοι καὶ δοῦναι αὐτὰς οἰουδήτινος καὶ θελήσης μὴ ἐπαίροντα ἐξ αὐτὰς, χωρὶς μίαν καβαλλαρίαν ἀπὸ τὸν Δημήτριον τὸν Βλαστόν »

de l'un des collaborateurs (qui fut même ministre), d'Alexis Callergis, et imposa à ce dernier, par le traité, des obligations formelles envers la famille Vlasto. Avouons tout de suite qu'il nous est impossible de l'expliquer. La seule supposition plausible est que durant la période insurrectionnelle, qui se prolongea pendant seize longues années, ces deux nobles seigneurs durent se retirer de cette lutte entreprise en commun, pour devenir même, à la suite de divergences de vues sur les détails de l'action, des ennemis irréductibles du parti encore insurrectionnel, au point qu'il ait fallu sauvegarder les droits domaniaux des Vlasto par une clause spéciale, incorporée au susdit traité. Mais c'est là, répétons-le, une simple supposition.

Le savant historien de la Crète, M. Xanthoudidis (1) écrit à ce propos dans ses commentaires de ce traité :

« Démètre Vlasto était aussi un des insurgés, de qui cependant Callergis ne pouvait exiger plus d'un fief. Pour que le traité en fît une mention spéciale et pour que le gouvernement vénitien protégeât Démètre Vlasto, il faut conclure que celui-ci devait être un des adversaires les plus acharnés d'Alexis, dont il était prudent de conjurer la vengeance ; et qu'il s'était assuré cette protection pour avoir vraisemblablement rendu de grands services à Venise.

« La famille des Vlasto était en Crète l'une des plus marquantes et des plus anciennes. Elle était très répandue sous la domination vénitienne, et, de nos jours, le nom subsiste encore dans beaucoup de provinces crétoises ».

Pour nous documenter plus sûrement, nous nous sommes adressé au grand spécialiste en la matière, M. S. Xanthoudidis, qui a étudié à fond les documents relatifs à ces événements. Il a eu l'amabilité de nous communiquer par lettre ce qui suit : sa réponse confirme ce qu'on vient de lire.

(1) Σ. Ξανθουδίδου, Συνοθήκη, etc., p. 308.

« Je n'ai rien à ajouter au sujet de l'article V du traité Callergis en dehors de ce que j'ai écrit il y a vingt-cinq ans. Le sens « Χωρίς μίαν καβαλλαρίαν » (1) ressort avec clarté du texte latin correspondant *ultra militiam unam*, ce qui veut dire « pas plus d'un fief ». En d'autres termes, Alexis Callergis ne pouvait prendre qu'un seul fief à Démètre Vlasto. Quant à pénétrer le motif pour



FIEFS DE LA FAMILLE VLASTO EN CRÈTE.

lequel Venise sauvegardait les intérêts de Démètre Vlasto contre l'insatiabilité et l'esprit de rancune et de vengeance d'Alexis Callergis, il faut nous borner à cette supposition : que Vlasto devait être sûrement un des adversaires irré-

(1) En Crète et au Peloponèse, les fiefs héréditaires s'appelaient καβαλλαρίαι, du mot italien *cavallerie* (chevaleries) traduit du mot byzantin « ιππική » (chevalerie).

ductibles de la politique d'Alexis. Peut-être même avait-il rendu quelques services à Venise. Peut-être aussi le gouvernement vénitien ne voulait-il pas mécontenter Démètre Vlasto, pour ne pas courir le danger de le voir se révolter s'il était persécuté par Callergis, ne point accepter le traité, ou, tout en faisant acte de soumission au gouvernement, organiser, en sous-main, une réaction qui aurait groupé tous les adversaires de Callergis. Ces fiefs sont apparemment tous ceux que les insurgés avaient pris aux colons vénitiens émigrés, morts ou tués pendant la longue période insurrectionnelle ».

Gerland écrit à ce sujet : (1)

« Démétrius, Georges et Phimis Vlasto prirent part à la conjuration d'Alexis Callergis l'ancien. Ils furent bannis. Plus tard, Démétrius semble s'être rapproché de la République, car dans le traité de 1299, Alexis Callergis s'obligea à lui prendre tout au plus un fief de chevalier ».

D'ailleurs tout ceci ne doit être admis qu'à titre de simple hypothèse. Il nous manque le détail des événements et les documents propres à nous éclairer.

* * *

Nous n'en savons pas davantage sur ces trois frères Vlasto, pas plus que sur leurs descendants directs. Malheureusement les rares documents historiques sur la Crète que l'on possède ne permettent pas de suivre de plus près l'action ultérieure de cette famille. Aussi nous bornerons-nous à grouper les quelques miettes qu'il nous a été donné de recueillir, jusqu'à ce que nous arrivions à l'apparition de Siphis Vlasto, dont le nom est lié plus étroitement encore que celui de ses prédécesseurs à l'histoire de la grande île.

Ainsi nous savons seulement que le 23 juillet 1319 un

(1) GERLAND (v.s.), p. 67.

certain Giannino Vlasto, faisant fonction de secrétaire du gouvernement vénitien, se trouvait à Coron, ville du Péloponèse, qui, à cette époque, était sous la domination de Venise (1). Il n'appert cependant d'aucune façon que ce Vlasto appartenait à la famille crétoise, bien que probablement il en tirât son origine.

Au mois de novembre de l'année 1349, nous voyons un nommé Phimis Vlasto et sa mère Théodora, tous deux propriétaires, vendre à Michel Gavala une de leurs propriétés (2).

Parmi ces mêmes documents, nous découvrons un Constantin Vlasto, transférant en 1392 par un acte de vente, ses droits sur une propriété.

De même en 1426, nous trouvons un Thomas Vlasto, fils de feu Siphis Vlasto, qui vend au noble Mathieu Callergis le fief qu'il possédait à Kyriana, près de Candie (3).

Il se fait ensuite une nuit complète autour de cette famille, et nous ne rencontrons plus de Vlasto dans les documents connus jusqu'à ce jour. G. de Pellegrini, dans le Mémoire qu'il lui a consacré, écrit que ses membres ont de tous temps servi fidèlement le gouvernement vénitien en Crète, sans nous fournir d'autres détails.

(1) « Giannino Vlasto, scrivano della Corte » dans *Libri Commemorativi*, Venise 1876, t. I, p. 205.

(2) Documenti Castastico-Canea.

Ainsi qu'il ressort d'un document du 16 mai 1426, conservé à l'« Archivio Vendramin-Callergi », à Noventa Padovana-Catastico.

(3) Voir le document dans la II^e partie du présent ouvrage.



CHAPITRE IV

LA CONJURATION DE SIPHIS VLASTO

APRÈS l'insurrection qui aboutit au traité de 1299, d'autres se succédèrent, de caractère plus ou moins général. Les plus importantes furent celle de Léon Calergis (1341) et celle des nobles colons vénitiens (1363). Cette dernière fut la plus longue et la plus sanglante de toutes. Elle inquiéta au plus haut point Venise, qui ne parvint à l'étouffer qu'au prix de nombreux efforts et de grands sacrifices. Cet ultime soubresaut fut suivi d'une période de tranquillité relative, qui dura à peu près un siècle.

Mais un événement d'un retentissement universel vint troubler cette tranquillité. Constantinople tombait entre les mains des Turcs, et Mahomet II édifiait sa puissance sur les débris du trône impérial de Byzance. Venise, trop tard malheureusement, s'était rendu compte du danger qui menacerait ses possessions méditerranéennes si les Turcs venaient à s'établir sur le Bosphore, et n'avait fourni à Constantin Paléologue qu'un faible appui. Parmi les galères qu'elle lui avait envoyées, trois étaient montées par des équipages et des combattants crétois, qui, selon le témoignage oculaire de l'historien Phrantzis, furent les derniers à abandonner leur poste pendant le tragique combat du 29 mai 1453. Ce furent eux qui, revenant dans leur île natale, annoncèrent, les premiers, la triste nouvelle. Peu après, arrivaient des fuyards, qui, pour échapper

au cimenterre turc, avaient dû s'entasser dans des bateaux faisant voile pour la Crète, où ils devaient semer le germe d'un irrédentisme national et créer un foyer favorable à l'éclosion de futurs mouvements insurrectionnels.

Les Crétois, peuple aussi patriote que brave, accueillirent la nouvelle de la chute de la « Reine des Villes » avec une douleur profonde, qui devait irrésistiblement éveiller chez eux des aspirations nouvelles, et dont le souvenir devait plus tard suggérer à leurs notables l'idée de l'affranchissement, qui était d'ailleurs conforme au tempérament et au caractère de ce peuple, et plus encore à ceux des immigrés. L'atmosphère, surchauffée d'élan patriotiques, n'attendait pour s'embraser qu'une étincelle.

C'est alors qu'une conception à la fois audacieuse et chimérique germa dans le cerveau de Siphis Vlasto, descendant de l'une de ces nobles familles, qui, environ trois siècles auparavant, avaient quitté la capitale byzantine pour venir s'établir dans l'île. Cette idée était de constituer la Crète en un nouvel Etat grec.

C'était assurément là un rêve hardi. Mais les plus beaux projets n'ont-ils pas été souvent considérés d'abord comme d'irréalisables chimères ?

Il appert de documents officiels vénitiens, dont nous ferons état plus loin, que le clergé réfugié en Crète après la chute de Constantinople, jouait dans la préparation de ce mouvement un rôle prépondérant. Fils de Thomas Vlasto et petit-fils de son homonyme, Siphis Vlasto, de Rethymno, se mit à la tête du soulèvement avec une courageuse et irrévocable décision.

Sa valeur reconnue de tous le fit accepter sans hésitation pour chef par les patriotes.

Sur la foi de renseignements erronés, et jusque très récemment encore, on plaçait cette conjuration en 1453. Mais B. Lamansky, l'illustre historien russe, qui put fouiller dans les archives vénitiennes, a découvert dans les archives des Frari des documents prouvant que le soulèvement eut

lieu en 1458. D'ailleurs, indépendamment de cette rectification de nature quasi-officielle, la simple logique nous oblige à repousser la probabilité de la date de 1453. Car il eût été impossible de déclancher un mouvement d'une telle envergure dans un laps de temps aussi restreint, la chute de Constantinople venant d'avoir lieu le 29 mai de cette même année.

Mais, en dehors de cette considération, il est matériellement impossible d'écarter le facteur psychologique, qui devait nécessairement faire suivre la forte émotion de la première heure d'une période assez longue de dépression et de découragement, avant de faire germer l'idée de l'affranchissement de la domination vénitienne, et à plus forte raison la mise au point de la conjuration qui se forma dans ce but.

Pourtant, par d'autres documents découverts dans les archives de Venise par le professeur G. Dolcetti, la notion de Lamansky est ébranlée en ce qui concerne l'année de l'insurrection ; ces documents confirment qu'elle a eu lieu en 1454. Nous avons à cet effet un document du 13 novembre 1454, par lequel le gouvernement de Venise impose des restrictions au clergé orthodoxe de Crète à cause de l'insurrection de Siphis Vlasto. Voici le document :

1454 — 13 novembre

« Avis ayant été donné à notre Conseil par le Gouvernement de Crète et de Rethymno, et aussi en partie par le Gouvernement de la Canée, de la rébellion tentée par Sifi Vlasto et ses complices, de la procédure instituée contre eux, des sentences exécutées contre quelques-uns d'entre eux, de la proscription portée officiellement contre certains des chefs nommés dans la proclamation faite dans l'île, de l'acquiescement d'autres sur les considérations alléguées, des autres mesures prises dans la susdite circonstance, ainsi que lecture a été donnée à ce Conseil.

« Nous décidons qu'il soit répondu au Gouvernement

de Crète, et de même au Gouvernement de Réthymno, que nous avons pris connaissance de tous les faits susdits dont ils nous ont informés ; que nous louons tout ce qu'ils ont fait, décidé, ordonné, pourvu au sujet des individus et des faits susdits, et que nous approuvons leur sagesse.

« Mais qu'en apprenant que le Gouvernement de Crète a fait afficher et mis hors la loi 29 laïques, 8 prêtres et 2 novices comme chefs, et acquitté les autres,

« Et que le Gouvernement de Rethymno, la procédure et les témoins ayant été examinés, a eu l'opinion que quelques-uns de ceux dont la tête était mise à prix devaient être acquittés, et que quelques-uns de ceux qui avaient été acquittés devaient être proscrits, parce que le bruit courait qu'ils avaient été des chefs,

« Par l'autorité de ce Conseil des Dix et de son Supplément, qu'il soit écrit auxdits Gouvernements que, la proclamation qu'ils ont faite par eux-mêmes officiellement, nous voulons qu'elle soit inviolablement observée, que personne d'autre n'y soit plus ajouté, et que nul de ceux qui sont nommés dans la proclamation et la mise hors la loi ne soit biffé ;

« Mais que, par l'autorité de notre Etat et de notre Conseil des Dix avec son Supplément, elle soit publiée par les crieurs publics dans les villes, places, paroisses et dans toute l'Ile,

« Que, à ces 29 laïques, à ces 8 prêtres et à ces 2 novices, dont la tête a été mise à prix, ladite proscription soit écartée de leur personne pendant quinze jours seulement, et qu'on reste sans proscription pour enquêter. Dans ces quinze jours, s'ils se sentent innocents et non coupables de ladite trahison, qu'ils puissent se présenter devant le Duc capitaine et les conseillers de Crète, et faire leur justification, et le Gouvernement et le Capitaine de Crète leur feront droit et justice.

« Cela est fait pour que personne ne soit jugé sans avoir été entendu.

« Mais qu'il soit arrêté dès maintenant, que ceux des susdits qui ne comparaitront pas dans les quinze jours subiront la sentence prononcée contre eux.

« Au contraire, que ceux qui comparaitront soient écoutés et entendus, et que le capitaine duc et les conseillers par trois d'entre eux d'accord, l'avis des autres magistrats ayant été entendu, fassent droit et justice.

« Par ailleurs, que ceux qui ont été absous le soient aussi par l'autorité de ce Conseil.

« Mais parce qu'ils ne doivent pas être mis en oubli sous le rapport des charges, des bénéfices, des conservations et aussi sous le rapport de nombreuses choses qui peuvent se présenter, qu'il soit ordonné aux gouvernements de Crète, de Rethymno et de la Canée que les noms de tous ceux qui ont figuré à quelque titre dans toutes les écritures de l'instruction des procès soient inscrits et notés un à un sur un livre de parchemin pour souvenir seulement et qu'un tel livre soit conservé dans la chancellerie de Crète, un dans la chancellerie de Rethymno, sous les clefs des gouverneurs, et que tout gouverneur à sa retraite présente cette liste et les écritures à son successeur, afin qu'on puisse toujours voir à qui on doit avoir confiance et de qui il faut se méfier, qu'un troisième exemplaire soit envoyé au Conseil des Dix.

« Pour : 9, 10, 9, 12, 11, 11, 13.

« Parce que le Gouvernement de Crète a fait afficher et proscrire quelques chefs (du complot) et acquitter les autres, et que, la procédure du Gouvernement de Rethymno ayant été examinée ainsi que les témoins..... qui n'étaient pas à la connaissance du Gouvernement de Crète, il a l'opinion que quelques-uns de ceux qui ont été proscrits devaient être absous, et que certains de ceux qui ont été absous devaient être proscrits, parce que le bruit courait qu'ils avaient été des chefs,

« Par l'autorité de ce Conseil qu'il soit mandé auxdits gouverneurs qu'au sujet des susdits qui ont été absous, les écritures susdites ayant été vues et soigneusement exami-

nées, ils s'entendent entre eux, et qu'au sujet des susdits reconnus chefs (du complot) ils fassent justice ;

« Mais pour qu'ils ne se tiennent pas pour trompés à cause de la même sentence qui les a tous acquittés en bloc, ledit Gouvernement doit donner un délai de sureté et de liberté de huit jours pendant lesquels ils ne seront pas arrêtés, mais, ces huit jours passés, l'enquête sera poursuivie sur le bruit qui court contre eux.

« Quant aux *cavalerie* qui ont été nommés les premiers, dans le premier procès, quoiqu'ils aient été acquittés, les gouverneurs doivent d'un commun accord pourvoir à ce qui leur paraîtra être dans l'intérêt de la sûreté de notre Etat.

« Mais, au sujet de ceux qui ont été affichés et proscrits, notre avis est conforme aux décisions prises.

Pour : 3

Contre : . . . 7, 9, 10, 9, 9, 9, 5

Non exprimés : 7, 6, 6, 5, 5, 5, 7.

« D'ailleurs, comme il apparaît clairement que les prêtres ont été une grande cause de cette trahison, parce qu'ils ont fabriqué de fausses lettres de l'Empereur, qu'ils ont accompli beaucoup d'autres actes répréhensibles et que les prêtres de cette sorte, conservateurs du parti des Grecs, ont toujours été une grande source de maux dans cette Ile,

« Il est ordonné que, de ce jour jusque dans cinq ans, aucun de nos sujets ne puisse être consacré prêtre et qu'aucun prêtre étranger à l'Ile ne puisse y venir pour y habiter et officier, à peine d'une amende de C. yperpers, d'une année d'emprisonnement et du bannissement de l'Ile.

« Mais, pour que lesdits prêtres ne se multiplient pas, mais qu'au contraire le nombre en soit diminué et réduit à l'indispensable, il est ordonné en outre que, au cas où quelqu'un de ces prêtres viendrait à mourir ou à faire défaut, pour que la paroisse ne demeure pas sans prêtre, le Gouvernement du lieu devra pourvoir et donner licence

que, de ces paroisses dans lesquelles on saurait qu'il y a alors plus qu'un ou deux prêtres, un soit envoyé à cette paroisse qui se trouverait sans prêtre.

« Mais, les cinq années écoulées, si les paroisses qui actuellement ont des prêtres ne sont pas réduites à un seul prêtre par paroisse, ou au plus à deux en raison de la population existant dans la paroisse, ledit ordre devra être observé jusqu'à réduction à un seul prêtre ou au plus à deux,

« Et quand toutes les paroisses seront réduites à un seul prêtre, ou à deux s'il paraît bon au Gouvernement en raison du nombre de la population, si quelque prêtre vient à faire défaut pour un motif quelconque ou si quelqu'un veut être consacré prêtre, s'il vient à Venise avec des lettres du Gouvernement du lieu où il habitait faisant foi pour notre Conseil de son loyalisme envers notre Etat, et indiquant la paroisse où le prêtre manque, licence étant obtenue de notre Etat et des membres du Conseil des Dix qui seront alors en fonctions, il pourra aller se faire consacrer et ensuite célébrer dans l'Ile et dans la paroisse privée de prêtre, autrement, non ;

« Et il sera ajouté aux Instructions à tous les Gouverneurs de l'Ile que pour le reste, en outre de ceux qui pour le moment sont nécessaires dans l'Ile, ils ne permettent pas d'officier aux prêtres qui n'auraient pas de lettres de notre Etat signées des membres du Conseil des Dix, à peine d'une amende de C. ducats pour chaque prêtre que chasseraient nos syndics ou nos « advocatores ».

Pour : 14

Contre : 4

Non exprimés : 7 ».

En outre, par les demandes de pensions et récompenses que divers individus avaient faites au Gouvernement de Venise pour la répression de l'insurrection, que nous publions plus loin, il est établi qu'elle a eu lieu avant la fin de l'année 1454. En tous cas, cette question reste insoluble,

et la seule conclusion qu'on puisse faire est que l'insurrection a été découverte en automne de 1454, et, dans ce cas, nous devons conclure que la pression de Venise contre les Crétois était si grande que l'insurrection fut étouffée en peu de temps.

Aux côtés de Siphis Vlasto vinrent se ranger d'autres patriotes, parmi lesquels Jean Melissinos et les frères Jean et Georges Gavala. Leurs noms nous sont révélés par un document officiel du Sénat vénitien adressé au Duc de Crète, où il est fait mention des « conspirations et trahisons de Siphis Vlasto ainsi que de ses complices et partisans » (1). Dans la même pièce, il est dit : « la dernière insurrection de la Crète que Siphis Vlasto a tenté contre notre Etat » (2).

(1) V. LAMANSKY, *Secrets d'Etat de Venise*, p. 947 : « Conjuraciones et prodiciones Siffi ac complicium seguaciorumque suorum ».

(2) V. LAMANSKY, *même ouvrage*, p. 852 : « Quum ultima rebellio Crete quam Siffus Vlasco (sic) tentavit exequi contra Statum nostrum, tota processit a falsis tractatibus et sagacibus machinationibus papatum scismaticorum, persecutorum et inimicorum sancte romane ecclesia et Domini nostri, istud Consilium de X cum additione nunc pro salute Status nostri et postmodum etiam sine additione continue providit super huiusmodi papatibus scismaticis, ne multiplicarent ac etiam de Constantinopoli et aliunde illam insulam non venerit ad habitandum. Et unus ex dictis papatibus detexit rebellionem, fuit constitutus per Consilium X et non stabat in Candia, imo continue habitat in Rethimno, nostra dominatio cum Capitibus Consilii X loco dicti protopapa absentis constituit propria manu Jeanem Plusadino viceprotopapa, verum catholicum et fedelum nostrum, commendatum a Summo Pontifice et Archiepiscopo Crete et illo regimine ac etiam a Reverendissimo Domino Cardinale Niceno. Vadit pars quod dictus Plusadino pro bono et securitate Status nostri in illo vicepapatu confirmetur, et littere sibi alias per Dominium cum Capitibus istius Consilii facte autori-

La participation du clergé avait été plus opérante qu'à toute autre insurrection. Ceci émane de documents vénitiens et donne la raison de la persécution que le gouvernement de Venise instaura contre les prêtres, après la découverte du complot.

« La conjuration de Rethymno est fomentée par des prêtres qui nous sont hostiles », dit l'exposé vénitien (1). Un autre document nous révèle le nom de quelques-uns d'entre eux, et, en première ligne, celui du moine Néophyte Varouhas (2), qui devait être regardé comme un homme dangereux par le Gouvernement de Venise, puisque, dans un autre document, nous découvrons que plus tard encore, en 1485, il avait maille à partir avec les autorités véni-

tate istius Consilii replicentur nec revocari possint sine licentia istius Consilii.

(*Misti del Consiglio dei Dieci*, vol. XVI).

(1) V.V. LAMANSKY, *ouvrage précédent*, p. 045 e. s. § 1461, 19 juin : « *Regimini Cretae*. Le Conseil manifesta ses appréhensions de voir recommencer les menées et les trahisons de Siffi Vlasto (conjurations et prodiones Siffi ac complicum sequaciumque suorum). Comme le gouvernement de Canée a reçu « *certas litteras sibi missas per Regimen Rethimi una cum quadam copia literarum, directarum ipsi Regimini, quae reperte fuerunt super portam, illius civitatis et traducte fuerunt de greco in latinum* ». On aura à s'enquérir du complot et les individus les plus mal intentionnés envers l'État. Cinq galères sont expédiées de Venise, et l'on rappelle aux autorités de Candie le décret d'après lequel les popes et les caloyers de Constantinople et de la Morée ne jouissent du droit de séjour qu'à Corfou et en deça de cette île, et sous aucun prétexte ailleurs.

Le Conseil informe Victor Capello, capitaine de la mer, de l'expédition de cinq susdites galères qui ont à se mettre à la disposition des autorités de Candie (*Misti del Consiglio dei Dieci*, vol. XVI, p. 30, t.).

(2) V. LAMANSKY, *Ouvrage cité*, p. 048.

tiennes (1) ; un religieux dont le nom n'est pas cité (2) et enfin l'archiprêtre Pierre Zangaropoulos, qui se trouvait en relations avec le Patriarche de Constantinople. Le Patriarcat de cette ville a toujours encouragé les insurrections crétoises, à cause de l'animosité qui se manifestait entre les clergés orthodoxe et catholique, les Latins s'efforçant de détruire l'orthodoxie et d'annihiler le clergé grec, non seulement en Crète, mais dans toute contrée du territoire hellénique, qui, à cette époque, se trouvait sous le joug vénitien.

* * *

Le plan de Siphis Vlasto était le suivant : dès la première heure du soulèvement, qui aurait lieu de nuit, on aurait arrêté et massacré tous les fonctionnaires vénitiens de l'île. Quant aux autres étrangers, les Latins, on les aurait emprisonnés. Toute possibilité de résistance de la part des autorités vénitiennes étant de la sorte écartée, les révoltés, maîtres de la situation, auraient proclamé l'affranchissement de la Crète du joug étranger. La forme de gouvernement à adopter aurait été arrêtée plus tard. Nous ne possédons malheureusement pas d'autres détails sur le mouvement, car il fut étouffé dès le début, et l'absence de documents ne nous permet pas d'en savoir plus long. Les archives vénitiennes renferment probablement des pièces relatives à ces événements. Mais quand bien même il en existerait, et qu'elles nous fussent connues, nous n'y verrions pas l'histoire du grand drame exposée

(1) V. LAMANSKY, Ouvrage cité, p. 055.

(2) E. GERLAND se trompe quand, dans son ouvrage *De la noblesse crétoise*, p. 31, il écrit : « Ieros, moine de Constantinople... ». Il prend « Ieros » pour un nom propre, parce qu'il s'est laissé prendre à une erreur de transcription du mot Ἱερομόναχος qui fut coupé en deux Ἱερός et μοναχός (Lamansky, p. 045).

sous son véritable jour ; et, comme nous l'avons expliqué dans la Préface de cet ouvrage, nous manquons totalement de documents de source grecque, qui nous auraient donné le récit fidèle de l'action de Siphis Vlasto. Quoi qu'il en soit, les données que nous possédons suffisent pour nous faire connaître l'œuvre patriotique de Siphis Vlasto, et nous révéler son merveilleux esprit d'abnégation.

L'historien de l'Empire turc, Zinkeisen, donne, sur un point essentiellement intéressant, une version toute différente :

« ... Un Grec, notable de Rethymno, du nom de Vlasto, avait conçu en 1453 le projet diabolique de massacrer en un jour et à la même heure tous les fonctionnaires vénitiens ainsi que les chevaliers de marque. On aurait, alors, proclamé roi un indigène, appartenant à la famille exilée des Paléologues, qui aurait exercé sa souveraineté sur la Crète. Le projet fut adopté. Les conspirateurs se multipliaient de jour en jour, et, déjà, il était question de mettre à exécution le massacre projeté, quand deux des conspirateurs, un prêtre et un juif, dénoncèrent le complot au Duc Benedetto Vitturi. Il fut très aisé, à la suite d'une telle dénonciation, d'arrêter les conjurés, qui furent emprisonnés, puis mis à mort sans autre forme de procès. Les dénonciateurs furent récompensés par le Sénat, qui les combla d'honneurs et de propriétés rémunératrices ».

Ce récit diffère des autres sur le seul point où il est dit que Siphis Vlasto avait décidé de céder le gouvernement de la Crète à l'un des Paléologues en exil. Cette version a été adoptée par l'historien allemand Hertzberg (1) qui a puisé indubitablement dans Zinkeisen ce qu'il avance, attendu que, sur ce même sujet, l'un et l'autre fournissent

(1) HERTZBERG, *Histoire de la Grèce de la fin de l'ère ancienne jusqu'à nos jours* (Traduction grecque, Athènes, 1906, t. II, p. 731).

presque mot pour mot les mêmes détails. Nous ne connaissons pas d'autres auteurs ayant relaté la même information en ce qui concerne le Paléologue. Si cette version était la bonne, il en faudrait donc conclure qu'il s'agissait en réalité d'un mouvement national d'une vaste envergure. Mais il nous faut redire que, pour nous prononcer, les éléments indispensables nous font défaut. En effet, on ne peut faire état que dans une certaine mesure des documents officiels, qui ne gardent la trace que des faits matériels et qui, établis par les agents du pouvoir vénitiens, sont fortement sujets à caution.

Un autre historien, B. Psilakis (1), au sujet de cette conjuration, confond les événements et les dénature. Il embrouille les dates et en arrive à créer deux révolutions distinctes, celle de Siphis Vlasto et celle de Jean Gavala, alors qu'en réalité il ne s'agit que d'une seule et même tentative.

* * *

Le complot avait été ourdi dans le secret absolu. Jamais les autorités vénitiennes de l'île n'en auraient rien su si, malheureusement, il ne s'était trouvé parmi les conjurés un traître, le prêtre Lymas. Les documents officiels vénitiens rapportent le nom de deux dénonciateurs, ce prêtre et le juif David Mavrogonato, tous deux de Rethymno. Mais nous venons de dire que le principal dénonciateur était Lymas, car il faut écarter l'idée qu'un juif ait pu faire partie de la conjuration ourdie entre notables, en raison de la condition misérable dans laquelle vivaient les juifs à cette époque en Crète et dans toute l'Europe.

On sait en effet pertinemment que les juifs de Crète étaient traités pis encore qu'en esclaves ; qu'ils étaient en butte à toutes sortes d'humiliations et exposés aux in-

(1) B. PSILAKIS, *Histoire de la Crète*. Vol. II, p. 214.

sultes, voire même aux coups. A en juger donc par le mépris auquel ils étaient voués, il n'est pas vraisemblable que Siphis Vlasto ait pu admettre un juif au nombre de ses collaborateurs. Il est donc plus naturel de croire que le prêtre Lymas, un des conjurés, se soit ouvert au juif David Mavrogonato et qu'ils aient, de concert, dénoncé la conjuration aux autorités vénitiennes. B. Psilakis (1), tombe encore dans une nouvelle erreur quand il raconte que « sitôt informé de ces desseins, Lymas, le prêtre espion, se rendit à Venise où le juif précité, Mavrogonato, exerçait son commerce. Arrivé chez ce dernier, Lymas, son frère en trahison, lui exposa toute la trame de l'insurrection préparée par Gavala. Le juif s'empressa de rapporter le fait au Conseil des Dix, qui s'en alarma et délégua en Crète Mavrogonato, avec pour mission d'agir à sa guise au mieux des intérêts de l'Etat... ».

Ce récit est entièrement fantaisiste et erroné. La véritable version de cet événement nous est fournie par Andréa Corner (2), qui écrivit son ouvrage en 1615, et qui a puisé ses informations dans les Archives vénitiennes mises à sa disposition. Il raconte donc que Lymas et le juif David Mavrogonato dénoncèrent le complot au duc Vénitien de Crète et non au doge à Venise. Cornelius, aussi, dans son ouvrage *Creta Sacra*, fait concorder son récit avec celui de Corner, et écrit à ce sujet : « En 1453, Benedetto Vitturi fut envoyé en Crète en remplacement de Balbi. Sous le gouvernement de ce Vitturi, un certain Siphis Vlasto, Grec de Rethymno, avait conçu avec la collaboration d'autres partisans, également des Grecs originaires de l'île, le projet de se révolter contre la domination vénitienne, de couper en morceaux les autorités de la ville, les nobles ainsi que

(1) B. PSILAKIS, *Histoire de la Crète*, II, p. 214.

(2) ANDREA CORNER, *Storia di Candia*, manuscrit de la Biblioteca Marciana di Venezia, p. 47.

les Vénitiens latins, pour devenir eux-mêmes les maîtres de l'île, ou faire appel à quelqu'un auquel ils auraient offert la souveraineté. A cette fin, ils préparèrent dans leurs maisons leur matériel de combat. Cette trahison vint à la connaissance d'un prêtre de Rethymno, Lymas, et du juif David Mavrogonato, qui, fidèles à la République, la dénoncèrent au duc. De son côté, Andrée Callergis, fils de feu Georges Callergis, fit avorter la révolte dès qu'il en fut informé. C'est donc ainsi que le duc arrêta, avec le concours des partisans de Callergis, le révolutionnaire Vlasto et ses collaborateurs, qui, reconnus coupables, subirent la mort qui convenait à leur crime. Voilà comment cette révolte fut étouffée ».

Qui était ce Lymas ? Sathas (1) l'appelle « l'espion des Vénitiens, apparemment Latin, si l'on en juge par le nom ».

Il nous semble étrange que ce savant historien commette l'impardonnable erreur de conclure de ce nom à l'origine latine de Lymas, quand, dans son même ouvrage, à la p. 13, il cite parmi les Byzantins qui s'étaient embarqués à bord des trirèmes du fils de l'Empereur, et qui, depuis, s'étaient établis en Crète, le grand intendant (trésorier) Marc Lymas.

Pendant cette version est infirmée par un document que C. Sathas (2) a publié et dont on peut lire la reproduction du texte original en latin dans la seconde partie de ce livre (3). Nous en donnons ici une traduction littérale :

« Christophorus Mauro, par la Grâce de Dieu, Duc de Venise, etc..., aux nobles et très sages Lorentio Mauro, par ordre du Duc et de ses conseillers, et Andrea Leono, capitaine de Crete, leurs fidèles et chers subordonnés, salutations et sympathie :

(1) C. SATHAS, 'Ελληνικά 'Ανέκδοτα Vol. II, p. XXVI.

(2) C. SATHAS, 'Ελληνικά 'Ανέκδοτα Vol. II. page 31.

(3) Voir document dans la seconde partie.

« Nous vous déclarons que l'an 1462, le 27 décembre, notre conseil des Dix a reçu un document contenant ce qui suit :

« David Mavrogonato, Juif de Crète, se trouvant pour ses affaires commerciales à Venise, et par convocation devant les « Auditoribus Sententiarum », et aussi un prêtre Crétois, ont révélé aux chefs du conseil des Dix leurs soupçons sur des conspirations au sujet desquelles ils voulaient rester dans le secret ; les chefs des Dix ont jugé bon que ce David, qui servait d'interprète au prêtre, fût invité à laisser ses affaires et à aller en Crète pour dénoncer le complot au Duc de Crète afin qu'il fit le nécessaire pour l'arrestation des dénoncés et des suspects. Ce qu'il [Mavrogonato] a fait par sa propre volonté et exécuté adroitement tout acte subséquent.

« Et parce que se trouvant là, a été informé par Sacus Gavala, que ce dernier, ayant l'intention de dénoncer la conspiration de Sipheri, a envoyé une lettre et ensuite a tué Jean Melissino pour cette cause.

« Parce qu'il n'était pas connu qui avait écrit cette lettre et qui avait été tué par ordre du Duc de Crète.

« Pour cette raison, le conseil des Dix a approuvé qu'il fût donné comme récompense trois yperpires en acompte, et cinq annuellement avec participation aux emplois et bénéfices, [de lui] ainsi que ses descendants et trois « bannitors », selon l'avis du Duc de Crète.

« Le même David le 12 octobre a fait parvenir cette affaire à la connaissance du Duc de Crète, et comme le Duc n'en a pas hâté l'instruction, et attendit (pour agir) jusqu'au 18 novembre, le Gouverneur de Rethymno lui-même a instruit et jugé ; et, ayant arrêté Gavala, l'a fait mettre à mort sans qu'il fût donné une récompense au dénonciateur, ni d'un côté, ni de l'autre.

« Parce que, dès le mois d'octobre, a été fait communication et dénonciation de cette affaire au Duc de Crète, et que, alors, le sus-mentionné David, s'adressant aux autorités exposa ce qu'il a souffert à son retour à cause de cette

dénonciation et la haine publique qu'il s'est attirée dans toute l'île autant parmi les chrétiens que les Juifs, à tel point qu'on le montrait du doigt, tant pour le premier motif que pour le second, et qu'il ne demande pour cela aucune récompense, mais seulement la protection de notre gouvernement et ce qu'il sollicite dans sa demande.

« Il est juste et convenable, pour l'honneur de notre Etat et pour servir d'exemple à ceux qui nous servent, non par affection, mais dans l'espoir d'un bénéfice, et pour récompenser son dévouement envers notre Etat, et reconnaître ses services, et ensuite pour les siens (bien qu'il n'ait rien demandé pour eux) et n'a pas demandé non plus aucune récompense fixe, ce qui serait témoignage public de reconnaissance.

« Après audience du Conseil et lecture du rapport du Duc de Crète sur cette demande et sur les Juifs de la forteresse. Aussi de l'avis du noble Léon Duca, dernier Duc de Crète, etc...

« Fait en notre Palais, le 20 février, indiction 22, 1463.

Suit la demande de Mavrogonato, dont parle le document susmentionné.

Le lecteur remarquera que le texte de ce document n'est pas clair. Ceci pour deux causes : le style décadent et compliqué du latin du moyen âge, et peut-être en outre les erreurs de copie commises probablement par C. Sathas. De toute façon, on déduit clairement de la teneur de cette pièce le fait que ce furent Mavrogonato avec le prêtre Lymas, qui, étant allés à Venise, dénoncèrent devant le Conseil des Dix la conjuration ourdie par Siphis Vlasto.

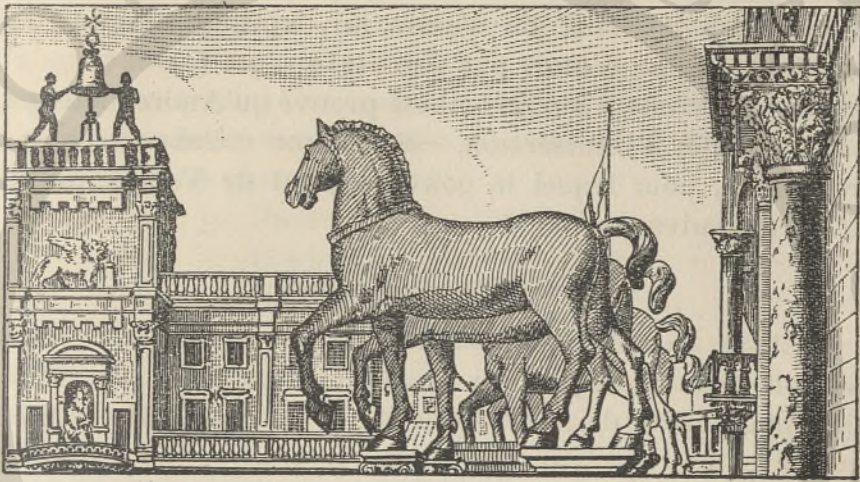
Gerland nous donne sur la famille de ce Lymas d'intéressants détails (1) :

« Cette famille figure dans la liste du manuscrit de Jérusalem

(1) GERLAND, *De la Noblesse crétoise*, p. 59.

salem (1), » un « Markos Lymas » est mentionné dans notre document n° II (2) Laurent de Monacis, pp. 168-169, rapporte diverses choses d'un Zani (Jean) Lima, partisan des Kapsokalyvis, à l'époque où ceux-ci cherchaient à venger la mort de Léon Callergis. « Un prêtre, portant le nom de Lymas, fut impliqué dans la conjuration de Siphis Vlasto, et trahit les conjurés (3).

Les autorités vénitiennes, mises au courant de la conju-



LES CHEVAUX DE BRONZE A VENISE

ration, chargèrent André Callergis d'étouffer le mouvement dès son éclosion, par n'importe quel moyen. Le rôle joué en l'occurrence par ce Grec fut odieux, et ne laisse pas de stigmatiser l'histoire de cette famille, que Venise, malheureusement, employa plus d'une fois contre les crétois désireux de secouer le joug étranger. Et si quelques

(1) Manuscrits publiés par Papadopoulos-Kérameus dans « Ἱεροσολυμητικὴ Βιβλιοθήκη » p. 320.

(2) « Ὁ μέγας πληρωτὴς Μάρκος Λύμας ».

(3) Strobl. II 31-Hopf dans « *Ersch und Gruber*, » Encyclop. Tome 86, p. 178, n° 18.

Callergis ont mérité de la reconnaissance nationale, par contre il s'est trouvé des descendants de cette noble maison qui ont déshonoré son nom. »

Après avoir arrêté Vlasto et les autres pionniers du mouvement, qu'il fit exécuter, André-Georges Callergis, investi d'une liberté d'action absolue, usa, pour réprimer la révolte, de la violence la plus inhumaine. L'Etat vénitien, reconnaissant, le récompensa moralement et matériellement pour son horrible forfait. Cornelius rapporte à ce propos que le Sénat de Venise lui exprima sa gratitude par écrit, ce qui n'était pas dans les usages (1).

Par le document suivant, il est prouvé qu'André Callergis, pour étouffer l'insurrection, eut comme collaborateur son frère Jean, pour lequel le gouvernement de Venise publia le décret suivant :

« 1472 — 23 mai

« Etant examinés la fidélité et les mérites de noble homme Jean Callergis, qui, en raison de son ardente affection pour l'état de notre Conseil, ayant appris la trahison qui se complotait par Sifi Vlasto le traître, par le prêtre Manasse Herculeus et Laudachius Turlinus, ses complices et chefs des rebelles, sans aucun égard pour le péril de mort, sans aucune promesse ni aucun espoir de récompense, monta à cheval, sortit de la ville, prit de sa main ces deux Herculeus et Turlinus, et les livra vivants au Gouvernement,

« Et, ainsi qu'il est établi par des lettres du Gouverneur et des Conseillers de Rethymno, ils furent pendus ;

« Et quoique cet acte d'audace et de fidélité ait été accompli avant la proclamation et l'annonce par voie d'affiche de la prime d'argent et de six voix pour chaque rebelle livré, cependant il convient à l'honneur de notre Conseil de montrer à notre susdit noble fidèle notre recon-

(1) *Creta Sacra*, t. II, p. 389.

naissance en cette circonstance, puisqu'il ne réclame ni l'argent ni les six voix pour chaque individu livré, comme il a été donné aux autres, mais seulement quelques voix, comme en pareil cas, en 1461, il a été donné à Jean de Molino, feudataire de la Canée,

« Nous décidons que, pour lesdits deux traîtres livrés par Jean Calergis lui-même,

« Etant considéré aussi le mérite de son frère André, qui prit et livra Siffi vivant, sans aucune récompense,

« Et attendu que le Gouvernement a écrit que ce Jean n'a eu ni les voix ni l'argent,

« Le sieur Jean, notre homme noble, doit avoir cependant trois voix pour chacun des traîtres, comme eut de ce Conseil Jean de Molino de la Canée.

Pour : 14

Contre : 1.

Non exprimés : 2.

* * *

Après l'arrestation de la famille de Vlasto, les inquisiteurs les soumirent, lui, son épouse et sa fillette, à la torture pour leur faire dénoncer les autres conjurés et leur faire révéler leurs plans. Mais tous trois, sans en excepter la fillette de quinze ans, gardèrent un silence absolu. Les supplices ne parvinrent pas davantage à ébranler leur courage. Sp. Zambelios fait un tableau saisissant de ces tortures : (1)

« ... Autrefois on appliquait la pendaison par les cheveux (*tortura capillorum*), beaucoup plus douloureuse que la torture des brodequins, sa sœur. Alors le patient n'était pas suspendu par les aisselles ou par les bras, mais pas sa chevelure tressée à même la corde de la poulie. Des rivets en fer étreignaient ses métatarses, tandis que le

(1) Σ. Ζαμπελίου, Κρητικοί Γάμοι. Edit. de Turin 1871, p. 16.

bourreau flagellait son dos avec des lanières à plombs. La pendaison par les cheveux était spécialement réservée au beau sexe aux longues tresses. La femme et la fille du patricien Vlasto, qu'on appelait Siphis, furent soumises à cette torture pour leur faire dévoiler les noms et répéter les propos tenus chez elles par les conjurés. La pucelle de quinze ans, aussi belle que la Beatrice Cenci de Rome, qui fut mise à mort par le Pape, succomba aux douleurs de la torture, après que des tenailles eussent réduit sa langue en lambeaux ».

Tels furent le supplice effroyable et la mort que subirent ces deux héroïnes. Malheureusement nous ne savons pas comment fut exécuté Siphis Vlasto, mais, à coup sûr, ses tortures ne furent pas moindres que celles subies par ces deux femmes.

On appelait « Tête de potence » (Φουρνοκέφαλο) l'emplacement réservé aux exécutions capitales. Hors de Rethymno, il était ménagé sur une haute colline rocheuse, surplombant le cimetière chrétien de Messambeliotissa, près de la grotte de Magara.

Jean Condylakis (1) rapporte que, parmi les autres conjurés, Jean Gavala avait été également arrêté et mis à mort. Cette assertion est erronée, car il semble au contraire que Gavala ait trahi la cause de l'insurrection, ainsi que l'en accusent du moins les documents découverts par V. Lamansky dans les Archives vénitiennes (2), qui révèlent amplement la conduite déshonorante aussi bien de Jean que de Georges Gavala. Il appert des documents que le 13 décembre 1461, les autorités vénitiennes de Rethymno envoyèrent au Conseil des Dix un rapport dans lequel elles estimaient qu'il ne fallait pas poursuivre Jean Gavala pour l'affaire de la conjuration. Le 29 décembre de la même année, ce sont les mêmes autorités qui expédiaient au

(1) I. Condylakis, *Histoire des insurrections crétoises*, p. 228.

(2) « Secrets d'Etat de Venise » p. 049 et 050.

Conseil des Dix la déposition de Gavala où celui-ci dénonçait comme conspirateurs plusieurs Grecs. Dans sa réponse au Duc de Crète, le Conseil des Dix écrit (1) : « 1462, mars 17. Duche, Capitaneo et Consiliariis Crete et successoribus. L'administration de Rethymno en date du 13 décembre nous a envoyé le dossier relatif à la « scriptura greaca projecta in domum fidelissimi nostri Joannis Melisino » et à l'arrestation de « Joannis Gavalæ », accompagné de votre avis (du Duc et du Capitaine), concluant à ce que Gavala ne soit pas mis à la question. Nous avons également reçu la lettre en date du 29 décembre avec les dépositions de Gavala, où « aliqui nobiles nominantur ». Nous approuvons hautement la décision d'éteindre cette affaire et de ne plus arrêter personne, afin d'éviter tout scandale (confusio). Gavala doit être « astutissimus et sagacissimum et pro liberando se illos forte nominaverit, in quo est habenda consideratio et maxima advertentia. Comportez-vous envers Gavala comme le réclame la justice ».

Un autre document, du 28 juillet 1462, rapporte au Gouverneur de la Canée que « Un certain « Georgius Gavala civis Canée » s'est présenté et nous a exposé ses services rendus au temps « conspirationis Syphiis Vlasto contra Statum nostrum » lorsque, sur l'ordre des autorités de la Canée, il faisait sa tournée dans ce district et recherchait les complices (socios) de la conspiration. Il en découvrit un grand nombre et s'attira ainsi « mortale odium ». Il fut faussement accusé et mis au même rang que les traîtres. Bien qu'acquitté, sa vie et celle de ses enfants se trouvent à la merci de ses ennemis. Il craint de sortir de la ville et est ainsi privé de sa liberté et de moyens d'existence. Informez-vous de ceux qui le molestent et punissez-les ».

Comme on le voit par ce document, le Conseil des Dix transmettait aux autorités vénitiennes de Crète les plaintes

(1) Archivio dei Frari : Misti del Consiglio dei Dieci, chap. XVI, p. 57.

de Gavala et leur enjoignait de découvrir ses persécuteurs et de les punir (1).

Tristement éloquents, ces documents prouvent l'action antipatriotique des Gavala, ces deux frères traîtres. Le renseignement qui nous est fourni par G. Condylakis et d'après lequel Jean Gavala aurait été exécuté comme conjuré, est donc erroné, d'autant plus que nous savons par d'autres documents que ce personnage était en vie en 1462.

Nous ne pouvons nous prononcer en connaissance de cause sur l'époque à laquelle les frères Gavala se retirèrent de la conjuration. Car, au début, ces deux frères étaient des partisans de Siphis Vlasto. En tous cas, ils ne furent pas parmi les dénonciateurs de la première heure, attendu que, dans les documents relatifs à ces faits, ils ne sont pas cités comme tels, et il n'est fait aucune allusion à une récompense matérielle et morale qu'ils auraient reçue pour prix de leur trahison, comme ce fut le cas pour Callergis, Lymas et Mavrogonato. Il faudrait plutôt convenir qu'ils furent poussés à se ranger du côté des traîtres à la suite des interminables et sauvages persécutions par lesquelles Callergis s'efforçait de réprimer le soulèvement. Cette supposition est renforcée par le fait que la conjuration avait été éventée en 1458, et que, quatre longues années après, « les enquêtes » (appellation dont très diplomatiquement le Conseil des Dix affublait les persécutions cruelles et les mises à mort) allaient encore leur train.

Comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement vénitien avait fait preuve d'une généreuse prodigalité envers les traîtres. Ainsi nous trouvons un arrêté du Conseil des Dix par lequel il est décidé que « le prêtre Lymas recevra une pension annuelle de mille sequins. « Cette pension lui

(1) Mêmes archives, mêmes documents, même volume, p. 69 (1462 juillet 28).

sera servie à lui et à ses héritiers de descendance mâle » (1).

En ce qui concerne les récompenses et bénéfices que Lymas et sa famille avaient reçus du gouvernement vénitien, nous avons trouvé dans les archives de Venise les documents suivants :

« En outre, comme il est digne de récompenser et d'honorer le prêtre Jean Lima et André Nigro qui ont dénoncé spontanément un complot de cette sorte,

« Afin que tous comprennent que notre autorité est très reconnaissante et garde le souvenir de la fidélité que lui témoignent ses sujets,

« Et pour que leur exemple entraîne les autres à observer la fidélité et l'obéissance légale à notre Conseil,

« Ce prêtre recevra sur notre cassette de Crète 1.000 yperpers par an pour lui, ses fils et ses descendants mâles à perpétuité,

« Ses fils et son cousin Nicolas Lima pourront participer aux offices et bénéfices de l'île qui se donnent normalement aux citoyens de Crète, à la condition d'être nés de légitime mariage ;

« Pour la sûreté de sa personne, il aura la licence de porter des armes, ainsi que quatre hommes habitant auprès de lui dans sa maison, comme il l'a sollicité de notre Conseil.

« Semblablement, afin qu'il reçoive une marque publique d'honneur, il est décidé dès maintenant que, quand l'archiprêtre Candiote cèdera la place, ledit prêtre Jean Lima sera archiprêtre.

« D'ailleurs, comme il a demandé les bénéfices du district de Rethymno, nommés Parro et Langa, que le même prêtre dit être d'un revenu d'environ 1.000 yperpers, il

(1)« Papa Ioannes Lima, qui solus in rebellione Siffe requisitus non consensit, imo subito detexit tractatum, in quo erat tantus numerus papatum et villanorum » reçut en récompense une pension annuelle de 1.000 yperpers reversibles à ses héritiers en ligne masculine (Misti del Consiglio dei Dieci, Vol. XVI, p. 84).

est ordonné au Gouvernement de Rethymno que, s'il reconnaît que ces deux lieux rapportent 1.000 yperpers ou 1.100 ou environ, il devra les donner à Lima au lieu de la rente susdite de 1.000 yperpers, s'ils font partie de notre domaine ; sinon, il les donnera quand, après le terme de leur affectation, ils retomberont dans notre domaine. Si le bénéficiaire actuel s'entend avec ce prêtre, le Gouvernement donnera les deux lieux à Lima, et signifiera le fait au Gouvernement de Crète, qui n'aura plus à payer l'annuité.

« De même qu'au susdit André Nigro soit semblablement donnée sur notre trésor de Crète, une rente de 1.000 yperpers par an pour lui et ses héritiers légitimes mâles à perpétuité ; la licence de porter des armes avec quatre hommes habitant chez lui ; que la faveur qu'il a seul de participer aux offices et bénéfices de Rethymno lui soit confirmée et s'étende à ses fils et à ses descendants légitimes pour tous les offices, bénéfices et chatellenies de toute l'île qui se donnent à ses égaux. Et afin qu'il soit honoré publiquement pour le bon exemple des autres sujets fidèles, qu'il soit ordonné au Gouvernement de Crète que le premier office, bénéfice ou chatellenie qui sera vacant sous sa juridiction, de ceux qui se donnent à ses égaux, soit donné à son choix à André pour deux ans.

« Et parce que tous deux, le prêtre Jean et André, en venant avec un navire « bognolla », ont perdu tous leurs biens dans un naufrage en vue du port, de telle manière qu'ils n'ont rien pour leurs dépenses en vue de revenir chez eux, qu'ils reçoivent chacun cinquante ducats pour leurs frais.

Pour : 22

Contre : 2

Non exprimé : 1.

« 1467 — 8 février

« Etant donné que le prêtre Jean Lima, qui seul dans la rébellion de Siffi, ne consentit pas aux sollicitations, et

même dévoila spontanément le complot dans lequel étaient tant de prêtres et de paysans, a été gratifié par ce Conseil, pour lui, ses héritiers et ses descendants, d'une rente annuelle de 1.000 yperpers ou de propriétés garantissant un revenu de 1.000 yperpers ou 1.100 ou environ,

« Que le Gouvernement de Rethymno a attribué par bornage à ce prêtre deux localités, Langa et Parro, qui rapportent 1.116 hyperpers,

« Que Lima est venu à Venise et a demandé que ledit bornage du Gouverneur de Rethymno soit confirmé, parce qu'il est l'exécution d'une délibération de ce Conseil,

« Nous décidons que ledit bornage du Gouverneur qui est l'exécution d'une délibération du Conseil des Dix, soit confirmé par l'autorité de ce Conseil,

« Et étant donné que, en 1454, le prêtre est venu lui-même à Venise pour demander la faveur de notre Conseil en reconnaissance de sa grande fidélité,

« Que son frère suivant la chair, Nicolas Lima, infirme, âgé d'environ douze ans, avait été abandonné à la mort par les médecins, et était considéré par tous comme condamné sans aucun espoir de salut,

« Que le même prêtre ne songea pas à rien demander pour son frère susdit, croyant le retrouver plutôt mort que vivant,

« Que Nicolas, plutôt par miracle que par la science des médecins, revint à la santé,

« Que le prêtre lui-même n'a pas de fils et qu'il n'en aura pas, par le défaut de sa femme, et qu'il ne peut légitimement prendre plus d'une femme,

« Il nous a suppliés humblement que, pour l'honneur de sa maison, afin que l'on sache que la famille des Lima a été fidèle au Conseil de Venise, et que par l'exemple de l'honneur et de la récompense les autres Crétois apprennent à être fidèles au Conseil, nous jugions bon sur sa demande d'accorder que son frère légitime Nicolas, qui cependant n'a pas encore de femme, et ses descendants par mariage

légitime, puissent à perpétuité participer aux offices et aux bénéfices de la Crète,

« Nous décidons qu'il soit fait droit à sa demande

Pour : 12

Contre : 2

Non exprimés : 2.

« 1475 — 20 décembre

« Au Gouvernement de Crète,

« Nous avons appris la renonciation faite par le prêtre Jean Lima au sujet de l'archiprêtrise de cette Cité et votre proposition au sujet du prêtre André Simi,

« Et parce que nous estimons cette affaire très importante, nous rappelant le passé, nous avons délibéré avec notre Conseil des Dix pour que votre proposition du susdit prêtre André fût révoquée, et qu'il fût transmis par vous au prêtre Jean Lima qu'il continue à exercer son ministère nonobstant sa susdite renonciation, que nous ne pensons pas devoir accepter.

« S'il le fait, nous resterons très satisfaits qu'aucun changement n'ait lieu. Si, par lui-même, le prêtre Jean Lima persévérerait dans sa renonciation, ou que, de nouveau, il renonçât librement, en ce cas, sans désigner par vous-mêmes aucun successeur, avisez-nous des titres de chaque candidat à cette dignité, afin que nous fassions avec notre Conseil des Dix telle délibération qui nous paraîtra appropriée à la tranquillité de l'Etat et à tous nos intérêts.

Pour : 15

Contre : 1

Non exprimé : 0 ».

Par ces documents, il est prouvé que parmi les conspirateurs se trouvait aussi un nommé André Nigro, et comme nous verrons plus loin par d'autres pièces, plusieurs personnes furent récompensées pour avoir contribué à

étouffer l'insurrection de Siffi Vlasto ; ainsi nous trouvons dans le document suivant trois autres personnes qui furent récompensées.

« 1455 — 21 juin

« Etant donné qu'ont comparu devant les membres de ce Conseil nobles hommes le sieur André Baroci, habitant de Rethymno, Léonard Cornario et Pierre de Avonal, également habitants de Rethymno,

« Exposant ce qu'ils ont fait dans cette conspiration de Sifi Vlasto pour la conservation de l'honneur et de l'état de notre Conseil,

« Et demandant qu'en raison de leur bon concours, il leur soit accordé suivant ce qui est contenu respectivement dans la supplique de chacun d'eux lue devant ce Conseil,

« Tous ayant été entendus, sur le vu aussi des lettres des Gouverneurs écrites ensuite pour les recommander,

« Comme il paraît digne et convenable de pourvoir par quelque récompense à la juste rémunération de leurs bonnes opérations, et aussi pour l'exemple des autres,

« Nous décidons que le susdit sieur André Baroci, par l'autorité de ce Conseil, devienne capitaine du Bourg de Rethymno pour cinq ans, après l'achèvement du mandat de celui qui y est pour le moment capitaine, et cela au salaire et aux conditions habituelles, semblablement que lui-même et ses frères aient licence de porter des armes avec quatre hommes auprès d'eux pour la sûreté de leurs personnes.

« Et que Jean Cavalarici surnommé Cudi soit délivré de bannissement ».

Pour : 13.

« Une partie des Membres veut que, en totalité et en outre, la libre possession de Camirio Gefala, que tient à ferme pour le moment Georges Capsodasi, soit donnée à

André Baroci, après l'achèvement du bail de Georges, mais qu'en attendant le même André se fasse payer par Georges le fermage qu'il acquitte annuellement ».

Pour : 9

Contre : 0.

« Quant au susdit Léonard Cornario, qu'il soit châtelain de Castri Bicorne pendant cinq ans, après la sortie de charge de celui qui y est maintenant au salaire et aux conditions ordinaires. Semblablement qu'il ait licence de porter des armes avec deux hommes de son entourage pour la sûreté de sa personne ».

Pour : 19

Contre : 3

Non exprimés : 0.

« Au susdit sieur Pierre de Avonal que soit concédée la judicature de Lamiri... dans notre district de Rethymno pendant cinq ans au salaire et aux conditions habituels. Semblablement que lui-même et son frère Georges aient le droit de porter des armes avec deux hommes de leur maison pour la sécurité de leurs personnes ».

Pour : 18

Contre : 3

Non exprimé : 1 »

Il paraît pourtant que plusieurs personnes avaient trouvé ainsi l'occasion de se faire remettre des récompenses sous prétexte d'avoir dénoncé l'insurrection organisée par Siphis Vlasto ou d'avoir contribué à son anéantissement, de sorte que le Gouvernement de Venise voulant mettre fin à cette exploitation publia ces décrets :

11 juin, avec supplément.

« Qu'au reste si quelqu'un demande quelque chose pour la cause de la rébellion de notre (sujet) rebelle Sifi contre

notre Cité de Rethymno, il ne doit pas être entendu davantage ; mais qu'aux demandes de tous le silence soit imposé sous peine d'une amende de 100 ducats pour quiconque proposerait ou approuverait un avis ou une faveur en sens contraire. Et si le cas se présentait que quelque déclaration dût être faite au Gouvernement de Crète, qu'elle se fasse par ce Conseil sans supplément ».

Pour : 10

Contre : 3

Non exprimés : 0.

« Même jour, sans supplément.

« Que le supplément admis pour la cause de la conspiration faite par Sifi notre [sujet] rebelle contre notre cité de Rethymno soit entendu être expiré ».

Pour : 14

Contre : 0

Non exprimés : 0.

« 1455 — 27 juin

« Etant donné que précédemment a été concédée par ce Conseil au sieur Pierre de Avonal la judicature de Lamiri pour la juste récompense de ses actes et de ses peines dans la conspiration de Sifi Vlasto contre notre cité de Rethymno,

« Et qu'il est récemment parvenu à notre connaissance que le même sieur Pierre est mort laissant des fils tout jeunes,

« Qu'il est digne et pieux que les fils de Pierre jouissent de notre susdit bienfait dont lui-même n'a pas pu jouir, et sentent notre bienveillance et notre faveur.

« Nous décidons que, les fils du feu susdit sieur Pierre ne pouvant, par leur jeune âge, exercer cet office, le sieur Georges, frère de feu Pierre, puisse avoir et exercer la susdite judicature aux modes et conditions concédés au susdit Pierre, en donnant la moitié du profit dudit office aux fils dudit sieur Pierre.

« 1474 — 16 juin

« Attendu que, dans le mois qui suivit le paiement de la prime à beaucoup qui se comportèrent fidèlement dans la conspiration de Sifi Vlasto, il fut arrêté dans ce Conseil en 1455 que si certains demandaient quelque chose de plus pour le motif de cette conspiration, ils ne devaient pas être écoutés, mais qu'il fallait opposer le silence à leurs demandes, à peine de cent ducats pour chaque contrevenant. »

Pour : 16
Contre : 0
Non exprimés : 0.

Quant à la famille de Melissino, nous possédons le document suivant, prouvant la trahison de Jean Melissino.

« 1480 — 30 janvier

« Attendu que, dans la maison de Jean Melissino, habitant de Rethymno,

« Fut jetée le 7 février 1459, pendant la nuit, une lettre qui contenait une semence de la trahison antérieure tentée en 1454 par Sifi Vlasto et découverte, semence que l'on pensait étouffée, et qui cherchait à se reproduire et à renaître sous une nouvelle forme,

« Que ledit Jean Melissino, restant malade dans sa maison, envoya le lendemain matin une copie ou la lettre elle-même au Gouvernement de Rethymno, par lequel la susdite lettre fut envoyée au Gouvernement de Crète ; comme cette affaire très importante était examinée, un second fait succéda mystérieusement : la nuit qui suivit le 8 février, Jean Melissino lui-même, enfermé dans sa maison et dormant, fut cruellement blessé à mort ;

« Et par le Gouvernement de Rethymno, sur délibération du Gouvernement de Crète du 24 février 1459, fut décidé de faire proclamer que les auteurs des blessures portées à

la personne de Jean Melissino fussent révélés, et qu'une récompense de 1.000 yperpers et l'exemption d'un banni à l'exception des rebelles d'Etat seraient accordées aux dénonciateurs, afin que par cette dénonciation lumière fût faite sur ceux qui avaient jeté la lettre dans la maison dudit Melissino,

« Cela fut fait comme l'exigeaient les circonstances ; personne ne se présentant, le Gouvernement de Crète consulté, ainsi que notre Conseil, il fut prescrit par notre Conseil au Gouvernement de Rethymno de continuer toute tentative de faire la lumière sur les auteurs des deux délits, c'est-à-dire ceux qui avaient jeté la lettre et ceux qui avaient blessé Jean Melissino ;

« A la suite de quoi, le Gouvernement de Rethymno, le dernier jour d'août 1460, par le Conseil et l'autorité du Gouvernement de Crète, sur la prescription et l'ordre de notre Conseil, se résolut à une seconde proclamation, promettant aux révéléurs de la lettre susdite 3.000 yperpers comptant, et 25 yperpers chaque année de leur vie, sur notre trésor ; qu'eux-mêmes et leurs héritiers pourraient participer aux offices et bénéfices de l'Ile de Crète comme y participent les feudataires de Crète ; qu'ils pourraient aussi racheter trois bannis ou expulsés pour simple homicide ou autre délit, étant maintenues les autres conditions contenues déjà dans la première proclamation.

« La prime tentant les esprits des hommes, le prêtre Jean Lima, Georges Vergiti et Emmanuel Lima firent connaître les deux hommes, c'est-à-dire ceux qui avaient jeté la lettre et les assassins de Jean Melissino. Ainsi la lumière fut faite et les délinquants furent livrés au supplice, non tous cependant, pour des motifs appropriés,

« Le prêtre Jean Lima et ses compagnons susdits, craignant le pouvoir de quelques complices qui étaient demeurés inconnus et de leurs partisans, tant que ceux-ci furent en vie, n'osèrent pas demander les primes des proclamations ;

« Maintenant tous les susdits étant morts, ils se sont

présentés devant les membres de ce Conseil, demandant les récompenses de leur fidélité promises par les proclamations publiques, comme il a été dit ci-dessus,

« Et attendu la pauvreté du Trésor de notre Conseil, ils se contentent, au lieu des 3.000 yperpers qui devaient leur être payés comptant et des 25 yperpers annuels tant depuis le temps de la dénonciation que pour l'avenir, de demander pour la première proclamation au lieu de 1.000 yperpers, une voix d'exemption de ban et l'autre déjà promise, de manière à avoir deux voix pour cette première proclamation, et pour la seconde, au lieu des 3.000 yperpers payables immédiatement et des autres 25 annuels comme eurent le sieur Jean de Molino en 1461 et le sieur Jean Calergi en 1472 par ce Conseil, remettant tout bénéfice pécuniaire pour le passé, le présent et l'avenir, ils s'estiment heureux des autres avantages de la proclamation,

« Et attendu qu'il convient à la justice de notre Conseil, pour l'exemple des autres, d'observer les promesses,

« Nous décidons que ledit prêtre Jean Lima, Georges Vergiti, et Emmanuel Lima, jouissent du bénéfice de la seconde proclamation, c'est-à-dire qu'ils aient trois voix de bannissement pour homicide simple, et au lieu d'argent qu'ils aient deux voix des mêmes conditions et qualité que celles qu'eurent les sieurs Jean de Molino et Jean Calergi pour les bannis jusqu'à ce jour, à l'exclusion des rebelles.

« Et que François de Porto, gendre du prêtre Jean Lima entre en participation des bénéfices et offices de Crète au lieu du susdit prêtre Jean Lima ».

Pour : 11

Contre : 2

Non exprimés : 3.

Le Gouvernement de Venise, pour s'assurer l'amitié et l'appui des notables de l'Ile, surtout des descendants catholiques, publia la proclamation suivante :

« Et comme, par des lettres du Gouvernement et les aveux des traîtres, il apparaît très clairement que les nobles et les citoyens de cette Ile, tant feudataires que non, montrèrent universellement dans cette entreprise de rébellion une fidélité grande et entière et une prompte obéissance,

« Il convient à notre honneur et à notre reconnaissance de montrer que nous ne sommes pas ingrats et que nous aimons ces fidèles sujets.

« Nous décidons que, une fois écoulé le prochain mois de février, ils seront déliés de toutes les contributions et de toutes les charges qui leur avaient été imposées pour la guerre et qui étaient exigées par le ministère des Gouverneurs, de même, quand sera payée l'imposition limitée et payable au dernier jour de février prochain, rien ne sera plus exigé d'eux pour les susdites charges.

« Lesdits Gouverneurs de l'Ile doivent en informer nos fidèles sujets en termes pertinents, et leur faire connaître que notre autorité les décharge à cause de la paix qui a été faite ».

Pour : 20

Contre : 2

Non exprimés : 0

« 13 novembre

« D'ailleurs qu'il soit déclaré que tous les biens des rebelles que lesdits Gouverneurs auront trouvés et confisqués pour le trésor commun doivent être vendus aux enchères publiques, à l'exception cependant des dots, des traites et des crédits des particuliers; les dots toutefois ne seront restituées aux femmes qu'après la mort de leurs maris.

« Le Gouvernement qui vendra les biens situés dans son ressort aura 5 p. 100 des biens vendus. Il aura la liberté de vendre soit au comptant, soit au terme de cinq ans, suivant ce qui paraîtra le meilleur à sa sagesse. Cependant,

le possesseur restera engagé envers le trésor commun jusqu'à complète libération.

Pour : 8

Contre : 6

Non exprimé : 1.

Des privilèges extraordinaires furent accordés à Jean de Molino pour avoir livré au Gouverneur de la Canée le collaborateur de Siphis Vlasto, George Callergis mis à mort, comme il apparaît du document suivant :

« 1466 — 23 juillet

« A Jean de Molino, feudataire très fidèle de notre Conseil, habitant de notre Cité de la Canée de l'Île de Crète, qui, au temps de la rébellion de Sifi Vlasto contre la cité de Rethymno et notre Etat, avant la proclamation de la prime aux dénonciateurs des traîtres de ladite rébellion, a livré au Gouvernement de la Canée Georges Callergi, un des chefs de la conspiration susdite,

« Lequel fut jugé suivant sa culpabilité, comme il résulte pleinement du rapport et de la procédure des hommes nobles, sieur Jean Trivisano, gouverneur, et sieur François Mauro et Marc Quirino, conseillers de la Canée, dont lecture a été donnée à ce Conseil,

« Etant considérés la fidélité, les mérites et les autres excellents titres de Jean, et combien il est utile à notre Conseil dans ce pays,

« Et aussi pour l'exemple de nos autres sujets fidèles,

« Par l'autorité de ce Conseil il est accordé trois voix pour racheter trois bannis, semblables aux voix et aux conditions accordées au sieur Zacharie Trivisano de Rethymno par notre Gouvernement de Crète, sans aucune prime en argent de notre Conseil, comme il l'a demandé humblement.

Pour : 13

Contre : 3

Non exprimés : 1.

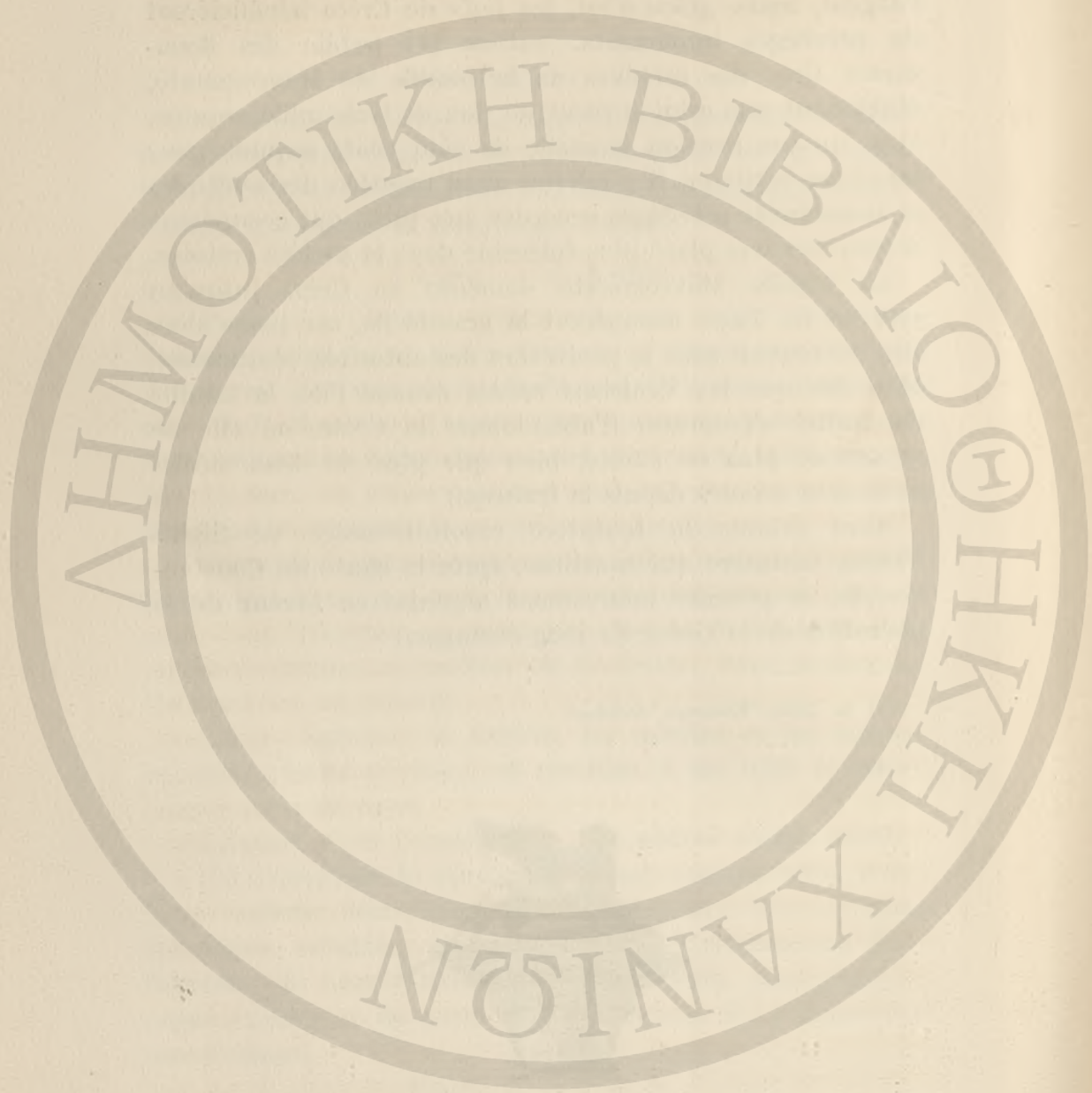
Le gouvernement vénitien se montra encore plus généreux envers Mavrogonato. Car, non seulement celui-ci reçut de l'argent, mais, grâce à lui, les juifs de Crète bénéficièrent de privilèges importants. Sathas (1) publie des documents tirés des archives de la famille de Mavrogonato, établissant que celui-ci recut un don de trois mille sequins, ainsi qu'une pension annuelle de cinq cents sequins pour lui et ses héritiers. Il y est fait aussi mention des multiples et importants privilèges accordés aux juifs, qui occupèrent depuis lors une place plus tolérable dans la société crétoise.

La famille Mavrogonato demeura en Crète jusqu'au jour où les Turcs occupèrent la grande île, car jusqu'alors elle se trouvait sous la protection des autorités vénitiennes. Mais dès que les Vénitiens eurent évacué l'île, la famille du traître s'empressa d'abandonner la Crète, où elle ne se sentait plus en sûreté, bien que plus de deux siècles se fussent écoulés depuis la trahison.

Ainsi échoua la tentative révolutionnaire de Siphis Vlasto, tentative qui constitue, après la chute de Constantinople, le premier mouvement organisé en faveur de la libération de la Grèce du joug étranger.

(1) Κ. Σάθα, 'Ελληνικά 'Ανέκδοτα.







CHAPITRE V

NICOLAS VLASTO
ET LA PREMIÈRE IMPRIMERIE GRECQUE
A VENISE.

A PRÈS le drame, dont nous avons retracé au chapitre précédent les tragiques péripéties, il nous faut transporter nos lecteurs à Venise, où nous trouvons, débordant d'activité, Nicolas Vlasto, dont le nom, universellement connu, est intimement lié à la naissance et au développement de l'imprimerie.

Si nous ne possédons que quelques rares notes biographiques sur Nicolas Vlasto, nous avons par contre de nombreux renseignements sur l'œuvre accomplie par cet homme, qui a puissamment contribué, avec Zacharie Callergis, à la diffusion des lettres grecques et de l'hellénisme.

La date de sa naissance demeure inconnue ; mais son activité se manifesta pleinement pendant les deux dernières décades du xv^e siècle

Il est probable que ces deux Crétois de Rethymno étaient arrivés ensemble à Venise, ce qui nous ferait supposer qu'ils avaient abandonné leur patrie *proprio motu*, car, à cette époque, aucun bouleversement de nature à obliger les Grecs à s'expatrier n'avait agité la grande île. A coup sûr, la nouvelle de la découverte de l'imprimerie avait dû parvenir jusqu'en leur pays natal, et elle leur fit prendre la décision de se rendre à Venise (où déjà Alde Manuce

trionphait avec ses éditions de livres en grec et en latin), dans le but de s'adonner exclusivement à la divulgation des auteurs grecs par l'imprimerie.

Loin d'avoir eu des difficultés avec le célèbre Alde, ils se lièrent avec lui d'amitié fraternelle, ainsi qu'en témoignent les lettres qu'ils échangeaient et qui nous sont parvenues.

D'ailleurs, Callergis, aussi bien que Vlasto, ne descendaient-ils pas, chacun de l'un des « douze Archontes » de la Crète, et ne se distinguaient-ils pas par leur instruction et leur éducation ?

Mais la question se pose de savoir comment ces descendants de deux familles ennemies devinrent collaborateurs dans une commune entreprise ? Car, ainsi que nous l'avons exposé au chapitre précédent, c'est bien André Callergis, issu de l'une des familles les plus en vue de l'île, qui fit avorter la conjuration de Siphis Vlasto et qui se chargea d'exterminer ses partisans. Comment, dès lors, concevoir que le petit-fils de Siphis Vlasto ait pu consentir à collaborer avec le petit-fils de l'assassin de son grand-père ?

C. Sathas écrit à ce propos que « Zacharias Callergis, malgré le nom qu'il porte, ne semble pas appartenir à la famille homonyme vénitienne, anoblie depuis fort longtemps ; et qu'à plus forte raison il est impossible d'admettre que Vlasto pût oublier si vite le sang de son grand-père et celui de ses proches massacrés pendant la sanglante révolte... Aussi considérons-nous Zacharias Callergis comme issu de l'une des plus nombreuses branches détachées du grand arbre des Callergis de Crète, mais n'ayant plus aucun rapport et aucun lien de parenté avec les patriens Callergis de Venise... » (1).

Nous devons avouer que cette version ne nous paraît vraisemblable ; mais nous ne pouvons lui opposer une

(1) Κ. Σάθα, 'Η πρώτη ἐν Βενετία 'Ελληνική Τυπογραφία. Etude publiée dans la revue « Μελέτη », à Athènes, année 1908, p. 482.

autre explication pour justifier l'incertitude. Nous ne comprenons pas néanmoins pourquoi Sathas mêle à cette histoire les Callergis de Venise, alors qu'il est démontré que Zacharie Callergis venait de Crète.

* * *

Venise a été le berceau de l'art typographique grec ; c'est là, en effet, que fut fondée la première imprimerie grecque. Des éditions grecques avaient bien vu le jour auparavant, à Milan ; mais dans une imprimerie que ne dirigeaient point des Grecs, et qui n'était point spécialisée dans les impressions en langue grecque.

La création des caractères d'imprimerie grecs doit être attribuée aux calligraphes grecs qui, à cette époque, pullulaient en Europe, où ils étaient très recherchés pour la transcription des codes grecs. La gravure de caractères sur bois ou sur métal ne fut pas sans se heurter à de grosses difficultés, à cause surtout de l'ignorance des ouvriers typographes, qui ne connaissaient pas la conformation des lettres grecques. Quelques privilégiés à peine possédaient alors la langue grecque, de sorte qu'il n'était pas facile de trouver des graveurs de caractères grecs. Aussi, les faisait-on venir de Grèce et plus spécialement de Crète.

Et c'est tout d'abord le crétois Antoine Damilas qui, réfugié à Milan (d'où son nom « Da Milan ») où il exerçait le métier de transcripteur-calligraphe, grava des caractères grecs, monta une imprimerie grecque et édita, en 1476, le premier livre imprimé en grec, la « Grammaire Grecque » de Constantin Lascaris. Ces mêmes caractères servirent à enrichir aussi d'autres imprimeries de l'époque, à Florence et à Venise, où, en dehors des ouvrages latins, on publia, depuis, des ouvrages grecs.

Callergis et Vlasto commencèrent leurs travaux typographiques vers 1493, ainsi que nous l'apprend Marc Musurus dans l'introduction de leur « Grand Etymolo-

gique », lequel ne parut qu'en 1499, ce qui d'ailleurs est assez naturel. Car nous devons prendre en considération, qu'à cette époque la typographie et la fabrication des caractères étaient encore à l'état embryonnaire, et qu'il avait donc fallu un laps de temps assez long pour publier un volume de 233 pages in folio, étant donné surtout que Callergis avait voulu fabriquer de ses propres mains tout le matériel d'imprimerie, et réaliser, comme d'ailleurs il y est arrivé, un chef-d'œuvre d'édition typographique, ce qui, selon A. Didot, est un événement qui mérite d'être signalé dans les annales de la typographie (1).

A la fin de cet ouvrage nous relevons cette note :

« L'impression de ce Grand Etymologique a été exécutée, grâce à Dieu, aux frais du noble et illustre M. Nicolas Vlasto de Crète, à l'invitation de la célèbre et très sensée M^{me} Anne, fille du très respectable et très glorieux M. Lucas Notaras, ancien grand duc de Constantinople, et par le travail et la dextérité de Zacharie Callergis, le Crétois, pour l'utilité des hommes instruits et amis des lettres grecques. L'an de J.-C. 1499, au mois de juillet (2) ».

Cette magnifique édition était unique à cette époque. Il ne faut donc pas considérer comme exagérés les éloges qu'en fait Musurus dans les lettres suivantes, lettres qu'il adressait à Nicolas Vlasto (3).

(1) Amb. FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise*. Paris 1875, page 546.

(2) Mattaire, dans ses *Annales de la Typographie*, parle ainsi de la beauté du premier livre imprimé par Callergis et Vlasto : « Sic elegantissima haec Etymologici editio conjunctis utriusque sexu subsidiis peracta est : rarum sane et laudabile litteraturae illo tempore florentis argumentum. »

(3) A. FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce*, pp. 556-557.

LETTRES DE MARC MUSURUS

A

NICOLAS VLASTO

PUBLIÉES PAR AMB. FIRMIN-DIDOT

Dans son ouvrage *Alde Manuce*

(Page 521)

I

ΕΠΙΣΤΟΛΗ
ΜΑΡΚΟΥ ΜΟΥΣΟΥΡΟΥ
ΠΡΟΣ ΝΙΚΟΛΑΟΝ ΒΛΑΣΤΟΝ

Τῶν Ἑλληνικῶν βιβλίων, Νικόλαε φίλτατε, εὐπορεῖν τοῖς πλείστοις μὲν οὐκ ἔνῃν, μάλιστα δὴ καὶ εἴ τις τῶν περὶ ἀρετὴν θερμότερος πένης δ' ἄλλως. Οὕτω γὰρ τοῖς βιβλιοτάφοις ἐδόκει ἄριστα καὶ σπουδῆς ἄξια δοῦν, ὡς οὐ μόνον αὐτοὶ σπουδάζειν ἅπαντα καὶ θεωρεῖν κατηπεύγοντο, καὶ τοὺς ἄλλους μεταδιδάσκειν ἐπαίνου καὶ παντοδαπῆς φήμης χάριν (οἱ γὰρ αὐτοὶ ἡνίκα τι μικρὸν διασαφηνίζωσιν ὑφαιρούμενοι παρὰ τῶν ἐν τοῖς βίβλοις, ὡς θεοὺς αὐτοὺς νομίζουσι καὶ ὑπὸ πάντων θαυμάζεσθαι καὶ προσκυνεῖσθαι ἀξιοῦσι, καὶ τῷ δακτύλῳ δεικνύουσιν οὗτός ἐστιν ἀκούοντες παρ' αὐτῶν, ὅς ἐξηγήσιν τινα εὐπρεπῆ εἰς τὰ Πινδάρου ἐξέθετο καὶ ἱστορίαν ἀκριβῆ περὶ τὰ Ὀμήρου, καὶ εἰς ἄλλων τι δυσεύρετον καὶ δυσνόητον, ἀλλὰ μηδὲ τὸ παράπαν κἂν μικρὸν τι ἐπινεῦσαι (ἐπικλίνειν) πρὸς τὸ βιβλίον τοῖς ἄλλοις συγχωροῦσι. Καὶ κατὰ τὸ πεπαροίμασμένον, κύων ἐπὶ φάτῃ συντελοῦσιν. Ἐκείνη γὰρ οὔτε ἐσθίειν ἄχρῶν τι ἐνείδισται, οὔτε τοὺς πόλους ἔῃ. Ὅμως δέ, ὡς ἡ Θηβαία λύρα, « Ἐσθλῶν γὰρ ὑπὸ χαρμάτων πῆμα θνάσκει παλίγκοτον δαμασθέν, ὅταν θεοῦ μοῖρα πέμπη ἀνεκὰς ὄλβον ὑψηλὸν » τίς ὡς εἶπω θεοῦ νεύματι ἔτος δέκατον τουτὶ

ὠφελεῖν καὶ εἰς φῶς ταῦτὶ ἀνακομίσειν οὐκ ἐπαύσατο, ὅς, εἰ ὀπό-
σους καὶ ὀποίους μόχθους ἐτολύεε βουλοίμην διεξελθεῖν, οἴμαι
τὸν σύμπαντά μοι αἰῶνα παρελθεῖν. »

TRADUCTION

1

Marc Musurus à Nicolas Vlasto.

« Le manque de livres grecs, mon très cher Nicolas, est un grand malheur pour chacun, surtout pour ceux qui, brûlant du désir de s'instruire, ne sauraient s'en procurer, vu leur pauvreté, et cela par la faute de *bibliotaphes* (βιβλιόταφοι) qui s'en applaudissent et s'en font gloire, afin de pouvoir, en gardant le tout pour eux, priver autrui de tout éloge, de toute renommée. En effet, quand, à l'aide des livres qui leur en fournissent les moyens, ils ont pu éclaircir quelque point obscur, ils se croient des dieux, et devenus dignes de l'admiration universelle ! ils pensent avoir mérité d'être montrés au doigt et de s'entendre dire : « C'est lui, le voilà, celui à qui nous devons l'explication de cet exposé de Platon, de ce fait historique dans Homère, enfin de tout ce qui était incompréhensible, impénétrable, ne laissant rien, pour peu que ce soit, à découvrir à d'autres, même de s'approcher des livres. Il en est d'eux, pour citer le proverbe, comme de la « chienne » qui, couchée sur une bonne litière de paille, ne permet pas au cheval d'y venir goûter.

« Mais, comme nous le dit la lyre de Pindare, « c'est
« par un heureux enchantement qu'un mal invétéré s'éva-
« nouit et disparaît quand la Providence (θεοῦ μοῖρα) nous
« envoie d'en haut un bonheur suprême ».

Quel est donc ce mortel qui, secondé par la Divinité (on peut le dire) n'a pas cessé un instant jusqu'à cette dernière année de se rendre utile en ressuscitant les morts, et qui a accompli tant et de tels travaux que, si j'entreprends de les décrire, il me faudrait un siècle entier.

II

ΜΑΡΚΟΣ Ο ΜΟΥΣΟΥΡΟΣ
ΤΩ ΕΠΙΕΙΚΕΙ ΑΝΔΡΙ
ΕΥ ΠΡΑΤΤΕΙΝ

Συνήδομαι σου, Νικόλαε, διαφερόντως ἐφ' οἷς οἱ πλείστοι τῶν φιλολόγων ἐξηρημένοι τῆς σῆς ψυχῆς τὰ σὰ διὰ παντὸς ἄγουσι καὶ λόγου καὶ θαύματος. Οὐχ οἱ μὲν οἱ δ' οὐ, ἀλλ' ἅπαντες ἐξῆς ὁμοίως. Οὕτω γάρ σε καὶ μεγαλοφυΐα διαφέρειν καὶ φρονήματος Ἑλληνικοῦ μετεσχηκέναι κηρύττουσιν, ὥστε τῶν ἔναγχος ἐξευρημένων ἐν ταύτῃ τῇ πόλει τύπων μηδεμίαν ὑπερβολὴν καταλείπειναι τοῖς ὕστερον ἐπὶ κάλλει δοξάντων, μὴ διὰ τοῦτο κατερραθυμηκέναι, προσχῆματι τοῦ δυσαντίβλεπτον ὑπειλῆφθαι τὸ φθιάσαν, ἀλλὰ τὰ τοιαῦτα τῆς ραθυμίας ἠγησάμενον ὑποκορίσματα, τοῖς πρεσβυτέροις ἐνατενίσαι, ἐπ' ἐλπίδι τοῦ δυεῖν θάτερον, ἢ κατορθώσαντα τυχεῖν τοῦ σκοποῦ καὶ τι δοῦναι τοῖς ἔπειτα διήγημα, μέγα μὲν εἰς δόξαν ὑμετέραν, μέγα δὲ εἰς κοινὴν τοῦ γένους ὠφέλειαν, ἢ σφαλέντα τῆς ὑποθέσεως, τοῖς γοῦν ἐξηλεκῶσι τὰ εὖ ἔχοντα παραπλησίως ἐπαινεθήσεσθαι, διὰ τοι ταῦτα παρὰ πᾶσι ψῆφος ἠνέχθη μηδενί σε δεῖν τῶν πρωτείων ἀμφισβητοῦντι παραχωρεῖν ἐπὶ πάλλει χαρακτήρων καὶ τῶν ὅσα γε εἰς τὴν τέχνην ἦκει πάσης ἀνωτέρα μικρολογίας εὐπορία.

Τῶν μὲν τοίνυν φιλολόγων ἄλλος ἄλλο τι τῶν σῶν ἐπαινείτω, πάντως δὲ ἀρκέσεις γλώσσαις πολλαῖς μεριζόμενος, ἐγὼ δὲ πρὸς μὲν τὸ σεμνύνειν τὰ σά, οὐκ ἂν ἐμαυτὸν καθείην, οὐκ ἀγνοῶν κρείττω τε εἶναι ἢ κατὰ λόγου δύναμιν ἡμετέρου τὸν εὐφημούμενον καὶ γραφίδος οὐκ ἐπιστολιμαίας ἀλλ' ἔναγωνίου δεόμενον. Ἄδὲ καὶ συνοίσειν λεχθέντα, ἐγὼ τε καὶ παρὰ τᾶλλα θαυμάσας ἔχω, ταῦτα εὐπεῖν οὐδὲ κατοκνήσω. Ἴνα γὰρ μηδεὶς ἐκείνο κομωδεῖν ἔχη, ὡς ἄρα σὺ τουλλιπὲς τῆς διορθώσεως ἐπενόησας εὐπροπέστατα θεραπεύειν κομωθέντων ὑπερφρεῖ πολυτελεία τῶν βιβλίων εἰς νόθου κάλλους ἐπίδειξιν, ἀλλ' ἢ τοῦργον ἐξάπαντος ἀνεπίληπτον, οἰκειότατα σεαυτῷ προσηγάγασθαι τὸν Ζαχαρίαν, ἅτε δὴ φύσεως τε δυνάμει καὶ μελέτης ἀσκήσει συχνῇ τὰ περὶ τὴν τέχνην εἴπερ τις ἄλλος ἐξακριβώσαντα, καλῶς ποιῶν. Οὗτος γὰρ λαμπρὸν οἴκοθεν ὄντα, λαμπρότερον ἐργάζεται τῇ συνεργίᾳ, πάντως δὲ οὐδὲν θαυμαστὸν ὅπου γε οὐδ' Ἡρακλῆς ἐκεῖνος ὁ μέγας

οὐκ ἂν ἐγεγόνει τοσοῦτος, εἰ μὴ ἀδελφιδοῦν ἠτύχει συμπονοῦντα καὶ συναγωνιζόμενον. Ἐν μὲν εἴρηται μοι τῶν σῶν παρ' ἐμοὶ θαυμαστοτάτων, εἶδον δὲ ὅτι πολλὰ καὶ παντοδαπὰ βιβλία δημοσία τοῖς πᾶσι προθεῖναι διεγνωκῶς, κἀνταῦθα τὴν ἀταξίαν ἀπέφυγες. Οὐ γὰρ ἀπὸ τῶν θεωρητικῶν καὶ τῶν ἐπ' αὐτῇ τῶν ἐπιστημῶν τῇ ἀκροπόλει κατήρξω, ἀλλὰ τῶν παρὰ τὴν πύλην αὐτὴν μυσταγωγούντων τὰς τῶν εἴτε ἀμαθῶν εἴτ' ὀψιμαθῶν διανοίας, καὶ ταύταις, ἐπειδὴν ἰκανῶς ἔξωσι τῶν προπαιδευμάτων, ἤδη τοῖς ἀρίστοις ὁμιλεῖν ποιηταῖς καὶ πρόσω χωρεῖν ἀσφαλῶς ὡς μεμνημένοις ἐπιτροπόντων, καὶ τὰς βίβλους ἀνελίττειν εἰδ' ὑποδιδασκάλους εἴτε καὶ μὴ. Ὁ γὰρ ἐν τούτῳ κεκτημένος εἴτε κέρας Ἀμαλθείας αὐτὸ καλεῖν παντοίοις καρποῖς ὑπερβρῦον, εἴτε κηρίον, εἴτε κήπους Ἀδώνιδος βούλειο, τὴν ἐπιτομωτάτην ἐβάδισε. Πᾶσαν γὰρ ἔχειν ἐν ἑαυτῷ τὴν Ἑλλάδα νομιζέτω καὶ μηκέτι πόρσιον ἄλλο παπταινέτω, εἴποι ἂν ἡ Θηβαία λύρα. Ἡ γὰρ οὐδεμία περίεστιν ἢ κωμιδῇ ὀλίγα τῶν παρὰ ποιηταῖς τραχειῶν καὶ σκληρῶν λέξεων, ἃς ἐτυμολογικώτερον οὐκ ἀναπτύσσει καὶ σαφηνίζει, οὐ δυσσευρέτως, ἀλλὰ τὸ ἐφεξῆς τῶν στοιχείων τὰ ζητούμενα τοῖς διεξιούσι ραδίως ἐποριζόμενον ὥστε μηδένα τῷ συνεχεῖ καὶ ὁμοιοτρόπῳ τῆς ἀναγνώσεως ἀποκναίειν, ἀλλὰ ποτὲ μὲν μύθοις ποτὲ δὲ ἱστορίαις οὐ κατημαξευμέναις, ἀλλὰ σπανίως εὐρισκομέναις ἐκ παραδρομῆς τὸν μετιόντα διαναπαύειν. Καὶ μὴν διορθώσεως ἐντελοῦς αὐτὸ τετυχηκέναι νομίζω, εἴπερ ἐγὼ Ζαχαρίου τὸ φιλόπονον οἶδα.

Εἰ δὲ μικρὰ ἄττα τινὲς ἐκφανλίσουσι παραθρέξαντά που, τοῦτ' ἐκεῖνο μὴδὲν ἀπανέρη, μὴδὲ διστάσης, τοῦ πονηροῦ κόμματος οὔτοι, ἀγνώμονες ἄνθρωποι, αὐτόχρομα θιασῶται τοῦ Μόμου καὶ μιμηταί. Ὅς γε τὰ μὲν ἄλλα τῆς Ἀφροδίτης οὐκ εἶχε κατηγορεῖν, ἐν δὲ μόνον ἀποστέργειν ἔλεγεν τὸ ὅτι τρύζον αὐτῆς τὸ σανδάλιον ὀκληρὸν ἂν εἴη τοῖς ἀπαντῶσι τῷ ψόφῳ. Ἀλλὰ γὰρ ὡς εὐχρηστον, ὡς ἀναγκαῖον, ὡς εὖ μάλα διωρθωμένον εἴη τὸ βιβλίον, ἄτοπον ἴσως εἴη πολλὰ λέγοντα διατριβεῖν. Ἐξεσι γὰρ τῷ βουλομένῳ τὴν πρώτην σκεψαμένῳ σελίδα καὶ περὶ τῶν ἐφεξῆς εἰκαστῇ βελτίστῳ γενέσθαι. Πολλῶν τε οὖν ἄλλων εἵνεκα καὶ τοῖν δυεῖν τούτοιν ὧν προσεχῶς ἐμνήσθην, ἄκουσμα περισπούδαστον ἐγένου τοῖς φιλολόγοις, ὃ μεγίστης ἐμὲ θυμηδίας ἐνέπλησεν εἰκότως. Ὅρος γὰρ οὗτός ἐστι φιλίας ὡς παρ' ἐμοὶ κριτῆ φιλοσοφώτατος, κοινὰ προκεῖσθαι πάντα τὰ τῶν φίλων, εὖ τε καὶ ὡς ἑτέρως ἔχοντα. Ποίει τοίνυν παραπλήσια τούτοις, ἐξ ὧν σοὶ μὲν ἔ-

σται κλέος αείμνηστον, ἐμοὶ δὲ μέγα φρονεῖν τοιοῦτον φίλον ἐξέ-
σται. Εἰ δὲ δεῖ τι καὶ κατὰ τὸν σοφὸν πρὸ λυρᾶν ἄσαι Πίνδαρον
εἰπεῖν, χρυσέας ὑποστήσας εὐτυχεῖ θαλάμῳ κίονας, ἐπείχθητι καὶ
θρητὸν πῆξαι τάχιστα μέγαρον.

Ἐρρωμένως διαβιώης πανοικεῖ φίλων ἄριστε.

TRADUCTION

II

Marc Musurus au bienveillant Nicolas Vlasto. Salut.

« Je ne saurais trop te féliciter, Nicolas, de ce que la plupart des gens de lettres, qui te sont déjà attachés de cœur, ne cessent de parler de toi et de t'admirer ; tous indistinctement, et l'un après l'autre, proclament ton mérite et ton âme toute hellénique. En effet, bien que les types inventés récemment dans cette ville semblent par leur beauté ne pouvoir être surpassés, loin de te décourager sous prétexte que le nouveau ne saurait égaler l'ancien, tu as, en redoublant d'ardeur, porté tes regards plus haut, dans l'espoir de léguer à la postérité une œuvre qui, en accroissant ta gloire, soit profitable à la Nation. Si le succès ne répond pas à ton attente, par contre, les éloges compenseront les dénigrements des jaloux. Tous sont donc d'avis de t'engager à ne point hésiter à continuer ton œuvre, en raison même de la beauté des caractères et de toutes les ressources de l'art les plus minutieuses et les plus perfectionnées. Que chacun loue dans tes œuvres, l'un ceci, l'autre cela ; tu suffiras amplement à l'éloge de bien des langues. Quant à moi, je m'abstiendrai de signaler tes mérites, sachant très bien l'insuffisance de mes paroles et de ma plume ; c'est à plus fort que moi à prendre ta défense. Toutefois, je ne saurais différer de témoigner mon admiration pour tous les services que tu rends aux lettres, et, afin qu'on ne puisse supposer que tu as négligé en quoi que ce soit la parfaite exactitude de la correction, en embellissant tes livres avec un trop grand luxe pour leur



donner l'apparence d'une fausse beauté, c'est au contraire pour rendre ton ouvrage irréprochable en tout point, que tu t'es attaché intimement Zacharie Callergis, qui, par son génie naturel et l'exercice approfondi de son art, a atteint la perfection. Tu as bien fait, puisque ton mérite, déjà si grand, va s'accroître encore par sa coopération. Hercule, lui-même, n'eût pas fait de si grandes choses sans l'aide de son neveu.

« Un de tes grands mérites, selon moi, et je l'ai déjà signalé, c'est d'avoir apporté de l'ordre et de la méthode dans le choix des livres que tu avais résolu de livrer au public. Ce n'est donc pas par ce qu'il y a de plus spéculatif et par les formules de science que tu as débuté, mais par ce qui pouvait initier à la science des esprits ignorants ou retardataires, afin qu'après avoir reçu cette instruction préparatoire, ils pussent aborder les plus grands poètes et marcher sûrement dans la bonne voie, guidés par de bons conseils, et profitant des livres mis à la portée de tous ; car celui qui possède, soit la Corne d'Amalthée, abondante en fruits, soit le Rayon de miel, soit le Jardin d'Adonis, a pris le plus court chemin et peut croire posséder toute la Grèce ; ne porte donc pas ta vue plus haut, comme dit Pindare.

« Tout s'y trouve réuni, et il est bien peu de locutions rudes et dures chez les poètes qui n'y soient développées et éclaircies d'après l'étymologie. L'ordre alphabétique y rend toute recherche facile, et ce que l'on veut savoir s'y présente naturellement, sans que l'uniformité fatigue le lecteur. Il trouvera même du délassement dans les histoires et les fables intéressantes, soit par leur charme, soit par leur nouveauté. Quant à la parfaite correction du texte, elle ne laissera rien à désirer ; on sait combien Zacharie épargne peu sa peine, et si quelques détracteurs s'attaquaient à quelques minuties qui parfois lui ont échappé, il ne faut pas s'en émouvoir : ce sont, n'en doutez pas, des critiques de mauvais aloi, de vrais suppôts de Momus,

imitateurs de ce dénigreur qui, n'ayant rien à reprocher à Vénus, trouvait seulement que le bruissement de sa sandale importunait les passants ; mais quant à l'incontestable utilité et à la perfection de la correction du livre imprimé par Zacharie, il est inutile d'insister, puisqu'il suffit de jeter les yeux sur la première page pour bien juger de la beauté des autres. Par ces deux mérites, joints à tant d'autres, tu es le vrai modèle à citer aux philologues, et je m'en réjouis de tout cœur, et avec raison, car, lorsque tout est en commun entre amis, soit en bien, soit en mal, là se trouve la preuve la plus philosophique de l'amitié. Complète donc tes œuvres par d'autres semblables ; elles assureront à ta mémoire un souvenir à jamais durable, et moi je m'enorgueillirai d'avoir un tel ami et je chanterai en préluant comme Pindare :

Χρυσέας ὑποστήσα εὐτυχεῖ θαλάμῳ κίονας,
Ἐπειχθητι καὶ θεητὸν πῆξαι τάχιστα
Μέγαρον (1).

* * *

A. Firmin Didot exalte ainsi la splendeur de cette édition :

« En parlant de ce trop grand luxe avec lequel Zacharie embellissait ses éditions, je crois que Musurus fait allusion à l'impression en or des ornements gravés sur bois qui décorent les frontispices de ses livres. Ainsi la Bibliothèque d'Athènes possède un exemplaire de l'« Etymologicon » où ils sont imprimés en or ; un bibliophile possède un exemplaire de Simplicius imprimé de même ; dans l'exemplaire d'Ammonius, que possède M. le prince Mavrocordato l'ornementation est aussi imprimée en or. Dans ces exemplaires exceptionnels, l'or n'est point saupoudré, mais fait corps avec le vernis auquel il est mêlé par la cuisson, et a conservé son éclat. Les exemplaires ordi-

(1) A. FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce*, etc., pp. 559, 561.

naires ont les ornements et les initiales imprimés en rouge » (1).

Nous ignorons si en réalité, des exemplaires de luxe du « Grand Etymologique » sont conservés dans des bibliothèques privées où nous n'avons pu faire des recherches ; mais ce que nous savons, c'est que les deux bibliothèques publiques d'Athènes, la Bibliothèque Nationale et celle de la Chambre des Députés, ne possèdent pas d'exemplaire à enluminures d'or. La Bibliothèque de la Chambre possède un exemplaire et la Nationale en possède deux sans enluminures d'or, mais simplement avec des enluminures rouges, comme tous les exemplaires existants. Il est curieux que Didot soit tombé dans cette erreur. Quant à l'exemplaire de Simplicius, dont le titre est imprimé en lettres d'or, en effet, il existe à la Bibliothèque *Gennadius* d'Athènes.

Dans le « Grand Etymologique », on lit, en première page, ce quatrain de Marc Musurus, qui annonce que toutes les dépenses ont été faites par Nicolas Vlasto ;

Ἄνθεα γραμματικῆς δρέψαι ποθέων ξένε τάνδε
Λάζεν ἀφειδήσας βίβλον ἐπωφέλιμον
Τὰν πῶς οὐκ' ἀλέγων δαπάνης προύθηκεν ἐτοίμη
Νικόλεως ὁ Κρής, Βλαστός ἐπωνυμίην.

Emile Legrand n'est pas d'accord avec l'opinion de Didot, selon laquelle Nicolas Vlasto n'était qu'un mécène pour Callergis, mais il prétend qu'il en était le bailleur de fonds, intéressé dans les bénéfices de cette entreprise commerciale dont il partageait les risques.

Pour prouver cette assertion il invoque ce fait, que la « marque de Vlasto est accolée à la marque de Callergis » sur les livres publiés en commun. Voici exactement ce qu'il écrit à ce sujet (2) :

« Nous ne partageons nullement l'opinion d'Ambroise

(1) FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce* etc p. 559, n° 1.

(2) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique des XV^e et XVI^e siècles*, Paris, t. I, p. CCXXVI.

Didot, qui prétend que Callerghi aurait trouvé en Nicolas Vlastos un appui pareil à celui qu'Alde avait obtenu du prince Albert de Carpi et de plusieurs patriciens de Venise. Pour nous, Vlastos n'était pas un mécène, mais un bailleur de fonds, un commanditaire courant les risques d'une entreprise commerciale et en partageant les bénéfices. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que sa marque, qui figure à côté de celle de Callerghi. Commerçant instruit et intelligent, Vlastos estampille, comme ses pareils, la marchandise qu'il offre au public ; il n'en a pas moins droit à la reconnaissance de la postérité pour avoir ainsi favorisé la publication d'ouvrages dont, même à la fin du xv^e siècle, les frais devaient être énormes ».

Pour mieux réfuter les dires de Legrand, nous avons consulté un précieux ouvrage à la Bibliothèque Nationale de Paris. Henri Omont (1), conservateur-adjoint, publia

(1)

Inventaire Sommaire
des
Manuscrits Grecs
de la
Bibliothèque Nationale
et des autres
Bibliothèques de Paris et des Départements
par
HENRI OMONT
Conservateur-adjoint du Département des Manuscrits.
Paris, 1898.

Troisième Partie.
Ancien Fonds Grec.
Belles-Lettres.

Page 65.

2939. Demosthenis Orationes in Philippum I et II (1), — de Haloneso (13), — in Philippum III et IV (19), — de Corona (35 v^o) ; — Scholia in varias Demosthenis Orationes (64).

« Copié en 1484 (en partie) par Nicolas Vlastos. Pap. 251 fol. (Fontabl. — Reg. 2771) M.



en 1898 un inventaire sommaire de manuscrits grecs. Nous y trouvons que Nicolas Vlasto en 1484, à savoir quinze ans avant la fondation de son imprimerie à Venise, avait entrepris de continuer un manuscrit intitulé *Demosthenis Orationes in Philippum* etc., commencé par un inconnu lequel s'arrêta à la page 65 de l'ouvrage. Comme on peut se rendre compte par la différence de l'écriture, Vlasto continua ce manuscrit, le termina et mit sa signature à la fin.

Il est bien certain que si Legrand avait eu connaissance de cet effort littéraire de Nicolas Vlasto il aurait modifié son opinion et doublement loué Vlasto en tant qu'humaniste qu'en homme généreux qui fournit les capitaux nécessaires à la diffusion des lettres grecques.

Nous reproduisons dans ce chapitre trois spécimens du sus-dit manuscrit que nous avons photographiés à la Bibliothèque Nationale de Paris, ainsi que la dernière page du *Grand Etymologique* rédigé et imprimé par lui à Venise en 1499.

En confirmation de ce que nous venons de dire, l'éminent historien C. Sathas écrit :

« Nicolas Vlasto n'est pas un homme d'affaires ordinaire, mais un noble, et même un ancien possesseur de fiefs en Crète. Donc, Legrand se trompe quand, délibérément et sans ambages, il considère, d'un côté, Zacharie Callergis, comme le véritable imprimeur, éditeur et graveur des caractères grecs et des enluminures, et, de l'autre, Vlasto comme un simple homme d'affaires ou commerçant. Mais une autre raison prouve que la collaboration de Vlasto dans la fondation de cette imprimerie grecque n'était pas commerciale, ce généreux crétois ne s'étant pas astreint au seul apport des fonds nécessaires, ce qui engage Musurus à évoquer pompeusement son nom alors qu'il ne cite qu'en passant celui de Callergis. Cette raison, la voici. Le chef-d'œuvre porte deux marques imprimées en rouge. La première représente l'aigle de Byzance à deux têtes, portant

sur sa poitrine les lettres Z. K. qui, indubitablement, se rapportent au nom de Zacharie Callerghi : l'autre, reproduite fidèlement par Legrand, inscrit dans un motif byzantin le nom entier de Nicolas Vlasto, encadré de deux branches de fleurons, qui, au dire des spécialistes en blason, signifient « jeune pousse » (Βλαστός) synonyme de « branche » (Κλάδος) et de bourgeon (Λουμάκι), autant de mots qui donnèrent à la Grèce les noms des Clados, Loumakis (M^{me} Chénier était née Loumaki) ainsi que le nom du byzantin Vlastaris.

« Mais tandis que la marque de Callerghi ne présente aucun intérêt artistique, celle de Vlasto, en monogramme, est d'un travail si admirable, qu'elle constitue la plus belle enluminure de l'ouvrage. Puis, quand, plus tard, les deux éditeurs crétois se furent séparés pour travailler chacun pour son propre compte, les éditions de Vlasto portaient l'estampille à son nom, estampille si recherchée que le célèbre éditeur de Florence Giunti se l'était appropriée pour donner plus d'autorité à ses éditions ».

Les notes qui précèdent, en ce qui concerne l'importance du concours apporté par Nicolas Vlasto à la fondation de la première imprimerie grecque, sont exactes et judicieuses. Sathas se trompe seulement sur un point, quand il assure catégoriquement, sans signaler la source de ses renseignements, que lorsqu'il eut cessé toute collaboration avec Callergis, Vlasto fonda sa propre imprimerie, dont les éditions portaient son estampille. Car, comme nous le disons par ailleurs, nous ne retrouvons plus le nom de Vlasto comme éditeur après 1500, puisque nous ne possédons aucun ouvrage qui fut publié par lui, comme seul éditeur, ni avant ni après cette année. Le Florentin Giunti a simplement contrefait l'estampille de Vlasto sur une de ses éditions, comme nous l'établissons par ailleurs.

Une preuve supplémentaire que Vlasto n'était pas un simple commanditaire de la première imprimerie grecque à Venise, nous est fournie par Théodore Ducas qui écrit dans

son livre ceci : « Plusieurs imprimeurs de classiques sont crétois. Aucun d'eux n'est mieux connu que Zaccarie Calliergus, qui imprima les œuvres de plusieurs auteurs grecs à Venise de 1499 à 1513, aux dépens de son compatriote Nicolaus Blastus ; plus tard, Calliergus devint directeur d'une imprimerie à Rome, fondée aux frais d'Agostino Chigi, un riche négociant de Sienne, dont le goût médicéen donna de l'allure et de la dignité à sa fortune. De cette imprimerie parurent des éditions de Pindare et Theocritus, les premiers livres grecs qui ont été imprimés à Rome. Mon père, Demetrius Ducas, vécut plusieurs années en Crète et a été longtemps en relations amicales avec Musurus... » (1)

* * *

On ne sait presque rien du rôle d'Anne, la fille du Grand Duc Luc Notaras, dans la publication du « Grand Etymologicon », et de ses encouragements à Vlasto. Nous savons simplement que cette jeune princesse avait échappé providentiellement au massacre de sa famille par Mahomet II, après la chute de Constantinople, pour s'être, à temps, retirée à Rome. Plus tard, elle se rendit à Venise, où elle collabora à la publication du « Grand Etymologique ».

Sathas (2) écrit que « cette première imprimerie grecque avait été fondée sous les auspices et, très probablement aussi, aux frais d'Anne Notaras, sans citer l'origine des renseignements qui lui font adopter cette hypothèse, quand les épigrammes de Marc Musurus et de Jean Grigoropoulos, comme aussi la note de clôture du « Grand Etymologique » s'accordent à dire que la publication avait été faite « aux frais de Nicolas Vlasto ». Ce même Sa-

(1) The Travels of Theodore Ducas in various Countries in Europe at the revival of Letters and Art. — Vol. I, p. 6 et 7. — Edition de Charles Mills, Londres, 1822.

(2) Κ. Σάθας, « Η πρώτη ἐν Βενετία Ἑλληνικὴ Τυπογραφία » p. 478.

thas (1) est encore plus paradoxal en ajoutant que « Musurus s'accorde à attribuer à Vlasto et à Anne la co-paternité de l'ouvrage, alors que l'épigraphe et l'introduction de cet ouvrage prouvent péremptoirement le contraire, puisqu'il y est dit clairement que c'est Nicolas Vlasto qui avait contribué aux frais de l'édition, tandis que Anne Notaras avait accordé à ce long et laborieux travail d'édition un encouragement plutôt moral.

Mais C. Sathas se méprend encore quand, dans son même ouvrage (2), il soutient que Nicolas Vlasto était le fils de Siphis Vlasto (ailleurs il en fait le petit-fils) ; car l'histoire nous apprend que les agents du gouvernement vénitien avaient exterminé toute la famille de Siphis Vlasto, et il serait puéril de croire qu'ayant fait mourir et la femme et la fille de ce dernier, Venise eût épargné son fils.

* * *

A cette époque, la Crète se trouvait à l'apogée de l'intellectualité. L'épigraphe de Marc Musurus, en tête du « Grand Etymologique » met en relief la perfection des caractères utilisés par les éditeurs, et souligne que tout le personnel employé à l'impression de cet ouvrage, entreprise colossale pour l'époque, était originaire de Crète :

ΜΑΡΚΟΥ ΜΟΥΣΟΥΡΟΥ ΤΟΥ ΚΡΗΤΟΣ

Ἐκ ποθεν ἀφράστοιο φανείς φύγαδ' ἔτραπεν ἄφνω
Αἰετός, οἰωνῶν ὑψιπέτης ἀγέλην
Τεθρίππων ἐπιβάς, σέλας ἡμάλδυνεν ὁμαίμου
Ἥλιος. Ἡ δ' ἄστρον, φροῦδον ἔθηκε φάος,
Τῶς δὲ χαρακτῆρων ἀπεχάσσατο τῶνδε τὰ πρόσθεν
Γράμματα καὶ ρίνης ἔκγονα καὶ δονάκων.

(1) Κ. Σάθα, « Ἡ πρώτη ἐν Βενετία Ἑλληνικὴ Τυπογραφία », p. 480.

(2) C. SATHAS. Ouvrage cité, p. 481.

Θηεῦμαι γλυφανῆς πῶς τις σμίλης κοπίδεσσι
Ξέσσε περιπλέκων ὄρχατον ὄδε, τύπων.
Μεταξὺ τόνους γραμμῶν στήριξεν ἀάπτους
Ἴθυτάτων, φθόγγους πάντας ἐπακρεμάσας ;
Ἴλλὰ τί θαυμαίνω Κρητῶν φρένας οὐς ποτ' ἐφτμαῖς
Πατρὸς Ἀθηναίῃ δαίδαλα πολλὰ δάεν ;
Κρῆς γὰρ ὁ τορνεύσας τὰ δὲ χαλκία Κρῆς ὁ συνείρας
Κρῆς ὁ καθ' ἐν στίξας Κρῆς ὁ μολυβδοχύτης.
Κρῆς δαπανᾷ Νίκης ὁ φερώνυμος αὐτὸς ὁ κλείων
Κρῆς τάδε. Κρησὶν ὁ Κρῆς ἦπας αἰγίοχος
Τοιγὰρ ἄμ' εὐχόμεθα. Πέλοι γενετῆρα χορηγοῦ
Μὴ δίχα μαντοσύνης οὔνομα παιδί θέμεν
Νικῶ δ' ἀντιπάλους. Νεῦσε Ζεὺς· οἱ γὰρ ἀφ' ἰῆς
Ἑλλάδος Ἑλλάνων παισὶ πρόπευσι τύποι.

Voici la traduction de cette pièce :

« Elancé de sommets invisibles, l'aigle au vol sublime, apparut soudain à nos regards, et a mis en fuite les oiseaux de proie ; et le soleil, montant sur son quadrigé, fait pâlir la lumière de sa sœur et disparaître l'éclat des astres.

« Ainsi ont disparu les caractères antérieurs, ces produits de la lime et du roseau, et j'admire comment à l'aide du burin fut sculptée et ciselée cette rangée de types si compliqués, et comment on est parvenu à fixer les accents, presque insaisissables, suspendus et si bien d'aplomb sur les voyelles entre ces rangées de lignes (1).

« Mais doit-on s'étonner de l'esprit des Crétois, puisque c'est Minerve elle-même qui, par ordre de son père, leur a enseigné les beautés de l'art ?

« C'est un Crétois qui a ciselé ces poinçons, c'est un Crétois qui a adapté les petites pièces d'airain, c'est un Crétois qui les a réunies, c'est un Crétois qui les a accou-

(1) A l'origine, on fondait séparément les accents, et on ajustait ces petites pièces dans les entrelignes, en les plaçant sur les lettres plus ou moins exactement.

plées, c'est un Crétois qui les a enfoncées (1), et c'est un Crétois qui a obtenu la fonte des lettres en plomb (2) ».

Il ne faut pas croire que ces éloges soient exagérés. Car alors la plupart des calligraphes étaient originaires de Crète, comme nous l'avons dit, et le premier qui fabriqua des caractères typographiques grecs devant servir à imprimer, à Milan, le premier ouvrage en grec, en janvier 1475, la « Grammaire » de Constantin Lascaris, était Démètre le Crétois.

Deux lettres de Marc Musurus à Vlasto, publiées par A. Didot (3) sont assez instructives. Dans la première, Musurus souligne l'importance de ces éditions. Il y fait l'éloge de l'activité de Vlasto, qui, pendant toute une décade, n'a cessé de publier des ouvrages similaires pour éclairer le monde.

La seconde lettre est encore plus intéressante. Il y loue l'éclectisme remarquable de N. Vlasto dans le choix de ses publications, destinées à faciliter la divulgation de la langue grecque. Et il termine en disant que les hommes de lettres ne cesseront de le célébrer et de l'admirer, car ils sauront rendre hommage à « sa conscience inébranlablement grecque ».

De cette lettre, on peut conclure que Vlasto n'était pas un simple bailleur de fonds, mais qu'il s'intéressait avec sollicitude au succès de l'ouvrage. C'est à lui que Musurus attribue le choix des œuvres éditées par l'imprimerie, ne se souciant guère des bénéfices matériels pour ne viser qu'à l'éducation du peuple. Il donne Vlasto en exemple vivant aux littérateurs, se félicite d'avoir un ami tel que lui, et l'engage à persévérer dans la publication de ses éditions, qui lui assureront « une gloire immortelle ».

(1) Dans une matrice en cuivre.

(2) Au moyen de ces matrices.

(3) A. DIDOT, *Alde Manuce*, pp. 521-525.

Horace Brown, célèbre par ses recherches dans les archives vénitiennes, écrit dans sa fameuse étude sur l'imprimerie vénitienne : (1).

« En 1498, un brevet d'invention est accordé à Nicolas Vlasto de Crète pour la fabrication d'un genre spécial de splendides caractères soudés à leurs accents, ce qui n'avait été accompli jusqu'à ce jour avec autant de perfection et d'élégance. »

Ceci vient encore renforcer l'opinion suivant laquelle N. Vlasto n'était pas un simple commanditaire, puisque c'est à lui que le brevet d'invention avait été octroyé.

Il nous faut ajouter quelques renseignements sur la nature des caractères qui lui valurent le brevet. A l'origine, les premiers incunables furent imprimés en latin. Plus tard, quand les éditeurs voulurent intercaler dans les textes des citations grecques, ils gravèrent de très grossiers caractères grecs, dépourvus d'accents, et qui ressemblaient à des caractères latins. Ces premiers caractères grecs étaient si défectueux, qu'il était impossible d'en tirer le moindre sens, ainsi qu'il appert de fac-similés qui, tout récemment encore, furent reproduits dans un ouvrage anglais sur l'évolution de l'imprimerie grecque. Il va sans dire, qu'avec le temps, les caractères grecs se perfectionnèrent et s'ornèrent de leurs accents et tonalités, qui, cependant, ne faisaient pas corps avec la lettre. Alde Manuce réussit, le premier, à fabriquer des caractères grecs moulés avec leurs accents et leurs tonalités ; mais même ces caractères étaient loin d'être irréprochables. Leur présentation parfaite fut réalisée par Nicolas Vlasto. Elle lui valut le brevet d'invention. » Un autre auteur, William Dana Orcutt, qui, avec la collaboration qu'il eut,

(1) The Venetian Printing Press, by Horatio F. Brown, Londres 1891, p. 55 : « In 1498, we find a patent granted to Nicolo Vlasto of Crete for his « *sorte di bellettissime lettere grece, unide cum i suo' accenti, cossa che non fu mai più facta nè si bona ne cussi bella* ». »

(en 1903) du Dott. Comm. Guido Biagi, directeur de la *Biblioteca Laurenziana* de Florence, vient de publier un ouvrage descriptif sur les éditions des livres en Italie pendant les xv^e et xvi^e siècles (1) et sur les éditions de Nicolas Vlasto et Zacharie Callergis, dit ceci :

« Les plus importants rivaux d'Aldus furent Nicolas Blastus (ou Vlastos) et Zacharias Callergis, qui établirent une typographie pour la publication exclusive d'ouvrages grecs. Tous les deux étaient Crétois. Blastus était riche. C'était un lettré, tandis que Callergis était un professionnel de l'imprimerie. Cette entreprise était l'expression de leur orgueil patriotique. Exilés de la Grèce, ces ardents patriotes prirent à tâche de maintenir vivace l'intérêt de la littérature grecque.

« Les relations entre les deux associés et Aldus, malgré la rivalité qui existait entre leurs deux imprimeries, étaient non seulement amicales, mais même intimes. Ceci sans doute était dû au fait que Marcus Musurus, le principal associé d'Aldus dans l'imprimerie Aldine, était lui-même un Crétois, et qu'entre lui et Blastus existaient des liens amicaux très étroits. Aldus alla même jusqu'à annoncer dans son catalogue et à mettre en vente à côté de ceux que lui-même éditait, les volumes de Callergis. L'édition la plus réputée que produisit cette société est l'*Etymologicum Magnum* de 1499. Le colophon de ce volume explique soigneusement qu'il a été entrepris à l'instigation d'Anne Notaras, fille de Lucas Notaras, duc de Constantinople et aux dépens de Nicolas Blastus, et que le travail a été exécuté par Callergis, « à l'usage des savants et des amis des lettres grecques ».

« L'orgueil national qui animait ces deux Crétois exilés

(1) THE BOOK IN ITALY DURING THE XVth AND XVIth CENTURIES by William Dana Orcutt, George G. Harrap & C^o Ltd, Publishers, London 1928, pages 96 et 99.

se révèle avec force dans l'avertissement passionné écrit par Marcus Musurus et placé en tête de l'*Etymologicum* :

« L'*Etymologicum* est un des volumes les plus importants qui aient été publiés à Venise. Les caractères grecs, gravés, fondus et tirés par Callergis, quoique différents de la fonte Aldine, ne sont tout de même pas moins beaux. Le volume est imprimé en rouge et noir, et enrichi d'ornements de style byzantin qui le font ressembler à un beau manuscrit de l'époque. »

* * *

La même année, les deux éditeurs font paraître le livre suivant :

ΣΥΜΠΛΙΚΙΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ ΔΙΔΑΣΚΑΛΟΥ
ΥΠΟΜΝΗΜΑ ΕΙΣ ΤΑΣ ΔΕΚΑ ΚΑΤΗ-
ΓΟΡΙΑΣ ΤΟΥ ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΟΥΣ.

Le faux titre est imprimé en or et porte comme en-tête :

ΣΧΟΛΙΑ ΕΙΣ ΤΑΣ ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΟΥΣ
ΚΑΤΗΓΟΡΙΑΣ, ΑΠΟ ΦΩΝΗΣ ΣΙΜ-
ΠΛΙΚΙΟΥ ΔΙΔΑΣΚΑΛΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ.

Au verso de l'avant-dernier feuillet, figure la note suivante :

« Τὸ Συμπλικίου ὑπόμνημα εἰς τὰς δέκα κατηγορίας τοῦ Ἀριστοτέλους ἐντυπωθέν, εἴληφεν ἐν Ἐνετία, ἀναλώμασι μὲν τοῦ εὐγενοῦς καὶ δοκίμου ἀνδρὸς κυρίου Νικολάου Βλαστοῦ τοῦ Κρητός, πόνῳ δὲ καὶ δεξιότητι Ζαχαρίου Καλλιέργου τοῦ Κρητός, τῶν λογίων ἀνδρῶν χάριν καὶ λόγων ἑλληνικῶν ἀφιεμένων. Ἔτει ἀπὸ τῆς Χριστοῦ γεννήσεως χιλιοστῶ τετρακοσιοστῶ ἐνενηκοστῶ ἐννάτῳ, Πυανεψίωνος πέμπτη φθίνοντος. »

Par conséquent, l'édition date du 26 octobre 1499. La marque de Nicolas Vlasto figure sur le titre, dans le genre de celle que nous avons reproduite pour le « Grand Ety-

mologique ». Legrand dit (1) que « dans quelques exemplaires, le titre proprement dit est imprimé en or ». Tel est l'exemplaire conservé à la Bibliothèque « Gennadeion » d'Athènes.

L'année suivante deux autres ouvrages voient le jour. Le premier a pour titre :

ΥΠΟΜΝΗΜΑ ΕΙΣ ΤΑΣ ΠΕΝΤΕ ΦΩ-
ΝΑΣ ΑΠΟ ΦΩΝΗΣ ΑΜΜΩΝΙΟΥ
ΜΙΚΡΟΥ ΤΟΥ ΕΡΜΕΤΟΥ.

A la fin on trouve :

« Ἐνετίησιν ἐτυπώθη, δαπάνη τοῦ εὐγενοῦς καὶ δοκίμου ἀνδρὸς κυρίου Νικολάου Βλαστοῦ, τοῦ Κρητὸς οὐκ ἄνευ μέντοι προνομίου. Ἔτει τῷ ἀπὸ τῆς Χριστοῦ γεννήσεως χιλιοστῶ πεντακοσιοστῶ, σκιροφοριῶνος ἑννάτη φθίνοντος. Ἐπὶ ἄρχοντος Αὐγουστίνου Βαρβαρίκου τοῦ μεγαλοπρεπεστάτου, τὴν Βασιλίδα τῶν πόλεων ταύτην εὐτυχῶς ἠνιοχοῦντος. »

E. Legrand (2) écrit à propos de cet ouvrage :

« Le titre, la lettre initiale du texte et la vignette d'entête sont tirés en or dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux et qui appartient à M. le prince G. Mavrocordato, mais ils sont imprimés en rouge dans la plupart des exemplaires. Les caractères de ce rarissime et précieux livre sont les mêmes que ceux du « Grand Etymologique » et de Simplicius, mais on n'y voit pas figurer le nom de Nicolas Vlastos ; nous sommes cependant convaincu que cette édition fut exécutée par l'illustre typographe crétois, et nous exposerons plus loin dans la notice sur la « Thérapeutique » de Galien, les raisons qui nous ont fait adopter cette opinion ».

(1) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique des XV^e et XVI^e siècles*, Paris, 1885, Vol. I, p. 62.

(2) E. LEGRAND, v. s. Vol. I, p. 72

Le second livre, imprimé la même année, a pour titre .

ΓΑΛΗΝΟΥ ΘΕΡΑΠΕΥ-
ΤΙΚΗΣ ΜΕΘΟΔΟΥ ΛΟ-
ΓΟΣ ΠΡΩΤΟΣ.

Et, à la fin, se trouve la mention suivante :

« Ἐνετίησιν ἐτυπώθη ἡ παροῦσα βίβλος, ἀναλώμασι τοῦ εὐ-
γενοῦς καὶ δοκίμου ἀνδρὸς κυρίου Νικολάου Βλαστοῦ τοῦ Κρη-
τός, ἐπὶ ἄρχοντος Αὐγουστίνου Βαρβαρίκου τοῦ μεγαλοπρεπε-
στάτου, τὴν βασιλίδα τῶν πόλεων ταύτην δεξιῶς ἠνιοχοῦντος.
Οὐκ ἄνευ μέντοι προνομίου. Ἔτει τῷ ἀπὸ τῆς Χριστοῦ γεννήσε-
ως χιλιοστοῦ πεντακοσιοστοῦ Πυανεψιδῶνος πέμπτη ἱσταμένου.

En haut du feuillet 2, recto, figure, imprimée en rouge, une vignette dans le genre de celle qui est dans le « Grand Etymologique », et, au centre de cet ornement, se trouve, tiré en noir, le portrait de Galien avec le titre. En tête du feuillet 104, verso, il y a une vignette du style susmentionné, tirée en rouge, avec le portrait de Galien et le titre suivant :

ΓΑΛΗΝΟΥ ΠΡΟΣ ΓΛΑΥΚΩΝΑ ΘΕΡΑΠΕΥΤΙΚΟΝ
ΤΩΝ ΕΙΣ ΔΥΟ, ΒΙΒΛΙΟΝ ΔΕΥΤΕΡΟΝ

Les caractères de ce livre sont les mêmes que ceux dont se sont servis Vlasto et Callergis pour imprimer le « Grand Etymologique » et Simplicius ; il porte Vlasto seul comme éditeur des « Commentaires » d'Ammonius sur Porphyre, mais, dans cet ouvrage, pas plus que dans l'*Ammonius*, achevé d'imprimer le 22 mai de la même année, on ne trouve l'aigle bicéphale, marque de Zacharie Callergis. Cependant, selon E. Legrand, la collaboration du célèbre typographe crétois n'est pas douteuse ; elle ressort clairement d'une lettre que Marc Musurus lui adressait de Ferrare, le 21 juillet 1498, et dont nous croyons intéressant de donner ici la traduction intégrale :

« Mon cher Zacharias, à l'instant de mon arrivée ici, j'ai rencontré maître Lenicénos (1), qui me montra tout ce qu'il possédait des écrits de Galien, dont le contenu se trouve dans la liste ci-jointe ; il dit en avoir encore d'autres, dont je te donnerai les titres quand il plaira au *Vieillard*. Les cahiers indiqués dans ma liste ont trente lignes à la page et cinquante lettres à la ligne. De ces cahiers, j'ai copié les uns, étant encore jeune, à Florence ; les autres l'ont été par Alexandre Evhémère [Bondini]. Le tout a été corrigé, comme je l'ai vu, par le *docte Vieillard* [Leonico]. Si vous êtes décidé à l'imprimer, il vous le cèdera au prix d'acquisition ; or, il a acheté le cahier de quatre feuilles, c'est-à-dire trente-deux pages, un ducat d'or : c'est ce même prix qu'il demande. Tu me feras connaître la décision.

« De Ferrare, 21 juillet 1499 ».

Dans une autre lettre, du 6 septembre de cette même année, également datée de Ferrare, Musurus écrit à Grigoropoulos :

« Donne tes lettres au jeune et zélé Pietro Bembo ; par lui elles me parviendront sûrement. Amitié à notre ami Zacharias [Callergis] et à toute sa famille.

« Dis de ma part à Nicolas, fils de Vlasto, que je le salue ; et que maître Nicolas Léonicos, (2) fera, quant aux cahiers de Galien, ce qu'il désire, pourvu qu'il lui donne l'assurance qu'ils seront imprimés, attendu que, si on ne devait pas les imprimer, il ne les donnerait pas même pour un ducat la feuille ; et, à ce sujet, qu'il s'entende avec messire Pietro Bembo, qui arrangera le tout.

« Ferrare, le six septembre [1499] »

MARC MUSURUS.

Comme on le voit, Callergis s'occupait, conjointement

(1) Nicolas Leonico, médecin de Ferrare.

(2) C'est le même.

avec Vlasto, de l'impression du « Galien », et c'est sans doute à une cause purement fortuite que l'on doit attribuer l'absence de sa marque sur cet ouvrage et sur l' « Ammonius ».

* * *

A partir de ce moment nous ne trouvons aucun livre publié en commun par les deux collaborateurs. A. Didot et E. Legrand sont d'avis que la mort de Nicolas Vlasto, survenue vers l'an 1500, avait interrompu fatalement l'activité éditrice de l'imprimerie Callergis, puisqu'après 1500 nous ne rencontrons nulle part le nom de N. Vlasto,

Quant à Callergis il se trouva dans la nécessité de faire appel à d'autres mécènes, ainsi qu'en témoigne sa préface de « l'Horloge », ouvrage liturgique de 1509, où il exhorte tous les chrétiens orthodoxes à l'aider à publier une série de livres religieux, « indispensables au soulagement du malheur apporté par l'esclavage qu'un sort cruel réserva à la Patrie grecque bien-aimée ». Il semble néanmoins que son appel ne trouva pas l'écho désiré, puisque nous le voyons en 1515 transporter le théâtre de son activité à Rome, où, patronné par le pape Léon X, à qui il dut être recommandé par son ami, le cardinal Pietro Bembo, (1) il publia divers ouvrages. Il avait vendu le matériel de son imprimerie de Venise aux imprimeurs florentins Giunti, qui ne songèrent pas à éliminer des enluminures acquises le nom de « Nicolas Vlasto ». Aussi est-il curieux de retrouver dans l'édition de l' « Horloge », qu'ils publièrent plus tard à Florence, l'estampille de Nicolas Vlasto, apposée soit par inadvertance, soit en manière de contrefaçon, dans le but de duper les acheteurs et leur faire croire qu'il s'agissait de livres édités par le célèbre Vlasto.

(1) Le même qui est nommé dans la Lettre qui précède, de Musurus à Grigoropoulos.

Pour notre part, nous serions porté à croire que les assertions de A. Didot et de E. Legrand sur la date de la mort de Nicolas Vlasto ne correspondent pas aux événements. Car, dans les « Diarii » du chroniqueur vénitien Marino Sanudo (1), nous relevons qu'en mars 1503 un certain Nicolas Vlasto est parmi les créanciers de la Banque vénitienne Lippomano en faillite. Il serait logique d'admettre qu'il s'agit du même Nicolas Vlasto, qui, pour des raisons qui nous échappent, s'était séparé de l'éditeur Callergis. Il est difficile, en effet, de s'imaginer que juste à la même époque, et à Venise, il pût exister un autre Nicolas Vlasto, également riche, ayant des dépôts en banque, à une époque surtout où ceux qui trafiquaient avec les banques étaient peu nombreux et appartenaient exclusivement au monde commercial.

Dans les mêmes « Diarii » de Sanudo (2), nous apprenons que Nicolas Vlasto avait hérité d'une certaine Anne Matara (3) de quelques saintes reliques qui avaient été transportées, en mars 1514, au Rialto, lorsqu'un incendie s'était déclaré dans l'église de Saint-Marc. Ces reliques avaient été apportées de Constantinople, ainsi qu'en témoignaient des attestations officielles de personnalités grecques. Nous voulons croire que, dans sa transcription, le nom de Matara a été mal copié, et qu'il doit s'agir d'Anne Notara, la collaboratrice de Nicolas Vlasto, d'autant plus que, dans les « Diarii » de Sanudo, le nom de Matara est suivi de points de suspension, ce qui signifie que le mot était illisible dans l'original.

* * *

(1) SANUDO, *Diarii*, Venise, 1879-1903, t. IV, p. 822.

(2) SANUDO *Diarii*, t. XVII, p. 127. « Le qual reliquie fo. di una Madona Anna Matara, (*Notara*) fo... qual Nicolo fo suo heriede. »

Nous sommes parvenus, grâce à une coïncidence tout à fait fortuite, à situer l'emplacement de l'imprimerie Vlasto et Callergis.

Encore un Crétois, Jean Grigoropoulos, occupait l'emploi de prote de cette imprimerie. Avant la fondation de celle-ci, calligraphe de son état, il vivait de la transcription de codes grecs. E. Legrand (1) publie une lettre que son frère avait envoyée de Crète à l'adresse suivante : « A mon cher consanguin, le sieur Jean Grigoropoulo, prote auprès du sieur Nicolas Vlasto, pour être transmise de Crète à Venise ». Puis, par une autre lettre, adressée par Marc Musurus à Jean Grigoropoulos, nous apprenons l'adresse de l'imprimerie, l'expéditeur ayant écrit, *in fine* : « A Venise près des Crucechieri, dans la maison où l'on imprime en grec » (Venetiis, acante ai Crucechieri, in casa dove si stampa in graeco).

C'est grâce à cette coïncidence que nous connaissons l'adresse de l'imprimerie.

* * *

Sathas (2) affirme, sans citer, selon sa fâcheuse habitude, la source de ce renseignement, « qu'après la liquidation de l'imprimerie, Callergis-Vlasto, les typographes crétois qui y travaillaient furent engagés en grande partie par Alde. Ils avaient si bien réussi dans ce métier, devenu un gagne-pain intéressant, que nombreux furent les originaires de l'Ile, qui de Crète venaient s'engager à Venise. Quant aux parents restés en Crète, le métier de typographe leur était si totalement inconnu qu'en écrivant

(1) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique aux XV et XVI^e siècles*, vol. II, p. 313.

(2) Κ. Σάθα : Ἡ πρώτη Ἑλληνικὴ τυπογραφία ἐν Βενετία.

à leurs enfants, ils adressaient leurs lettres à « l'école d'Alde ».

Sathas dit encore que Nicolas Vlasto, petit-fils de Siphis, avait pu échapper à la sanglante répression, qu'il avait mené une vie errante en Occident, où, pour se créer un gagne-pain, il avait exercé différents métiers, entre autres, celui de calligraphe, qui lui permit de transcrire des manuscrits grecs, parmi lesquels le *Code de Démosthène* et ses commentaires, fini de transcrire le 13 août 1484, et conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris (n° 52939 ex Fontainebleau Reg. 2771)... Comment ce Crétois était-il arrivé à Venise, nul ne le sait. On suppose qu'il dut à la puissante intercession de la princesse Anne Notara auprès de la République, d'avoir été amnistié ».

Rien n'est plus exact en ce qui concerne la transcription, par Nicolas Vlasto, du Code manuscrit qui se trouve à Paris, puisque ce code existe et qu'il porte, *in fine*, la déclaration suivante :

Μηνὶ Αὐγούστῳ, ἡμέρα ιγ' ἀπὸ
Νικόλεως ὁ Βλαστός ἔγραψεν.

(Mois d'août, treizième journée de l'an 1484, Nicolas Vlastos l'a écrit.)

Mais, pour ce qui est des pérégrinations en Occident et des autres détails du récit qui précède, nous renouvelons au sujet de leur authenticité toutes les réserves que nous avons déjà formulées à propos du soi-disant degré de parenté existant, selon Sathas, entre Nicolas et Siphis Vlasto.

Nicolas Vlasto était en rapports avec les savants les plus réputés de son époque, non seulement avec les Grecs qui avaient fui la Grèce asservie pour se réfugier en Italie, mais avec les savants italiens. Ainsi une lettre de Marc Musurus, adressée au beau-frère de Jean Grigoropoulos, nous apprend que Vlasto était lié d'amitié avec « messire

Pietro Bembo », le célèbre cardinal Pietro Bembo, secrétaire particulier du pape Léon X, et historiographe officiel de Venise (1).

Ce personnage, qui était né à Venise en 1470, avait fait de longues et fortes études dans diverses universités d'Italie ; il avait appris le grec à celle de Messine, sous la direction de Constantin Lascaris. C'est par le pape Paul III qu'il fut fait cardinal, mais il était âgé de 69 ans et n'était pas encore prêtre, ce qu'il devint seulement quelques mois plus tard. Il a laissé une œuvre assez considérable, et le fait qu'il témoignait de l'amitié à Nicolas Vlasto montre que ce dernier était un homme très apprécié.

AUTOGRAPHES DE NICOLAS VLASTO

A la fin de ce chapitre, nous donnons un cliché représentant la dernière page du livre de Nicolas Vlasto de l'ouvrage intitulé *Le Grand Etymologique*, publié en 1499 à Venise, ainsi qu'il ressort du texte même. Nous donnons également trois autres clichés photographiés à la Bibliothèque Nationale de Paris, représentant le manuscrit qui porte le titre *Demosthenis Orationes in Philippum*. La première page en est écrite par un inconnu, tandis que la page 65, à la fin, est un autographe de Nicolas Vlasto. A la page 251 du manuscrit, on lit la date de 1484 et la signature de Nicolas Vlasto.

(1) Amb. FIRMIN-DIDOT, *Alde Manuce*, p. 519.

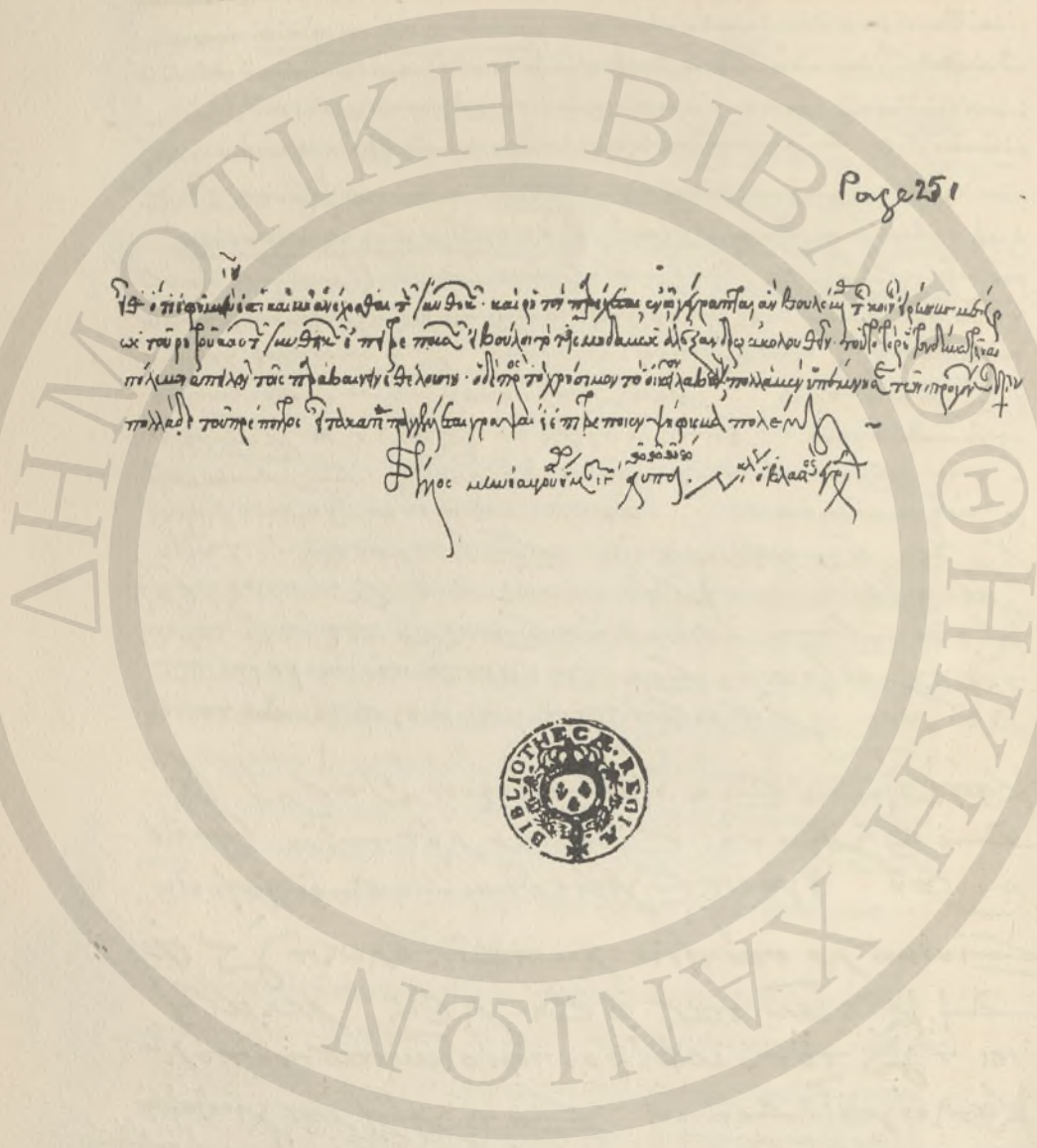


Κ Τ φιλιππος λυγος προς: υποστεις
 ακως εν τω πολεμω εν προς φιλιππονοϊαθηραι
 φεωμενοι, (υμεληλυθατην ες εκ κλησιαν αθυμοω -
 τες. ο τριμωρηκταρ την τε αθυμιαμ παρβαται
 παυαν. λεγων, δε εν εβαι θαυμαρον, ερον -
 θυμοωτες εκρατηνται. και εσημειεται προς
 αμαρτιαν ατω πολεμω προσμεθειν. κελαδεδε
 λιναμης παρασκαδασαι. μη αμμημιας πο
 η τις οικουμηνια, προς τω των επικαιρον
 κρειας ερισμος υπαρεξας. ετρεψα δε ελαττον α
 ες κορον του μωραυτην μη. παρα μεμικη
 δε. και κελαδεδε την λιναμην, μη αθηνησιμαγαν.
 μη δε εκ της πολυας ποιει θαυτας βοηθας. αλλη
 τω την μακεδονιαμ ανασρεφεισαι. πολεμου αν
 αδιαλας τωτος. ινα μη ρυε τησιασ ανεοντασ ετοι
 τηρησασ ο φιλιππος η και τον χιμωνα, λινα
 αθηνητην ες μακεδονιαμ παλιν ουδωατον, επι κρη
 τοις παραμασι. και τω ατην αποσιαν την ετον α
 θηναϊων απαμταον κρατη. αλλε ετι η προς αυτον
 αν τι ταξομηνη λιναμης προς αυτον υπαρχει.

Ο λυγος :-



μιν πει και μου τιμος παραμαρσ προυτιθετο
 εν ανδρες αθηναϊοι λεγον, επι σχων ανθος οι παλασ
 ετον εσοθου του γινωσκοντασ φηναγο, ειμην ηρεσκε
 τιμωι οδον υπα του κρητησαν, η συχιαμ ανητομ.
 εδεμνη, το των αυτος ες ρομην ατιμωσκειο λταν



¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ¹⁹ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁴ ²⁵ ²⁶ ²⁷ ²⁸ ²⁹ ³⁰ ³¹ ³² ³³ ³⁴ ³⁵ ³⁶ ³⁷ ³⁸ ³⁹ ⁴⁰ ⁴¹ ⁴² ⁴³ ⁴⁴ ⁴⁵ ⁴⁶ ⁴⁷ ⁴⁸ ⁴⁹ ⁵⁰ ⁵¹ ⁵² ⁵³ ⁵⁴ ⁵⁵ ⁵⁶ ⁵⁷ ⁵⁸ ⁵⁹ ⁶⁰ ⁶¹ ⁶² ⁶³ ⁶⁴ ⁶⁵ ⁶⁶ ⁶⁷ ⁶⁸ ⁶⁹ ⁷⁰ ⁷¹ ⁷² ⁷³ ⁷⁴ ⁷⁵ ⁷⁶ ⁷⁷ ⁷⁸ ⁷⁹ ⁸⁰ ⁸¹ ⁸² ⁸³ ⁸⁴ ⁸⁵ ⁸⁶ ⁸⁷ ⁸⁸ ⁸⁹ ⁹⁰ ⁹¹ ⁹² ⁹³ ⁹⁴ ⁹⁵ ⁹⁶ ⁹⁷ ⁹⁸ ⁹⁹ ¹⁰⁰





CHAPITRE VI

MELETIUS VLASTO

Nous ne savons pas exactement en quelle année naquit ce savant clerc, mais nous pouvons la fixer approximativement d'après les données suivantes : un de ses élèves fut le célèbre Méletius Pighas, dont on sait qu'il était né en Crète, en 1549. Celui-ci, après avoir complété ses études auprès de Méletius Vlasto, se rendit, à l'âge de vingt ans, à Padoue, afin de parfaire ses études à l'Université de cette ville. Il faut donc croire que Méletius Vlasto doit avoir exercé le professorat en 1560, qu'il aurait ainsi vu le jour au moins vers 1540. Nous ne connaissons pas non plus l'année de sa mort. Par contre, des lettres à lui adressées ou écrites par lui, nous apprennent qu'il vivait dans la seconde décade du xvii^e siècle. M. Manuel Gédéon écrit que Méletius Vlasto naquit à la Canée « un peu avant le milieu du xvi^e siècle » (1). Quant à sa vie, nous en savons très peu de chose par ces mêmes lettres. C'est ainsi que par une lettre de Maxime Margounius nous apprenons qu'en 1591 il était religieux en même temps que professeur. C'est encore Margounius qui, dépeignant, vers le commencement du xvii^e siècle, dans une lettre à Méletius

(1) Μανουήλ Γεδεών, Οἱ Διδάσκαλοι τοῦ Λουζάρεως (dans le périodique *Ekklesiastiki Alithia* (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια), revue de Constantinople, t. IX, p. 182, et s.

Vlasto la décadence morale de l'époque, fait appel à son zèle pour trouver un remède à ce mal et termine en louant son enseignement fécond et en lui recommandant de continuer son œuvre bienfaisante. Et voici en quel langage fortement imagé : « ... Voilà qui est, tel que je l'ai connu, Mélétius, le frère aux mêmes idées que nous, enflammé d'un zèle pour le bien non moins que de la piété due à Dieu ; ayant, de par la grâce à lui prodiguée par le Très-Haut, la force de séparer la paille du grain, de labourer la terre par la science de l'agriculture spirituelle, de jeter la semence et la faire croître en l'arrosant avec le fleuve de son intelligence pour récolter une moisson riche, susceptible de servir de nourriture à l'âme, afin qu'elle puisse ainsi éviter tout ce qui est vénéneux et nuisible. Oui, tel tu es par le verbe sacré ou plutôt par l'amour divin et tel tu dois te montrer dans les nécessités actuelles. Empêche de toutes tes forces la gangrène du mal épidémique, défends la piété qu'on attaque ou plutôt qui est en danger,... fais élever les âmes vers des idées qui puissent servir... au bien commun de l'Eglise ».

Cyrille Loucaris écrivait en 1611 à son maître Mélétius Vlasto : « C'est à toi seul qu'appartient de nos jours l'éloge du verbe et de la prédication ». Et, ailleurs, Cyrille Loucaris ajoute : « C'est toi seul que je connais comme la source des fontaines de Salomon, pouvant offrir l'eau vivifiante à ceux qui en ont soif, des bienfaits spirituels. Tel tu es et tel tu es reconnu par le témoignage universel. Tel tu es proclamé ici par les nôtres qui — autant qu'ils peuvent — racontent de toi des merveilles, les merveilles qu'ils ont entendues de toi quand ton verbe charma l'oreille attentive de tes auditeurs ».

Un autre fragment de la même lettre contient des détails sur Mélétius Vlasto que Loucaris appelle « ... toi, très docte Mélétius, digne de l'amour de tous, notamment du nôtre, puisque, jadis, du temps de notre jeunesse, nous avons été ton élève ».

LETTRE DE CYRILLE LOUCARIS

A

MÉLÉTIUS VLASTO

(15 Juin 1607)

Κύριλλος Μελετίω τῷ Βλαστῷ τῷ ἐν Κρήτῃ.

Ἡ τῶν σῶν ρημάτων δύναμις ἐν οἷς πρὸς ἡμᾶς, ὀλίγον ταῖς ἡμετέραις ἀκοαῖς, ἐπεὶ καὶ ὀλίγαις ἐχρήσατο συλλαβαῖς, ἐνηχηθεῖσα τοσοῦτον ἰσχυσεν ὥστε ἡμᾶς καταλαβόντας τὴν Αἴγυπτον, καὶ κεκμηκότας πάνυ, καὶ ἀσθενεῖα συνεχομένους, ἐλκυσθῆναι, καὶ ἴν' οὕτως εἶπω ἀναγκασθῆναι, μηδαμῶς ἰᾶσαι ἀμοιβαίως πρὸς τὴν σὴν ἄψασθαι σύνεσιν, γράψασαν μὲν ἐπιστολὰς ἀγάπης δοκούσας ἐκπέμπειν πυρσοῦς, ἀντικομισαμένην δὲ μέχρι τούτου παρ' ἡμῖν οὐδεμίαν. Ἐξῴθεν τοῦ θρόνου τοῦ ἡμετέρου, δεύτερον ἤδη ἐνιαυτὸν τὰς ἡμέτερας δεδαπανηκότων διατριβάς, ὅπη πράγματα παντοδαπῶν πλήρη διελθόντες κινδύνων, οὐκ ἠμποροῦμεν καὶ ὑμῖν, ὡς καὶ τοῖς ἄλλοις, ἀντεπιστέλλειν. Ὁ λογιζομένων ὀφλημα ἡμέτερον εἶνε, πληρώσει τὰ παρόντα, ἐξ ὧν ἡ σὴ λογίότης ὡς διὰ τὴν ἡμέτεραν πρὸς ἐκείνην εὐνοίαν πληροφορηθεῖσα, τοῦ λοιποῦ θαρραλεότερον γράφοι, καὶ μακροτέρας ἡμῖν κοινονοίῃ ἐπιστολὰς περιεχούσας αἰτήματα ὅσα σοι οὐκ ἀπὸ θυμοῦ. Ὅτι σοι καὶ χαρίζεσθαι ἡμῖν ἀρεστόν, ἐπὶ δὲ πᾶσι τὰς τῆς ἀγάπης χάριτας. Ἐροῶσο.

Ἐν Αἰγύπτῳ ζῶει ἑκατομβαιῶνος, πέμπτη ἐπὶ δέκα (1).

Nous ne savons pas dans quel pays Mélétius Vlasto fit ses études et reçut une instruction telle qu'il ait pu dépasser tous les autres maîtres, ses contemporains. Toujours est-il qu'il possédait une culture supérieure, car, outre le grec

(1) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique des XV^e et XVI^e siècles*, Tome IV, p. 233.

et le latin, il enseignait la grammaire, la rhétorique et la théologie. (Il est à noter qu'à cette époque l'enseignement dans les écoles était élémentaire : les élèves n'apprenaient guère que la lecture et l'écriture). La correspondance qui nous est parvenue nous révèle qu'il avait fait de fortes études, et était éloquent et très érudit, et qu'il était littéralement adoré de ses concitoyens. Avait-il donc étudié et s'était-il perfectionné tout seul, ou bien avait-il vécu et étudié en Occident ? Nous n'avons, malheureusement, trouvé aucune information de nature à nous éclairer sur ce point. Marino Zane, dans sa fameuse « Querelle entre Candie et Rethymno » (1), cite Mélétius parmi les Rethymniotes célèbres :

« Encore Mélétius Vlasto et les Lombardos

« Que tu reçois de moi pour tes dignes maîtres »,

dit, tout fier, Rethymno en s'adressant à Candie. Car Mélétius Vlasto, qui était originaire de Rethymno, s'établit à Candie, où il enseignait.

Georges Zaviras (2) écrit ce qui suit au sujet de notre savant :

« Mélétius Vlasto, hiéromonaque, un homme très érudit, possédant l'instruction classique grecque aussi bien que notre science théologique. Il est conservé chez nous une lettre de lui à Maxime Margounios, commençant ainsi : « Ὅτι μὲν ἐκ τῶν καθέκαστα » etc., écrite en 1590. Nous conservons également en manuscrit quatre lettres de Maxime Margounios à ce même Mélétius ».

Quoique cela n'en résulte pas clairement, puisqu'il n'existe aucune notice y relative, nous supposons que les lettres dont parle ici Zaviras sont celles conservées aujour-

(1) Μαρίνου Τζάνε « Κανγᾶς μεταξὺ Χάνδακος καὶ Ρεθύμνου ».

« Πάλε τὸν κὺρ Μελέτιον Βλαστὸν καὶ τοὺς Λομπάρδους,
ὁποῦχες ἀπὸ λόγου μου ἀξιότατους δασκάλους ».

(2) Γεωργίου Ζαβίρα : « Νέα Ἑλλάς », p. 469.

d'hui dans un codex de la bibliothèque de la Chambre des Députés de Grèce, parmi les manuscrits et codes, sous le n° 111, parce que le commencement de la lettre susmentionnée de Vlasto à Margounius est le même que celui du codex de cette bibliothèque.

M. Paranikas (1) écrit de lui ce qui suit :

« A Candie, dans le vaste couvent de Sainte-Catherine, relevant du Mont-Sinaï et transformé en 1670, après la conquête de l'île, en mosquée, il a été fondé en 1550 une école grecque qui a subsisté jusqu'à l'expédition turque contre l'île, en 1640. Mélétius Vlasto y a enseigné depuis sa fondation (1550) le grec et le latin. Mélétius Pighas fut son élève ».

Si nous admettons cette vague information, à savoir qu'il enseignait en 1550, nous devons reculer l'année de sa naissance au moins vers 1530 car il n'est pas possible qu'il ait été professeur avant l'âge de vingt ans. En ce cas, nous devons admettre qu'il est mort âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. En tout cas, ce point n'est pas clairement établi. Il est un fait, c'est que Mélétius Vlasto avait transformé le couvent de Sainte-Catherine en une école supérieure, où ce savant lettré, n'épargnant aucune peine ni fatigue, enseignait la jeunesse de l'île pour lui donner mieux que l'instruction aride des maîtres d'école ignorants de l'époque : des connaissances supérieures, plus solides et plus profondes, grâce auxquelles ont été formés des érudits, des hommes vraiment remarquables, tels que Cyrille Loucaris, le grand Patriarche de Constantinople, qui fut mis à mort sur l'ordre du Sultan ; Mélétius Pighas, savant auteur et Patriarche d'Alexandrie et qui fut plus tard, en des moments difficiles, à la tête du Patriarcat de Constantinople ; Mélétius Syrigos, originaire de Crète, littérateur érudit, théologien, possédant un profond savoir encyclopédique, et qui, selon Dosithéos, son biographe

(1) Μ. Παράνικα, Σχεδιάσμα, p. 155.

(dans la préface de ses *Objections*) reçut la première instruction et les connaissances encyclopédiques chez l'hiéromonaque Mélétius Vlasto ».

Un autre savant auteur, Denys Catilianos, originaire de Zante, évêque de Cythère, contemporain de M. Vlasto, fait, dans ses lettres, l'éloge de celui-ci, qu'il appelle un « maître de la nation », sérieux et miséricordieux. Maxime Margounius, un théologien des plus savants et des plus érudits de l'époque, compatriote et admirateur, très probablement aussi collègue de Mélétius Vlasto dans le couvent de Sainte-Catherine, où il se retira à l'âge de soixante-dix ans pour y terminer sa vie, entonne dans ses lettres, qui nous ont été conservées, un hymne à ses qualités éminentes et à sa profonde instruction, à « sa persévérance dans les malheurs, à la générosité de son âme, à l'endurance dont il faisait preuve contre les adversités de la fortune, à ses sentiments humanitaires envers le peuple.

Il faut inférer de ces expressions suggestives que la vie de l'hiéromonaque Mélétius fut troublée fréquemment de nuages, qu'il a connu des difficultés et des peines endurées grâce à sa fermeté de caractère. D'ailleurs la carrière d'éducateur, qui n'a jamais enrichi personne, devait être particulièrement ingrate au point de vue matériel en Crète au moyen âge, et il ne serait pas surprenant que Mélétius eût souffert souvent d'embarras d'argent.

Lamius nous a conservé (1), et on en trouvera le texte dans son œuvre, une épigramme en quatre vers que le savant hiéromonaque dédia « à un Aveugle de naissance » dont le nom ne nous est pas connu.

Cette petite pièce témoigne, comme du reste toutes les productions de Mélétius, de son érudition et de son penchant pour les lettres classiques. Elle témoigne aussi de son bon cœur. On peut regretter que la Bibliothèque Nationale d'Athènes ne possède pas l'ouvrage de ce lettré.

(1) LAMII, *Deliciae Eruditorum*.

Il nous est également parvenu de lui une épigramme à Constantin Loucaris, qui, plus tard, monta sur le siège patriarcal de Constantinople sous le nom de Cyrille. Cette épigramme est datée du mois de novembre 1592, alors que Loucaris était âgé de vingt ans. Il faut donc supposer qu'elle fut écrite à l'occasion de la fin des études de Loucaris chez Vlasto et de son départ pour Padoue, où il devait parfaire son instruction :

Ἐκ σοφίης ἐπέεσι σοφοῖς στέφος ἠνίκα κοῦραι
Ζητὸς ὀλυμποβάτου ἔπλεκον ἀθάνατον,
τῆμος ἄρ' ἐξ αὐτῶν ἐστεμμένον ἴδμεν ἐτοίμως
Λούκαριν ἠγάθειον. Εὖγε πλοκῆς ἐρατῆς !

(Quand les filles de Zeus, Maître de l'Olympe, tressaient une couronne immortelle, faite du verbe savant de la Sagesse, alors nous en fûmes couronner le divin Loucaris. Quelle gracieuse Couronne !)

M. Manuel Gédéon, le savant byzantiniste, écrit :

« Mélétius Vlasto, qui a vécu jusqu'à la deuxième décade du xvii^e siècle, fut un homme érudit, philosophe et théologien, en même temps que prédicateur et confesseur des Crétois grecs orthodoxes de Kydonie et de ses concitoyens, dont il s'était attiré la vénération et l'amour. Il fut le maître de C. Loucaris, lors de son jeune âge, et il a prodigué ses bienfaits et ses soins à tous ceux qui résidaient dans son île natale.

« On ne sait pas où il a fait ses études. Nous savons pourtant qu'à l'époque de sa naissance il n'y avait en Crète que des écoles élémentaires de peu de valeur, et cela selon le témoignage de Constantin Zervos ou Servios, un Crétois qui écrivait, en 1573, à Martin Crusius :

Gymnasia ferre nulla sunt, dentis litterariis ludis.

« Il est mort en paix dans son pays natal, laissant, comme un monument éternel de vertu et de pitié, d'enseignement et de dévouement à la foi ancestrale, le plus illustre de ses élèves, Loucaris. Et au lieu de toute oraison funèbre,

pleine de mots et de phrases abondantes, qu'inspire une émotion du moment, et les lieux communs d'un adroit orateur, nous en avons les témoignages de Margounius, de Pighas, de Loucaris et de Catilianos, témoignages plus dignes de foi et plus durables qu'un simple discours.

« Au-dessus de la magnificence éphémère des couronnes mortuaires, au-dessus de l'arôme passager des fleurs, vivra toujours le jugement de ces quatre prélats, dont le parfum des vertus a empli et sanctifié leur génération, de même qu'il sanctifie et qu'il emplit la génération qui leur a succédé (1) ».

(1) Μανουήλ Γεδεών, Οἱ Διδάσκαλοι τοῦ Λουκάρεως. (dans le périodique *Ekklesiastiki Alithia*, Constantinople, IX année, p. 183).





CHAPITRE VII

DIVERS VLASTO DU TEMPS DE LA DOMINATION VÉNITIENNE

CONSTANTIN VLASTO (1576)

LES seuls renseignements que nous possédons sur ce Vlasto sont donnés par une inscription du monastère de Roustika, dont il est question dans le XX^e chapitre de cet ouvrage. Ce Constantin Vlasto avait épousé une dame noble dont le prénom était Paraskevoula et, qui, à ses frais, fit construire, en 1576, l'église Saint-Jean-de-Roustika. Il est le chef de la branche des Vlasto qui subsiste encore de nos jours, et à laquelle appartient Démétrius Jean Vlasto, éditeur du journal grec *Atlantis* paraissant à New-York et de ses frères Solon, Constantin et Georges, tous trois décédés.

Dans les notes que G. de Pellegrini, le savant historien, a tirées des archives de Venise, figure la mention suivante :

« Constantin Vlasto, fils de Marc, fut élu en 1572, député au Conseil (Deputato del Consiglio) de Rethymno et réélu en 1587. »

Il était donc descendant de Nicolas Vlasto qui fonda l'imprimerie à Venise.

MICHEL VLASTO

De lui, non plus, nous ne savons pas grand'chose, si ce n'est qu'il entretenait une correspondance suivie avec

maintes personnalités éminentes de son temps. Ainsi, à la bibliothèque de la Chambre des Députés d'Athènes, il existe un recueil manuscrit du xvi^e siècle contenant 155 lettres recueillies par Maxime Margounius, évêque de Cythère, le savant lettré de l'époque, parmi lesquelles une écrite par Michel Vlasto en 1597. Nous possédons encore une autre lettre de lui, adressée, celle-là, à l'éminent ecclésiastique zantiote Denys Catilianos, desservant de l'église Saint-Georges-des-Grecs, à Venise (1). Mais, nulle part, ne figure le lieu de sa naissance, et nous ignorons s'il était issu de la branche crétoise ou de la branche zantiote de la famille, quoique le fait d'avoir entretenu une correspondance avec le zantiote Catilianos nous incite à croire qu'il descendait plutôt des Vlasto de Zante.

* * *

Au sujet des Vlasto ci-après nous ne savons rien autre que leurs prénoms, tels qu'ils figurent dans divers documents publics ou privés. Nous nous bornerons donc à résumer ces documents dans l'ordre chronologique.

1573

Jean Vlasto, notaire, en cette année-là à Candie en Crète.

1575

Jannis Vlasto habitant du village de Kakochorafiti, province de Rethymno.

Un autre Vlasto, répondant au même prénom, figure, la même année, dans les registres judiciaires du village de Michea. S'agirait-il d'une seule et même personne ?

(1) LAMII, *Deliciae eruditorum* et SATHA « Νεοελληνική Φιλολογία », p. 294.



EGLISE DE SAINT-JEAN-DE-ROUSTIKA A RETHYMNO.

La même année, on relève les noms de Georges Vlasto, habitant du village de Pistagi, de Mathieu Vlasto, habitant du village d'Arcipades, de Michel Georges Vlasto et d'Hélène, veuve d'Emmanuel Vlasto.

1578-1580-1585

En 1578, on rencontre les noms d'Emmanuel Vlasto et de Théodore Vlasto ; en 1580, ceux de Juan (Jean) Vlasto et de Georges Vlasto, et, en 1585, dans la seule ville de Candie, ceux de Jacques, Démétrius et Pierre Vlasto.

1588-1640

En 1588, fait son apparition un certain Nicolas Vlasto, notaire à Sitia, qui conserva sa charge jusqu'en 1633, c'est-à-dire pendant quarante-cinq années consécutives. Ses archives, ainsi que celles des autres notaires du nom de Vlasto, nous ont été conservées et sont déposées aux archives de Venise. Et, de 1602 à 1640, nous relevons le nom de Bartholomé Vlasto, également notaire à Sitia, en Crète (1).

1594

Une lettre de Mélétius Pigheas nous informe qu'en 1594, vivait un certain Gennadius Vlasto, graveur sur bois, profession très répandue en Crète et dans les Sept-Iles sous la domination vénitienne.

* * *

Dans les manuscrits du monastère du Prophète Elie, dont nous parlons dans le chapitre suivant, nous relevons, en 1609, le nom de Georges Vlasto, fils du Constantin précité et celui de Marc, fils du-dit Georges.

(1) Archivio di Stato. Notai di Candia.

1614

En 1614, deux étudiants de l'Université de Padoue répondent, respectivement, aux noms de Georges et de Démétrius Vlasto, mais nous manquons de renseignements à leur égard (1).

1626

En 1626, une inscription, dont nous parlons dans un chapitre spécial, nous révèle l'existence d'un certain Constantin Vlasto Marcomanolis, mais nous ne savons absolument rien sur son compte. Ne ferait-il qu'une seule et même personne avec le Constantin Vlasto, qui apparaît pour la première fois en 1650 ?

1629

Certains actes de générosité nous permettent de retrouver les noms d'une série de Vlasto. En 1629, par exemple, le capitaine Jean Vlasto, de Casal-Castello, en Crète, est cité comme donateur d'un secours de 50 ducats, et le capitaine André Vlasto, de Roustika, comme ayant offert, lui et les officiers sous ses ordres, 60 ducats, puis, de ses seuls deniers, 20 autres ducats, pour cause de nécessité publique. Un certain Manolis Vlasto, d'Amari, est également porté comme ayant fait don de 100 ducats et un capitaine appelé Nicolas Vlasto comme ayant donné 100 autres ducats. Ces dons témoignent non seulement de la situation de fortune des donateurs, mais aussi de leur position sociale et de leur dévouement à la chose publique.

1641

Dans un acte du notaire Giacomo Courtesan, daté du 5 mai 1641, figure le nom d'un certain Manolis Vlasto, avocat et fondé de pouvoirs de Michel Lando.

(1) Cenni ed iscrizioni del l'Università di Padova. 1841, et K. Σάθα, « Νεοελληνική Φιλολογία », p. 418.

1650

En 1650, un nommé Constantin Vlasto, fils de Georges, originaire de Rethymno, sert comme officier dans l'armée de Venise, et sa fille épouse à Sitia un noble Vénitien du nom de Corner, un nom célèbre dans les annales de la reine de l'Adriatique.





CHAPITRE VIII

LES DOCUMENTS DU MONASTÈRE
DU PROPHÈTE ÉLIE.

UNE importante contribution à l'histoire de la famille Vlasto nous est fournie par certains documents conservés au monastère du Prophète Elie, situé aux abords du village de Roustika, département de Rethymno.

Du monastère lui-même et des inscriptions qui ornent celui-ci, il est longuement question par ailleurs. Parmi les 43 documents que ce monastère conserve et qui ont été publiés dans la *Creta Cristiana* (1), 19 concernent les Vlasto et sont fort intéressants, soit parce qu'ils nous révèlent l'existence de Vlasto jusqu'ici inconnus, soit parce qu'ils nous donnent des détails sur la vie de certains autres membres connus de cette famille. Dans le chapitre xx de cet ouvrage, nous reproduisons les textes en grec de ces inscriptions ; ici nous nous bornerons à citer les faits historiques qu'elles évoquent.

*
* *

1586, 25 novembre. — François Vlasto, fils de feu Emmanuel, vend à son frère Marc un champ sis à l'endroit nommé Sotira, et qu'il avait hérité de son cousin Alexis Vlasto.

(1) *Creta Cristiana*, vol. II, p. 339-424, par le Professeur A. Bourdoubakis.

Les estimateurs étaient Constantin Fassopoulos et Michetto Vlasto-Maroussopoulos ; le champ en question était contigu à la propriété de Georgilas Vlasto-Pirasmopoulos et le notaire qui rédigea l'acte de vente s'appelait André Vlasto. De cette énumération, il résulte que, dans le seul village de Roustika, il y avait plusieurs familles Vlasto, et que chacune d'elles, pour se distinguer des autres, s'était donné un surnom. Le village de Roustika était le siège des Vlasto et ceux-ci en étaient les primats.

* *

1600, 1^{er} avril. — A Saint-Asomate département de Rethymno, Gerassime Vlasto, fils de feu Léon, d'accord avec le vénérable père Manolis Vlasto, fils de feu Macarios, agissant en qualité de représentant de son petit-fils Macarios, annule le contrat passé par devant le notaire Juan Vlasto, contrat qui donnait le champ de Manolis Vlasto à bail emphytéotique à Gerassime Vlasto. Cette annulation avait pour conséquence de faire rentrer le premier des contractants en possession de son champ.

* *

1618, 9 mai. — Aux termes d'un acte passé par devant Jean Vlasto, notaire à Rethymno, Ergine, veuve Sachliki, et ses enfants, renoncent à certaines propriétés en faveur d'Alexis Vlasto, fils de Marc. Les témoins sont Manolis Vlasto, fils de feu Nicolas et Georges, fils de feu Constantin Vlasto. La signature du notaire est précédée de son paraphe formé des lettres ΙΩΒΛΣΤ entrecroisées, représentant les premières lettres de ses nom et prénom.

* *

1638, 13 août. — Acte notarié passé par devant le notaire Papa Anghelis Vlasto, de Rethymno, et en présence, comme témoin, de Maître Georgilas Vlasto.

* * *

1644, 18 mars. — Contrat passé en présence, comme témoin, d'un certain *Antroulis*, fils de feu Jean Vlasto, de Rethymno.

* * *

1645, 5 mai. — Acte de procuration passé en la demeure de Constantin Vlasto-Moussouris, sise au village de Moudros, commune de Roustika, et aux termes duquel Hélène et Zambetta, filles de Kafati, donnent à leurs époux Giannas Vlasto et Constantin Bouros le droit et le pouvoir de les représenter devant les autorités vénitiennes et de sauvegarder leurs droits par tous les moyens légaux. Ce document nous révèle l'existence d'un Vlasto portant, accolé à son nom, celui de Moussouris, la grande famille crétoise, surnom que sans doute il tient de sa mère, née Moussouris.

Le même jour et en ce même lieu, les deux mêmes sœurs héritières de leur mère, dame Catherine Vlastopoula, conviennent que le fils de la sœur aînée Hélène ne pourra entrer en possession de ce que lui a légué son aïeule, dame Catherine, que du jour où il se mariera selon le vœu de Zambetta l'autre sœur de Jean Vlasto, faute de quoi il sera déshérité.

* * *

1645, 14 mai. — Par acte notarié de ce jour, Micheli Tsiblis, de Roustika, déclare avoir reçu le montant triennal du droit féodal dû par le monastère du Prophète Elie, des mains du prieur Métrophane Vlasto. Ce dernier est connu comme fondateur du monastère en question, et nous en parlons longuement au chapitre xx, consacré aux Inscriptions de la famille.

* * *

1645, 12 *novembre*. — Testament rédigé au village de Kalonykti, commune de Roustika, par le notaire Papa Alexis Vlasto, et aux termes duquel Francesco Kakavellas, nomme comme exécuteur de ses dernières volontés Cosmas Vlasto, prieur du monastère du Prophète Elie. Ce testament porte la signature, comme témoin, d'Alexandre Vlasto-Tzibourakis.

Nous inférons de ce document que le prieur et fondateur du couvent, le nommé Métrophane Vlasto, doit être mort entre le 14 mai et le 12 novembre de cette année 1645 (1), et que, dans cette charge, lui a succédé Cosmas Vlasto, parent du défunt. Ce Cosmas semble avoir longtemps exercé les fonctions de prieur dudit monastère, car il ressort d'un document signé par Néophyte Patellaros, premier archevêque de Crète après l'occupation de l'île par les Turcs, que Cosmas était déjà prieur du couvent avant 1645, à un moment où Métrophane Vlasto s'était peut-être provisoirement retiré.

Sous le long règne abbatial de cet homme actif et jouissant de toute la confiance de l'évêque Patellaros, la fortune du monastère s'accrut considérablement. Il semble d'après d'autres documents, dont nous parlerons plus loin, que Cosmas, soit resté prieur — sauf une courte interruption — jusqu'à 1661.

* * *

1650, 18 *décembre*. — Un acte rédigé au monastère du Prophète Elie, situé aux abords de Roustika, atteste la vente au prieur du monastère d'une vigne appartenant au sieur Manolis Vlasto.

(1) Les deux inscriptions le concernant, et dont il est question dans un autre chapitre, portent les dates de 1637 et 1641.

* * *

1660, 18 janvier. — Testament du vénérable moine Meletius Vlasto, de Roustika, par lequel celui-ci lègue une grande partie de sa fortune au monastère du Prophète Elie, et le



LE MONASTÈRE D'ARCADIE EN 1800.

reste à des églises et à ses parents. Parmi les héritiers figurent le prêtre Marc Vlasto, et, parmi les témoins, le moine Cosmas Vlasto et Ali Vlasto-Patelakis. Le fait que ce dernier porte un prénom turc ne doit pas nous étonner, car on sait qu'à la suite de l'occupation de la Crète par les Turcs, nombreux furent les chrétiens contraints d'abjurer l'orthodoxie et d'embrasser l'islamisme. Mais, outre cela, on sait que les Turcs s'emparaient de force des jeunes

filz des « infidèles, » les contraignaient à renier la foi de leurs pères et, après leur conversion, les enrôlaient dans le corps des Janissaires. C'est ce qu'on a appelé le « Pédomazoma » ou « recrutement des garçons », en usage en Turquie jusqu'à la dissolution, en 1826, du corps des Janissaires par le sultan Mahmoud II. Ali devait donc faire partie de la troupe innombrable d'enfants chrétiens convertis de force. D'ailleurs, les Turcs avaient appliqué ce mode de recrutement, non seulement en Crète, mais dans tous les pays grecs et autres, occupés par eux. Au bas du document, figure une note complémentaire, disant que le testateur est mort le 25 mars 1661. Du même testament, il appert que Meletius Vlasto avait un frère nommé Jean et un neveu appelé Ange.

* * *

1660, 12 août. — Testament rédigé par le prier Cosmas Vlasto et par lequel Papa-Marc Vlasto, fils de feu Franghias et son épouse Anneza, lèguent une grande partie de leurs biens à leurs enfants, mais stipulent qu'au cas où ceux-ci mourraient sans postérité, les biens en question passeraient au monastère du Prophète Elie. Le testament porte la signature, comme témoins, de Jérémie Vlasto et de Manolis Vlasto, fils de feu Alexis.

* * *

1668, 6 décembre. — Maître Georgila Vlasto-Tsibourakis vend une huilerie à Cosmas Vlasto, prier du monastère du Prophète Elie.

* * *

1671, 3 août. — Nicolas Vlasto, fils de feu Manolis, figure comme témoin dans un acte de vente.

* *

1674, 14 *avril*. — L'instituteur Léon Vlasto figure comme témoin dans un contrat.

* *

1676, 4 *juillet*. — Orissa, veuve d'Alexandre Vlasto-Tsibourakis, lègue sa fortune au monastère du Prophète Elie.

* *

1681, 6 *avril*. -- Acte notarié présentant un certain intérêt du fait que, pour la dernière fois, on y rencontre le nom de Cosmas Vlasto, prieur du monastère du Prophète Elie.

* *

1686, 3 *janvier*. -- Dame Régine Vlasto, de Roustika, consacre la moitié de sa fortune mobilière et immobilière au monastère du Prophète Elie.

* *

Les documents ci-dessus, dont nous avons donné un résumé, prouvent combien la famille Vlasto était liée au monastère du Prophète Elie, ce qui n'a rien que de très naturel, si l'on songe le fondateur de ce couvent était un Vlasto et que plusieurs de ses prieurs appartinrent à cette même famille. Ces documents nous révèlent en outre l'existence d'un certain nombre de surnoms adoptés par les membres de la famille pour se distinguer entre eux, surnoms que l'on jugera indispensables si l'on prend en con-

sidération que le seul village de Roustika, sans parler du reste de l'île, regorgeait de Vlasto. Ces surnoms sont : Maroussopoulos, Pirasmopoulos, Tsibourakis, Patelakis, auxquels, d'après d'autres documents, il faut ajouter celui de Marcomanolopoulos.

On peut croire que fréquemment, avec le temps, des surnoms donnés ainsi à des membres de familles nombreuses, finirent par se substituer aux noms patronymiques.





CHAPITRE XI

LES VLASTO EN CRÈTE SOUS LA DOMINATION TURQUE.

LES Crétois ne devaient pas tarder à subir une tyrannie pire que celle dont ils se plaignaient. Si les Vénitiens étaient autoritaires, si les Gouverneurs et autres fonctionnaires de la République pressuraient à qui mieux-mieux la population, ils étaient tout de même civilisés, et les gens n'étaient pas absolument sans recours contre leurs exactions, tandis que les Turcs, qui allaient survenir, n'étaient que des barbares déchaînés qui terrorisèrent le malheureux peuple crétois pendant deux siècles et demi.

Le moment vint où Venise ne put plus conserver la grande Ile. La Crète était le lieu stratégique le plus important pour la puissance qui aspirait à dominer dans la Méditerranée, et tel était le rêve politique de la Turquie. Pendant la période glorieuse des armes de Venise, toutes les tentatives faites par les Ottomans pour s'emparer de l'île convoitée, s'étaient brisées contre sa puissance. Mais la République de Saint-Marc ne pouvait se soustraire aux lois du destin ; et dès le début du xvii^e siècle, commença sa décadence. Elle perdit peu à peu la plus grande partie de ses possessions. Le tour de la Crète allait venir. Sous le règne du Sultan Ibrahim, le Grand-Vizir Mehemet-Pacha, poursuivant la politique traditionnelle de la Porte, nourrissait le dessein d'entreprendre une campagne décisive pour s'emparer de la Crète. Les suites d'une intrigue de harem (qui se dénoua à Candie,

où après des aventures romanesques vinrent échouer un enfant naturel en bas âge du Sultan Ibrahim et sa mère) lui fournirent un prétexte pour ouvrir les hostilités, ce qu'il fit sans déclaration de guerre (1).

Du 24 au 25 juin 1645, la flotte Turque, forte de près de 350 voiles et commandée par Yousseuf-Pacha, débarquait en Crète une armée de 50.000 hommes, qui mit le siège devant la Canée. Cette ville, dont la garnison, d'ailleurs mal armée, était peu nombreuse, ne pouvait résister longtemps. Ce ne fut pourtant qu'après un long siège que les Turcs purent s'en emparer.

La République de Venise fit de grands efforts pour reprendre cette place et sauver l'île, où les envahisseurs s'étaient répandus. La France, dans le but de l'y aider, envoya une force navale de 9 vaisseaux. En reconnaissance de ce geste, le gouvernement de la République décida d'inscrire le nom du Cardinal Mazarin, qui en était l'auteur, au Livre d'Or de la noblesse de Venise.

Cependant, dès le début de 1648, les Turcs, renforcés, assiégeaient Candie, la capitale. L'amiral Mocenigo résista avec courage aux attaques répétées de Yousseuf-Pacha, dont d'autres troupes, pendant ce temps, battaient le pays en tous sens. La lutte, ainsi, s'éternisa. Les Crétois avaient à souffrir les pires atrocités. Partout où ils passaient, les Turcs incendiaient, pillaient, ravageaient, et exterminaient les habitants. Les hostilités se poursuivaient sans qu'intervînt une décision, mais les années passaient.

Enfin, en 1660, sur un nouvel appel de Venise, la France expédia de nouveaux renforts, et le duc de Savoie envoya le célèbre général, marquis de Ville. La lutte pourtant resta indécise. En 1669, Louis XIV ordonna l'envoi en Crète d'autres troupes. Douze régiments d'infanterie, 300 cavaliers,

(1) A. DE LA JONQUIÈRE, *Histoire de l'Empire Ottoman* (Hachette), chap. XIV.

une partie de la garde personnelle du Roi, s'embarquaient à Toulon sur 15 vaisseaux de guerre et 27 de transport. Entre temps, le gouvernement du Doge vendait une grande partie du trésor de Saint Marc pour se procurer les moyens de continuer la guerre. Tous ces efforts furent malheureusement vains. La Turquie avait concentré en Crète de si grandes forces que la perte de l'île par Venise était inévitable. Le généralissime vénitien Morosini dut capituler, le 7 septembre 1669, et la Crète devint possession turque après une lutte qui avait duré vingt-cinq ans.

* * *

Les Crétois, qui bien des fois avaient maugréé et s'étaient soulevés contre la domination vénitienne, se rendirent tout de suite compte que le nouveau despote était pire que l'ancien. A plusieurs reprises, ils se révoltèrent pour conquérir leur liberté. Chaque fois, les Turcs pour les dompter, faisaient couler des flots de sang chrétien.

Les gouverneurs de l'île étaient toujours choisis parmi les favoris du Sérail. Leur unique préoccupation était de s'enrichir par tous les moyens au détriment des Crétois ; de sorte que l'île, qui, sous la domination de Venise, était prospère, grâce à l'agriculture et au commerce, et dont la population jouissait d'une éducation développée et d'une certaine culture intellectuelle, fut réduite sous le joug turc à une misère atroce. D'ailleurs, les insurrections répétées aggravaient encore le mal, en concourant à la ruine du pays. Lorsque, il y a deux ans, je fus en Crète à la recherche de documents pour écrire le présent ouvrage, j'eus l'occasion d'exprimer à l'abbé du Monastère d'Arcadie mon étonnement de la difficulté que j'avais à en trouver.

« Que voulez-vous, me répondit le bon abbé, tous les documents que nous possédions, nous nous en sommes servis pour faire des cartouches et bourrer nos fusils au cours de nos nombreuses insurrections contre les Turcs ! »

Si donc, pour la période vénitienne, rares sont les sources historiques concernant les Vlasto de Crète, ces sources sont encore plus rares et plus vagues pour la période turque. D'ailleurs, les habitants les plus notables ayant lutté en faveur du maintien de la souveraineté vénitienne sur l'île et craignant des représailles de la part des Turcs, se hâtèrent, les uns de se réfugier dans les régions montagneuses, les autres d'abandonner à tout jamais la Crète. (1) C'est ce que firent les Vlasto. Les uns allèrent s'établir sur des rives plus hospitalières et sous la protection du Lion de Saint-Marc ; les autres s'enfuirent dans la direction de la province d'Amari et s'installèrent pour la plupart à Vyzari, chef-lieu de ce département, hors de portée des Turcs, qui auraient pu difficilement les poursuivre jusque là. C'est pourquoi aujourd'hui encore on rencontre des Vlasto, descendants de l'ancienne famille archontale de ce nom, dans les cantons les plus montagneux de ce département d'Amari, et, notamment, à Vyzari, à Lambiotes, à Vryssès, à Mérona, etc.

Peut-être une branche de la famille Vlasto est-elle, malgré tout, demeurée à Rethymno. Nous ne saurions l'affirmer, mais la chose n'est pas impossible, puisque, beaucoup plus tard, à la veille de l'insurrection grecque de 1821, on trouve des Vlasto en cette ville. En tous cas, à partir de là, l'histoire de la famille manque de continuité.

Des Vlasto qui se sont réfugiés alors hors de Crète, nous parlons ailleurs ; ici il ne sera question que de ceux qui jouèrent un rôle dans l'île même.

JEAN VLASTO
Epoque Napoléonienne

Jean Vlasto, de Vyzari, connu comme Dzoanos, parce qu'ayant vécu à Vienne, il y était appelé Johann, alla

(1) Voir II^e partie, documents.

s'enrôler dans l'armée autrichienne, où il obtint le grade d'officier ; et, la veille d'une bataille entre l'armée autrichienne et celle de Bonaparte, pendant la campagne d'Italie, il alla se ranger sous le drapeau tricolore, gagna le grade de chef de bataillon et accompagna Napoléon I^{er} dans toutes ses campagnes.

Après l'abdication du grand capitaine, Vlasto retourna en Crète, où dès le début de la guerre d'indépendance hellénique contre le joug ottoman, en 1821, il fit partie du corps de guerriers de sa province et se couvrit de gloire au moulin de Maroula, où cette poignée d'hommes avait été assiégée par un grand nombre de soldats turcs. Mais il fut surpris traîtreusement par l'ennemi, jeté en prison et pendu.

ANGE VLASTO

(1765-1853)

Ange Vlasto naquit à Vyzari, chef-lieu du département d'Amari, où la famille Vlasto avait, pour ainsi dire, transféré son siège et habitait son « Archonticon » (nom donné aux maisons des notables). Il possédait de grands biens, ayant su conserver la majeure partie des fiefs reconnus à sa famille par le gouvernement vénitien. Il semble même qu'Ange ait été le dernier à jouir des très riches domaines en question, car, d'après les documents de l'époque, il aurait été en butte, de la part des autorités turques de l'île, à des vexations et des persécutions de toutes sortes, et aurait été dépouillé de son immense fortune. L'histoire de la révolution crétoise abonde en faits analogues, et nombreux furent les riches crétois qui virent leurs biens confisqués, soit sous l'inculpation d'avoir trempé dans les révolutions successives qui eurent la Crète pour théâtre, soit, tout simplement, parce que les potentats musulmans entendaient s'enrichir à leurs dépens. Ange Vlasto fut donc le dernier

seigneur de Messara, le dernier possesseur des immenses domaines que la famille avait dans cette région. D'après des documents appartenant à Paul G. Vlasto, il paraîtrait que les Turcs se seraient acharnés contre lui et lui auraient fait subir les pires traitements. Il mourut en 1853, à un âge très avancé.

MATHIEU VLASTO

(1770-1848)

Mathieu Vlasto naquit au village de Saint-Constantin, département de Rethymno, vers 1770 ; il appartenait à cette branche de la famille dont les inscriptions figurent à l'église de Saint-Jean de Roustika construite en 1576 par Constantin Vlasto. Il était très cultivé, aussi ses connaissances lui permirent-elles de remplir à certains moments l'office d'instituteur et de chantre d'église. La demeure de Mathieu, vaste et bien aménagée, subsiste et porte encore le nom d' « Archontikon » ; entourée d'un beau jardin, elle a sa façade ornée de rondes-bosses vénitiennes, et sa porte d'entrée extérieure est surmontée de deux statues.

Le primat turc des environs, un certain Ibrahim Alidakis, avait Mathieu en haute estime, et, avant qu'éclatât l'Insurrection grecque, l'avait attaché à sa personne en qualité de secrétaire particulier et d'intendant, rendant ainsi hommage non seulement à sa culture étendue mais à sa probité exemplaire.

Mathieu Vlasto fit don à la paroisse de son village d'un grand terrain à l'effet d'y édifier une église. Après sa mort, survenue en 1848, sa fortune passa à son seul parent survivant, établi à Rethymno, le nommé Onoufrios ou Phannourios C. Vlasto, frère de Jean C. Vlasto de Syra et de Stylianos C. Vlasto d'Athènes, dont nous parlons plus loin dans ce chapitre.

EMMANUEL VLASTO
(1798-1823)

Parmi les héroïques descendants de cette noble famille, Emmanuel Vlasto, né à Vyzari en 1798, occupe vraiment une place à part. Jeune encore, ses parents l'envoyèrent à Chio parfaire son instruction. Ses études terminées, Emmanuel entra dans l'enseignement comme instituteur, et, en 1817, appela auprès de lui son frère puîné Georges, dont il entreprit l'éducation. Le 30 mars 1822, alors que les terribles massacres de Chio étaient encore à leur début, les deux frères réussirent à s'enfuir et à atteindre un endroit désert de la côte, où ils trouvèrent un malheureux prêtre entouré de sa famille, qui, pour échapper aux Turcs, cherchait à mettre une vieille barque à la mer. Les deux Vlasto l'y aidèrent et, en compagnie du pope et de sa famille, parvinrent, au prix de mille dangers, à aborder à l'île de Psara. De là, sur un autre bateau, ils firent voile pour Argos, où le général Staïcos Staïcopoulos était en train de lever et d'exercer un corps de volontaires. Tous deux s'y enrôlèrent.



PRÊTRE GREC DE CRÈTE.

L'instruction des contingents sous ses ordres achevée, le général décida de tenter un assaut contre le formidable fort de Palamède, près Nauplie. La tentative eut lieu dans la nuit du 29 au 30 novembre 1822 et constitue une de pages les plus glorieuses de l'insurrection grecque. Les frères Vlasto contribuèrent pour une large part à la prise de la forteresse, car ils sont portés au nombre des soldats arrivés les premiers au haut de cette citadelle réputée imprenable.

Plus tard, lorsque le gouvernement central de la Grèce eut nommé, le 3 mai 1823, Emmanuel Tombazis au poste de Haut-Commissaire en Crète, les frères Vlasto demandèrent à leur chef, le général Staïcopoulos, l'autorisation de suivre Tombazis et de combattre sous ses ordres. Cette



GREC DE CRÈTE.

autorisation leur ayant été accordée, ils arrivèrent en vue de la Crète le 19 du même mois et abordèrent l'île du côté du golfe de Kissamo. Tombazis était accompagné de 600 combattants, dont l'arrivée précipita la chute du fort de Kissamo, assiégé par les Crétois, brillant fait d'armes, au cours duquel les frères Vlasto, une fois de plus, se distinguèrent.

Tandis qu'après ce premier succès Georges Vlasto se rendait à Vyzari pour voir ses parents, l'autre frère, Emmanuel, aux côtés de Tombazis, continuait à se battre. Parti de Sainte-Barbara, le contingent grec atteignit la colline d'Amourgèles, où il fut attaqué par les Turcs. Un sanglant combat s'en suivit, au cours duquel, malgré leur vaillance, les Grecs ne purent venir à bout d'ennemis qui se comptaient par milliers. Pourtant, malgré leur infériorité numérique, les Grecs ne reculèrent pas, et seule la nuit mit fin au combat, qui avait, de part et d'autre, fait de nombreuses victimes, parmi lesquelles Emmanuel Vlasto, tombé héroïquement au champ d'honneur.

GEORGES J. VLASTO

(1808-1864)

Georges Vlasto, était frère du précédent et son compagnon d'armes, ainsi que nous venons de le raconter. Après la chute du fort de Kissamo, Georges se rendit dans son

village, et ne prit, par conséquent, aucune part au combat d'Amourgèles, au cours duquel son frère Emmanuel, nous l'avons vu, fut tué. Plus tard, cependant, voulant venger la mort de son frère, Georges participa à tous les combats dont cette expédition libératrice fut marquée, à Kroussona (département de Malevyzi), à Candano (département de Sélino) et ailleurs.

Après l'acte criminel des Grandes Puissances, qui, lors de l'érection de la Grèce en royaume indépendant, privèrent la Crète des bienfaits de la liberté, Georges Vlasto s'établit à Rethymno et s'adonna au commerce tout en continuant à cultiver les lettres, qu'il avait appris à aimer au cours de son séjour de cinq ans à Chio. Très cultivé et très éduqué, il était réputé pour son honnêteté et la douceur de son caractère. En 1858, lorsque fut instituée la Démogérontie, il fut choisi comme démogéronte, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort, survenue en 1864.

NICOLAS VLASTO
(1806-1885)

Frère des deux précédents, Nicolas participa, lui aussi, à la lutte pour l'Indépendance hellénique et s'y distingua au point que Jean Moschovitis, chef de la province d'Amari, le nomma porte-étendard du corps militaire qu'il commandait. Il prit part à maints combats et fut blessé à la jambe. Guéri, il reprit du service et se battit, tour à tour, à Malaxa, Rethymno, Messara, Sitia, etc., faisant à la fois preuve d'un grand courage et de beaucoup d'humanité à l'égard des prisonniers turcs, auxquels il rendait la liberté après la victoire.

Mais la fin de la Guerre de l'Indépendance ne devait pas mettre un terme à l'action combative de Nicolas Vlasto. On le voit à la tête de tous les mouvements insurrectionnels ultérieurs tendant à la libération de la Crète du joug

ture. Ainsi il joua un rôle actif durant l'insurrection de 1841, et, au cours de l'insurrection de 1866-1869, il fut nommé par le Gouvernement révolutionnaire astynome (commissaire) de la province d'Amari, fonctions dans lesquelles, malgré son âge avancé, il déploya une grande activité, particulièrement en assurant le ravitaillement régulier des combattants en vivres et en munitions.

En 1878, Nicolas Vlasto, bien qu'agé de 70 ans, fut désigné par le Comité révolutionnaire comme chef militaire, et, en cette qualité, prit part à plusieurs rencontres et fit preuve d'une endurance qui lui valut l'admiration générale. Quelques instants avant sa mort, qui survint en 1885, il remit son arme à son fils Georges, en lui recommandant de « l'honorer au cours des insurrections ultérieures pour la libération de la Crète (1) ».

GEORGES N. VLASTO

(1844-....)

Georges, fils du précédent, naquit à Vyzari en 1844. Lors de l'insurrection de 1866, il fut avec son père, Nicolas, un des premiers affiliés, et s'assigna la tâche de parcourir l'île, d'y répandre des manifestes et d'y porter partout la parole révolutionnaire. Puis, toujours aux côtés de son père, il prit une part active à la lutte et, sous les ordres du capitaine Moschovitis, participa à plusieurs combats, et se signala par plusieurs actes de courage ; il ne mit bas les armes qu'en 1869, après avoir été élevé (étant alors âgé de vingt-cinq ans) au grade de chef (*καπετάριος*) dignité qui n'est conférée à cet âge que pour exploits réitérés et vraiment exceptionnels.

(1) Nous devons l'histoire des derniers Vlasto en question surtout au récit manuscrit légué par Paul G. Vlasto, de Rethymno, lettré et écrivain, mort il y a quelques années.

En 1878, il fut élu député de la province d'Amari, mais son mandat parlementaire ne devait pas l'éloigner de la lutte, car quelque temps après, lorsqu'une fois encore éclata l'insurrection, Vlasto reprit de nouveau les armes



A gauche : JEAN G. VLASTO, pendant l'insurrection de 1866 en Crète.
A droite : GEORGES N. VLASTO, un des rares survivants de ce mouvement.

et, en qualité de membre du Comité révolutionnaire, participa brillamment à plusieurs combats. En 1896, bien qu'il eût dépassé la cinquantaine, Georges N... fit parler de lui à différentes reprises comme chef de la province d'Amari. Avec les autres chefs, il dirigea, contre le fort de Hierapétrà, l'assaut durant lequel les insurgés crétois essayèrent le feu du navire de guerre italien « Laura », chargé de renforcer

le corps d'occupation international de l'île. Après Hierapetra, les insurgés attaquèrent la forteresse de Spinalonga et, enfin, livrèrent la fameuse bataille d'Archanes, à laquelle Vlasto prit part.

Georges N. Vlasto, qui jouit d'une verte vieillesse, vit encore.

JEAN VLASTO

(1824)

Jean Vlasto naquit à Rethymno. Mais lorsqu'éclata l'Insurrection grecque, ne se sentant plus en sûreté en cette ville, il se réfugia dans la province montagneuse de Sfakia avec plusieurs autres notables mêlés activement à la lutte. Sa vie nous est peu connue, ainsi que le rôle qu'il joua ; nous savons toutefois qu'en raison de l'estime exceptionnelle dont l'entouraient ses concitoyens, il fut nommé exarque (gouverneur) de Sphakia, par le haut-commissaire du Gouvernement révolutionnaire de Grèce, Emmanuel Tombazis.



GRECQUE DE CRÈTE.

Lorsque les troupes turques, envoyées pour étouffer le mouvement crétois, sous le commandement du sanguinaire albanais, Houssein-Pacha, eurent pénétré dans l'intérieur de l'île et commencèrent l'ascension des montagnes qui environnent Sfakia, détruisant, incendiant et pillant tout sur leur passage, une véritable panique s'empara de la population, parce que cette région montagneuse, jugée à l'abri de toute attaque, servait de refuge à de nombreux enfants,

femmes et vieillards. Telle fut la terreur des habitants paisibles et désarmés de cette région à l'annonce de l'avance d'Houssein, qu'ils se hâtèrent à fuir dans le plus grand désordre vers le littoral, où ils sollicitèrent le secours des bateaux ancrés dans le port de Loutro, n'hésitant pas à offrir aux capitaines, pour prix de leur salut, tout ce qu'ils portaient sur eux.

Au nombre des bateaux en rade se trouvait une goëlette de Santorin, à bord de laquelle s'embarquèrent 300 Crétois, et, parmi eux, Jean Vlasto, qui, comprenant l'inutilité de la résistance aux grandes forces dont disposait l'ennemi, et ne voulant à aucun prix tomber entre les mains du féroce Houssein, avait songé se réfugier en Grèce insurgée et à offrir là ses services. Mais, à l'aube du jour qui suivit le départ de la goëlette, et alors que le mauvais temps empêchait le bateau, toujours en face de la Canée, de gagner le large, nos réfugiés distinguèrent avec épouvante la flotte turque qui leur barrait le passage. Aux premiers coups de canon, ils se rendirent compte que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de se rendre. Un navire turc s'approcha alors de la goëlette et la captura. Des Turcs fouillèrent tous ceux qui étaient à bord, firent prisonniers le capitaine, Jean Vlasto et deux notables Crétois, les transbordèrent sur leur propre vaisseau, et enjoignirent à l'équipage de la goëlette de suivre la flotte turque et de conduire le bateau dans le port de la Canée comme butin de guerre. La goëlette commença par suivre : mais, peu à peu, sa marche se ralentit. Quelques-uns de ceux qui étaient restés à bord avaient conçu le projet d'échapper aux Turcs ; mais l'équi-



UN TURC EN CRÈTE.

page s'y opposa, de crainte que la fuite du navire n'entraînât la mise à mort du capitaine, gardé comme ôtage. Au cours de la discussion, un vent violent se leva, qui venait de la terre, ce qui encouragea la résistance et fit d'ailleurs prendre à la goëlette le chemin de Milo. Passagers et équipage étaient sauvés, mais leur salut devait coûter la vie aux quatre ôtages, car, exaspérés par la fuite de la goëlette et se voyant frustrés de leurs prisonniers et de leur butin, les Turcs, à peine entrés dans le port de la Canée, massacrèrent, sans aucune forme de procès, le capitaine ainsi que Jean Vlasto et les deux autres notables crétois. Pour ce qui est de Vlasto, les Turcs poussèrent la sauvagerie jusqu'à le torturer et le bafouer. Ils le lièrent solidement. et, après avoir chargé sur ses épaules un bât d'âne, ils lui firent parcourir les rues de la Canée sous les lazzi et les huées de la populace turque et au cri ironique de « Vive Monsieur le Commissaire de Sfakia » ! Ce ne fut qu'après avoir ainsi molesté physiquement et moralement leur prisonnier qu'ils se décidèrent enfin à le tuer et à ajouter ainsi, en sa personne, un martyr de plus au Panthéon de l'Île héroïque (1).

...VLASTO (CONSTANTIN ?)

De ce Vlasto nous ignorons le prénom. Il était, d'après ce qu'affirme Kritovoulidis, originaire de Cnossos. « Le Curde Roussakis — dit cet auteur — originaire d'Askifo, près de Sfakia, caressa en 1823 le projet de devenir chef de Mylopotamo et de succéder en cette qualité à son père Théodore, tué durant la guerre ; mais il échoua dans son dessein devant l'implacable opposition des habitants, qui lui reprochaient d'avoir sans raison tué un certain Vlasto,

(1) C. KRITVOULIDIS, *Mémoires sur la Crète*, p. 281 t. s.

de Cnossos, établi à Saint-Jean, village des environs de Mylopotamo ». Et c'est tout ce que nous savons de lui, mais, à en juger par la haine des habitants pour son meurtrier, ce Vlasto devait être un notable et jouir de la considération générale.

Il est presque certain que cette victime était Constantin Vlasto, le père de Stylianos, Jean et Onouphrios Vlasto. Il avait épousé Marianthi, fille du riche Crétois George Antonakaki (surnommé Honimou).

D'après ce que ses descendants connaissent, leur grand-père Constantin Vlasto fut tué près de Sfakia. On manque pourtant de détails sur la cause de sa mort, et l'on ignore la façon dont il périt ; on sait seulement que sa femme Marianthi dut creuser elle-même sa fosse pour l'enterrer hâtivement et protéger ainsi sa dépouille. Marianthi Vlasto, fuyant sans doute les ennemis de son mari, quitta la Crète avec ses trois fils, Stylianos, Jean et Onouphrios et s'installa à Nauplie, où elle vécut jusqu'à 1865. Entre temps, deux de ses fils, Stylianos et Jean, s'établirent, le premier à Athènes, où il fonda en 1841 une imprimerie, tandis que son frère Jean s'installa à Syra comme professeur, et enseigna longtemps dans cette ville, qui a été à cette époque considérée comme un important centre d'études. Le troisième frère de Stylianos et de Jean, le nommé Onouphrios, retourna en Crète, jeune encore et passa sa vie entière à Rethymno.

JEAN C. VLASTO

(1819)

Originaire, lui aussi, de Vyzari, il se trouvait en 1819 à Vienne (Autriche), d'où il envoya à l'église de la Présentation-de-la-Vierge de son village le livre des « Saints du Mois pour toute l'année » ΜΗΝΑΙΑ édité l'année précédente par Nicolas Glykis, l'éditeur bien connu de livres

grecs de Venise. Dans le volume consacré au mois d'août, le donateur avait tracé de sa main les lignes suivantes :

« Vienne, 8 novembre 1819.

« A charge pour les desservants successifs de la paroisse de Vyzari de commémorer le souvenir des parents de Jean Vlasto, donateur du présent recueil, savoir : Constantin, son épouse Irène, leurs parents, alliés et enfants ; Jean, son épouse et leurs enfants.

« Fait à Vienne (Autriche), le 8 novembre 1819.

« JEAN VLASTO ».

Outre ce livre d'offices, Vlasto envoya à l'église de son village plusieurs autres ouvrages de piété, parmi lesquels un « Pentécostaire », qui y existe encore.

Sur le compte de ce Jean Vlasto nous possédons certaines informations grâce à une relation manuscrite de Paul G. Vlasto, de Rethymno, qui a laissé, au sujet de la famille Vlasto, des renseignements manuscrits très précieux, auxquels, dans cette étude, nous avons fait de larges emprunts, comme nous l'avons déjà dit.

Le patriote que fut ce Jean Vlasto mourut à Vienne, laissant par testament une somme considérable, qu'il avait déposée dans une banque, pour servir à la construction et à l'entretien, à Vyzari, d'une école qui serait ouverte à tous les enfants du village sans distinction de religion ou de race. La banque informa de ce dépôt le consul d'Autriche à Rethymno, M. de Barbieri, qui était marié à une demoiselle Vlasto, en lui demandant de vouloir bien inviter la municipalité de Vyzari à envoyer à Vienne quelqu'un de qualifié pour recevoir la somme déposée. Le consul se mit en rapports à ce sujet avec un certain Frangopoulos ... (lequel, pour prouver sa soi-disant parenté, avait accolé le nom de Vlasto à son propre nom), et le chargea de se rendre à cet effet à Vienne. Ayant recueilli le legs en question, Frangopoulos revint à Rethymno ; il y séjourna, et seulement

après un certain temps il se décida à pousser jusqu'à Vyzari, mais sans faire la moindre allusion à l'argent qu'il avait touché. Aussi Georges G. Vlasto, flairant quelque malversation, s'empessa-t-il, dès qu'il fut élu démogéronte en 1858, de convoquer Frangopoulos à la Maison communale, transformée en tribunal religieux, et là, sous peine de châtement, il obligea le mandataire infidèle à verser trente mille piastres, sur la somme qu'il s'était indûment appropriée, entre les mains des marguilliers de l'église de Vyzari.

GEORGES, MYRON ET EMMANUEL VLASTO
(1820-1884)

Lors de l'Insurrection grecque, trois autres Vlasto se virent contraints, pour cause d'insécurité, de s'expatrier. C'étaient trois frères : Georges, Myron et Emmanuel Vlasto, qui se réfugièrent en Roumanie. Là, après avoir vécu quelque temps ensemble, ils se séparèrent, et seul Georges resta à Galatz, où il ne tarda pas à devenir l'un des banquiers les plus en vue de la ville et l'un des plus riches Hellènes de Roumanie, propriétaire d'immenses domaines à Leova, en Bessarabie. En outre, il était consul des Pays-Bas. Il fut ruiné au cours de la guerre russo-turque, en 1878.

Au temps de sa prospérité, Georges Vlasto combla sa patrie, la Crète, de bienfaits. Il rebâtit à ses frais et aida de ses deniers l'église cathédrale de Rethymno en 1844, et lui fit don d'un grand chandelier portant son nom gravé. Régulièrement il envoyait en Crète des secours en argent, destinés à subvenir à l'entretien des écoles, et il subventionna souvent la publication de livres utiles. Kritovoulidis, dans la préface de ses « Mémoires sur la guerre de l'Indépendance grecque en Crète » écrit, à son sujet, ce qui suit :

« Un juste hommage doit également être rendu à un

autre Crétois, à Georges Vlasto, qui ayant lu à Galatz les *Mémoires* en question, décida, de concert avec son frère et associé Myron, d'en publier le supplément. Plus tard, il prescrivit d'envoyer un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage complet aux écoles de Crète pour être distribués comme prix aux lauréats des examens à venir, afin que les jeunes Crétois pussent se rendre compte des efforts et des sacrifices consentis par leurs pères en faveur de la sainte liberté ».

Et Kritovoulidis fait suivre ce qui précède de la lettre que lui adressa Vlasto de Galatz.

« Le libraire C.-D. Georgiou vient de me remettre votre lettre du 2 septembre 1859, en même temps que le manuscrit de vos « Mémoires ». J'en ai lu avec attention le contenu et c'est avec plaisir que j'assumerai les frais du supplément ; car bien qu'enfant à l'époque de la guerre de l'Indépendance, et partant, dans l'impossibilité d'y prendre part, néanmoins, la mort de tant de parents et de compatriotes, les uns tombés au champ d'honneur, les autres victimes innocentes de la sauvagerie turque, a tellement impressionné mon cœur juvénile, qu'il m'est impossible, vu aussi mon amour naturel pour mon pays, de ne pas m'intéresser à tout ce qui est fait en sa faveur ».

Et, à la fin de sa lettre, Vlasto signale l'omission dans les *Mémoires* du meurtre de nombreux habitants de Rethymno, dont il avait été le témoin oculaire ; et il recommande qu'on envoie, dans le but que nous avons indiqué, un certain nombre d'exemplaires du livre aux écoles de Crète.

Georges Vlasto était la personnalité la plus en vue de la communauté grecque de Galatz. La villa qu'il s'était fait construire est occupée actuellement par la mairie, et le grand jardin qui entourait cette vaste demeure est devenu le jardin municipal public. Georges Vlasto est décédé en 1884 à Galatz.

Le second des frères Vlasto, Myron, séparé de Georges,

s'établit à Bucarest, où il acquit lui aussi une énorme fortune. Il n'oublia jamais son pays natal, et en plusieurs circonstances lui vint en aide.

Le troisième, Emmanuel Vlasto, établi à Craïova, était un des médecins les plus réputés de son époque. Président, pendant de nombreuses années, de la communauté grecque de cette cité roumaine, il se distingua, tant par ses capacités professionnelles que par ses sentiments philanthropiques et patriotiques. Emmanuel Vlasto mourut en 1888.

JEAN G. VLASTO

(1842-1907)

Jean G. Vlasto était le fils de ce Georges Vlasto dont nous avons retracé plus haut le rôle héroïque pendant la guerre de l'Indépendance. Digne émule de son père, Jean G. Vlasto tint à honneur de participer à tous les mouvements insurrectionnels qui se succédèrent en Crète, depuis 1866, alors que, jeune encore, il s'était emparé d'un fusil et s'était rangé sous les ordres de Diogène Moschovitis, le vaillant chef d'Amari, jusque, malgré son âge avancé, aux dernières révolutions. Pendant les trois ans que dura l'insurrection qui commença en 1866, Jean Vlasto prit part à tous les combats contre les Turcs aux alentours de Rethymno. Quand l'insurrection risquait d'échouer, faute d'argent, il eut le courage d'entrer secrètement dans Rethymno occupé alors par les Turcs. Le Consul de Grèce lui confia une somme de 500 louis d'or, et, au risque de sa vie, Jean Vlasto put rejoindre le camp crétois et remettre l'argent à Coronéos, le chef des révolutionnaires. Cette somme ranima et prolongea l'insurrection. En 1878, il faisait partie des représentants de Rethymno au traité de Halepa, sous le nouveau régime de l'autonomie. Il fut élu plusieurs fois député d'Amari. Il mourut en 1907.

SIPHIS G. VLASTO (1885-1921)

CONSTANTIN J. VLASTO (1893-1922)

Il est juste que dans ce Panthéon de la grande famille Vlasto ces deux cousins figurent à côté l'un de l'autre, puisqu'une mort glorieuse les a unis à tout jamais.

Descendants d'une famille qui, des siècles durant, lutta pour la liberté, et fils tous les deux de guerriers qui passèrent leur vie à combattre la tyrannie turque, ces deux jeunes gens ne pouvaient que mourir en héros, lorsque, à leur tour ils furent entrés dans la carrière, c'est-à-dire au cours des dernières guerres qui achevèrent l'œuvre libératrice, et étendirent les frontières de la Grèce.

Siphis G. Vlasto naquit en 1885, s'enrôla à vingt et un ans dans l'armée grecque et, sous l'uniforme hellène, prit part aux deux guerres contre la Turquie et la Bulgarie (1912-1913) et à la guerre mondiale (1914-1918), au cours desquelles il se signala par sa bravoure et conquit par des actions d'éclat les épaulettes de commandant. Pendant la campagne d'Asie-Mineure, alors qu'à la tête de son bataillon il couvrait la retraite après la bataille du Sangarius, il fut blessé grièvement et mourut des suites de sa blessure le 16 août 1921. L'élogieuse communication du ministère de la guerre annonçant sa mort à sa famille, constitue pour la mémoire de ce vaillant officier le plus beau titre de gloire.

Non moins vaillant fut son cousin Constantin J. Vlasto. Né en 1893, Constantin prit part à toutes les campagnes grecques de la Grande Guerre et fut tué le 20 août 1922 à Kios, port de la province asiatique de Brousse, au cours de la tragique retraite d'Asie-Mineure. Constantin J. Vlasto mourut capitaine, grade obtenu sur le champ de bataille.

PAUL G. VLASTO

(1836-1926)

Paul G. Vlasto naquit à Vyzari en 1836 et fut élevé à Rethymno, où dès son jeune âge, il fit preuve de réelles dispositions pour les lettres. Nommé instituteur en 1853, il s'adonna, durant ses loisirs, à l'étude de la musique byzantine, fort négligée à l'époque. Les insurrections successives, dont Rethymno fut le théâtre, obligèrent cet homme pacifique à se réfugier d'abord à Smyrne, puis à Constantinople, où il compléta ses études et se perfectionna dans la musique ecclésiastique. En 1860 il fut appelé par l'administration de la ville de Candie à diriger le chœur de la cathédrale et à enseigner aux élèves du Lycée supérieur la musique byzantine, dont il passait pour être un spécialiste distingué.

C'est alors qu'il prit l'initiative de recueillir tous les chants populaires crétois et de les transcrire, paroles et musique. L'œuvre était considérable, et, pour la mener à bout, il lui fallut parcourir la Crète tout entière et consulter les vieillards de chaque localité. En même temps que les chants, Paul G. Vlasto eut l'excellente idée de recueillir un important matériel laographique et historique, qu'il transcrivit également, et dont les éléments lui furent encore fournis par les anciens des villages. Un grand nombre de ces chants populaires, mis en musique, furent publiés par lui dans la revue « *Φόρμιγξ* », mais ce qui a paru n'est rien en comparaison de la collection qu'il en a formée, et dont la majeure partie est malheureusement encore inédite, sans parler des documents laographiques et historiques qui remplissent vingt volumes manuscrits et qui sont de très précieux matériaux pour l'histoire de la Crète. Très précieux, parce qu'ils représentent le travail de trois quarts

de siècle (1850 à 1926, année de sa mort) ; parce qu'ils sont le fruit non pas d'études livresques, mais d'une patiente enquête personnelle auprès de gens aujourd'hui disparus ; et enfin parce que sans lui, ces documents oraux seraient aujourd'hui à tout jamais perdus. La richesse de ce trésor, qui comprend des poésies populaires, des proverbes, des traditions et des préjugés agricoles, des mœurs et coutumes, des légendes historiques très utiles pour l'histoire de la Crète, lui a permis de publier, outre de nombreux articles dans des revues crétoises et athéniennes, les études suivantes, qui ont été tirées à part :

« 1^o *Le Mariage en Crète* : Mœurs et coutumes des Crétois. — Contribution importante à l'étude du folklore de l'île.

2^o *Apollonius et Archistrate*. Vestige de l'ancien théâtre crétois.

3^o *Digenis*, géant antique et grand héros crétois.

Paul G. Vlasto a également recueilli une documentation considérable sur sa propre famille, documentation que nous avons utilisée dans la présente étude. Jusqu'aux derniers jours d'une vieillesse avancée mais toujours verte, il continua ses recherches historiques et laographiques, véritable trésor caché pour l'éditeur qui se décidera à publier l'œuvre inédite de cet historiographe distingué. Paul G. Vlasto était fils de Georges J. Vlasto, dont il a été question précédemment, et frère de Jean G. Vlasto, dont nous avons également parlé plus haut. Il est mort sans laisser d'enfants.

JEAN C. VLASTO

(1814-1869)

Jean C. Vlasto naquit en 1814 à Rethymno. Lorsqu'éclata l'Insurrection grecque et que la Crète, à son tour

se souleva contre l'opresseur turc, Jean fut obligé de quitter sa petite patrie et de se réfugier, comme nous l'avons dit avec sa mère et ses deux frères Stylianos et Onouphrios à Nauplie, où professait alors le maître Georges Gennadius. Jean C. Vlasto profita de son séjour pour suivre l'enseignement de cet illustre professeur dans l'école que celui-ci venait de créer. Puis les



VUE DE RETHYMNO SOUS LA DOMINATION TURQUE, VERS L'AN 1800.

deux frères se séparèrent, Stylianos, lui, alla s'établir définitivement à Athènes, où il fonda l'imprimerie et la maison d'édition bien connue (voir chapitre xvii). Jean se rendit à Syra avec le désir secret de faire sa carrière dans les lettres et d'instruire les jeunes gens de cette île.

A cette époque, le peuple grec, à peine affranchi d'une longue servitude, était plongé dans l'ignorance. Aussi peu nombreux étaient alors les Grecs qui savaient lire et écrire et très rares et très estimés ceux qui étaient capables

d'enseigner (1). Ainsi Jean C. Vlasto, formé par un maître aussi éminent que Gennadius, rendit de signalés services à l'instruction publique dans l'Ile, services dont témoigne un acte officiel de 1858. Cet acte est une lettre adressée par le ministre de l'instruction publique d'alors, Th. Christopoulos, à Jean C. Vlasto, lui annonçant que « Sa Majesté le Roi Othon I^{er} avait daigné lui exprimer par décret sa royale satisfaction pour les précieux services qu'il avait rendus au cours d'une carrière longue et ininterrompue », et le priant d'agréer ses félicitations personnelles pour cet « enviable témoignage de reconnaissance des efforts que, durant plusieurs années, il avait déployés en faveur de l'instruction primaire. » Nous retiendrons, pour preuve de l'intérêt passionné que cet éducateur témoignait à l'enseignement, ce fait, peu ordinaire pour l'époque, que Vlasto rédigea de nombreux livres pédagogiques. Mais ses obligations professionnelles ne faisaient pas négliger à Jean C. Vlasto ses devoirs purement patriotiques ; on le sait par une lettre officielle du commandant militaire d'Athènes, l'informant que le Ministre de l'Intérieur venait de lui conférer « l'Aristion » (médaille du Mérite) du 3 septembre 1843, « pour les nobles sentiments dont il avait fait preuve à Athènes en cette journée mémorable ». Nous manquons malheureusement de détails sur le rôle joué par Jean C. Vlasto au cours de cette journée insurrectionnelle, qui eut pour résultat l'abolition de la monarchie absolue et l'instauration du régime constitutionnel en Grèce. Mais pour que Vlasto ait obtenu à cette occasion « l'Aristion » il faut que ce rôle n'ait pas été négligeable. Voici les deux certificats en grec :

(1) Sur l'état de l'instruction en Grèce à cette époque, voir l'important ouvrage de Lazare Bellelis, *Capodistria* fondateur de l'*Instruction primaire en Grèce* (Athènes, 1925). (Α. Βελέλη : Καποδίστριας, ίδρυτής τῆς δημοτικῆς ἐκπαίδευσως ἐν Ἑλλάδι).

ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ

ΥΠΟΥΡΓΕΙΟΝ ΕΣΩΤΕΡΙΚΩΝ

Πρὸς τὸν Κύριον Ἰωάν. Κ. Βλαστόν.

Δυνάμει τῆς ἀπὸ 27 Ἰανουαρίου ὑπὸ Ἀριθ. 1319 διαταγῆς τῆς ἐπὶ τῶν Ἑσωτερικῶν Γραμματείας τῆς Ἐπικρατείας λαμβάνομεν τὴν τιμὴν ν' ἀπευθύνωμεν πρὸς ὑμᾶς ἔγκλειστον Ἀριστεῖον τῆς 3ης Σεπτεμβρίου διὰ τὰ ὁποῖα ἐδείξατε λαμπρὰ αἰσθήματα ἐν τῇ Πρωτευούσῃ κατ' ἐκείνην τὴν ἔθνοσωτήριον ἡμέραν μὲ τὴν ἄδειαν νὰ φέροτε αὐτό, μέχρι τῆς παρὰ τῆς ἀρμοδίου Ἀρχῆς ἐκδόσεως τοῦ τακτικοῦ διπλώματος.

Ἐν Ἀθήναις τὴν 29 Φεβρουαρίου. 1844.

Ὁ Στρατ. τῆς Πρωτευούσης Διοικητῆς

(Σφραγίς)

(δυσανάγνωστος ὑπογραφή)

Nous donnons ci-après le texte des félicitations officielles que le Ministre de l'Instruction publique de Grèce adressa à Jean C. Vlasto au sujet des services rendus par lui au cours de sa carrière :

ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ

Ἐπισημοποιεῖται ἐπὶ τῶν Ἐκκλησιαστικῶν

καὶ τῆς Δημοσίας Ἐκπαιδεύσεως,

Πρωτ. 713

Ἀριθ.

Δικ. 459

Ἐν Ἀθήναις, τὴν 20 Φεβρουαρίου. 1858.

Πρὸς

τὸν Κύριον Ἰωάννην Βλαστόν, Νομαρχιακὸν δημοδιδάσκαλον Ἐρμουπόλεως.

Ἡ Αὐτοῦ Μεγαλειότης εὐηρεστήθη κατὰ πρότασιν τοῦ Ἐπισημοποιεῖται, οὗ προϋστάμεθα, νὰ ἐκφράσῃ ὑμῖν, Κύριε, διὰ τοῦ ἀπὸ 25 Ἰανουαρίου ε. ε. Βασιλικοῦ Αὐτῆς Διατάγματος τὴν Βασιλικὴν Αὐτῆς εὐαρέσκειαν διὰ τὴν πρὸς διδασκαλίαν τοῦ λαοῦ συνεχῆ καὶ μετ' ἐπιμονῆς πολυετῆ καὶ εὐδόκιμον ὑμῶν ὑπηρεσίαν. Τὴν ἔκφρασιν ταύτην τῆς Βασιλικῆς εὐαρεσκείας διαβιβάζοντες

πρὸς ὑμᾶς, Κύριε, διὰ τῆς παρουσίας, συγχαίρομεν ὑμῖν ἀπὸ καρδίας διὰ τὴν ἐπίζηλον ταύτην ἀμοιβὴν τῶν πολυετῶν ὑμῶν ὑπὲρ τῆς δημοτικῆς ἐκπαιδεύσεως ἀγώνων, καὶ δὲν ἀμφιβάλλομεν ὅτι ὑπ' αὐτῆς ἐνθαρρυνόμενος, θέλετε ἐξακολουθεῖ καὶ τοῦ λοιποῦ τὸν Ἱερὸν σκοπὸν τῆς ἀποστολῆς σας μετὰ τῆς αὐτῆς ἀξιεπαίνου ἐπιμονῆς, βέβαιος ὅτι οἱ κόποι σας καὶ ἐκτιμῶνται καὶ βραβεύονται, καιροῦ δίδοντας, ὑπὸ τοῦ ὑπερτάτου τῶν ὑπὲρ τῆς κοινῆς ὀφελείας ἀγωνιζομένων βραβευτοῦ καὶ ἀθλοθέτου.

(Σφραγὶς)

Ἀντίγραφον

Ἀριθ. 3153

Ὁ Ὑπουργὸς

Θ. ΧΡΙΣΤΟΠΟΥΛΟΣ

Jean C. Vlasto eut le rare bonheur d'avoir comme épouse Callirrhoé, née Psaltoglou, de Smyrne. De cette union naquirent quatre fils : Solon-Stylianos, Constantin, Georges, Démétrius, et deux filles, Marianthi et Athanasie. La maison de Vlasto à Syra était une sorte d'asile, un vrai consulat crétois, où se réfugiaient les insulaires fuyant l'oppression turque. Jean C. Vlasto dépensait jusqu'à son dernier sou pour venir en aide à ces malheureuses victimes, au point de se priver, lui et les siens, du strict nécessaire en faveur de la cause nationale. C'est pourquoi à la mort de cet homme de bien, de cet ardent patriote, survenue en 1869, sa famille fut obligée de se réfugier à Galatz, auprès du riche banquier Georges Vlasto. Deux enfants de Jean C. Vlasto quittèrent la Roumanie pour les Etats-Unis. Ces deux Vlasto, dont l'un s'appelait Stylianos-Solon (connu sous ce second prénom) et l'autre Démétrius, fondèrent à New-York, en mars 1894, l'*Atlantis*, le premier journal grec d'Amérique, et la première imprimerie grecque d'éditions du Nouveau Monde, suivant en cela, sans doute par atavisme, l'exemple de leur illustre ancêtre Nicolas Vlasto, qui avait fondé à Venise en 1493 la première imprimerie grecque, et encore l'exemple de leur oncle Stylianos C. Vlasto, qui fonda en 1841 une des premières imprimeries à Athènes.

SOLON (STYLIANOS) J. VLASTO
(1852-1927)

Une courte biographie de Solon J. Vlasto, complètera l'histoire de cette branche. Après avoir fait ses études à Syra, il termina son éducation à Athènes, et, à l'âge de dix-huit ans, il se rendit auprès de son oncle Georges Vlasto, banquier à Galatz, où il resta deux ans. C'était l'époque où les peuples d'Europe se ruiaient vers le Nouveau Monde, et lui aussi fut entraîné dans un enthousiaste élan de jeunesse à s'embarquer sans ressources pour l'Amérique.

Ce jeune homme, débordant de vie et d'activité, était appelé à une destinée plus large et plus élevée que celle que pouvait rêver tout autre émigré. Il fut obligé en arrivant à New-York de travailler aux plus rudes besognes pour gagner sa vie. Quelques mois plus tard, ayant appris suffisamment l'anglais, il fut engagé comme employé au bureau d'une grande maison d'entreprises maritimes. Deux à trois ans plus tard, on le retrouve à Boston, et ensuite à New-York, à la tête d'une maison du même genre. C'est l'ère de sa grande activité qui commence. Travailleur infatigable, puisant en lui-même des ressources toujours nouvelles, allant toujours de l'avant, il voyait prospérer ses affaires commerciales et maritimes.

Son attention resta presque toujours fixée sur les échanges entre les Etats-Unis et la Méditerranée. Il fut le premier à développer l'exportation des richesses du sous-sol grec en Amérique, et surtout des minerais, tels que la magnésite d'Eubée et Saint-Théodore, le minerai de fer de Sériphos, le manganèse, etc.

Pendant vingt-huit ans, il fut un des principaux négociants de New-York et réalisa une fortune considérable, qu'il perdit plus tard par la malechance et par une série de revers.

En 1902, il vit ses efforts anéantis ; et souffrant d'une

forte attaque de sciatique, il se décida à retourner en Grèce et se soigna pendant deux ans et demi à Kephissia. Il reprit courage, se remit résolument à l'œuvre pour se refaire et revint à New-York, quand un changement radical s'opéra dans les directives de sa vie. Le journaliste qui, durant huit ans auparavant, était doublé d'un homme d'affaires commerciales, l'a finalement emporté. Dès lors, il devait jouer un rôle bien plus élevé dans la colonie hellénique d'Amérique, devenue entre temps très importante.

En effet, le 31 mars 1894, à New-York, un petit hebdomadaire grec fondé par lui vit le jour sous le titre *Atlantis*. En 1904, ce même journal devient un grand quotidien et son champ d'action est étendu et varié.

Pour comprendre toute la valeur des services rendus à ses compatriotes par Solon J. Vlasto, il est indispensable de se représenter le désarroi dans lequel se trouvait, au début, l'émigration grecque, composée presque uniquement de gens qui ignoraient tout de la vie des grandes villes et ne savaient que leur langue maternelle.

La grande masse d'émigrants grecs, perdue littéralement dans le labyrinthe des cités américaines, incapable de toute initiative individuelle, avait grand besoin d'être instruite, guidée et protégée. Solon Vlasto était là... il se lança énergiquement dans le travail de l'*Atlantis*, et, d'un tempérament combatif, s'est révélé un polémiste, soutenant par ses articles, d'un enthousiasme enflammé, la foi patriotique et religieuse des émigrés de l'Héllade.

C'est à lui qu'on doit la fondation de la première fraternité grecque à New-York, sous le nom de l'*Athena*, dont il fut le président de 1891 à 1895. Cette société de bienfaisance établit en 1892 la première église grecque de New-York : la *Sainte-Trinité*, qui, depuis, donna naissance à plus de cent cinquante autres églises, répandues dans plusieurs villes des Etats-Unis et du Canada. Solon Vlasto organisa par l'*Atlantis* des souscriptions toujours d'un caractère national ou charitable, et on évalue à environ

vingt millions de francs les sommes recueillies et envoyées en Grèce. Le Gouvernement hellénique, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la patrie, lui décerna la Croix de *Commandeur du Sauveur*.

Solon Vlasto a encore eu la gloire insigne de sauver l'indépendance de l'Eglise orthodoxe grecque aux Etats-Unis.

En effet, les Russes se prévalaient de ce que leur communauté jouissait seule, depuis fort longtemps, du titre d'Eglise orthodoxe grecque, un titre purement historique, qui marquait seulement les origines byzantines de cette Eglise mais qui ne lui conférait aucune autorité morale ou matérielle sur les autres églises grecques disséminées en Amérique. Ce titre était de nature à créer à son profit la présomption d'une sorte de primauté, et les Russes avaient habilement obtenu du Conseil législatif de l'Etat de New-York le vote d'une loi qui devait faire passer au pouvoir absolu de l'épiscopat russe toutes les Eglises orthodoxes d'Amérique sans distinction d'origine. L'exécution de cette loi, si elle eût été ratifiée, ne pouvait qu'aboutir à l'anéantissement, aux Etats-Unis, de la religion proprement grecque, et de la culture nationale hellénique.

Solon Vlasto avait prévu ce danger ; il n'hésita donc pas à le dénoncer dans son journal *Atlantis*. La campagne vigoureuse qu'il mena ainsi à cette occasion, et ses démarches personnelles, mirent en garde le gouverneur Hughes contre les conséquences injustes d'une ratification trop hâtive de la loi soumise à sa signature. Cédant aux instances de Solon Vlasto, ce haut personnage voulut examiner en personne les éléments de la cause, et, à cet effet, convoqua devant lui les représentants des deux partis opposés. Finalement, ayant entendu et pesé les raisons de chaque parti, il mit son veto à la promulgation de la loi de spoliation spirituelle que les Russes avaient espéré lui faire ratifier.

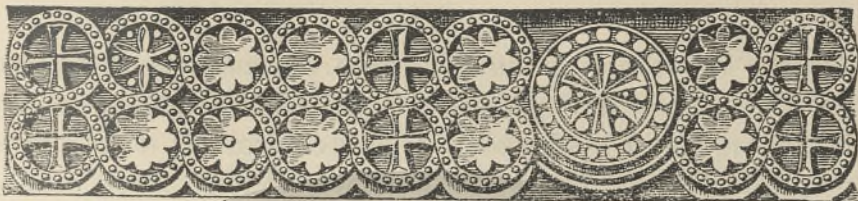
Le Patriarche Œcuménique, S.B. Joachim III, pour

récompenser Solon Vlasto de son dévouement et de ses nombreux autres services, lui conféra le titre d'*Archievêque général* de l'Eglise orthodoxe grecque, un titre qui, au cours des siècles, n'avait jamais été accordé à un laïque.

A l'âge de soixante-dix ans, il se retira de la lutte et s'installa à Paris en 1921. Il s'éteignit le 29 septembre 1927 au « Val-Joli », à Bures-Morainvilliers (Seine-et-Oise) et repose à Saint-Germain-en-Laye.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de le connaître conservent l'ineffaçable souvenir de cette noble et puissante nature qui incarnait tous les traits manifestés à travers les siècles dans la grande famille dont il portait fièrement le nom et dont il fut un des plus dignes représentants.





CHAPITRE X

ZACHARIE VLASTO, DE MONTENEGRO

JUSQU'À présent aucune histoire complète de la guerre de l'Indépendance hellénique n'a encore vu le jour, et cela parce que, avant de l'entreprendre, il serait indispensable de recueillir et de publier l'inépuisable collection de documents que cette période comporte. Mais, même alors, la tâche sera ardue et l'on est en droit de se demander si la rédaction d'un ouvrage d'ensemble définitif ne serait pas entravée par l'absence d'un grand nombre de pièces à jamais perdues. Et, en particulier, plus difficile encore sera-t-il d'établir l'histoire de l'activité déployée au cours de cette période par les Hellènes vivant à l'étranger, car les documents qui s'y rapportent ont été, pour la plupart, soit détruits par leurs détenteurs soit accidentellement égarés. Ainsi, on a bien une idée vague des efforts tentés par certains notables grecs, et par les gouvernements qui se sont succédé en Grèce durant la Guerre de l'Indépendance, pour soulever les autres peuples de la péninsule balkanique, mais, à l'exception de quelques rares informations, on ne sait rien de positif, et quiconque s'est occupé de ce sujet s'est trouvé devant un véritable chaos. C'est en face de pareilles difficultés que nous aussi nous nous sommes trouvés après la découverte d'un précieux document concernant la famille Vlasto. Récemment, P. Condoyannis, professeur à l'Université de Salonique, a publié le premier

volume des archives du ministère des affaires étrangères de Grèce, recueil englobant les principaux documents sur la guerre de l'Indépendance et renfermant, entr'autres, une intéressante lettre de Zacharie Vlasto, Grec établi au Monténégro, adressée à « l'Honorable Gouvernement provisoire de la Grèce ». Dans cette lettre, Vlasto explique les raisons pour lesquelles il ne peut pas pousser le peuple monténégrin à se révolter contre la Porte.

Mais qui était ce Zacharie Vlasto ?

Indubitablement il devait occuper au Monténégro une situation importante, car de la lettre susmentionnée il appert qu'en avril 1825 le gouvernement grec avait déjà envoyé au Monténégro un certain Jean Anastassiou en qualité d'émissaire spécial, avec une lettre pour Zacharie Vlasto, demandant à ce dernier de mettre tout en œuvre pour soulever contre les Turcs la population monténégrine. Dans sa réponse, que publie P. Condoyanni et que nous reproduisons textuellement dans la deuxième partie de cette étude, Zacharie Vlasto dit que le soulèvement du Monténégro à ce moment était malheureusement impossible. « Et pourtant, ajoute-t-il, j'aurais désiré qu'il en fût autrement, parce que si la petite partie de ce peuple que *je gouverne* par la providence du Très-Haut, jouit avec moi d'une certaine liberté, je ne saurais cependant oublier que mes ancêtres, qui avaient fidèlement servi le sultan et qui s'étaient confiés à sa générosité, sont tous finalement tombés sous le glaive des satrapes de ce même farouche sultan, sans parler des maux quotidiens indescriptibles et des dangers qu'encourent nos conationaux et nos coreligionnaires, c'est-à-dire les Serbes et les Bulgares, vivant aujourd'hui hors de nos frontières dans une dure servitude, lesquels maux et dangers me blessent et transpercent mon cœur comme des flèches empoisonnées ».

Cela dit, Vlasto raconte qu'avant même que l'insurrection grecque eût commencé, il connaissait les efforts de la « Philiki Hetairia », et qu'il espérait que l'on demanderait

sa collaboration. C'est pourquoi il s'était empressé de préparer les peuples voisins à l'idée de la liberté, en attendant l'invitation des chefs de l'Hétairia, ainsi qu'un exposé de leur plan en vue d'une action commune. Mais cette collaboration ne lui fut demandée que lorsque Ypsilantis « fuyant, avec les débris de ses troupes, cherchait le salut aux frontières de l'Autriche ». Aussi, crut-il agir sagement en sauvegardant la tranquillité de « ses peuples ». Et Vlasto énumère les raisons qui lui avaient fait prendre cette décision. Il n'osait pas risquer l'existence de son peuple et cela d'autant plus que : 1^o l'Autriche, sa voisine, se montrait partielle en faveur de la Turquie ; 2^o qu'il fallait obtenir la coopération des Serbes et des Bulgares et se procurer des armes et des munitions ; 3^o mais que ce qui l'avait fait surtout hésiter c'étaient les querelles et les discussions intestines des chefs grecs, qui menaçaient de faire échouer l'œuvre libératrice.

Toutefois, ajoute-t-il, « à partir d'aujourd'hui toutes mes pensées et toutes mes forces tendront à prendre les dispositions désirables et susceptibles de hâter, avec l'aide de Dieu, et dans un accord parfait, le succès de cette entreprise commune. » Il demande donc au gouvernement provisoire hellénique de le tenir au courant de tous ses projets et de tous ses actes et l'assure que, lui aussi, ne manquera pas d'agir de même à son égard. Enfin, pour terminer, il communique au gouvernement de la Grèce qu'il a acheminé par une voie sûre les lettres à MM. Anastase Polychronis et C^{ie}. La lettre de Vlasto porte la date du 3 février 1826.

La lecture de cette lettre soulève nombre de questions, auxquelles, pour la plupart, il est malheureusement impossible de répondre. Et d'abord qui sont ces Polychronis et C^{ie}, qui se trouvaient dans les Balkans, et quel rôle ont-ils joué dans ces négociations ? Mais ce qui, surtout, serait intéressant de savoir, c'est qui était ce Jean Anastassiou, envoyé pour la seconde fois par le gouvernement hellé-

nique au Monténégro, dans un but d'intérêt national ? Nous n'avons rien pu découvrir à son sujet, pas plus qu'en ce qui concerne Polychronis. Et enfin, qui était ce tout-puissant Zacharie Vlasto, qui « gouvernait le Monténégro », suivant sa propre affirmation, et qui avait la prétention qu'Ypsilanti et les autres organisateurs de la « Philiki Hetairie » lui communiquassent leurs projets et le fissent participer à leur action ? Nous ne savons absolument rien sur son compte en dehors des informations que nous donnent la lettre précitée et deux autres lettres, qui n'éclairent pas davantage ce mystère. L'une d'elles, qui a paru dans les *Archives de la famille Roma* émane du chef du gouvernement hellénique, Alexandre Mavrocordato est adressée « au très noble Monsieur Zacharias Vlasto » le 6 mai 1825, de Nauplie, siège alors du gouvernement provisoire (1).

Sur un ton familier et très amical, Mavrocordato écrit : « J'ai eu, par Panayotis Porphyris, des nouvelles de votre chère santé et de vos affaires, dont la réussite, vous le savez, me tient très à cœur ». Il est évident, que « ces affaires », auxquelles Mavrocordato s'intéressait tant, ne pouvaient être des affaires personnelles, mais bien la question du soulèvement des peuples balkaniques. Et après avoir remercié Vlasto pour la peau d'ours qu'il lui avait envoyée comme cadeau, Mavrocordato signe « A vos ordres, avec empressement, votre frère et ami ». Des expressions si cordiales de la part d'un prince si grave et si digne ne pouvaient être adressées qu'à une personnalité exceptionnelle. Pourtant nous avons un doute en ce qui concerne l'expression de « peau d'ours ». S'agit-il vraiment de l'envoi d'un cadeau sous la forme d'une peau d'ours, ou bien est-ce une phrase conventionnelle, dissimulant autre chose ? Il est connu que les membres de la « Philiki Hetairia » avaient un code conventionnel qu'ils employaient entre eux pour leur correspondance. Mavrocordato peut-être, avec

(1) Voir le texte dans la seconde partie de ce livre, page 373.

cette phrase symbolique, voulait dire autre chose, qu'il ne voulait écrire ouvertement, de crainte que sa lettre ne tombât entre les mains ennemies.

Mais nous possédons encore un autre document, très intéressant, concernant les pourparlers du gouvernement hellénique avec les Monténégrins. C'est une lettre du métropolitite et prince du Monténégro, Pierre Pétrovitch. Elle figure parmi les Documents inédits de l'Insurrection grecque qu'à publiés l'historien J. Vlachoyannis (1). On sait que le Monténégro n'était que pour la forme seulement vassal de la Turquie, et qu'il était gouverné par un prince du pays appartenant à la famille Pétrovitch, qui, d'ordinaire, était en même temps métropolitite de Cettigné (2). A l'époque de la guerre de l'Indépendance hellénique régnait au Monténégro le prince Pierre I^{er} Petrovitch, qui gouverna le pays pendant cinquante ans (1781-1830). La lettre publiée par M. J. Vlachoyannis est adressée de Cettigné au chef du gouvernement grec d'alors, Alexandre Mavrocordato, et porte la date du 28 avril 1826.

Dans cette lettre, Pétrovitch expose les motifs qui l'empêchent, lui aussi, de pousser au soulèvement du Monténégro, malgré les instances dont il a été l'objet de la part du gouvernement de la Grèce, qui lui a même dépêché un envoyé extraordinaire pour le convaincre. Les motifs qu'il fait valoir sont d'ordre divers. Mais — fait-il observer en terminant — les Monténégrins, bien que ne partici-

(1) Dans le journal « *Politeia* » d'Athènes.

(2) Un mémoire anonyme d'un agent de l'Angleterre, au commencement du xix^e siècle à l'amiral de la flotte anglaise dans la Méditerranée Nelson, dit que les Monténégrins ont établi une espèce de république, à la tête de laquelle se trouve leur évêque, qui est en même temps le chef militaire, et qui peut mettre sur pied de guerre vingt mille hommes. Ce mémoire se trouve à la bibliothèque du British Museum. (Nelson Papers; Additional Manuscripts, n^o 33949).

pant pas à la lutte, n'en sont pas moins utiles à la cause grecque, puisque les Turcs, dans la crainte d'un soulèvement en Cernagora, sont obligés d'y maintenir des troupes qu'autrement ils auraient envoyées contre les Grecs. Et Pétrovitch conclut en exprimant le vœu que Dieu, dans sa miséricorde, ne tarde pas à délivrer la nation grecque (1).

Cette lettre, écrite en dialecte slavon, prouve la persistance des efforts du gouvernement grec pour soulever le Monténégro.

Nous ne savons quelle fut la suite donnée à ces efforts. En tous cas, l'histoire nous apprend que le soulèvement si désiré des peuples balkaniques n'eut pas lieu, alors que s'il se fut réalisé il aurait hâté la fin de la lutte des Grecs contre les Turcs.

Dans ce même recueil d'Archives du Ministère des affaires étrangères, à la suite de la lettre de Zacharie Vlasto, figure une autre lettre d'un certain Jean Popovitch au gouvernement grec. Adressée également de Cettigné, elle porte la date du 3 avril 1826. Dans cette missive, le Popovitch en question (dont nous ignorons l'état civil), parle de l'arrivée de Jean Anastassiou le 4 mars 1826, ce qui nous prouve qu'Anastassiou se rendait en cette ville pour la deuxième fois, parce que dans sa lettre, que nous avons citée, Vlasto dit avoir, par l'intermédiaire d'Anastassiou, répondu au gouvernement grec le 17 juin 1825. On voit en outre par là que, l'année précédente aussi, Anastassiou avait visité le Monténégro et y avait déjà travaillé au soulèvement du pays. Popovitch ajoute que « les Monténégrins, de même que leurs voisins, les Serbes et les Herzégoviniens, sont prêts à se soulever », et il recommande d'envoyer de nouveau Jean Anastassiou à Cettigné, « parce qu'il connaît les coutumes locales et la situation du pays,

(1) Voir le texte dans la seconde partie.

et qu'il exposera de vive voix à vos éminentes personnes tout ce qui a trait à notre peuple ».

A cela se bornent les renseignements que nous avons pu recueillir au sujet de Zacharie Vlasto. En vérité, ils sont bien maigres et très incomplets. Qu'est devenu ce Vlasto ? A-t-il pris une part active à l'Insurrection grecque ? A-t-il laissé des descendants au Monténégro ? Tous nos efforts en vue d'éclaircir ce point d'histoire sont restés sans résultat. Le Monténégro a passé depuis lors par tant de guerres et d'insurrections qu'il n'est resté ni documents, ni archives. Il n'existe pas non plus d'histoire détaillée du Monténégro susceptible de relater des faits de ce genre. Peut-être une personne possédant les langues slaves serait-elle plus heureuse, bien qu'à notre avis les éléments en langue slave doivent faire défaut, et cela parce que les hommes qui s'entendaient avec le gouvernement hellénique le faisaient en secret et correspondaient par l'entremise de messagers spéciaux ; et que, dans ces conditions, ils n'auraient pas commis l'imprudence d'écrire en slave, ce qui leur aurait fait courir le risque d'être découverts.

On doit rappeler, à la décharge du Prince de Monténégro, et pour excuser son hésitation à embrasser ouvertement la cause de l'Indépendance, que le Monténégro était étroitement surveillé à la fois par la Turquie et par l'Autriche. La Turquie, puissance suzeraine, y entretenait des troupes dont elle eut eu pourtant grand besoin à certains moments sur le théâtre de la guerre, mais dont la présence dans la principauté avait justement pour but d'empêcher toute tentative de jonction avec les Grecs révoltés.

Quant à l'Autriche, elle avait dès le début réprouvé le soulèvement des Hellènes contre les Turcs, dont elle était l'alliée, et pour le compte desquels elle observait — sans bienveillance — ce qui se passait au Monténégro.

En ce qui concerne l'origine et la provenance de Zacharie Vlasto, qu'il nous soit permis d'émettre une supposition. Dans un autre chapitre nous parlons du rôle joué

par le Corfiote Jean Vlasto, qui offrit au gouvernement vénitien d'obtenir la cession à son profit de Valona et de Canina, en Albanie, et qui reçut divers fiefs en récompense des services rendus par lui à Venise. Pour pouvoir offrir d'obtenir la livraison de ces deux villes albanaises, il fallait que ce Jean Vlasto entretînt des relations dans la région. Par conséquent, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il y résidât ou s'y rendît fréquemment, et se fût installé au Monténégro dans les terres qui lui avaient été peut-être concédées et qu'y eût fait souche. En tous cas l'hypothèse est vraisemblable.





CHAPITRE XI

LES VLASTO PENDANT LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE GRECQUE

Au bout de quatre siècles et demi d'oppression sous le joug turc, qui n'avaient été pour lui qu'un long martyre, le peuple grec prit enfin les armes et, le 25 mars 1821, se souleva, en jurant de conquérir sa liberté ou de périr. Le drame de la Révolution grecque, qui, il y a un siècle, a ému tous les peuples civilisés et inspiré les plus grands poètes, en tête desquels il faut citer Victor Hugo, dura sept longues années et se termina par la création de l'État grec. Malheureusement l'héroïque Crète ne fut pas libérée en même temps ; ce fut seulement des années plus tard, après bien des luttes sanglantes et des insurrections répétées, que, en 1912, elle fut enfin réunie à la Grèce. Pendant ce temps, les Crétois quoique encore assujettis aux Turcs, n'en prirent pas moins toute la part qu'ils purent à la Guerre de l'Indépendance, avec le même courage, la même ardeur, et même dévouement que les autres Grecs. Mais ils ne furent pas récompensés de leurs efforts. Ils tombèrent victimes de la diplomatie européenne qui était hostile à la formation d'une grande Hellas. Notre but n'est pas d'exposer ici la vaillance, les efforts et les sacrifices des Crétois en 1821 et durant les années qui suivirent. Pour cela, il nous faudrait plusieurs volumes. Nous nous bornerons à en dire quelques mots.

Les Turcs se comportaient en Crète avec leur sauvagerie habituelle, parcourant sans répit, dans tous les sens, l'île où ils semaient la ruine et la mort. Ils anéantissaient villes et villages, répandaient partout la terreur. Dès le début de la révolution en Grèce, ils avaient enlevé à la population de l'île toutes les armes et autres moyens de défense dont ils avaient pu s'emparer. Seule l'héroïque province de Sfakia leur demeurait interdite par l'audace et l'intrépidité de ses montagnards, retranchés dans leurs régions inaccessibles, où nul conquérant ne put jamais pénétrer.

Pendant que les Turcs molestaient les gens du littoral, incendiaient les bourgs, ruinaient la campagne, égorgeant ici l'archevêque, ailleurs plusieurs évêques et notables, commettant partout des atrocités qui sont restées légendaires, les Sfakiotes repoussaient leurs attaques incessantes et les contraignaient fréquemment à se réfugier dans leurs camps retranchés de La Canée, de Rethymno et d'Héraclée. L'île entière était en feu.

Entre temps le Gouvernement provisoire de Grèce délégua en Crète, pour diriger le soulèvement, son représentant Emmanuel Tombazis, frère du célèbre amiral d'Hydra. L'activité de Tombazis provoqua différents combats où les Crétois remportèrent de fréquents succès qui finissaient par mettre les Turcs en mauvaise posture. Mais, sur ces entre-faites, apparut la flotte d'Égypte, amenant des troupes au secours des Osmanlis presque assiégés dans leurs places fortes. Cet événement renversait les espoirs des Crétois. La lutte devenait trop inégale. Ne pouvant plus la soutenir dans l'île, de nombreux braves Crétois décidèrent d'aller se joindre à leurs frères du continent. Ils réussirent à passer dans le Péloponèse. Nous les retrouvons face à l'ennemi, en pleine mêlée avec Karaïskaki et le colonel français Fabvier, qui était venu combattre pour l'Indépendance de la Grèce.

Un grand nombre de Crétois, concentrés à Nauplie, effectuèrent un débarquement en Crète. Ils réussirent à s'emparer des ports de Grambousa et de Kissamo, mais ils

n'étaient ni assez nombreux, ni assez armés pour anéantir la puissance ottomane. Les Turcs d'Égypte continuèrent à dominer partout dans l'île.

Plusieurs Vlasto ont pris une part active à la lutte épique que les Grecs, sept années durant, soutinrent pour délivrer leur pays du joug asiatique, mais leurs noms, ainsi que beaucoup d'autres, ne sont pas mentionnés dans les ouvrages historiques parus jusqu'à nos jours.

Dans la guerre, comme dans la vie privée, certains sont, plus que d'autres, favorisés par les événements ; ceux-ci atteignent les sommets de la gloire, tandis que ceux-là, bien qu'ils aient fait tout leur devoir, et parfois davantage, restent dans l'ombre. Pendant la Guerre de l'Indépendance grecque, nombreux sont ceux qui ont subi cet injuste oubli ; car il n'y avait, du côté des Grecs, ni armée organisée ni corps réguliers, mais une masse irrégulière de volontaires, qui ne tenaient point de livres, de rapports, ni autres écritures qui pussent fournir des éléments à l'édification d'une histoire complète et détaillée de ce temps. On peut cependant trouver dans quelques documents officiels certains renseignements se rapportant à ces combattants oubliés.

En fouillant dans la section des manuscrits de la Bibliothèque Nationale d'Athènes, j'ai découvert, parmi les pièces ayant trait à la Révolution grecque, trois enveloppes contenant des documents relatifs à la famille Vlasto. De ces documents ressort clairement l'action patriotique de trois Vlasto.

La première enveloppe contient les documents du n° 17437 au n° 17441. Ils ont trait aux actes d'Antoine Vlasto. D'un certificat du 17 juin 1837, signé par 21 notabilités de Missolonghi, il résulte qu'Antoine Vlasto de Crète, étant venu se fixer à Missolonghi, y épousa la fille d'Anastase Polydorou, d'une famille noble de la région ; qu'il était un homme probe, pacifique et d'une conduite

irréprochable ; qu'il avait acquis quelques biens et était considéré par la société de Missolonghi comme propriétaire et zélé patriote. Que, la Révolution de 1821 ayant éclaté, il prit les armes, courut à toutes les batailles, à tous les assauts et fut présent à tous les sièges que Missolonghi eut à subir à différentes reprises. Qu'il ne manqua pas d'offrir plus qu'il ne possédait pour les besoins de la lutte, dans l'espoir de voir un jour la Patrie libre et indépendante. « ... Que pendant la sortie tragique et désespérée du 12 avril 1826, il s'est élancé avec les autres combattants grecs, les armes à la main, et qu'ayant par miracle, échappé au massacre, il s'est réfugié à Nauplie ».

Voilà ce que les notabilités de Missolonghi déclarèrent dans un rapport, en insistant sur l'attitude héroïque d'Antoine Vlasto pendant la tragique épopée du siège de cette ville martyre.

Par un autre certificat, émanant du maire de Filiatra, de Trifyllia, nous apprenons qu'Antoine Vlasto alla par la suite à Filiatra, où, après la mort de sa première femme, il épousa Panajiotia Scordakopoula, et s'y fixa définitivement.

Quant aux sacrifices pécuniaires qu'il fit volontairement pour la cause de l'Indépendance, ils durent atteindre des sommes assez considérables ; en dehors des témoignages cités plus haut, nous en avons la confirmation par un autre document qui se trouve dans la même enveloppe.

En voici le texte :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA GRÈCE.

CAISSE NATIONALE

N^o 118.

« Il est dû à *Antoine Vlasto* 1.000 piastres, avec intérêt annuel de 8 p. 100 payable par semestre, et remboursables en trois ans. La présente obligation est valable pour l'achat de propriétés publiques, avec option contre argent comp-

tant, et valable même contre traite, conformément à la loi de l'Assemblée d'Epidaure du 18 janvier.

A Corinthe, le 29 mai 1822 ».

Le Président de l'Exécutif :

A. MAVROCORDATO.

Le Ministre de l'Economie : *Le Secrétaire d'Etat :*

P. NOTARAS.

TH. NERIS.

Par la demande qu'Antoine Vlasto adressa au gouvernement hellénique le 22 juillet 1865, nous apprenons qu'en raison des multiples sacrifices qu'il avait consentis durant la Révolution, il était acculé et dans une situation difficile, et que « souffrant de la varicelle et des yeux, âgé de quatre-vingt-dix ans et ne pouvant pas travailler », il priait la « Commission sur les Sacrifices et les Luttés » de lui accorder une juste indemnité.

* * *

L'enveloppe contenant les documents n° 17442-17443 recèle quelques renseignements sur un autre Vlasto, qui fut aussi un des combattants. Celui-ci, en 1846, résidait à Korthion, dans l'île d'Andros. Nous avons déjà eu l'occasion de dire dans cet ouvrage que la famille Vlasto était dispersée en plusieurs endroits et surtout dans les îles de la Mer Egée. Dans un des chapitres qui suivent, nous trouvons à Andros un intellectuel du nom de Vlasto. Georges Vlasto, dont parlent les documents de l'enveloppe sus-mentionnée, est peut-être de cette souche.

L'un de ces documents est une demande d'indemnité de Georges Vlasto, adressée à la « Commission des Indemnités », en rappelant les sacrifices qu'il a consentis et les services qu'il a rendus à la Patrie.

L'autre document est un certificat des Notabilités de l'île, qui attestent que « notre citoyen de la commune de

Korthion d'Andros, Georges Vlasto, en 1821, ayant pris les armes, est parti de notre ville à la tête de cinquante soldats ; qu'il prit part à plusieurs batailles, à Karysto, à Athènes, à Chio, et à nombre d'autres combats en Grèce, ayant sacrifié toute sa fortune pour solder et entretenir les cinquante hommes qu'il commandait. Il est revenu dans notre pays en 1829. »

Les batailles mentionnées sont les plus importantes qu'ait eu à soutenir la Révolution, et le fait que ce Vlasto avait armé et entretenu à ses frais cinquante hommes, prouve son patriotisme et sa belle situation de fortune.

* * *

Deux autres documents (Nos 17444-17445) nous parlent brièvement de Philippe Vlasto. Celui-ci, le 20 avril 1865, s'adressa à la « Commission des Indemnités », en sollicitant une indemnité à raison de ses actes pendant la Révolution. La demande est appuyée par un certificat revêtu des signatures de quatre chefs illustres des armées d'Athènes et d'Attique : Jean Gouras, Vasso Mavrovouniotis, Jean Makryjannis et An. Valettas.

Voici ce document :

« Nous, soussignés... certifions que Philippe Vlasto a servi comme militaire pour l'Indépendance de la Grèce, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la fin, sous différents chefs, et a pris part à plusieurs batailles, telles que celles de l'Attique et de l'Eubée à Aliberion et à Vrisakia où il a été blessé. En foi de quoi le présent certificat lui a été délivré ».

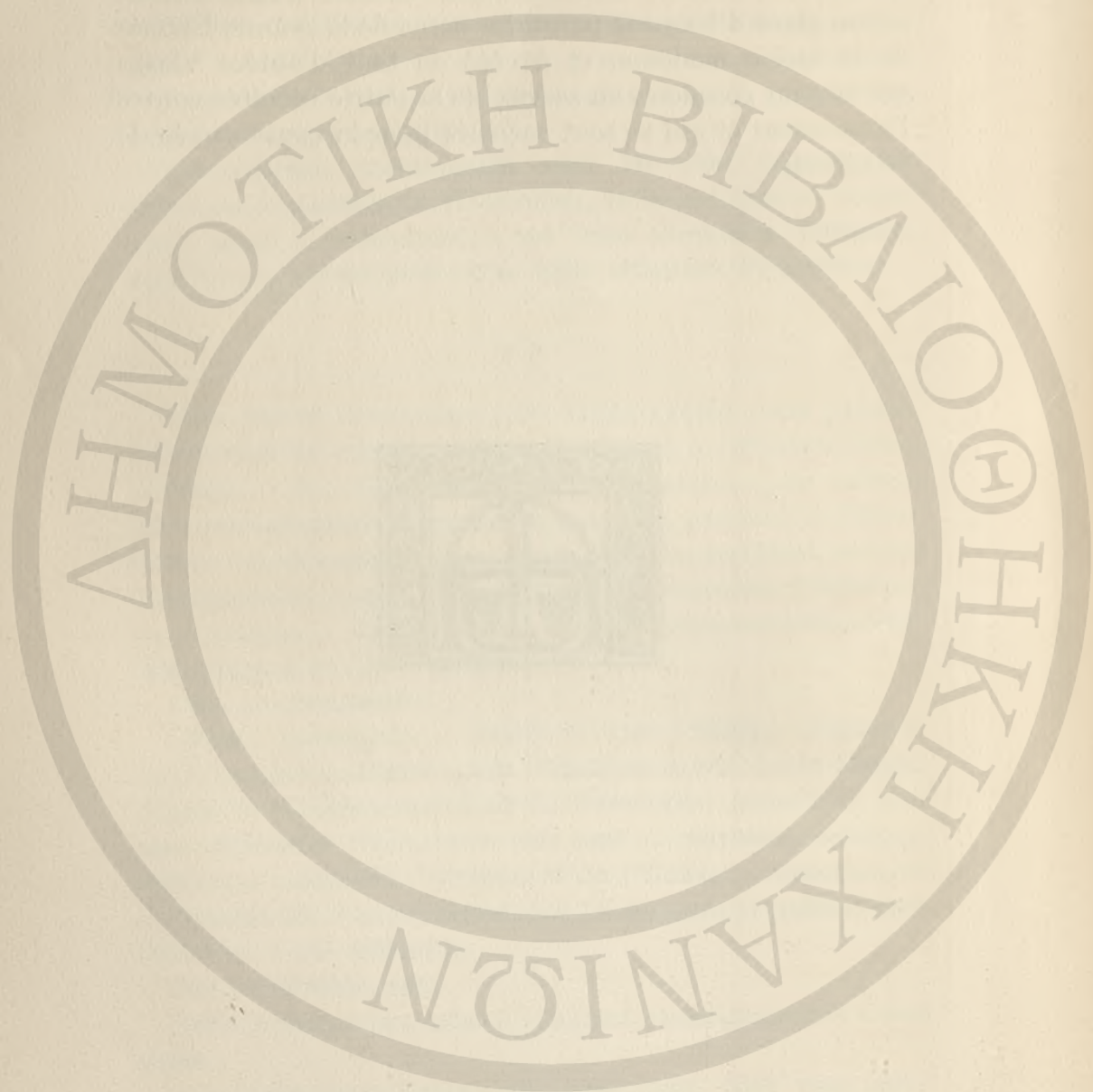
Fait à Athènes, etc...

Nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements à son sujet.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, bien peu nombreux sont ceux dont les noms ont été conservés dans les différents ouvrages consacrés à l'histoire de la Révo-

lution. Malgré la bien faible documentation que nous possédons au sujet des trois Vlasto dont il vient d'être question, l'on doit admettre que chacun d'eux a droit à une place d'honneur parmi les héros de la grande Epopée de la Grèce moderne, et à côté de tant d'autres Vlasto qui se sont consacrés au service de la Patrie révoltée contre l'opresseur et qui se sont sacrifiés pour la cause sacrée de la Liberté.







CHAPITRE XII

LES VLASTO DE ZANTE

Au cours des différentes révolutions qui eurent la Crète pour théâtre, Zante, alors sous la domination vénitienne, accorda toujours avec empressement l'hospitalité aux Crétois qui lui demandèrent asile. On trouve dans une poésie populaire crétoise de l'époque l'écho des lamentations causées par les ruines qu'accumula la prise de la grande Ile par les Turcs en 1669 et l'émigration qui s'en suivit à Zante, à Corfou et à Céphalonie (1).

C'est, en effet, avec une sollicitude toute fraternelle que les îles Ioniennes accueillirent les réfugiés crétois. Mais, même avant l'occupation de l'île par les Turcs,

(1) Β. Ψιλάκη, 'Ιστορία τῆς Κρήτης, Vol. II, p. 360.

Καὶ ποῦν' οἱ τόσοι νηοὶ οἱ γραμματισμένοι,
τὴν Κρήτην ποῦ στολιζαν οἱ καιμένοι ;
Σκοτώθηκαν γιὰ τὴν πατρίδα ὄλοι
καὶ γιὰ τὴ μάνα μας τὴν Κρήτη οἱ δόλιοι,
καὶ ἄλλοι ἔφυγαν καὶ πᾶν στὴ Βενετιά,
στὴ Ζάκυνθο, Κορφοῦς, Κεφαλονιά.

Et Marino Zane Bougnalis, le poète de la fameuse épopée « 'Ο Κρητικὸς Πόλεμος » incite les Crétois à s'y rendre dans les vers suivants :

« Χανιώτες, Ρεθυμιώτες, στὸν κόσμον πάτε,
στὴ Ζάκυνθο, Κορφοῦς, καμπόσοι ἐλάτε,
νὰ βρῆτε καλωσύνην καὶ ἐλεημοσύνην,
φιλοξενεῖαν πλείσιαν καὶ ἐλεημοσύνην. »

nombreux furent les Crétois qui, pour une raison ou pour une autre, se réfugièrent et s'établirent définitivement à Zante et dans les autres îles Ioniennes. Et, à un certain moment, Zante, en particulier, attira un grand nombre de réfugiés à la recherche d'un meilleur sort.

Les Vénitiens qui vinrent occuper Zante (1484), la trouvèrent dévastée et quasi déserte, à la suite des actes de piraterie auxquels elle était en butte de la part de la flotte ottomane, et des massacres dont les Turcs accompagnaient toujours leurs incursions. Dans le dessein d'accroître la population de l'île, la République de Venise fit appel à des colons originaires des établissements qu'elle possédait dans le Péloponèse et en Grèce.

Parmi ces colons, il se trouva une branche de la famille Vlasto de Crète ; elle s'établit à Zante, et y reçut terres et dignités. En effet, les Vlasto furent rangés parmi les nobles de l'île, dans le « *Registre des Notables* » et au Livre d'Or (*Libro d'Oro*).

De quelle année date l'inscription au *Libro d'Oro* ? Voilà qui n'apparaît pas clairement. En effet, l'historien de Zante, P. Chiotis, dans le Tome III de son Histoire (p. 958), publie la liste des familles inscrites au « Livre d'Or » depuis 1483 jusqu'en 1580, liste qui comprend les Vlasto suivis du titre « feudataires impériaux », quoique sans date d'inscription ; mais dans le Tome VI (p. 337), il affirme que cette famille y fut inscrite en 1520. D'autre part, ce même P. Chiotis, en qualité de conservateur de la Bibliothèque publique de Zante, a délivré, le 19 mars 1893, un certificat officiel attestant que « dans la copie authentique du « Livre d'Or » de la noblesse de Zante sous la domination vénitienne, que possède la Bibliothèque, et dont l'original a été brûlé lorsque les soldats de la République française envahirent la ville, la famille Vlasto figure, inscrite depuis l'année 1483 ».

Voulant en avoir le cœur net, nous avons cru bon de consulter la copie de ce « Livre d'Or » à la Bibliothèque

publique de Zante. Or, nous y avons constaté que ce n'est ni de 1520, ni de 1483 que date l'inscription de la famille Vlasto, mais de 1574, et étant donné que l'original de ce précieux manuscrit a été détruit, nous sommes obligés de nous en tenir à cette dernière date et de supposer que Chiotis est tombé dans une double erreur.

* * *

On ignore le prénom du premier Vlasto arrivé à Zante ; mais l'historiographe zantiote, M. Léonidas Zoïs, directeur des Archives, dans une notice établie à notre intention, relève que « le nom de famille Vlasto se rencontre pour la première fois à Zante vers 1509 en la personne du capitaine Manoli (Emmanuel) Vlasto ; en 1514, en la personne d'un commandant de navire de guerre vénitien ; en 1533, en la personne du capitaine Marco Vlasto et, enfin, en la personne d'un noble répondant au prénom de Georges. » On sait que les Zantiotes, pour se défendre contre les incursions des pirates, employaient des galères et de grandes embarcations à voiles très rapides, montées par des équipages parfaitement exercés et très aguerris, à l'aide desquelles ils faisaient la chasse aux corsaires et aux Turcs. Souvent Venise elle-même, ou bien sollicitait le concours et la collaboration de la flotte zantiote, ou bien confiait aux capitaines zantiotes le commandement de ses propres navires de guerre et, en récompense de leurs services, leur conférait honneurs et titres. A ce sujet, l'historien P. Chiotis s'exprime en ces termes (1) :

« Le Triérarque, ou capitaine, était tenu de décorer à ses frais la galère envoyée par Venise et à la Commune était confié, en cas de guerre, le soin de l'armer et de la pourvoir d'un équipage suffisant choisi parmi les recrues de l'île, sous le commandement d'un noble zantiote désigné

(1) Π. Χιώτου, 'Ιστορικά 'Απομνημονεύματα Ζακύνθου, Vol. III p. 501.

par Venise. Les ornements qui couronnent la proue, les fanaux et les vivres étaient à la charge du Triérarque ; la Commune fournissait le pavillon, et l'équipage, composé en partie de rameurs, en partie de soldats, était recruté parmi les paysans des divers villages de l'île ».

D'après ce que nous savons (car les documents antérieurs ont été brûlés lors de l'incendie des anciennes Archives) il semble que le premier Vlasto de la branche de Zante, qui se soit signalé, s'appelait Constantin.

La flotte ottomane, après la conquête de l'île par les Vénitiens, ne se tint pas pour battue et à plusieurs reprises manifesta sa présence dans ces parages par des incursions, des pillages et des massacres réitérés. La plus terrible de ces incursions fut celle de 1571. A la tête de la flotte turque tout entière, l'amiral Ouzoulali Pacha envahit nuitamment l'île et massacra une grande partie des habitants. Revenue de sa stupeur première, la population se décida à se défendre ; la défense fut organisée par les autorités et les Zantiotes se préparèrent à chasser les Turcs, qui avaient jeté leur dévolu sur la citadelle de Zante. Après de longs et sanglants combats, les insulaires parvinrent à repousser un violent assaut de l'ennemi, qui assiégeait très étroitement la forteresse. En vain, durant un mois Ouzoulali Pacha s'efforça, au prix de lourdes pertes, de réaliser son projet de conquête. Non seulement il ne gagna pas un pouce de terrain, mais les fréquentes sorties effectuées par la garnison assiégée décimèrent ses troupes et l'obligèrent à battre en retraite. Tandis que l'escadre ottomane avec les débris de l'armée abandonnait la capitale, deux navires de guerre turcs, sur l'ordre d'Ouzoulali, se dirigeaient vers Schinari, promontoire septentrional de l'île, inclinant un peu vers l'est, et débarquaient des troupes à l'endroit appelé Cafirou, au-dessus du village de Volymès.

Les envahisseurs réussirent à s'avancer, sans être vus, jusqu'au village de Kalipado, au centre même de l'île. Aussitôt que ce trait d'audace parvint à sa connaissance,

Contarini, le Provéditeur de Zante, ordonna à deux officiers parmi ceux qui commandaient l'armée, les nommés Constantin Vlasto et Georges Minoto, de se porter à la hâte, avec leurs troupes, à la rencontre des Turcs. Ces deux vaillants chefs s'empressèrent d'exécuter l'ordre reçu et, à la tête de forces suffisantes, ils réussirent à écraser l'ennemi et à lui faire reprendre, en déroute, le même chemin qu'il avait pris pour envahir l'île.

Vlasto et Minoto poursuivirent les Turcs et les obligèrent à se rembarquer, dans le plus grand désordre et ayant perdu beaucoup de monde, sur les navires qui les avaient amenés. Mais, connaissant la ruse des Turcs, les deux officiers zantiotes n'eurent garde de réintégrer la ville ; ils restèrent au contraire avec leurs troupes pour surveiller le littoral. Bien leur en prit, car comme ils l'avaient justement soupçonné, ils ne tardèrent pas à apprendre que les Turcs avaient de nouveau débarqué à Selina, point de la côte situé un peu plus au sud et pourvu d'un bon port, ainsi qu'au monastère, tout proche, de Saint-André.

Vlasto et Minoto concentrèrent alors leurs forces et tentèrent par tous les moyens de mettre en échec les projets des Turcs. Bien qu'exposés au feu de l'artillerie ennemie, dirigé contre eux, les Zantiotes firent preuve d'une telle vaillance qu'ils mirent l'ennemi en fuite et l'obligèrent de nouveau à se rembarquer, et cette fois, à prendre définitivement le large, après avoir abandonné un riche butin comprenant deux ancres, des armes en grand nombre, parmi lesquelles des sabres, plusieurs embarcations et un attirail complet de cordes. De retour dans la capitale, Vlasto et Minoto annoncèrent leur éclatante victoire au Provéditeur Contarini, qui les récompensa moralement et matériellement de leurs services envers la Patrie.

Mais l'histoire rapporte un autre important exploit à l'actif de ce même Constantin Vlasto. La Turquie s'appretait à envoyer sa flotte dans les eaux italiennes et dans les parages de la Dalmatie, pour terroriser Venise et trans-

férer les hostilités en pleine Europe. C'était à l'époque où Venise cherchait à unir tous les princes de la Chrétienté contre le Croissant, projet dont la réalisation ne tarda pas et qui devait aboutir à la fameuse bataille navale de Lépante (1571), au cours de laquelle les Turcs furent complètement battus par Don Juan d'Autriche. Ayant percé à jour les projets de la Porte, Venise se décida à prendre des mesures énergiques pour éviter un débarquement turc sur les côtes vénitiennes. Elle fortifia et renforça les diverses citadelles des Sept-Iles et confia la garde du littoral à de nombreux navires ioniens. Alors que Constantin Vlasto et Stamaty Koutouvalis, avec leurs galères, surveillaient la passe entre Céphalonie et Zante, ils aperçurent un navire ennemi se dirigeant de leur côté. Les deux capitaines se portèrent dans sa direction à grands coups de rames. Un violent combat s'ensuivit, lequel se termina par la victoire des deux valeureux Zantiotes. Le navire ennemi capturé, fut conduit en triomphe au chef-lieu même de l'île. Quant à l'équipage turc, il fut massacré, suivant la coutume, car en ce temps il était d'usage que les prisonniers de guerre fussent mis à mort (1). Mais les chrétiens qui servaient comme esclaves à bord du bateau ennemi, furent rendus à la liberté. De nouveaux honneurs attendaient Constantin Vlasto (2) ainsi que son compagnon d'armes.

G. Pellegrini prétend (sans dire où il a puisé le renseignement) que Constantin Vlasto prit part au combat de Lépante sous les ordres de Don Juan d'Autriche, mais il nous a été impossible d'obtenir confirmation de ce fait, car les historiens qui se sont occupés de cet événement capital sont muets en ce qui concerne Vlasto, alors qu'ils

(1) Voir au sujet du massacre des prisonniers capturés à cette époque les importants documents publiés dans le livre de V. LAMANSKY, « *Secrets d'Etat de Venise* ».

(2) Π. Χιότων, v. s., p. 158. MUTINELLI, *Storia arcana e aneddotica d'Italia*, Vol. II, p. 194.

parlent d'autres Zantiotes qui, avec leurs navires, participèrent à la bataille. Malheureusement, la plupart des documents conservés dans les archives de la famille Vlasto de Zante (auxquels les historiens Chiotis et Sathas se réfèrent pour les avoir vus et consultés) ont été perdus, de sorte que nous ne pourrons jamais savoir s'ils contenaient quelque renseignement à ce sujet. Et nous sommes d'autant plus portés à contester l'affirmation de Pellegrini que Chiotis, qui — nous l'avons dit — a consulté les documents en question et y a vraisemblablement puisé la plupart des détails concernant la famille Vlasto que son histoire renferme, ne parle nulle part de Constantin Vlasto comme ayant combattu à Lépante. Nous ne saurions cependant rejeter complètement cette assertion de Pellegrini, car tous ceux qui sont versés dans ces questions savent que cet historien a été un des plus sérieux et des plus consciencieux investigateurs des archives de Venise.

*
* *

Mais la famille Vlasto de Zante ne compte pas que des soldats : elle a eu aussi ses lettrés, tel ce Manuel Vlasto qui fit, en 1592, ses études à Padoue ; il se rendit ensuite à Venise, et y fut nommé curé de l'Eglise orthodoxe de Saint-Georges. Manuel Vlasto, dont la culture encyclopédique était exceptionnelle, entretenait des rapports suivis avec les lettrés Grecs les plus éminents de son temps. C'est du moins ce qui ressort des lettres qu'il a écrites ou qu'il a reçues et dont les plus intéressantes nous ont été conservées. Ainsi, dans la Collection de Lamius, nous trouvons parmi ses correspondants, Denys Catiliano, évêque de Cythère, Léon le Cypriote, le moine Pactouris, l'évêque de Malvoisie et plusieurs autres personnages qui s'illustrèrent dans les lettres. Il faut noter, en outre, que, dans une lettre

datée de 1597, le fameux Maxime Margounios appelle Manuel « très savant jeune homme » (1).

D'aucuns, prenant prétexte d'une faute d'impression échappée à Sathas, qui l'appelle Emmanuel, ont cru qu'il s'agissait d'un autre Vlasto ; mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les lettres publiées par Lamius (auxquelles renvoie Sathas), pour se rendre compte qu'il n'est question, en l'espèce, que d'une seule et même personne répondant, tantôt au prénom de Manuel, tantôt à celui d'Emmanuel, ce qui est la même chose.



L'ÉGLISE SAN GIORGO DEI GRECI
A VENISE.

de l'île font autorité. Or, voici ce que dit à ce sujet cet historiographe très averti :

« Vers le milieu du XVII^e siècle, une des familles les plus en vue de Zante, la famille Vlasto, donna le jour à un fils, Jean, qui, ordonné prêtre, s'adonna avec succès à l'hagiographie. Profitant de la présence à Zante du moine Emmanuel (Marino) Zane, originaire de Rethymno, surnommé

* * *

Outre ce lettré, la famille compte un artiste en la personne de Jean Vlasto. Le premier qui se soit longuement occupé de lui est Nicolas Katramis, archevêque de Zante, dont les études sur l'histoire

(1) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique... au XVII^e siècle*. Vol. III, p. 140, 176. — LAMIUS, *Deliciae eruditorum*, Vol. IX, et K. Σάθα, « *Νεοελληνική Φιλολογία* » p. 294.

Pugnalis, homme cultivé, très expert en hagiographie et possédant une voix mélodieuse, Jean Vlasto s'attacha à lui, d'abord comme élève, puis comme collaborateur. Nombreuses sont dans les églises de l'île les icônes dues à ces deux artistes. L'église de l'Apparition, par exemple (Φανερωμένη), renferme un grand tableau représentant la Mère de Dieu, intitulé « l'Immaculée », où la Vierge, entourée d'anges, porte dans ses bras l'enfant Jésus et au bas duquel on lit : « Offrande du serviteur de Dieu André Calonas, de son épouse et de ses enfants. Exécuté de la main du prêtre Emmanuel Zane ».

« Pugnalis, accompagné de son collaborateur, le prêtre Vlasto, se rendit à Venise, où Emmanuel avait jadis été curé de l'église orthodoxe, et ils y exécutèrent plusieurs tableaux sacrés. Vlasto fit de tels progrès qu'il reçut, pour le distinguer d'Emmanuel et sans doute en raison de son jeune âge, le surnom de Pugnaletto, c'est-à-dire « petit Pugnalis ». Ce n'est donc pas Georges Vlasto, qui fut surnommé Pugnaletto, comme quelques-uns l'ont supposé, mais le Zantiote Jean Vlasto, ainsi qu'en témoigne Veloudos en ces termes : « D'après le dessin de Jacques Vasilaki et du prêtre de Crète Jean Vlasto, surnommé Pugnaletto (1) ». Ce furent Pugnalis et Vlasto qui introduisirent à Zante la coutume de peindre le Saint-Suaire sur un panneau et d'y figurer, aux côtés le Christ mourant, la Vierge gémissant et en pleurs près de la tête de son fils, et, dans le bas du tableau, Joseph d'Arimatee, occupé à enlacer et à embrasser les pieds de Notre Seigneur. Cette représentation de l'« Epitaphe » subsiste encore dans certaines églises de Zante, et l'église orthodoxe de Venise possède un tableau de même facture, conservé sous verre, œuvre du susnommé Emmanuel Zane Pugnalis, et hautement prisée par Veloudos.

« Une autre icône du même genre se trouve conservée

(1). Χρυσάλλης, revue d'Athènes, 1858, p. 32.

à l'église orthodoxe de Naples d'Italie. L'expression des personnages représentés est telle, que ce tableau provoque l'admiration et le respect, non seulement des orthodoxes, mais de tous les visiteurs sans exception, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ce fût aussi l'œuvre des mêmes peintres religieux et que la communauté grecque de Naples l'ait fait venir de Venise, où résidaient et travaillaient le Crétois Zane Pugnalis, et son collaborateur, le Zantiote Jean Vlasto, surnommé Pugnaletto.

« Mais le savant M. Veloudos fait erreur lorsqu'il qualifie de Crétois le prêtre hagiographe Jean Vlasto, alors que celui-ci est né à Zante, de parents zantiotes » (1).

L'extrait ci-dessus est si clair et si probant qu'il n'est pas besoin d'autres explications pour démontrer que Jean Vlasto était Zantiote, bien qu'il appartînt à une famille originaire de Crète. Aussi est-il désormais hors de doute que le distingué historiographe de la communauté grecque de Venise, Jean Veloudos, s'est, par inadvertance, trompé sur le pays d'origine du peintre Jean Vlasto. Il a certainement confondu cet artiste zantiote, dénommé, comme nous l'avons vu, Jean, avec Georges Vlasto, qui fut curé de l'église orthodoxe de Venise, publia des ouvrages religieux et qui, lui, était, en effet, originaire de Rethymno en Crète. C'est pourquoi Emile Legrand, parlant de ce dernier, ne lui attribue pas la qualité d'artiste mais l'appelle prêtre et éditeur (2). Cependant il est assez curieux que ce Georges Vlasto aussi porte le surnom de « Pugnaletto », tout comme Jean. S'agit-il d'une simple coïncidence, ou bien la version d'après laquelle Jean Vlasto aurait reçu ce surnom de son maître Pugnalis serait-elle fautive, et le surnom de « Pugnaletto » serait-il l'apanage de la famille originaire de Crète ? Car, sous la domination

(1) N. Κατράμη, *Ἀνάλεκτα Ζακύνθου*, p. 341.

(2) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique des XV^e, et XVI^e siècles*. Vol. II, p. 146.

vénitienne, il était d'usage, aussi bien dans les îles Ioniennes qu'en Crète, lorsqu'une famille se multipliait, d'affubler chacun de ses membres, pour les distinguer entre eux, d'un surnom différent. A Céphalonie, encore aujourd'hui, ces surnoms sont d'un usage courant, (voir Typaldo-Foresti, etc.). Or, il en est de même dans la famille Vlasto. En effet, Zambélios écrit : « Les douze familles, à mesure qu'elles se subdivisaient en branches multiples et qu'à leur tour, celles-ci se propageaient dans la campagne, prenaient, pour se distinguer entr'elles, des surnoms différents et des sobriquets les plus variés. Ainsi, par exemple, les Foumistos, les Dimitrakis, les Camilaris, les Papadakis, les Sophistis, les Dascalos sont issus de la grande famille des Vlasto... » (1).

D'ailleurs, dans son rapport officiel, daté de 1557, qui range la famille Vlasto parmi les « anciennes familles archontales grecques », le Provéditeur de la Crète, G. Foscarini relève que, dans la grande Ile, l'usage a prévalu de distinguer par des surnoms les différentes branches d'une même famille (2).

Il n'y a, dans ces conditions, rien d'étonnant à ce qu'un membre de la branche crétoise des Vlasto, surnommée en Crète Pugnaletto, ait, en émigrant à Zante, conservé son surnom.

A. Xirouhakis, éditeur de la « Guerre de Crète » des poètes A. Diakroussis et Zane, écrit :

« Le nom de Pugnalis était porté par une branche de la famille Vlasto, celle précisément à laquelle appartenait le prêtre Vlasto, éditeur des « Livres d'offices pour les Saints du mois », et surnommé Pugnalis. Le surnom de Pugnalis était également porté par les Zane de Rethymno » (3).

(1) Σ. Ζαμπελίου, Κρητικοί Γάμοι, p. 105-16.

(2) Voir dans la seconde partie : Documents.

(3) Α. Ξηρουχάκη « Κρητικός πόλεμος », Έκδοσις Τεργέστης, 1908, p. 62.

Ce témoignage de M. Xirouhakis est précieux, comme émanant d'un homme qui a rempli plusieurs années l'office de curé de l'église Saint-Georges à Venise, et s'est spécialement occupé d'études historiques crétoises. Et il ressort de la note ci-dessus que Georges Vlasto, l'éditeur d'ouvrages religieux, s'appelait Pugnalis.

L'historiographe crétois Paul G. Vlasto, dans une note manuscrite concernant l'histoire de la famille Vlasto, et qui se trouve entre nos mains, et dans laquelle nous avons puisé de nombreux détails, s'exprime ainsi :

« Georges Vlasto s'appelait Pugnaletto parce qu'il portait un « pugnaletto », c'est-à-dire une petite épée d'officier. Et aujourd'hui encore, il est d'usage en Crète que le fiancé offre à sa fiancée un « pugnaletto », c'est-à-dire un couteau avec son fourreau ».

Mais ni Paul Vlasto ni Pellegrini, dans une autre note manuscrite concernant la famille Vlasto, et qui se trouve également en notre possession, ne font mention du peintre Jean Vlasto, et ils semblent le confondre avec Georges. Le premier qui ait tiré la chose au clair est N. Catramis, qui — nous l'avons vu plus haut — a révélé l'existence de deux personnages différents par leur prénom et le lieu de leur naissance. Sa manière de voir est partagée par les historiens P. Chiotis et M. Léonidas Zoïs, qui, tous deux, insistent sur l'origine zantiote de Jean Vlasto, dit Pugnaletto (1).

Evidemment très maigres sont les détails biographiques relatifs à l'un et à l'autre de ces Vlasto, et, faute d'une documentation suffisante, nous ne pouvons retracer leur carrière respective. Mais ce qui est certain c'est que le prêtre Georges Vlasto a été desservant de l'église orthodoxe Saint-Georges de Venise en 1579, alors que Jean Vlasto, le peintre, a vécu vers le milieu du siècle suivant,

(1) Π. Χιώτου, 'Ιστορικά 'Απομνημονεύματα Vol. VI, p. 337. — Λεωνίδα Ζώη, Δεξικόν φιλολογικόν και ιστορικόν Ζακύνθου, p. 142.

de même que Zane. Voilà un détail qui suffit à prouver qu'il y a eu, sur ce point, confusion entre deux personnes distinctes.

Dans un livre récemment paru sur Greco, l'auteur Danois I. Willumsen (*La jeunesse du peintre El Greco*, Paris, 1927, t. I, p. 48) parlant des tableaux qui ornent l'église grecque de Saint-Georges à Venise, dit :

« Un autre peintre de Crète, Joannes Blastos a dessiné les cartons des mosaïques de « Marie » et de « Saint-Jean-Baptiste » en collaboration avec A. Basilakis, de Mélos, et ce sont les mosaïstes connus de Saint-Marc, I. A. Marini et A. Gaetano qui les ont exécutées ».

On sait que A. Vassilakis, originaire de l'île de Milo, était élève de l'illustre Paul Véronèse et s'était distingué comme peintre à Venise. Le fait qu'il collabora avec Jean Vlasto prouve que ce dernier était un des peintres les plus estimés à Venise.

* * *

Mais revenons aux Vlasto militaires, en commençant par Jean. Celui-ci, à l'époque où la République de Saint-Marc donna mission au généralissime Fr. Morosini d'anéantir la puissance turque dans la Méditerranée, s'unit aux guerriers grecs ('Αρματολοί) qui, aux côtés des forces vénitiennes, guerroyaient en Morée contre les Turcs (1). Deux autres Vlasto, nobles tous les deux, les frères François et Eustache, capitaines-marins de leur état, dès qu'ils eurent vent de l'arrivée et des projets de Morosini, non seulement s'empressèrent de mettre à la disposition du généralissime leurs personnes et leur navire, mais armèrent celui-ci à leurs frais. Bien plus, ayant, pour le recrutement de l'équipage, fait appel aux meilleurs marins et soldats zantiotes, ils entrèrent en 1687, en campagne à la suite de Morosini.

(1) Π. Χιώτου, v. s. Vol. VI, 337.

Le généralissime avant de partir pour donner la chasse à l'ennemi, concentra toute sa flotte dans le port de Zante, où il fut rejoint par d'autres nobles zantiotes qui, à l'exemple des Vlasto, et jaloux de participer à la lutte contre les Turcs, laquelle s'annonçait comme imminente, lui offrirent, eux aussi, leurs navires et leurs services personnels.

Morosini commença par débarquer à Patras, et, à la faveur d'une adroite manœuvre, parvint à cerner l'ennemi qui, dans sa déroute, ne réussit à sauver que des débris de son armée. Au cours de ce glorieux combat, les frères François et Eustache Vlasto, à la tête de leurs braves Zantiotes, accomplirent des prodiges de valeur. Puis, les uns et les autres suivirent Morosini vers le golfe de Corinthe, où la flotte turque s'apprêtait à attaquer les Vénitiens. Les frères Vlasto, dont le navire se trouvait à l'avant-garde de la flotte vénitienne, combattirent vaillamment au cours de cette campagne difficile. Un jour qu'avec leur bateau ils se trouvèrent en face d'un vaisseau de guerre turc en train de transporter des troupes de Rion à Antirion, ils l'attaquèrent et le mirent en fuite. Et lorsque la lutte dans le golfe de Corinthe se fut terminée par la défaite complète des Turcs et par la retraite du seraskier et de ses troupes à l'intérieur de la Morée, Eustache Vlasto, sur l'ordre de son chef Angelo Negri, opéra, le 22 août 1687, une descente à Castel Tornese, près de Clarence, et somma par un ultimatum les chefs turcs, Mehmet et Moustapha, campés dans le voisinage, de se rendre. Après avoir opposé une certaine résistance, les Turcs qui, dans l'intervalle, avaient été informés des succès de Morosini et s'étaient rendu compte de leur impuissance à se maintenir dans la citadelle, résolurent de capituler et de livrer le fort, dans lequel Eustache Vlasto fit son entrée triomphale le 26 août.

Un épisode de la carrière militaire de cet Eustache Vlasto est relaté dans un document publié par l'historien Sathas (1).

Du temps où Morosini combattait les Turcs en Morée, l'évêque Philothéos, de Salone, avec d'autres patriotes grecs, et d'accord avec les Vénitiens, tentait de soulever la Grèce continentale. Malheureusement, l'insurrection projetée échoua, et la plupart des insurgés, l'évêque en tête, trouvèrent la mort au cours du combat qui décida du sort de la campagne. Les habitants de Salone et ceux des autres localités qui avaient répondu à l'appel de la Liberté, essuyèrent par la suite toute sorte de mauvais traitements de la part des Turcs. Un grand nombre, pour se sauver, se réfugièrent à Zante, alors sous la domination vénitienne. Parmi eux on enregistre le nom du frère de l'évêque tué, le nommé Démétrius Charitopoulos qui, le 7 juillet 1708, rédigea son testament. Ce document historique, qui existe encore, parle en ces termes d'Eustache Vlasto :

« Les Turcs vinrent à Salone et chassèrent les Vénitiens. C'est alors que moi, ainsi que plusieurs autres de mes compatriotes, bien que les Turcs eussent pris l'engagement de nous laisser tranquilles, je m'enfuis, avec mon frère Georges, et sur la galère du capitaine Eustache Vlasto, gagnai l'île où actuellement je réside, et qui s'appelle Zante ».

* * *

Concernant François Vlasto, également cité plus haut, le seul document que nous possédions est un acte du notaire J. Matessi, daté du 3 mai 1698, et conservé aux archives de Zante, en vertu duquel le susdit François autorise, avec le consentement de sa femme Marie Nomico, ses trois filles Catherine, Anne et Marine, à prendre le voile

(1) Κ. Σάθας, Ἡ Τουρκοκρατούμενη Ἑλλάς, p. 411.

et à entrer, en qualité de nonnes, au couvent de Saint-Jean-Baptiste, sis dans la citadelle de Zante, et offre comme apanage au monastère, conformément au règlement de la communauté de Zante relatif à l'entretien de ce couvent, la somme de trois mille ducats. A l'époque, c'était chose courante que les filles des meilleures familles zantiotes entrassent au couvent comme religieuses. Mais ce qui, en l'espèce, est assez curieux, c'est que les filles de François Vlasto aient toutes les trois décidé de se consacrer à Dieu.

* * *

Les mêmes archives (registres du notaire Denoré) contiennent, à la date du 17 novembre 1726, le testament du très noble Constantin Vlasto, fils de François ; d'où il appert que ce dernier avait un second fils appelé Emmanuel, lequel devint moine sous le nom de Makarios.

* * *

Puis, une obscurité presque complète se fait sur la branche zantiote de la famille Vlasto. A peine si, ça et là, quelques renseignements de détail sont parvenus jusqu'à nous. Les archives de Zante nous apprennent, par exemple, qu'un certain Constantin Vlasto, prêtre de son état, a, en 1763, mis en musique sur le rythme ecclésiastique dit crétois, les tropaires des Heures de Noël et de l'Epiphanie ; qu'il était très versé dans la musique religieuse et qu'il mourut en 1790 (1). Spyridion Lambros, en énumérant les codes de la Bibliothèque d'Alexis Colyva, mentionne l'ouvrage suivant dû à Constantin Vlasto :

« Manuel musical, écrit par moi, Constantin Vlasto, prêtre. Venise 1769, octobre 21, page 61 ».

(1) Π. Γριζάνη, « Διάσημοι μουσικοδιδάσκαλοι » (dans le journal « 'Ελπίς » de Zante, n° 1685, de l'an 1908).

Dans le livre intitulé « Βίβλος χρονική περιέχουσα τὴν ιστορίαν τῆς Βυζαντίδος » publié à Venise, en 1767 (1), parmi les souscripteurs, on rencontre le nom de Constantin Vlasto, « prêtre très pieux et Grand Sacristain, de Zante » (« ὁ ἐν ἱερεῦσιν εὐλαβέστατος Κωνσταντῖνος Βλαστός, Μέγας Σκευοφύλαξ, ἐκ Ζακύνθου »). Il s'agit sans doute du même prêtre qui a écrit le livre de musique liturgique, dont nous venons de parler.

Il paraît que sa famille fut victime d'une tragédie intime, car Sp. Lambros (2), dans la liste des documents des archives des Frari, à Venise (Busta 1038, Filza 140), fait figurer un document portant le titre suivant : « Vlasto Papà Constantino, per riscuotere assegno stabilito degli Inquisitori quale risarcimento alla deflorazione patita dalla propria figlia a mezzo del co. Pietro Logotheti, 1774 ». On peut donc conjecturer que le prêtre Constantin Vlasto avait une fille, qui fut séduite par le noble Logotheti, et que celui-ci fut de ce chef condamné à une amende.

L'histoire enregistre les noms de deux autres Vlasto qui furent également ecclésiastiques : celui du prêtre Georges Vlasto, qui vécut vers la fin du xvi^e siècle et celui du moine Nicéphore Vlasto, qui mourut en 1756, à l'âge de 63 ans et fut propriétaire et restaurateur de l'église de la Vierge dite de *Tsouroufli*.

* * *

Outre la branche de la famille Vlasto, dont nous venons de parler, et qui paraît avoir été établie à Zante depuis le xv^e siècle, il résulte d'une circonstance que nous allons relater, qu'une autre branche de la même famille émigra dans l'île vers la fin du xvii^e siècle. Voici les faits :

L'Eglise de l'Episkopiani, qui subsiste encore, fut cons-

(1) « Νέος Ἑλληνομνήμων » Vol. XIII, p. 255.

(2) « Νέος Ἑλληνομνήμων » Vol. XI, p. 455.

truite en 1683 par des réfugiés crétois, qui avaient cherché asile à Zante après la défaite des Vénitiens et l'occupation de la Crète par les Turcs. Or, nous savons que la famille Vlasto, avec les autres familles patriciennes crétoises, se rangea du côté des Vénitiens et combattit avec eux contre les Turcs, et qu'après l'occupation de la Crète par l'ennemi, ces familles, la famille Vlasto entr'autres, — comme nous l'exposons dans une autre partie de cet ouvrage — quittèrent leur île et se réfugièrent dans les autres possessions de Venise. Une branche de cette dernière famille s'établit à Zante. Ces réfugiés crétois qui, suivant la coutume grecque, avaient apporté avec eux des saintes reliques et des icônes précieuses, sollicitèrent du Provéditeur de Zante l'autorisation de construire une nouvelle église et d'y déposer, parmi d'autres, une image miraculeuse rapportée par le Sieur Meneghis Moschopoulos, intitulée « La très Sainte Vierge Miséricordieuse Episkopiani », et qui en Crète, dans la majestueuse église qui lui avait été consacrée et d'où on l'avait enlevée, était l'objet d'une grande vénération.

Voici, en traduction, le texte de la requête adressée par les réfugiés crétois en question :

« Illustrissime et Excellentissime Seigneur Provéditeur. »

« Au nombre des très précieuses reliques de l'infortunée Crète, transportées ici à la suite de la fatale occupation ennemie, il existe une icône miraculeuse de la Très Sainte Vierge Marie, intitulée Episkopiani, qui était honorée dans l'église cathédrale de notre ville et desservie par de nombreux compatriotes, lesquels après avoir suivi la glorieuse bannière de la Sérénissime République, ayant dû quitter leur patrie, n'eurent pourtant pas le courage d'abandonner l'image de la Madone, et la transportèrent ici avec les objets du culte et les meubles que, dans leur hâte de s'embarquer, ils purent sauver. Mais, faute d'emplacement approprié, l'icône et les objets du culte en question ont été provisoirement déposés dans l'église des Saints Qua-

rante Martyrs jusqu'à ce que la Très Sainte Mère de Dieu inspire à quelque chrétien de consacrer un terrain à l'érection d'une église vouée au Très saint culte de la Vierge, au soulagement spirituel de tant de malheureux Crétois, victimes d'infortunes sans nombre... ».

Le document en question annonce ensuite la cession qui leur a été faite par un certain M. Roussiano, d'une maison, et ils prient le Provéditeur de vouloir bien leur permettre de la transformer en église, autorisation qui leur fut accordée par la suite et à laquelle nous devons l'église, érigée sur les lieux mêmes et qui — nous l'avons dit — existe encore de nos jours.

Au bas de ce document, portant la date du 7 décembre 1683, figurent les signatures de plusieurs réfugiés crétois, parmi lesquels un nommé Stavrakis Vlasto, qui apparaît ainsi comme le chef d'une autre famille Vlasto, de Zante, outre celle déjà existante.

On rencontre également le nom de ce Stavrakis Vlasto dans un acte du notaire zantiote, J. Matessi, précisant que ledit Vlasto venait de Crète et qu'en 1696, il exerçait à Zante le métier de fabricant de bougies et confiseur. L'indigence rend industriel.

Dans la « Chronique inédite » (1), rédigée par un lettré zantiote, le notaire Denys Barbias (1788-1866), d'après d'anciens documents et témoignages, nous relevons ce qui suit :

« 1686, 5 juillet. — Une felouque turque s'est rendue à Marathonissi et s'est emparée de quatre moines, ainsi que de la femme du père Roumantza, de la belle-sœur de celui-ci, épouse du très noble sieur François Vlasto, et d'une icône de la Vierge, et le 27 du même mois de juillet, une autre felouque turque s'est rendue à Psaro et a fait prisonniers trois esclaves et les Turcs ont fait couper la tête à un prêtre. » L'îlot de Marathonissi est situé au sud

(1) Cette « Chronique » existe en manuscrit dans les Archives de Zante.

de Zante en face du golfe de Kéri et son périmètre est d'environ 1 mille. Sur cet îlot, était bâti le monastère de la Vierge, et c'est à ce couvent qu'appartenaient les moines qui furent enlevés au cours de l'incursion turque mentionnée dans la chronique ci-dessus. Nous avons vu les Turcs enlever, en même temps que ces moines, la femme d'un prêtre et l'épouse de François Vlasto. Sans aucun doute, il ne peut s'agir ici que de la femme du capitaine François, dont nous avons retracé plus haut l'activité guerrière. Le rapt est antérieur d'un an à la participation de François Vlasto, et de son frère à l'expédition de Morosini contre les Turcs, et il n'est pas improbable que la capture de sa femme l'ait poussé à se venger des Turcs. Le chroniqueur ne dit pas ce que les Turcs firent de leurs captifs, mais tout porte à croire qu'ils les échangèrent contre du butin, car s'ils les avaient mis à mort, Barbias n'eut pas manqué de le dire, comme il l'a fait pour l'autre prêtre, arrêté à Psaro et décapité.

* * *

Au début du siècle dernier, on rencontre à Zante un nommé Emmanuel Vlasto, dont l'activité patriotique était notoire et qui se distingua parmi les nobles de l'île. Né en 1790, il prit part à toutes les tentatives ayant pour but l'abolition du régime tyrannique introduit dans les îles Ioniennes par le Haut-Commissaire anglais Thomas Maitland. Avec d'autres libéraux zantiotes, il osa, en dépit de la terreur qui régnait alors, signer le 23 février 1821, le fameux Mémoire au roi Georges IV d'Angleterre, qui demandait la révision, dans un sens plus libéral, de la soi-disant Constitution Ionienne. Au nombre des signataires figure aussi le poète national Denys Solomos. Ce document devait être envoyé secrètement au fameux poète zantiote Ugo Foscolo, qui résidait alors en Angleterre et qui se serait chargé de le faire parvenir au Souverain Britannique. Mais Mait-

land, prévenu à temps, mit obstacle à l'envoi du Mémoire en question et condamna à la prison ceux qui avaient pris l'initiative de cet acte d'insubordination. Emmanuel Vlasto joua également un rôle actif au cours de la Guerre de l'Indépendance. On sait que pendant toute la durée de l'Insurrection hellénique, Zante ne cessa d'être le centre de ravitaillement des Insurgés. Missolonghi, en particulier, recevait de Zante subsistances, munitions et argent, ainsi qu'il ressort des documents officiels parvenus jusqu'à nous et des récits des historiens contemporains. C'est à Zante que se réunirent au commencement du XIX^e siècle les promoteurs de la Guerre de l'Indépendance, Théodore Colocotronis en tête, avant la proclamation de l'Insurrection ; et c'est dans la petite église historique de Saint-Georges, fréquentée par les membres de la « Philiki Hétairia », que les conjurés firent le serment de se sacrifier à l'affranchissement de leur Patrie. Malheureusement il n'existe pas de comptes rendus authentiques des faits de cette période historique, car tous les actes précurseurs de la Révolution grecque s'accomplirent en secret, très mystérieusement, étant donné que l'Administration britannique des Sept-Iles poursuivit sévèrement toute tentative ayant un caractère libérateur. C'est ainsi que l'on ne possède ni la liste des membres zantiotes de la « Philiki Hétairia », ni le moindre détail concernant leur activité. Néanmoins, par la lecture de certains documents parvenus par hasard jusqu'à nous, on peut se faire une idée du rôle joué par les Zantiotes au cours de la Guerre de l'Indépendance hellénique. Ainsi, les archives de la famille Coundouriotis (1) contiennent une lettre de l'amiral André Miaoulis, datée du 3 juin 1825, par laquelle celui-ci informe les primats d'Hydra que, le 20 mai, il a envoyé à Zante le capitaine D. Kiossès, commandant d'un navire de guerre,

(1) 'Αρχεῖα Λαζάρου καὶ Γεωργίου Κουντουριώτου (1821-1832). Vol. IV, p. 539.

et l'a adressé au sieur Emmanuel Vlasto. Dans cette lettre, Miaoulis se réfère, sur ce point, à une précédente missive qui ne se trouve pas aux archives, d'où impossibilité pour nous d'apprendre l'objet de la mission confiée à Kiossès. Quoiqu'il en soit, ce seul détail suffit à établir qu'Emmanuel Vlasto était une personnalité marquante, un patriote travaillant à la libération de la Grèce, et qu'il jouissait de la confiance de l'héroïque amiral Miaoulis. Emmanuel Vlasto mourut en 1844.





CHAPITRE XIII

LES VLASTO DE CHIO

C'EST dans le premier quart du xvii^e siècle qu'on rencontre pour la première fois, dans les documents de l'île de Chio, le nom de Vlasto. Le premier personnage de ce nom qui y figure est un nommé Coco Vlasto (1628). D'où descendaient ces Vlasto ? De la branche crétoise ou de la branche byzantine ? Cela n'a pas été éclairci. G. de Pellegrini (1) prétend que les Vlasto en question se sont réfugiés à Chio à la suite de la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Mais l'historiographe de Chio, G. Zolotas (2), conteste cette version et soutient que « les Vlasto étaient d'origine crétoise, et que ceux-ci se réfugièrent à Chio en même temps que l'autre partie de la famille se réfugia à Zante, c'est-à-dire après la soumission de cette île aux Turcs ». Et il ajoute que « Chio, qui était alors sous la domination génoise, donna à la même époque asile aux Callergis, aux Hortakis, aux Melissinos et à d'autres grandes familles crétoises ». Mais Zolotas se contredit, puisque dans la liste que, plus loin, il donne des Vlasto de Chio, il commence par Coco Vlasto qui vivait,

(1) G. De Pellegrini, dans « Bolletino Araldico » : Venezia 29 février 1908.

(2) Γ. Ζολώτα, « 'Ιστορία της Χίου », Vol. I, part. II, p. 296.

nous l'avons vu, en 1628, alors que la Crète n'a été cédée par les Vénitiens à leurs vainqueurs, les Turcs, qu'en 1669. De quel côté se trouve la vérité ? Sans pouvoir nous prononcer d'une façon catégorique, nous ne sommes pas éloignés de croire que les deux auteurs ont tous les deux en partie raison. C'est-à-dire qu'il est arrivé à Chio ce qui est advenu à Zante, à savoir que l'émigration des Vlasto en cette ville eut lieu en deux périodes différentes : l'une après la chute de Constantinople, l'autre après la prise de la Crète par les Turcs. Car, autrement, on ne saurait expliquer que des Vlasto se fussent trouvés à Chio avant 1669, date à laquelle la Crète est tombée entre les mains des Turcs.

En ce qui concerne, d'autre part, la question des Vlasto de Constantinople, Zolotas est dans l'erreur lorsqu'il affirme (1), contre Pellegrini, que « les Vlasto qui vivaient à Constantinople sous la domination turque, ne descendaient pas de la branche byzantine, mais provenaient de Chio et n'étaient établis à Constantinople, en qualité de négociants, que depuis le xvi^e siècle. » Sur ce point encore, pour trouver la solution du problème, il convient de se reporter à ce qui s'est passé à Zante, c'est-à-dire qu'il faut supposer (faute de documents à l'appui de l'une ou de l'autre des deux thèses), qu'une branche de la famille est demeurée à Constantinople, et que, plus tard, d'autres Vlasto s'y sont également établis pour y faire du commerce. C'est pourquoi nous semble quelque peu arbitraire l'insistance de Zolotas à voir des originaires de Chio dans tous les Vlasto de Constantinople, même dans ceux qui, à une époque bien antérieure, émigrèrent de Constantinople en Roumanie; comme nous le verrons au chapitre xvii de cette étude.

(1) Γ. Ζολώτα, « Ἱστορία τῆς Χίου », p. 296.

* *

Le premier Vlasto figurant dans les annales de l'île est — comme nous l'avons dit — Coco Vlasto (1628). En 1634, on rencontre deux autres Vlasto, Antoine et Joseph, suivis d'une longue série d'autres membres de cette famille, dont l'arbre généalogique présente déjà de nombreuses ramifications, et qui s'adonne de préférence au commerce, au contraire des Vlasto de Crète et de Zante, qui se sont surtout distingués dans le métier des armes et la carrière des lettres. Plusieurs membres de la branche de Chio émigrèrent en différents endroits : à Smyrne (où, en 1754, s'établit Zanis Vlasto), à Constantinople, à Trieste, en Egypte et en Angleterre. Le savant Adam Coray entretenait une correspondance suivie avec Pandélys Vlasto, établi dans la capitale de l'Autriche, avec Zanis, de Trieste et avec un autre Pandélys Vlasto de Smyrne.

Deux Vlasto se sont occupés d'histoire et nous ont laissé des études qui ne sont pas dénuées de valeur.

Alexandre Vlasto, médecin et homme de lettres, était fils de Michel Vlasto, démogéronte de Chio, et, par conséquent, un des notables de l'île. Emmanuel Tombazis, dont nous avons déjà parlé, étant venu en 1821 à Chio, avec mission du Gouvernement provisoire Grec de soulever les habitants contre la domination turque, Michel Vlasto le dissuada de cette tentative, en alléguant que la population n'était pas préparée à participer à la lutte dans laquelle le peuple grec était déjà engagé. Cependant, un an plus tard, la barbarie turque mettait l'île à feu et à sang, et Michel Vlasto, fuyant le massacre des chrétiens se réfugia à Trieste où il s'établit avec son fils Alexandre. Ce dernier fit ses études de médecine à Livourne, où il se maria. Il y avait à cette époque à Livourne une nombreuse et florissante colonie grecque qui s'augmenta encore des réfugiés de Chio, pour la plupart de riches commerçants.

Alexandre Vlasto était fort lettré ; il a traduit en grec

plusieurs ouvrages de médecine, et écrit en cette langue une Histoire de Chio, en deux volumes, sous le titre de « Χιολικά » qui fut publiée, à Syra, en 1838-1840.

*
* *

Stéphane A. Vlasto, fils d'Antoine Vlasto, est né en 1831, à Smyrne, où son père, pour éviter de tomber victime de la catastrophe de Chio, avait cherché un refuge. Il fit ses études à l'école Evangélique de Smyrne, et, jeune encore, embrassa la carrière commerciale. Il débuta par un emploi dans la maison Ralli frères de Londres, universellement connue, à la succursale de Marseille où il resta quelque temps avant de se retirer à Alexandrie.

Quoique très absorbé par les grandes affaires, Stéphane Vlasto s'occupait aussi de littérature. On lui doit plusieurs études historiques et philosophiques publiées en grec et en français. Nous citerons, parmi ses principales œuvres : 1453 : *Les derniers jours de Constantinople*, avec Préface par E. Burnouf (Paris E. Leroux 1883), et un autre ouvrage : *Grecs et Turcs*, qui parut sous le pseudonyme de *Terdjuman Effendi*, à Marseille, en 1899. On ne saurait trop faire remarquer que si le célèbre orientaliste et helléniste E. Burnouf donna une préface à l'ouvrage de Stéphane Vlasto, 1453 : *les derniers jours de Constantinople*, c'est qu'il reconnaissait une véritable valeur à ce travail. Stéphane Vlasto a donné en outre une traduction en français de l'étude sur la famille Giustiniani du célèbre historien allemand K. Hopf, qui écrivit l'histoire de la Grèce au moyen âge. Ses études philosophiques ont été publiées à Alexandrie (Égypte).

Dans la partie des Mémoires de Grégoire Photinos évêque de Myriophyte, on trouve à propos d'Alexandre Vlasto ce qui suit : (1)

« Il y avait soixante-six églises dans la ville, d'après

(1) Γ. Ζολώτα, « Ἱστορία τῆς Χίου », t. III, part B, p. 640.

Vlasto. Celui-ci, très jeune, s'évada de Chio en Autriche en 1822, et fut sauvé dans les consulats. Cependant il a été initié dans les affaires de Chio par des personnalités de l'île, rescapées et réfugiées en Europe parmi les premiers desquelles fut Zannis Vlasto, père de l'historien en question, qui a été élu en 1821 président de la démogérontie de Chio ».

* * *

Ernest-Michel Vlasto est né le 13 janvier 1848 à Jassy, en Roumanie. Son père était Démètre Vlasto et sa mère Nathalie Winckler, d'origine polonaise. Envoyé à Paris à l'âge de douze ans, il fit de fortes études au Lycée Henri IV (alors Lycée Napoléon).

En 1868, il entra à l'Ecole Centrale. Quand survint la guerre franco-allemande, en 1870, il demanda immédiatement à prendre du service et entra dans l'armée comme lieutenant d'artillerie sous les ordres du général d'Aurelle de Paladine. Il assista aux batailles de Coulmiers et de Beaune-la-Rolande, et, sous les ordres du général Chanzy, il prit part à la retraite et à la bataille du Mans.

L'Ecole Centrale rouvrit ses portes aussitôt après l'armistice ; mais, peu de temps après, la Commune l'obligea à renvoyer ses élèves. Grâce à sa nationalité étrangère, Ernest Vlasto put rester dans Paris sans être forcé de s'engager dans l'armée révolutionnaire. A la fin de cette tragique année 1871, il sort de l'Ecole avec son diplôme d'ingénieur.

Il commence sa carrière d'ingénieur à Hayange chez M. de Wendel, où, pendant dix-huit mois, il s'initie à la métallurgie. Puis il se rend en Roumanie, où il travaille aux chemins de fer, et quelque temps après, il visite Constantinople, où il s'occupe de la construction de nouveaux quartiers et de minoteries. Revenu en France, il collabore à l'Exposition de 1878, à la construction du palais du Trocadéro.

Peu après, il part pour le compte d'une Société française, afin d'étudier et d'exploiter une mine d'or dans le Haut Amazone, au Brésil ; mais il y tombe gravement malade de la fièvre jaune. Transporté dans un pays voisin, il guérit, et s'empresse de retourner au Brésil pour une seconde exploration. Il en revient épuisé et contracte une grave pneumonie ; mais sa robuste constitution le sauve une seconde fois. En 1882, il épousa M^{lle} Hélène Zarifi, fille de Michel Zarifi, de Londres. Il devient ensuite administrateur délégué de la Société centrale de Produits chimiques, où il invente de nombreux appareils de laboratoire.

Naturalisé français, membre de la Société des Ingénieurs civils, il publie en 1886 dans le Bulletin de cette société une étude remarquée sur l'ouvrage de M. Berthelot, intitulé *Les Origines de l'Alchimie*. D'une activité inlassable, il devient administrateur de la Société générale des Téléphones et est nommé, en 1889, commissaire général adjoint de l'installation de la section hellénique à l'Exposition universelle. Cette même année, la Société des Téléphones étant privée de l'exploitation des réseaux qu'elle avait installés en France, Ernest Vlasto fait construire à l'usine de Bezons le câble de la Martinique à la Guadeloupe. Ce câble, long de 100 milles marins, a été transporté en chaland au Havre et de là par bateau à Halifax, et posé par le « Pouyer-Quertier » : ce fut le premier câble construit entièrement en France.

En mai 1890 Ernest Vlasto crée l'usine de Calais, chargée spécialement de l'armement des câbles. Au moment même où elle achetait les terrains, la société acceptait une commande de 8 millions de francs de câbles sous-marins (réseaux Cayenne-Brézil et Martinique-Cayenne), à livrer moitié en mai et moitié en juin 1891. En huit mois l'usine était en pleine fabrication et livrait la commande à la date fixée. Au sujet de l'installation de cette industrie, voici ce qu'en disait M. Max de Nansouty dans le *Génie Civil* de 1891 :

« Au point de vue de l'organisation technique, de l'installation des machines spéciales, tenues secrètes en Angleterre, et qu'il a fallu, en quelque sorte, imaginer et créer de toutes pièces, l'honneur de cette belle organisation revient à Ernest Vlasto, qui s'est acquitté avec un rare mérite de cette tâche patriotique et utilitaire ».

Grâce à son activité vraiment extraordinaire, Ernest Vlasto a pu s'occuper à la fois de la Société des Produits chimiques, de l'usine de Bezons et de celle de Calais, ce qui l'obligeait parfois à faire trois voyages par semaine ; entre temps, il trouvait moyen de remplir ses fonctions de professeur à l'Association Polytechnique et de traduire de l'allemand le *Traité pratique de Chimie métallurgique* du baron Hans Jüptner de Jonsterff (Gauthier-Villars, 1891).

En 1892, il fut frappé des premières atteintes du mal qui devait l'emporter, en procédant à la pose du câble sous-marin de Marseille à Oran, ne voulant prendre du repos, il fut terrassé par la maladie en 1894 et pendant six ans sa robuste constitution lui permit de résister à la mort qui l'emporta en 1900, à l'âge de 52 ans.

Dans sa courte carrière, de 1871 à 1894, Ernest Vlasto a abordé toutes les branches de l'art de l'ingénieur : métallurgie, construction, mines, chimie, électricité, mécanique ; dans toutes, il marqua son passage par de nombreux travaux. Tous ceux qui l'ont connu conserveront le souvenir de cet homme à l'esprit encyclopédique et brillant, de ce causeur aimable à l'intelligence rayonnante, aussi littéraire que scientifique, et dont la bonté était bien connue de ses amis et des employés et des ouvriers placés sous ses ordres. C'est ce qu'a rappelé son camarade de promotion, M. G. Dumont, ancien président des Ingénieurs Civils, en paroles émus sur sa tombe :

« Vlasto était un travailleur ardent, un technicien et un industriel de premier ordre, mais il était également un excellent camarade. Il saisissait avec joie et empressement toutes les occasions de venir en aide à ses anciens et à ses

jeunes collègues. Il n'épargna ni sa peine, ni ses démarches, pour leur permettre de se créer une situation, et il le faisait avec une affabilité qui en doublait le prix, secondé et encouragé d'ailleurs dans cette voie par sa charmante compagne — aussi ce ménage profondément uni ne comptait que de véritables amis. »

De son mariage il eut deux enfants, Madame Georges Rodocanachi et Michel Démètre Vlasto, né en 1887, qui fit son éducation d'abord au Lycée Carnot, à Paris, puis à Winchester College, en Angleterre. Il fit ensuite ses études de médecine et de chirurgie à l'University College Hospital à Londres et devint en 1914 Fellow of the Royal Society of Surgeons.

Engagé à titre médical dans la Marine royale britannique en août 1914, il participa à bord du *Canopus* aux batailles navales du Coronel et des Falklands. Il prit part à la campagne des Dardanelles et ensuite fut nommé sur le navire de guerre *Renown*.

* * *

Parmi les gens de lettres de la Grèce moderne, Pierre Vlasto, connu sous le pseudonyme d'*Hermonas*, occupe une place éminente. Il est fils de Théodore Vlasto et de Despina Ralli, et est né en 1879 à Calcutta, où son père était directeur de la succursale de la maison Petrocochino. Il fit ses études de droit à l'Université d'Athènes, puis entra dans la firme Ralli, qui l'employa aux Indes et à Liverpool ; en 1909, il épousa la fille d'Alexandre Pallis. Vers l'âge de 25 ans, il commença à s'imposer dans les cercles littéraires grecs, grâce à son ouvrage « Τῆς Ζωῆς ». Il a, depuis lors, publié (sous le même pseudonyme) d'autres travaux de grand mérite. Pierre Vlasto a adopté en littérature le grec vulgaire, dont l'emploi a été patronné par J. Psichari, bien connu par ses œuvres en français et ses conférences à l'École des Langues Orientales, à Paris, et qui était considéré comme le chef des « Vulgarisants ».

Un an plus tard, en 1905, Pierre Vlasto publia sous le titre « Ἀργὸν » un recueil de ses poésies qui, par leur style harmonieux, leur richesse d'idées, honorent les lettres grecques. En 1908, parut sous son véritable nom, une série de contes ayant pour titre « Στὸν ἥσκιον τῆς σκυῖας » qui ont été traduits en français par Eugène Clément, avec préface par Louis Roussel (1924). En 1912, il publia les « Κοιτικὰ Ταξίδια ». Ce sont des souvenirs de voyages et des études critiques sur l'esthétique de la peinture en Hollande. Dans son dernier livre, il a tenté de réaliser la simplification de l'orthographe grecque, en supprimant les accents et les apostrophes, ne conservant que l'accent aigu là où il est nécessaire pour éviter une confusion. Cette manière n'a pas trouvé d'imitateurs, quoique lui-même prétend le contraire. Malgré cette indifférence, Pierre Vlasto est resté attaché à sa théorie, qu'il a exposée dans sa *Grammaire de la langue vulgaire*, parue en 1912. Plus tard, dans le but de démontrer que le Grec vulgaire n'est pas seulement utilisable pour la poésie, comme certains l'ont proclamé, mais également apte à rendre en prose toutes les idées, il traduisit du français en ce style un « Traité de Physique » donnant en termes du grec vulgaire l'exact équivalent des termes scientifiques anglais. Enfin, en 1921, parut une édition de luxe de ses œuvres poétiques.

Les Vlasto occupaient tout un quartier de Chio à l'endroit dénommé « Aplotaria », près de l'ancienne cathédrale de Saint-Nicolas, et ce quartier, à cause d'eux, avait reçu le nom de *Vlastoudika*. En outre, ils possédaient çà et là de nombreuses propriétés, dont Zolotas parle avec détails (1). Une de leurs maisons sur la grand'route de Cambos, portait l'écusson des Vlasto, lequel figurait également sur la façade d'un château de la famille, sis près de *Spiladia*.

(1) Γ. Ζολώτα, « Ἱστορία τῆς Χίου », Vol I, part B, p. 581-582.

Dans l'ouvrage précité d'Alexandre Vlasto sur l'Histoire de Chio (1), nous trouvons la liste des victimes des massacres, par les Turcs, des otages des notables de l'île, où on relève les noms de Lucas Vlasto et Michel Vlasto. On sait qu'un monument en forme d'obélisque a été érigé depuis sur une place publique de la ville de Chio.

(1) Pp. 205-206.





CHAPITRE XIV

JEAN VLASTO DE CORFOU

Nous ne rencontrons pas des Vlasto seulement à Zante, mais également dans les autres îles Ioniennes, Céphalonie et Corfou. Les premiers sont inscrits au *Livre d'Or* de Céphalonie et répartis parmi les nobles de l'île. Quant aux autres, ils ne furent pas inscrits au *Livre d'Or* de Corfou, si l'on s'en rapporte à la liste de la noblesse des deux îles publiée par l'historien Chiotis (1).

Incontestablement ces Vlasto des deux îles étaient tous originaires de Crète, d'où ils étaient venus pour s'installer à Zante et aux deux îles voisines. Rien de plus probable, même, que les Vlasto de Céphalonie et de Corfou ne soient les descendants des premiers Vlasto immigrés à Zante et partis de là plus tard pour aller s'établir à Céphalonie et Corfou. Car Zante, centre de ralliement des réfugiés crétois, était par sa situation géographique l'escale la plus proche après leur départ de la Crète.

Mais ce que nous relevons sur le compte des Vlasto de Zante se manifeste tout aussi bien pour la branche de la famille Vlasto de Corfou, c'est-à-dire que nous trouvons un Vlasto installé à Corfou bien avant l'exode des Crétois de leur pays natal, provoqué par l'occupation de la Crète par les Turcs. Car, ainsi que nous le verrons par la suite,

(1) Π. Χιώτη, 'Ιστορικά ἀπομνημονεύματα Ζακύνθου. tome III, 957.

nous trouvons un Vlasto à Corfou en 1472. Comment expliquer ce fait ? A la même époque, s'effectue à Zante aussi l'installation des premiers Vlasto venus de Crète. Rien donc ne nous empêche de croire que vers la fin du xv^e siècle, pour des raisons qui nous échappent, quelques-unes des branches de la famille Vlasto se soient transplantées dans les îles Ioniennes. Peut-être leur émigration eut-elle lieu à la suite de l'avortement de l'une des nombreuses révoltes organisées par les Crétois contre la domination vénitienne ; et les instigateurs de ce mouvement ont dû s'expatrier pour fuir des représailles sévères, comme celles dont avait souffert Siphis Vlasto. Car il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque les Sept Îles n'étaient pas encore tombées au pouvoir des Vénitiens, mais qu'elles étaient gouvernées par la famille italienne des Tocco (1).

En ce qui concerne la famille Vlasto de Céphalonie, nous possédons un document officiel qui nous donne quelques renseignements dignes d'intérêt.

Selon ce document, les Vlasto de Céphalonie s'installèrent dans cette île en vertu du décret de Francesco Morosini du 30 octobre 1669, qui accordait à cette famille, comme aussi à quelques autres, le droit de participer au Conseil de l'île, et la faculté d'obtenir tous les emplois et titres réservés aux nobles ; il appert des documents officiels qui en font foi, que « cette famille était de celles qui, parties du Royaume de Crète, étaient réfugiées dans différentes contrées de l'Etat vénitien, et avaient toujours vécu avec dignité et aisance ». Un de ces documents ajoute que « la famille Vlasto, à la suite de nombreux revers, se trouva dans une situation si peu florissante, qu'elle ne pût même pas conserver l'antique apparat digne de sa condition ».

(1) Carl HOPF, Γρατιανός Τζώρτζης, μετά προλόγου Ι. Ρωμανού περί τῆς ἐν Ἑλλάδι Φραγκοκρατίας, Corfou, 1870, pp. 286-292.

Cette décadence était courante et inévitable chez les réfugiés qui, arrachés à leur pays, avaient trouvé asile en terre étrangère. La famille Vlasto de Zante qui, ainsi que nous l'avons longuement exposé déjà, avait pu conserver, dans sa splendeur, une place excellente pour s'être distinguée de multiples façons, et pour avoir joué un rôle prépondérant dans l'histoire de l'île, constitue, à ce propos, une exception. D'ailleurs nous n'avons pu fouiller dans les archives de Céphalonie et de Corfou, et ainsi nous ne sommes pas à même de connaître dans tous ses détails la vie de cette famille dans ces deux îles.

* * *

Nous possédons néanmoins des renseignements sur Vlasto de Corfou, renseignements puisés dans les Archives vénitiennes. Mais il s'agit d'un Jean Vlasto qui n'appartient pas à la branche des Vlasto réfugiée dans l'île après l'occupation de la Crète par les Turcs en 1669, puisque son activité remonte à une époque plus reculée.

Le premier qui s'est occupé de ce curieux personnage est l'historiographe du moyen âge grec, Charles Hopf (1), et ensuite le savant historien William Miller (2).

Il ressort donc de ces documents conservés aux archives de Venise qu'en 1472 un certain Corfiote du nom de Jean Vlasto s'offrit à livrer à Venise Valona et Canina, en Albanie, contre versement comptant par le Gouvernement vénitien d'une somme de mille ducats et, par la suite, d'une pension annuelle de quatre cents ducats. Le Gouvernement de Venise, en réponse à ces ouvertures, chargea le Gouverneur de Corfou d'entrer en rapports avec Vlasto et de lui offrir, en tout et pour tout, cinq cents à mille ducats au grand maximum. C'est tout ce que nous savons concer-

(1) K. HOPF, *Geschichte Griechenlands*, etc., t. 86, p. 157.

(2) W. MILLER. *Essays on the Latin Orient*, p. 437.

nant ces négociations, si ce n'est qu'elles n'eurent pas de suite. « Et pourtant — conclut Hopf — Vlasto n'était pas un imposteur, car c'est à son zèle que Venise était redevable de l'occupation, en juillet 1473, de la ville de Strivali, dont le gouverneur ture avait été assassiné par les frères Lech et Philipp, descendants, peut-être, du Sebastocrator Ghin Genevisi, et qui reçurent une pension dès le 17 septembre, c'est-à-dire peu après l'occupation ».

Ainsi s'exprime le plus éminent historien de la Grèce médiévale, sur la foi de différents documents officiels conservés aux archives de Venise. Comme il ne nous a pas été loisible de consulter à propos ces archives, nous ne sommes pas complètement édifiés sur le vrai rôle de Jean Vlasto, ni sur la nature exacte de ses pourparlers avec Venise et sur les circonstances particulières qui amenèrent la capitulation de la ville, à laquelle Hopf fait allusion plus haut. Cela est d'autant plus regrettable que des recherches méthodiques dans les archives vénitienes nous vaudraient sans doute maints autres détails sur le compte de cet homme, dont l'influence sur les populations albanaises paraît avoir été très grande.

Du récit qui précède, nous pouvons tirer certaines conclusions.

D'abord, où était située la ville de Strivali ? Aucune ville d'Albanie ou d'Epire ne répond à cette dénomination. Il s'agit donc d'une erreur de transcription, ce qui n'a rien d'étonnant, attendu que les auteurs du moyen âge rapportaient très infidèlement les noms grecs, et, en général, les noms orientaux, qu'ils défiguraient au point de les rendre méconnaissables, surtout les noms de lieux. Heureusement, tel n'est pas le cas en l'espèce, car il est facile de deviner que, sous le nom de Strivali, se cache Strovilli, puissante forteresse, située dans le département épirote de Philiatès, aujourd'hui réuni à la Grèce, et qui joua un grand rôle à l'époque byzantine. Son emplacement n'a pas changé de nom jusqu'à ce jour, et il s'élevait

sur une hauteur à proximité de la mer, entre les villes actuelles de Sayadès et de Konispolis. Voilà pour ce qui concerne le nom et l'emplacement de la citadelle qu'en 1473 Vlasto réussit à livrer aux Vénitiens.

L'histoire, d'autre part, nous instruit sur le sort des villes du littoral adriatique et ionien qui furent, de nombreuses années durant, le théâtre de luttes sanglantes entre Venise et les Turcs, luttes qui devaient aboutir à la victoire définitive de ces derniers ; mais elle ne nous fournit que de vagues renseignements sur le sujet qui nous occupe.

Le Sultan Amurat, dans son désir de porter un coup mortel à la puissance de Venise, son ennemie, résolut d'occuper tout le littoral adriatique et ionien en même temps que les Sept-Iles. La même politique fut suivie par son successeur Mahomet II, le conquérant de Constantinople. C'est ainsi qu'en 1452, le sanguinaire général Hadgi Bey, à la tête de dix mille hommes, envahit l'Epire avec le dessein formel d'occuper toutes les localités et toutes les forteresses de la région. Les habitants de Parga, de Strovilli et des autres villes fortifiées, ne disposant pas de forces suffisantes, et attaqués d'ailleurs par surprise, ne purent faire front à un ennemi très supérieur en nombre ; et, après une défense acharnée, durent capituler.

Venise, qui occupait alors des points stratégiques importants, tant en Albanie qu'en Epire, ne vit pas sans émoi cette victoire des Ottomans, et, dès 1452, ayant les Corfiotes pour alliés et, conformément au traité conclu avec eux, entra en campagne avec des forces importantes qui ne tardèrent pas à s'emparer de Parga et de Butrinto et à occuper Strovilli. Bien que nous manquions de détails circonstanciés sur la participation des Corfiotes à l'expédition, tout nous porte à croire que l'initiative de cette coopération revient à Jean Vlasto.

Il va de soi que les Turcs ne pouvaient accepter leur défaite comme irrémédiable ; aussi tous leurs efforts tendirent-ils à réoccuper les localités perdues. Mais à cette

époque, le héros albanais Scander-Beg était au zénith de sa gloire, et la tentative de Mahomet II échoua, du moins pour le moment, car, après la mort de Scander-Beg, survenue en 1468, les Turcs reprirent courage et renouvelèrent leurs attaques contre l'Albanie et l'Épire. En 1472, ils réussirent même à s'emparer de Valona et de Canina (ville solidement fortifiée située à l'intérieur du pays et non loin de Valona). C'est évidemment à cette époque que doit se placer l'offre de reddition faite par Jean Vlasto. Si Venise ne l'accepta pas, c'est sans doute qu'elle ne la jugea pas réalisable, car il est impossible d'admettre que les pourparlers ne furent rompus que parce que la somme exigée fut jugée exorbitante. D'abord, parce que cette somme à notre avis n'était nullement exagérée par rapport à un tel service ; et, ensuite, parce que, même si elle eut été supérieure, la rétribution demandée n'eut pas arrêté Venise qui, nous le savons, n'hésita pas, en 1473, pour reconquérir ces deux villes, à envoyer une forte armée flanquée d'une puissante flotte. P. Aravantinos dans sa *Chronographie de l'Épire* écrit que « dans les derniers jours de juillet 1473, les Vénitiens et les Corfiotes s'emparèrent de la citadelle de Strovilli, qui s'élève en face de Corfou, et que les Turcs venaient à peine de conquérir ». Ce détail concorde avec ce que dit Hopf de l'activité que Jean Vlasto déploya en juillet 1473 en faveur de l'occupation de cette forteresse par les Vénitiens. Mais sans données précises à ce sujet, il nous est impossible de déterminer le rôle exact joué par Vlasto dans toute cette affaire. En tous cas, ce rôle doit avoir été important, et il se peut même que Jean Vlasto ait commandé en personne les trois mille Corfiotes qui, aux dires de ce même Aravantinos (1) et de P. Chiotis (2), débarquèrent en 1475 sur la côte épirote et empêchèrent les Turcs d'occuper les pos-

(1) Π. Ἀραβαντινοῦ : Χρονογραφία τῆς Ἠλείου, tome I, p. 181.

(2) Π. Χιώτη, Ἱστορικά ἀπομνημονεύματα Ζακύνθου, tome III, p. 51.

sessions et les forteresses vénitiennes, entr'autres la citadelle de Strovilli (1). Chiotis (2), énumère toutes les expéditions contre les Turcs en Epire auxquelles les Corfiotes prirent part, sur la foi de rapports officiels conservés aux Archives de Corfou, et parmi celles-ci l'expédition corfiote de 1473, qui mit en ligne cent petits navires (grippo) et fut, entr'autres, marquée par la conquête sur les Turcs du fort de Strovilli. Dans un document des archives de Venise, nous trouvons que le Sénat, par un acte du 12 septembre 1473, a accordé à l'unanimité mille ducats à Joanni Volassi comme récompense pour ses longs efforts et les dépenses qu'il a faites pour s'emparer de la forteresse de Strovilli, afin de la rendre à Venise. En même temps que lui, d'autres personnes qui ont combattu sous ses ordres et contribué à la prise de la forteresse ont reçu différentes sommes. Leurs noms et les sommes reçues sont mentionnées à la fin du document. Ce document (3) est le témoignage de l'estime dont Jean Vlasto jouissait auprès du Gouvernement vénitien et des honneurs et récompenses qu'il a reçues pour ses services. Son nom est déformé en Volassi, ce qui n'est pas rare dans les documents Vénitiens lorsqu'il s'agit de noms grecs. Dans un autre document que Sathas mentionne seulement sans le publier (4), ce même nom est déformé en Vlassi. Mais tous les détails, et surtout l'événement auquel ils se rapportent, prouvent nettement qu'il s'agit de

(1) Les documents cités par Hopf sont ceux figurant aux Archives de Venise au fonds Mar. Vol. IX fos. 179 et 180. Vol. XVII fac. 180 et Vol. XVIII f^o 2.

(2) Π. Χιώτη, op. cité plus haut, p. 51.

(3) C. SATHAS, *Documents inédits relatifs à l'Histoire de la Grèce au moyen-âge*, Paris, 1888. Vol. VI, p. 11.

(4) Document du 17 septembre 1473. (C. Sathas, ouvrage cité).

Jean Vlasto. Voici la traduction du document en question (1).

« 1473, 12 septembre.

« Il n'est pas seulement digne et convenable pour l'honneur de notre Etat, mais aussi utile et profitable d'encourager tous afin de le servir. Pour cette raison, il est décidé qu'à l'excellent homme Jean Volassi, grâce à l'habileté et aux efforts duquel le territoire de Strovilli est soumis à notre pouvoir, soit donné 80 ducats pris sur les revenus de ces domaines, qui précédemment entraient dans notre trésor (cameram) et 200 ducats ici en argent comptant pour les dépenses qu'a fait Jean Volassi pendant l'accomplissement de cette opération, ayant travaillé longuement pour faire revenir ces territoires sous notre autorité.

« Il est aussi décidé de donner à lui et aux autres siens, pour lesquels il a demandé pour prévoyance (provisionem) durant leur vie et après leur mort, à leurs fils, le dixième de la dîme totale qui revient à notre Etat par ces territoires. Qu'il soit ordonné, en son honneur, d'être capitaine de notre Etat en dehors de ce territoire, dans tout le domaine de notre pouvoir, à l'obéissance de notre représentant et de notre gouverneur que nous avons à Strovilli.

« A Lucas de Borsi et Philippe Vinella, qui ont tué le commandant de la garnison (castellanii) et des bombardiers (bombardierii) et d'autres turcs qui possédaient ce lieu, d'être donné par prévoyance 50 ducats à chacun durant toute leur vie, et après leur mort une partie des revenus du territoire sus-mentionné, et d'être nommés en plus soldats (stradioti), à cet endroit, leur vie durant avec la solde de ceux qui servent avec un cheval, comme

(1) Le document existe dans les archives de Venise. Senato Mar. IX, f. 179.

Jean lui-même propose et assure qu'il promettra à ceux qui lui donneront satisfaction, de l'argent des ressources dudit territoire. Et que Jean Volassi et les autres choisissent leur uniforme, comme le Conseil des Dix en a décidé. Pour le gouverneur et la bonne garde de Strovilli décision sera prise au prochain conseil des rapporteurs, ainsi qu'il a été décidé par le Conseil des Dix ».

Suit la liste des soldats qui reçoivent des récompenses, ainsi que les sommes qui leur sont promises.





CHAPITRE XV

LES VLASTO DE CONSTANTINOPLE

DE Byzance, avons-nous dit au début de cet ouvrage, provenait la famille Vlasto qui s'établit et se signala en Crète. Sur l'histoire de son existence à Constantinople, nous n'avons aucun renseignement, ni en ce qui concerne la période antérieure au départ de cette ville de la future branche crétoise, ni sur la période qui suit. Peut-être les archives du Patriarcat recèlent-elles des détails intéressants à son sujet. En tous cas, les documents actuellement connus ne permettent pas de se faire une idée exacte de l'activité des Vlasto dans la ville qui fut le berceau de la famille.

Cette pénurie de sources, en laissant planer une certaine obscurité sur cette partie de notre sujet, laisse le champ libre à la controverse.

Ainsi, l'historien Zolotas n'admet pas que les Vlasto signalés à Constantinople après la prise de cette ville par les Turcs, soient des descendants de l'ancienne famille byzantine de ce nom, dont une branche était allée s'établir en Crète et y avait été anoblie. Il prétend que les dits Vlasto ne s'établirent à Constantinople qu'au cours du xvi^e siècle et qu'ils étaient émigrés de Chio (1). Mais, à l'appui de cette opinion, Zolotas ne produit absolument

(1) Γ. Ζολώτα, « Ιστορία της Χίου », Vol. I, partie II, pp. 295-296.

aucun document, ce qui nous donne le droit de révoquer sa version en doute. Au contraire, si nous en croyons un document peu sérieux, une branche de la famille Vlasto serait demeurée à Constantinople même après la conquête par les Turcs en 1453. Cela dit, on est en droit de se demander si le document en question constitue un critérium historique suffisant, et si l'on peut en tirer des déductions certaines. Pour notre part, nous en doutons, attendu que ce document est de beaucoup postérieur à la période dont il parle et semble avoir été écrit dans le but manifeste de permettre à une branche de la famille Vlasto établie, après la prise de la Crète par les Turcs, dans une des possessions de Venise, de se prévaloir de titres de noblesse. Et nous sommes d'avis que les faits mentionnés dans ce document procèdent plutôt de traditions verbales, non contrôlées, transmises dans cette famille Vlasto de père en fils. Néanmoins il semble qu'après la prise de Constantinople, Emmanuel Vlasto, ne voulant pas demeurer sous le joug ottoman, se réfugia avec sa famille à Chio, et, de là, se rendit en Crète, où une autre branche de la famille était déjà établie depuis trois siècles. G. de Pellegrini, dans sa notice sur la famille Vlasto (1), écrit, sans indiquer d'où il a tiré ce renseignement, « qu'un des Vlasto estima de son intérêt de rester sous les Turcs, qui ne se montrèrent pas trop durs pour les Grecs, puisque, plus tard, un autre Vlasto devait gouverner la Valachie au nom de la Porte ».

Rien n'est plus facile que de réfuter cette imputation, qui ne repose sur aucun fondement sérieux. En effet, pour ce qui est des Vlasto qui se distinguèrent en Valachie, et dont nos lecteurs trouveront l'histoire dans un chapitre spécial, la vérité est qu'ils servirent sous les princes phanariotes avec lesquels ils étaient très liés et qui, non

(1) *Bolletino Araldico*, Venezia 1908, Anno VII, n° 2.

seulement n'étaient pas hostiles à l'Hellénisme, mais, au contraire, le soutinrent, au point de faire des provinces danubiennes le premier foyer de la renaissance grecque, d'où Alex. Ypsilantis devait, au début du XIX^e siècle, partir en campagne pour libérer la Grèce. Et, d'une façon plus générale, les Grecs qui demeurèrent à Constantinople après la chute de l'Empire byzantin ne sauraient être considérés comme des rénégats; car l'Histoire atteste que parmi eux, nombreux furent ceux qui se distinguèrent par leur patriotisme et leur foi dans les destinées de la race. D'ailleurs, en ce qui concerne particulièrement les Vlasto, G. de Pellegrini n'étaye son assertion sur rien de précis.

Quoi qu'il en soit, on ne sait rien au sujet des Vlasto de Constantinople. Le premier Vlasto connu après la chute de la ville aux mains des Turcs est Nicolas Vlasto (1), qui vivait en 1484; on connaît ensuite l'existence d'Andonakis (Antoine) ou Andronakis (2), en 1596. En 1641, un Michel Vlasto est promu de la dignité de *Protekdikos* à celle de Grand Ecclésiarque du Patriarcat Œcuménique, tandis que la dignité de *Protekdikos* est conférée à Thomas Vlasto, ex-Grand Rhéteur, époux d'Assonina Caradja, cousine germaine de la mère d'Alexandre Mavrocordato, conseiller intime du Grand Seigneur. De même, au XVIII^e siècle, il y avait en cette ville de riches négociants du nom de Vlasto qui, affirme Zolotas — sans fournir de preuves à l'appui de son assertion — étaient originaires de Chio. Mais, outre ces Vlasto négociants, l'histoire locale nous a conservé le souvenir d'un lettré de ce nom dont nous parlons ci-après (3).

(1) OMONT : *Inventaire*. Tome III, p. 65.

(2) ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟ-ΚΕΡΑΜΕΥΣ, *Κατάλογος χειρογρ. τοῦ ἐν Κων)πόλει Συλλόγου*, p. 85.

(3) C. SATHAS. *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη* tome III, p. 582-E. E. HURMUZAKI. *Documente provitore la Storia Romanilor*. tome XIV, p. 146.

JEAN VLASTO
(1819)

Le peu que nous savons à son sujet est qu'avec Constantin Psomakis et d'autres lettrés grecs, il collabora à la rédaction de « L'Arche de la Langue Grecque » (Κιβωτὸς τῆς Ἑλληνικῆς γλώσσης), dictionnaire dont seul le premier volume parut, en 1819, et qui fut imprimé à l'imprimerie même du Patriarcat de Constantinople. La publication des volumes suivants fut interrompue tragiquement, car dès la proclamation de l'Insurrection grecque, les Turcs s'empressèrent de mettre à mort, en même temps que d'autres martyrs de l'Hellénisme, le Grand Drogman de la Porte, Démétrius Mourouzis, accusé de coopérer avec les chefs du mouvement insurrectionnel, qui avait eu l'idée de cette publication, et qui avait subvenu aux frais d'impression du premier volume (1). A ce sujet, M. Manuel Gédéon (2) dit : « En ce temps-là le médecin Jean Vlasto était occupé à traduire, avec la collaboration d'autres lettrés grecs, le *Trésor* d'Henri Stéfanou, si utile à la nation, travail que Mouzouris avait pris sous son patronage. L'archimandrite et recteur de l'Académie Patriarcale, Dorotheé Proïos, avait écrit à ce sujet à Coray, qui lui avait répondu et lui avait fourni certains renseignements (3). La rédaction du manuscrit entier était complètement achevée, c'est du moins ce qu'affirme le prospectus de l'édition publié en 1815 et reproduit dans le

(1) Παράνκτα Μ. Σχεδίασμα etc., p. 32, note 5; Α. Βρεττός, Νεοελληνική φιλολογία. t. II, p. 205.

(2) Μ. Γεδεών, Ἡ πνευματικὴ κίνησις τοῦ γένους ἡμῶν, κατὰ τὰ πρῶτα ἔτη τοῦ ΙΘ' αἰῶνος, « Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια » Κωνσταντινουπόλεως, vol. IX, p. 204.

(3) Ἀπάνθισμα ἐπιστολῶν Κοραΐ, σ. 218-232, et « Λόγιος Ἑρμῆς » Année 18 6, pp. 55-65 et 265-267 et année 1817, pp. 39-51.

*Mercur*e savant, lequel dit textuellement : « Achevé, grâce à Dieu, révisé avec soin et exactitude et prêt à être mis sous presse ». Le dictionnaire complet devait comprendre trois volumes, et les Grecs de Turquie avaient souscrit en masse à cet ouvrage, véritable entreprise nationale. En 1819, parut le premier volume, qui allait de A jusqu'à D, et l'impression du second volume était arrivée au mot « ἐκφορνίζω ». Mais survint l'Insurrection grecque : l'imprimerie fut fermée et le manuscrit déposé à la Bibliothèque patriarcale, où il se trouve encore ».

M. Manuel Gédéon a publié ce récit dans un périodique paraissant à Constantinople, ce qui explique qu'il n'ait pu s'étendre sur les raisons qui motivèrent l'interruption violente du dictionnaire.

La liste de souscription à ce dictionnaire nous apprend qu'en 1816 il y avait à Constantinople un grand négociant appelé Lucas Vlasto.

Sur Vlasto, collaborateur au dictionnaire de l'*Arche*, le comte de Marcellus, l'ancien ambassadeur du Gouvernement français à Constantinople, qui est célèbre pour le rapt de la Vénus de Milo, nous donne de très précieux renseignements dans les deux volumes de mémoires sur son séjour en Orient, *Souvenirs de l'Orient* et *Episodes littéraires en Orient*. Il était à Constantinople au commencement du XIX^e siècle. Dans *Episodes littéraires en Orient*, se trouve un chapitre intitulé *L'Arche de la langue grecque*, où il expose longuement l'histoire de la création de ce dictionnaire d'après le récit d'un savant ecclésiastique qui y collabora. Voici ce qu'il dit sur Vlasto (1) :

« On s'était mis promptement à la recherche des moyens les plus expéditifs et les plus efficaces pour combler cette lacune, lorsqu'on apprit à Constantinople que Jean Vlasto, médecin, crétois d'origine, travaillait à Yassi (Roumanie),

(1) M. MARCELLUS, *Episodes littéraires en Orient*, tome, I p. 331.

à un glossaire universel. Démétrius Mourouzi et l'Hospodar Alexandre Kantzéli, s'assurant du fait, fournirent aussitôt à ce studieux compilateur tous les lexiques et la collection des auteurs qui pouvaient lui servir à perfectionner son ouvrage combiné sur la base du *Trésor* de Henri Estienne. Celui-ci redoubla de zèle, et, après de longues veilles, il livra son œuvre, telle qu'elle était, à ses deux protecteurs ».

Plus loin, dans le même ouvrage, Marcellus rapporte une de ses conversations avec son ami Colettis, alors ambassadeur de Grèce à Paris, qui lui dit : (1)

« Tout jeune encore, j'ai connu Vlasto, médecin, comme je l'ai été moi-même. Par le désir et sous la direction du savant Coray, qui réclamait à grands cris un dictionnaire national, Vlasto commença et poursuivit ses élucubrations lexicologiques, et comme j'avais souhaité que ce vaste répertoire de mots grecs contint aussi quelques notions précises de la mythologie, de la géographie et des sciences, je rédigeai moi-même quelques-uns de ces articles à l'ombre des sommets du Pinde, où j'avais vécu humble littérateur, avant de devenir guerrier et diplomate. »

(1) V. S. p. 353.





VLASTÓ

Stemma della illustre famiglia bizantina
Vlastó come da documenti dell' Archivio
della R. Università di Padova.
Venezia, 4 Maggio 1907

G. DE PELLEGRINI.





CHAPITRE XVI

LES VLASTO A L'UNIVERSITÉ DE PADOUE

ANTOINE VLASTO

Recteur de l'Université de Padoue

PARMI CEUX de la lignée des Vlasto qui se distinguèrent dans les lettres, Antoine Vlasto occupe une place prépondérante. Quelques renseignements recueillis çà et là nous permettent de mettre en relief l'action et l'œuvre de ce savant.

Antoine Vlasto, fils de Georges, originaire de Crète, nous apparaît tout d'abord comme étudiant en droit à l'Université de Padoue. Son instruction et sa valeur étaient telles que l'étudiant devint rapidement docteur en droit, puis, peu après, professeur, et, enfin, le 1^{er} août 1589, il fut élu doyen de l'Université. Il garda ce titre jusqu'au 14 août 1590.

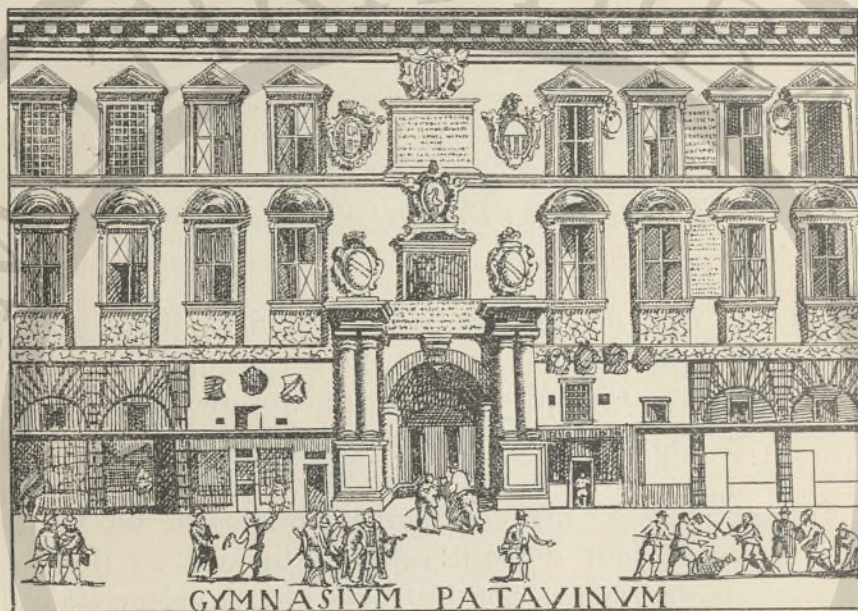
Deux documents nous révèlent un curieux épisode de sa carrière. Saporì Facciolati dans son livre « Fasti Gymnasii Padavini », page 27, rapporte qu'en 1590, Antoine Vlasto fut radié de l'Université et expulsé pour avoir « gravement offensé Théodore Sviros, son compatriote ».

D'autre part, dans le journal du secrétaire de l'Université (1), Gio. Batta de la Tolfa, on lit ce qui suit :

(1) DIARIO (autografo, n° 54, p. 76).

« ... Docteur Antoine Vlasto, dit Pampano (1), Doyen de l'Université, a été expulsé parce qu'il a fait donner la bastonnade au crétois Théodore Sviro ».

Ce sont les seuls témoignages que nous possédons sur cet incident, dont la véracité ne peut être contestée, puisque les annalistes officiels de l'Université eux-mêmes en font



mention. Mais, faute de détails, nous ne pouvons tirer aucune conclusion de ce récit succinct. En tout cas, cet incident n'était pas de ceux qui brisent la carrière d'un homme, puisque nous retrouvons Antoine Vlasto dans un rang distingué et actif.

Le 8 avril 1592, il fut fait Chevalier de Saint-Marc, titre que l'on n'accordait qu'à des personnalités exceptionnelles. Un septénaire plus tard, le 7 septembre 1599, il fut élevé

(1) Le surnom Pampano était l'ancien nom romain de la famille Vlasto, « Popiniani » déformé. Nous en avons d'ailleurs longuement parlé dans le chapitre II du présent ouvrage.

à la dignité de Comte palatin, ainsi que nous l'apprend un document officiel vénitien que nous reproduisons dans la deuxième partie de cet ouvrage. L'investiture de ces hautes fonctions lui fut donnée par Constantin Martelaos, Comte des Saints Palais de Latran (Comes San. Lateranensi Palatti), suivant l'acte rédigé par le notaire de Zante, Pierre Martelaos. Car l'investiture eut lieu à Zante, en l'église de Saint Jean de la Forteresse. En même temps, son fils Démétrius était élevé à la même dignité.

Mais une question embarrassante surgit sur ce point : Pourquoi cette cérémonie eut-elle lieu à Zante, quand, d'après G. de Pellegrini et d'autres encore, (sans compter une inscription conservée jusqu'à ce jour à l'Université de Padoue qui le certifie) assurent qu'Antoine Vlasto était un Crétois de Rethymno ?

N'était-il pas dès lors plus logique qu'elle eut lieu en Crète, ou tout au moins à Padoue, où ce dignitaire résidait et enseignait ? A cette question nous croyons devoir répondre en soumettant un avis : Est-ce qu'Antoine Vlasto appartiendrait à cette famille des Vlasto établie à Zante, bien qu'originaire de Rethymno ? Car même la branche des Vlasto établie en Dalmatie et en Istrie ne cessait pas de se réclamer de la Crète et de Rethymno (Crétensis-Rethymnesis), parce que de telles origines équivalaient pour eux à un titre honorifique. Toujours est-il que ce point reste obscur. Ce qui contribue à embrouiller davantage nos suppositions, c'est le fait que les manuscrits se rapportant à l'octroi des titres à Antoine Vlasto et à son fils Démétrius sont déposés aux archives de Venise dans le casier spécial des archives du duc de Crète, ce qui ne serait pas si Antoine Vlasto avait été originaire de Zante. Bien plus, dans ces mêmes archives du duc de Crète, il existe un document (1) établissant qu'en 1613

(1) *Archivio del Duca di Candia. Reg. Leggi Statuarie, C, 1207-1669, fasc. II p. 45.*

Antoine Vlasto était candidat à la Commission chargée d'aviser aux moyens propres à discipliner le barreau de Crète. Par contre, G. Pellegrini dans une de ses notes sur le fils d'Antoine, considère Démètre comme natif de Zante.

G. Pellegrini et d'autres encore, assurent qu'Antoine Vlasto était un crétois de Rethymno, ce qui est attesté aussi par une inscription visible encore de nos jours à l'Université de Padoue

A l'Université de Padoue existe encore, en effet, l'inscription suivante, surmontée du blason sculpté des Vlasto(1):

ANTONIO VLASTO
N. CRETENSI J. U. D.
AEQUITI AC RECTORI
JURISTARUM MERITISSIMO UNIVERSITAS AC
ANNO MDXC

Dans une autre inscription, parmi d'autres noms, nous trouvons également celui de Démètre, fils d'Antoine, vers l'an 1612 (2).

Le Patriarche grec d'Alexandrie, Meletius Pighas, dont nous avons eu l'occasion de parler dans un précédent chapitre, entretenait avec Antoine Vlasto des rapports très cordiaux. Dans une lettre que Pighas lui écrivait en 1596, il l'appelle « très noble sieur Antonakis », et, dans une autre, en réponse à celle de Vlasto, qui l'engageait à accepter la dignité du Patriarcat Œcuménique de Constantinople, Pighas observe : « Et comme supérieur et comme patriarche j'ai beaucoup fait, avec l'aide de Dieu, pour le trône pa-

(1) Grotto dell' Ero della Università di Padova. Cenni e iscrizioni. Iscrizioni relative all' Università dei Legisti, p. 7, inscrip. 23.

(2) Grotto del Ero. V. S. note 2, p. 10. Inscrip. 50.

triarcal, et mieux que personne Ta Seigneurie a pu apprécier les innombrables dangers que j'ai courus, ainsi que les luttes et les fatigues que j'y ai supportées pour le bien de la communauté ».

Antoine Vlasto entretenait également des rapports amicaux avec le célèbre patriarche de Constantinople Cyrille Loukaris ; c'est de lui que parle ce dernier en 1607 dans une lettre envoyée d'Égypte à Denis, métropolitaine d'Héraclée (1). Au cours de la même année, de la terre d'exil où il s'était rélégué, Loukaris écrit au Patriarche Œcuménique Neophyte pour lui recommander Antoine Vlasto, et le prier d'employer toute sa sollicitude au règlement heureux d'une affaire qui le concerne.

De ces renseignements épars, mais non moins précis, nous pouvons déduire qu'Antoine Vlasto était une des personnalités marquantes de son temps.

Le rôle qu'il a joué dans le monde des savants grecs, ses contemporains, a été prépondérant ; sa réputation n'était pas établie seulement parmi ses compatriotes : elle s'étendait à toute la société cultivée de son temps, car l'Université de Padoue, où il enseignait le droit et dont il fut le Recteur, était considérée comme l'une des premières Universités d'Europe. Peut-être fera-t-on plus tard, à Padoue et à Venise des découvertes qui permettront de reconstituer complètement l'œuvre d'Antoine Vlasto, et qui éclaireront d'une lumière plus vive sa personnalité.

GEORGES VLASTO

Celui-ci aussi fit ses études à l'Université de Padoue. Il était originaire de Rethymno et on le surnommait « Pugnaletto ». Vers l'an 1579, Gabriel Seviros, archevêque

(1) E. LEGRAND. *Bibliographie hellénique du XVII^e siècle*. Vol. IV, p. 240.

de Philadelphie et exarque patriarcal à Venise, le désigna pour occuper la cure de l'Eglise de Saint-Georges de Venise. C'était un homme d'une culture remarquable. Il a publié divers ouvrages ecclésiastiques, dont il surveilla personnellement la composition, la correction et l'impression. En dehors des « *Μηραῖα* », traité ecclésiastique en douze volumes, il fit éditer en 1589 un livre intitulé « Le Trésor de Damaschinos et de Studite », et en 1589 l'ouvrage de Zacharie Scordilis « Sur les degrés de parenté ». Georges Vlasto s'occupa activement des innombrables publications de la grande maison editrice grecque Zaneto, de Venise (1).

Parmi les inscriptions de l'Université de Padoue, il en est une, dans la collection des Juristes, qui dit (2) :

GEORGIUS VLASTO
NOB. RHETYMNESI CONS. JURIST.
IN NAT. ULTRAMARINA

Dans les Archives de la bibliothèque de l'Université de Padoue encore (3), on lit :

GEORGIUS VLASTO
NOB. RETHYMN. SYNDICUS
MDCXXX

Et dans un autre manuscrit (4) de l'époque :

« GIORGIS VLASTO, Cretense nell'anno 1680 1^o Agosto, fu eletto Consigliere della Naz. Ultramarina. »

(1) E. LEGRAND. *Bibliographie des XV et XVI^e siècles*, vol. II, p. 51 — Κ. Σάθρα, « *Νεοελληνική Φιλολογία* », pp. 233 et 181.

(2) Cenni ed Iscrizioni dell'Università di Padova : Iscrizioni relative all'Università dei Legisti, p. 31. Iscriz. 125.

(3) Archivio Bibliotheca Universitaria (Album : Consiglieri nazione Ultramarina, p. 26 e. c.).

(4) Biblioteca Universitaria, Manoscritto, Vol. 21.

Dans la même bibliothèque universitaire (1), dans le Matricule des Docteurs en droit de cette même Université, on trouve :

« D. Georgius Vlastus, cum signo super oculum, Cydoniensis, die 14 Aprile 1635 Grat. Nationis Ultramarinae. »

Nous nous trouvons donc en présence de deux Vlasto ayant porté le même prénom : Georges ; l'un se place vers 1630, et est désigné comme ayant eu une marque au-dessus d'un œil ; l'autre, vers 1680. Nous ne savons à leur sujet que ce que nous en apprennent les trois épigraphes citées plus haut. Il y a une quatrième épigraphe au nom de Georges Vlasto, juriste de Rethymno, mais sans indication chronologique. S'agit-il d'un de ces deux Vlasto, ou bien de ce troisième, qui a fait ses études à la même Université de Padoue, et sur le compte duquel, par ailleurs, nous ne possédons pas de renseignements plus complets ?

MARC VLASTO

Nous rencontrons Marc Vlasto à Padoue, où se place ce que nous savons de ses actes. Car nous ne possédons que des renseignements peu étendus à son sujet. Ce que nous savons de sa vie peut se résumer ainsi :

En 1680, il est fait *exactor insularum* (2), poste qu'il conserve jusqu'à l'année suivante, à en juger par le rapport qui existe toujours et qui le représente comme *Nob. Rethymn. Exactor Nat. Ultramarinae Cons. et Asses.* (3).

En 1682, il est *premier conseiller des Beaux-arts* (4), et, en 1684, il est de nouveau *exactor*.

La seule composition littéraire que nous ayons de lui

(1) Biblioteca Universitaria manoscritto Vol. 29 (Matricularum D. D. juristarum Patavini Gymnasi, p. 11).

(2) Album della Nazione Ultramarina, Padova. Tavola XXVII.

(3) Cenni ed iscrizioni de l'Università di Padova, p. 51.

(4) Album de la Nazione Ultramarina. Padova, Tavola XXVIII et XXX.

est un sonnet. Nous le trouvons à la dernière page du livre : « Propugnator Angelicus. Oratio de D. Thoma Aquinate » (Padova, 1683), dédié à « Giorgio Pallada Cretese », et précédé de ce prélude :

« All'ammirabile virtù del Sig. Giorgio Pallada, nel lodar S. Tomaso d'Aquino in occasione della sua Festivita, l'effetto sincero del sig. Marco Vlasto, Sonetto ».

Ceci nous fait penser que Marc Vlasto était aussi poète (1).

Son nom et son blason se trouvent de nos jours encore au tableau des dignitaires et officiers dignes de considération (Tavola degli ufficiali benemeriti) dans « l'Album della Nazione Ultramarina », conservé aux archives de l'Université de Padoue, ainsi que dans une inscription qui se trouvait encastrée dans le mur d'un bâtiment de cette même Université, et qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont le texte nous a été transmis par Grotto dell'Ero (2) :

MARCO VLASTO

NOB. RHETHYMN. EXACTOR INCLITAE

NAT. ULTRAMARINAE CONS. ET ASSESS.

ANTONIUS DE LEONARDIS VERON. CONS. ET ASSES.

ANNO SALUTIS MDCLXXXI tral. Ang.

La conservation de cette inscription dans la collection des Inscriptions de la section des Beaux-Arts de l'Université de Padoue (Università degli Artisti) nous permet de supposer que Marc Vlasto était homme de lettres en même temps qu'artiste.

En résumé, le peu que nous savons de ce Vlasto nous autorise cependant à voir en lui un homme exceptionnel, qui, loin de sa ville natale de Rethymno, était parvenu à

(1) E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique du XVII^e siècle*, Vol. V, p. 135.

(2) Della Università di Padova : Cenni ed iscrizioni (iscrizioni relative all'Università degli Artisti, p. 51, iscriz. n° 112).

se rendre digne de tant d'honneurs et à occuper un poste aussi élevé.

NICOLAS, CONSTANTIN ET DÉMÈTRE VLASTO

Une inscription de même nature que celles que nous avons déjà vues, nous apprend qu'un Nicolas Vlasto fit ses études à l'Université de Padoue, et qu'en 1694, 1697 et 1698, il y remplissait les fonctions de *Esattore del Regno di Candia per la Nazione Ultramarina*. Son blason est reproduit dans l'Album précité. En 1697, nous le retrouvons occupant les mêmes fonctions.

* * *

Un autre Nicolas Vlasto a fait ses études en 1708 à cette même Université. Il fut même exempté, par un ordre spécial, de payer la contribution universitaire (1).

De 1708 à 1711, nous trouvons un autre étudiant de cette même Université, du nom de Constantin Vlasto, exempté, lui aussi, de la contribution universitaire (2). Plus tard, le 28 août 1721, nous le retrouvons célébrant son mariage avec Aurora Corner, issue d'une noble famille vénitienne. Enfin, le 4 août 1726, il reçoit, ainsi que son fils Georges, nouvellement né, le titre de comte. Nous ne possédons pas le texte du document qui lui confère ce titre, de sorte que nous ne connaissons pas les motifs qui lui valurent une distinction généralement réservée aux seuls citoyens indigènes de la République vénitienne.

Enfin, dans les pièces que nous avons pu consulter, il est aussi question d'un Démètre Vlasto, Crétois, étudiant à l'Université de Padoue, mais sur le compte duquel nous ne savons rien.

(1) Archivio dell'Università di Padova, C. 483 Tedi.

(2) Voir note précédente.

DOCUMENTS SUR LES VLASTO
TROUVÉS A PADOUE

Pendant la préparation de ce chapitre sur les Vlasto à l'Université de Padoue, nous avons fait procéder à des recherches complémentaires, qui nous ont fourni plusieurs documents en latin. Ci-joint la reproduction de ces pièces, accompagnées de trois armoiries, celle d'Antoine Vlasto, de Georges et Marc Vlasto, ainsi que celle de Nicolas Vlasto.

Nous croyons que des recherches plus minutieuses à l'Université sus-mentionnée nous fourniraient d'autres intéressants documents sur les Vlasto.

Il y a lieu de signaler ici que les Grecs de Crète appartenant aux *Nazione Ultramarine* des Vénitiens, se sont rendus, après la prise de Constantinople par les Turcs, à Padoue, ainsi qu'à Florence, où ils se distinguèrent dans les lettres et les arts au moment où la Grèce entière, gémissant sous le joug des barbares, était plongée dans les ténèbres de l'ignorance. Le but patriotique de ces savants était de sauver la littérature grecque dans ces temps troublés ; et, malgré leur origine étrangère, l'intelligence et le savoir dont ils firent preuve leur a permis d'atteindre les postes suprêmes de recteurs des universités italiennes.

(*Museo Civico di Padova*)

Dal Volume :

GYMNASIUM PATAVINUM

Iacobi Philippi Tomasini = MDCLIV =

Pag. N° 429 :

RECTOR LEGISTARUM ANTONIUS VLASTUS
CRETENSIS, ET ARTISTARUM VINCENTIUS LUMAT-
TIUS MANTUANUS DIE 2 AUGUSTI ELECTUS, QUI
29 OCTOB. A FRANCISCO PICCOLOMINEO CAPU-
TIUM ASSUMPSIT HABITA ORATIONE DE EIUSDEM
LAUDIBUS A D. HECTORE DE JULIIS VERO-
NENSE JURIS SCHOLARE.

RECTOR 21 APRILIS 1590 LAUREAM DOCTORATUS
OBTINUIT AB ANNIBALE BIMBIOLO, ET DIE
25 EIUSDEM MENSIS EQUES A DUCE CREATUR.
QUOD RECTORUM, E CONSILIARIORUM STEM-
MATA FIERENT EX LAPIDE, HOC TEMPORE
DECRETUM EST.

Pag. N° 485, chap. 171 :

IN PARIETE VERSUS MERIDIEM

ANTONIO VLASTO NOB. CRETENSI I.V.D. EQUI TI,
AC RECTORI JURISTARUM MERITISS.° SUA UNI-
VERSITAS P.P.C. ANNO 1590.

Dal Volume :

INSCRIPTIONES PATAVINAE

A.Mag.Jacopo Salomonio-Patavii = MCCCVIII =

Pag. N° 103, chap. 296 :

ANTONIO VLASTO NOB. CRETENSI J.U.D. EQUITI
AC RECTORI JURISTAS MERITISSIMO SUA UNIV.
P.C. ANNO 1590 =

VLASTO ANTONIUS CRETENSIS EQUES RECTOR
JURIST. MARCO = RETIMO = ASSESSOR =

DE MARCUS VLASTO NOB. RETHIM. EXACTOR
INCL. NAZ. ULTRAMARINAE CONFILIAR. E. ASSES-
SOR = ANTONIUS DE LEONARDIS VERON. CON-
SILIAR ET ASSESSOR J.U.D. KAL. AUG. ANNO SALU-
TARIS 1681 —

Sub Statua Marmorea =

Libro autografo :

CENNI ED INSCRIZIONI DI LUIGI IGNAZIO GROTTA
DELL' ERO = MDCCXLI =

A.D. ANTONIO VLASTO. CANDIOTTO. VOLGARMENTE
PAMPINO = 1589 =



VLASTÓ

Dall' Album della Nazione Ultramarina
Archivio dell' Università di Padova.
Venezia, 15 Luglio 1907

G. DE PELLEGRINI.

Dal libro autografo
del GROTTO DELL' ERO = MDCCCXLI =

Pag. 44 :



ANTONIO VLASTO N.CRETENSI I.U.D.
EQUITI AC RECTORI JUSRITARUM MENTISSIMO
SUA UNIVERSITAS P.C.ANNO = 1590 =
(AULA MAGNA)

(Dagli scritti del Grotto d'Ero si rileva essere stati dipinti
gli stemmi di quell'epoca da Dario Varotari padre e
maestro del Padovanino).

Dal Volume :

FASTI GYMNASII PATAVINI

Jacopi Facciolati = AB.A.MDXVII =

Pag. 27 :

MDLXXXIX.KAL.AUG.ANTONIUS VLASTO CRE-
TENSIS, VULGO PAMPINO.EX.COD.LXIII.P.II.ANNO
SEGUENTI MENSE APRILI, QUOD GRAVEM INJU-
RAM INTULISSE THEODORO SVIRO'CONTER-
RANEO SUO, EAMQUE IN PUBLICIS SCHOLIS,
MISSUS EST IN EXILIUM.

Ex Diario Tolfi M.S.P.80.=

Dal Volume 1° :

HISTORIA GYMNASII PATAVINI

Nicolai Comneni Papadopoli = MDCCXXVI =

Pag. 98 —Anno 1588=1589. Caput. XVII. Gymnasiarche
Patavini ab anno MDCXXXII ad MDC.=

ANTONIUS VLASTUS POTIUS
BLASTUS CRETENSI I.C.R.

(Archivio antico Biblioteca Universitaria)

Album : CONSILIERI NAZIONE ULTRAMARINA =
N° 482 =

OFFICIALBUS — BENEMERITIS — INCLITAE —
NATIONIS — ULTRAMARINAE — PRO — ANNO —
DNI — MDCLXXX — 1 — 1111 — DECORA — NAT-
SIO — VELUTINS — TAM — SUA — DECORA —
COLAT

Pag. 26, 27, 28, 30, 40, 43, 44 ;



GEORGIUS VLASTO MARCUS VLASTO

Nob. Rhetym. Rhety. Exactor
Synpicus; Insul. m
MDCXXX = 1 = MDCLXXX
= 1 = 11 = 1111 =



NICOLAUS VLASTO

Exactor Regni =
1694 = 1697 = 1698 = sindi =

(Biblioteca antica Univ.Patavina)

Volume N° 14 a Pag. 63 = Manoscritto dell'epoca =

QUINTUS BASIGNARIUS PROPONE, DAVANTI AL PRESIDENTE GIORGIO CONTARINI PRETORE E CAPITANO DI PADOVA, IL MAGNIFICO RETTORE ASCANIO ZICO TRIDENTINO VICE RETTORE E SINDACO E DAL SINDACO FRANCESE JOAN DELLE FERRIERE, A RETTORE ANTONIO VLASTO CRETENSE = Anno D. 1589 martedì mattina 1° Agosto. = ADUNATI TUTTI I CONSILIERI APPENA ELETTI DELLE NAZ ULTRAMONTANA E CITROMONTANA IL PRESIDENTE INIZIA LA VOTAZIONE E TRA I CONSILIERI NICOLAS GUALDUS E FORTEMENTE CONTRARIO ALL'ELEZIONE DEL VLASTO.

IL CONSILIERE DELLA NAZ ULTRAMARINA ALESSANDRO SINGLITICO (Greco) DA' PARERE FAVOREVOLE.

ELETTO IL VLASTO CON MAGGIORANZA DI VOTI IL PRETORE CONSEGNA IL CAPPUCCIO RETTORALE.

Nel N° 21 manoscritto :

GIORGIO VLASTO CRETENSE NELL'ANNO 1680 1° AGOSTO FU ELETTO CONSILIERE DELLA NAZ. ULTRAMARINA.

(Biblioteca antica dell'Univ.)

Volume N° 670 Pag. 281 : Nomina a Rettore dei Giuristi.

PASCHALIS CICONEA (DOGE)

DALLE VOSTRE LETTERE DE DI
PRIMO INSTANTE HABBIAMO INTESO
L'ELLEZIONE DELLA PERSONA DI
D.ANTONIO VULASTO DI CANDIA IN
RETTOR DI COTESTA MAGNANISSIMA
UNIVERSITA DE SCOLARI LEGGISTI,
ET RICORDANDONE NOI LA CONFIR-
MAZIONE DI ESSO GIUSTO IL SOLITO
PERCHE POSSA HAVERE IL POSSESSO
QUANTO PRIMA DEL SUO RETTORATO
VI ABBIAMO VOLUTO FAR PRESENTI
PAR LE QUALI CONFIRMIAMO ET
APPROBIAMO DETTA ELLEZIONE SPE-
RANDO CHE ABBA AD ESSERE UTILE
ET FRUTTUOSA ALLO STUDIO MEDE-
SIMO.

1589 .3Ag.°
Ant. °Vlasto' di
Candia =Rettore.

1589. 3 AG.°

Lorenzo Massa Sec.°

(Biblioteca Universitaria)

Dal volume — manoscritto antico N° 29.

MATRICULARUM D.D. JURISTAR=Patavini Gymnasi=

a pag. U—:

*D.GEORGIUS VLASTUS CUM SIGNO SUPER OCU-
LUM. CYDONIENSIS DIE 14 APRILE 1635. Grat.
Nationes Ultramarinae.=*

Dal Diario di *Gio Batta della Tolfa* (bidello della Sez.
Giuristi) autografo : N° 54 vol.

a pag. 76 et suite :

1589 DI MARTI HORE 13 ADI 29 AGOSTO= IL MAG.°
ECC.° ANT. *VLASTO,CANDIOTTO* PIGLIO'IL CAP-
PUZZO SOLENNEMENTE NELLA CHIESA DEL
DUOMO PER MANO DEL MAG.ECC.SIG.K.RUG.° ALLA
PRESENZIA DEL VICARIO DEL VESCOVO MONS.
VALERIO ET DEL M.° SIG.GIORGIO CONTARINI
PODESTA ET CAPITANIO A LAUDE DELL'ONNI-
PENTE IDIO.=

a pag. 81 : 83 :

*D.ANT.VLASTO,ALTRIMENTI IL PAMPANO RETT ;
HORA BANDITO PER HAVER FATO BASTONAR
THEODORO SVIRO CANDIOTO IN LA FEDE
PRI ORE DEL COLLEGIO D. GIULIU BALZUOLO
(il vecchio)*

ADI 14 AGOSTO VENERDI DELL'ANNO 1590 fine
del Rettorato del *VLASTO*.

(CURIA ARCIVESCOVILE DI PADOVA)

Dal manoscritto dell'epoca :

DOTTORATI DELL' UNIVERSITA DI PADOVA =
VOL. N.º 57 :

DIE 26 AUG.1589

MAGN. ANTONIUS VLASTUS FIGLIUS DOMINI
GEORGIS CRETENSI PRO DIE MERITIS AD CAPU-
CIUS RECTOR JURISTARUM.

D.JULLIUS CESARE TRECAVALLUS. CRETENSE
D.QUINTUS BARIGNANUS. BRISIENSIS
FIGLIUS QUONDAM DOMINI OTTI.=

D'autre part, les Vlasto de Chio se servent d'une autre
armoirie, que nous reproduisons également ici, mais dont
on ignore la provenance.



ΒΛΑΣΤΟΙ

Le regretté professeur, G. de Pellegrini, publiait à Venise un Bulletin généalogique et héraldique sur les familles grecques en Crète pendant la domination vénitienne. Il nous a fourni plusieurs documents sur les Vlasto dont nous avons fait usage dans cet ouvrage et nous en publions le texte en pages 344 à 347. En plus, il nous fournit quatre armoiries en couleurs, qu'il a relevées à l'Université de Padoue et que nous reproduisons ici en hors-texte.

Pour toute description de ces blasons, nous donnons en pages suivantes le texte du livre du D^r Gerola Giuseppe, M. E. sur les armoiries des familles crétoises à l'Université de Padoue. Le D^r Gerola est une autorité sur ces questions car, comme le dit E. Gerland, l'auteur de *l'Histoire de la noblesse crétoise au moyen âge* (1) le D^r Gerola l'a beaucoup aidé dans son travail et nous copions de son livre ceci : « Il a été chargé par divers corps savants vénitiens d'explorer les monuments de l'architecture vénitienne en Crète, a séjourné deux ans et demi dans cette île. Le résultat de ses travaux a été fortifié et complété par les publications de Stephanos Xanthoudidis, et en particulier par celle de son *Recueil des inscriptions chrétiennes de Crète*. Le D^r Gerola prépare une histoire de la Crète sous la domination vénitienne (1).

(1) E. GERLAND. *Histoire de la noblesse crétoise au moyen âge.*



VLASTÓ

Dall' Album della Nazione Ultramarina
nell' Archivio della R. Università di Padova.
Venezia, 1 Luglio 1907

G. DE PELLEGRINI.

Gli stemmi cretesi dell'Università di Padova (1)

GEROLA GIUSEPPE, M. E.

(Adunanza ordinaria del giorno, 25 novembre 1928)

Gli stemmi — parte dipinti a fresco, parte scolpiti in pietra e poi coloriti — che decorano le pareti dell'Università di Padova, appartengono al periodo dal 1542 al 1688, vale a dire dall'epoca della riforma della sede universitaria a quella della emissione del decreto del Senato Veneto in data 29 aprile 1688, con cui veniva proibita la ulteriore apposizione di tali insegne.

Si riferiscono ai rettori delle rispettive due sezioni della università, vale a dire dei Legisti e degli Artisti, ed ai Consiglieri delle nazioni alle quali gli studenti, vuoi in rapporto al paese di origine, vuoi per particolare loro predilezione, si ascrivevano.

Quantunque simile usanza si riscontri anche in altri atenei d'Italia, gli stemmi di Padova, che assommano alle tre migliaia, costituiscono — insieme con quelli di Bologna — (2)

(1) VENEZIA. *Premiate officine grafiche carlo ferrari* (1929).

(2) Cfr. A. SORBELLI, *Le iscrizioni e gli stemmi dell'Archiginasio*, vol. I, Bologna, 1916.

Gli stemmi cretesi sono soltanto in numero di tre.

Quello Zorzi (n. 172), del 1754, è : di azzurro, al cavallo marino

il monumento araldico più insigne della Penisola (1).

Disgraziatamente le condizioni in cui essi sono a noi pervenuti non possono certo considerarsi soddisfacenti. L'umidità, le infiltrazioni d'acqua, le intemperie in genere, hanno menato strage di parecchi di essi. In quasi tutti, i colori originali, specialmente certe tinte, per processo di ossidazione e di alterazione chimica sono talmente denaturati, da aver perduto l'originario aspetto, e da trarre in inganno sulle loro peculiarità araldiche.

Con quella fatale tempo, ha congiurato alla loro rovina l'opera sconsigliata dell'uomo: i rimaneggiamenti poco riguardosi, gli improvvidi occultamenti sotto le nuove tinte ed i nuovi intonachi, le totali demolizioni; e, incredibile a dirsi, dalla metà del secolo scorso in poi, anche gli imprudenti restauri. Le grandi unità originarie, per cui gli stemmi si raggruppavano ordinatamente in determinate serie, ben distinte — anche in base alle due grandi categorie dei Legisti e degli Artisti — di luogo e di epoca, furono così turbate e distrutte, ogni qualvolta si vollero allogare altrove gli stemmi provenienti da locali demoliti o rimaneggiati, oppure si credette lecito, per semplice intento di ornamentazione e di simmetria, di spostare impunemente quelle insegne: ed il lavoro fu ese-

in atto di uscire dal mare tempestoso verso la spiaggia verdeggiante.

Quello *Sottili* (n. 525) è: di azzurro, al leone illeopardito di rosso, sostenuto da una base dello stesso.

Quello *Capsa* (n. 34), appartenente a Giovanni Capsa, si trova — come mi comunica lo stesso Sorbelli — nella sala terza del primo piano, fila terza.

(1) A. BRILLO, *Brevi memorie sulla Università di Padova e sugli stemmi in essa esistenti*, in « Bollettino ufficiale della Consulta araldica », vol. IV, n. 18, Roma, 1898. — A. FAVARO, *Stemmi ed iscrizioni concernenti personaggi Galileiani nella Università di Padova*, Padova, 1893, pag. 5 seg. — O. RONCHI, *Guida storica artistica di Padova*, Padova, 1912, pag. 34 seg.

guito in modo tanto balordo che, non soltanto non si tenne memoria nè si ebbe riguardo al posto originariamente occupato dai vari emblemi, ma i singoli pezzi si sparpagliarono a casaccio, in luoghi diversi, giungendo a scindere fra loro lo stemma marmoreo dalla rispettiva targa col nome e la nazionalità. L' aula magna, per citare l' esempio più tipico, è in tal modo risultata, dal punto di vista della storia, un vero caos araldico.

L' opera deleteria fu completata dal restauratore a colori, il quale — eccezione fatta per qualche più recente ripristono (1) — ben di rado pare si preoccupasse di ricostruire sulle tracce malfide delle tinte superstiti, le figurazioni e gli smalti genuini di quegli scudi e le rispettive epigrafi, quali si potevano ricavare dagli illustratori del monumento od arguire da opere araldiche di carattere generale; per lo più si appagò di interpretare alla buona quanto gli pareva di vedere ovvero di completare arbitrariamente le parti malsicure o mancanti, quando, specialmente negli stemmi più alti e meno controllabili, non si peritava, per far presto, di occultare addirittura sotto un' unica tinta ad olio livellatrice le stesse figurazioni scolpite di quegli scudi.

Chi voglia oggi studiare sul serio gli stemmi dell' Università di Padova, evitando malintesi ed errori, deve ricorrere all' opera di Luigi Ignazio Grotto dell' Ero, il quale, dopo aver ripreso per le stampe il lavoro del Tomasini sulle epigrafi dell' Università, raccolse in un' opera tuttora manoscritta, che porta la data del 1841, tutti gli stemmi dell' ateneo patavino, distribuendoli in due

(1) Sui restauri eseguiti dal 1895 in poi, si veda il rapporto già citato di Antonio Brillo. I criteri allora adottati certo seri, anche se possa discutersi sulla convenienza di apportare delle correzioni agli originali. I risultati non sembrano tuttavia pienamente soddisfacenti.

volumetti, l' uno per l' Università di Legisti, l' altro per quella degli Artisti, a seconda dell' ordine cronologico della loro successione (1). Il manoscritto del Grotto dell' Ero, non serve soltanto a ricostruire le insegne ormai totalmente scomparse, ma a determinare l' ubicazione originaria ed i dati cronologici di quelle superstiti. Ed è sommamente utile per il controllo delle figurazioni e dei colori, anche se il lavoro, per una certa imprecisione ed approssimazione con cui gli stemmi furono rilevati e disegnati, non possa a sua volta pretendere di essere sempre considerato come assolutamente degno di fede nei vari dettagli.

Uno studio di tal fatta abbiamo voluto tentare sugli stemmi degli studenti cretesi, che devono considerarsi di particolare interesse, sia per il loro numero, veramente notevole, sia per il contributo che quelle armi possono recare alla conoscenza della araldica neogreca.

Designati per lo più colle specificazioni di *nobilis cretensis* (ossia di Candia), *rhetymnensis* (ossia di Retino), o *cydoniensis* (ossia di Canea), le tre principali città del Regno, oppure qualificati — di rado — semplicemente come *graecus* o anche privi di ulteriore annotazione, ma annoverati per lo più sotto la nazione « Ultramarina », quegli stemmi, dal 1564 in poi, erano in origine almeno 200, più di tre quarti dei quali sono giunti fino a noi. Nel novero complessivo delle insegne patavine, quelle di Creta costituiscono così la quindicesima parte della totalità —

(1) I. GROTTO DELL' ERO, *Dell' Università di Padova, cenni ed iscrizioni.*

I. GROTTO DELL' ERO, *Cenni storici sulle famiglie di Padova e sui monumenti dell' Università, Padova, 1842-1843.*

I. GROTTO DELL' ERO, *Stemmi ed iscrizioni esistenti nella Università di Padova, Padova, 1841 (Ms. B. P. n. 1413 della Biblioteca civica di Padova).*

numero veramente cospicuo e per più riguardi degno di considerazione, anche perchè l' affluenza degli studenti cretesi all' Ateneo Patavino non si arresta colla caduta dell' isola in mano al Turco (dal 1645 in poi).

Non tocca qui di trattare la questione della origine e della partizione della nobiltà cretese. Dal punto di vista araldico, è interessante notare come gran parte degli stemmi ripetano le note figuriazioni delle famiglie patrizie veneziane a cui nel primo dugento toccò l'incarico di colonizzare l' isola di recente acquistata dalla Serenissima. Le altre preferiscono volentieri, variamente distribuendoli, gli stessi pochi ed ovvi motivi, — frequentemente parlanti (1) — e per questo si assomigliano molto fra loro : ma di rado sembrano vantare origine molto remota.

Il nostro lavoro è affatto schematico. Indica le varie località ove attualmente gli stemmi si conservano (e precisamente, a pianterreno, l' atrio d'ingresso, il portico quadrato, l' aula B, il corridoio davanti al gabinetto dei professori ed il piccolo corridoietto verso la via S. Francesco ; poi le due scale ; finalmente, al piano di sopra, la loggia e l' aula magna). Ma, sulla scorta del Grotto dell' Ero, è sempre indicata la ubicazione originaria.

Per ogni famiglia descrive i singoli stemmi, così come oggi si vedono, accennando a tutte le varianti di figurazioni o di colori. Le famiglie sono complessivamente 86 ; ma alcune di esse (Cassimati, Cladio, Litino, Lombardo, Scordili, Varuca), palesando armi totalmente diverse fra loro, mostrano di doversi distinguere in rami differenti.

(1) Interessante rimarcare come i nobili di origine veneta non di rado foggiassero la loro arma sulla falsa etimologia italiana del loro cognome, anzichè sulla effettiva derivazione legittima (Cfr. consimile esempio per la famiglia Pangalo nell'isola di Zia, in G. GEROLA, *Zea*, in « Annuario della R. Scuola archeologica di Atene », vol. IV-V, Bergamo, 1924, pag. 196 e 215).

Segue il nome, cognome, patria (colle semplici abbreviature rispettivamente *cret*, *cid*, e *ret*) e data di carica del personaggio.

E finalmente la corrispondente citazione del manoscritto del Grotto dell' Ero (citato G. D. E.), colla indicazione delle eventuali varianti in esso riscontrabili.

Spetterà allo studioso che si interessi dell' argomento il vagliare e discutere ulteriormente tali dati — non di rado fra loro contradditorî —, per giungere alla determinazione del genuino contenuto dello stemma di ogni singola famiglia e delle legittime sue varianti (1).

Vlasto

185. « Aula magna ».

Stemma scomparso.

Antonio Vlasto, *cret.*, 1590.

G. D. E., II, 44 : Interzato in fascia, nel primo di oro, alla croce patente di rosso ; nel secondo di verde, all' aquila d'argento ; nel terzo d' oro, alla fronda di verde (2).

186. « Nella volta della scala sinistra, affresco ».

Stemma scomparso.

Demetrio Vlasto, 1612.

G. D. E., II, 114 : senza figurazione.

(1) Chi voglia completare le proprie conoscenze sul blasone cretese, dovrà vedere poi l' elenco degli stemmi raccolti dai monumenti dell' Isola, che deve costituire l' ultima parte dell' opera, già quasi pubblicata per intero, G. GEROLA, *I monumenti veneti dell' isola di Creta*, Venezia, 1905 segg.

Cfr. pure (per lo stemma Cladio) : G. GEROLA, *Sigilli veneto-cretesi*, in « Bollettino italiano di numismatica », anno XII, fasc. 4-6, Milano, 1914.

(2) Stemma parlante ; perchè βλαστός è il germoglio.

187. Loggia superiore, parete del lato sud.

Simile : Troncato di azzurro e di..., alla fascia attraversante di..., accompagnata in capo da un' aquila di... e in punta da un tralcio pampinoso di uva ; al capo di..., colla croce di Malta di rosso.

Giorgio Vlasto, ret., 1681.

G. D. E., II, 294 ; l'aquila d'argento ; il campo inferiore d' oro.

188. Loggia superiore, parete del lato ovest ; ma in origine nella « scuola C ». In pietra.

Simile, ma manca il tralcio d' uva ; l' aquila coronata ; la fascia di rosso.

Marco Vlasto, ret., 1682.

G. D. E., III, 232 : senza figurazione.





CHAPITRE XVII

LES VLASTO EN ISTRIE ET EN DALMATIE

A) *A Parenzo*

APRÈS l'occupation de la Crète par les Turcs, terminant une guerre qui avait duré un quart de siècle, Francesco Morosini, haut-commissaire des forces vénitiennes en garnison dans la grande Ile, publia une ordonnance par laquelle il invitait tous les nobles et seigneurs féodaux crétois, désireux d'échapper au joug turc, à se rendre à leur choix dans n'importe quelle possession vénitienne où, en même temps que leurs titres seraient confirmés, ils recevraient largement de quoi vivre. Nous savons déjà que certains membres de la famille Vlasto, dans ces conditions, émigrèrent à Zante, alors occupée par les Vénitiens ; que d'autres cherchèrent refuge à Céphalonie et que d'autres s'établirent à Chio. Mais quelques-uns s'en furent encore plus loin, tel Marc Vlasto, qui, lui, se rendit à Parenzo, en Istrie, où on lui reconnut le titre de noblesse qu'il possédait en Crète. Parti en compagnie de ses deux neveux Georges et Marc (fils de son frère Constantin), et établi en cette ville dès avril 1670, il ne tarda pas à être choisi comme membre du conseil municipal (Consiglio della Città), et trois ans après se vit confirmer dans les fonctions qu'il exerçait à Rethymno, celles de « Giudice del Consiglio », c'est-à-dire de représentant au Conseil de la ville. Uni par les liens du mariage à Hélène

Polani, appartenant à une des plus nobles familles du pays, il y fit souche, et ses fils, ainsi qu'il résulte des rapports officiels que le lecteur trouvera dans la deuxième partie de cet ouvrage, se distinguèrent dans le métier des armes. Plus tard, la République de Venise, en récompense de leurs services, leur conféra le titre de comte.

Il ressort des actes officiels qui nous ont été conservés que ce Marc était fils de Georges Vlasto, et qu'il était né en 1629 à Rethymno. Son mariage aurait été célébré en l'église grecque de Venise le 1^{er} juillet 1650. S'étant rendu de nouveau à Venise en 1673, il aurait été attaché à la Monnaie (Zecca), et serait mort en cette ville en 1691.

Par les femmes, cette branche de la famille Vlasto s'allia aux meilleures familles vénitiennes, les Corner, Polani, et autres, car dès le xvii^e siècle, elle dut quitter l'Istrie, enlevée à Venise, et s'établir dans la capitale même de la République de Saint-Marc. Plus tard, c'est-à-dire vers le milieu du xviii^e siècle, on trouve un comte Georges Vlasto marié à une dame noble de Naples, établi en cette ville, titulaire et dignitaire de l'Ordre napolitain de la Justice (del Real Ordine Costantiniano). En 1781 ce Georges Vlasto était lieutenant dans le régiment Royal Macédonien (reggimento Regal Macedone) formé en 1749, sur l'ordre du Roi Charles de Naples, par le Comte Georges Chorafas, de Céphalonie, que ses exploits élevèrent au rang de général en chef. Ce corps de troupes était composé de Grecs recrutés non seulement en Macédoine, mais dans tous les pays grecs encore irrédimés ; plusieurs, par la suite, devaient s'illustrer au cours de la Guerre de l'Indépendance. Cependant, à en croire un document reproduit à la fin du présent ouvrage, le Vlasto en question ne demeura pas à Naples, mais réintégra le pays de ses ancêtres et alla s'établir définitivement à Venise, où il figurait dans les rangs de la noblesse.

B) A Zara

Les Vlasto dont nous allons parler descendent des Vlasto de Zante. Le premier d'entre eux est un certain Grégoire Vlasto, prêtre zantiote qui, s'étant rendu à Zara, capitale de la Dalmatie, fut, le 20 juin 1670 (1), nommé curé de l'église de Saint-Jean della Spianata. En 1666, on rencontre dans la même ville un autre Vlasto, un certain Démétrius, capitaine du régiment des « Ultramarini » qu'il avait levé et organisé lui-même. Nous ignorons quels liens de parenté l'unissaient au prêtre Vlasto, car les documents qui nous révèlent son existence ne font pas mention de sa famille ; mais nous supposons que ces deux Vlasto ne devaient pas être étrangers l'un à l'autre, et qu'après avoir servi dans le corps vénitien d'occupation de Zante, Démétrius s'était rendu à Zara auprès du curé Grégoire Vlasto. Démétrius Vlasto contribua pour beaucoup à la prise de la citadelle de Sign, ainsi qu'à l'occupation de Castel Novo, et il s'illustra dans maints combats qui eurent cette région pour théâtre (2). Le 27 mai 1689, Démétrius est obligé, pour raisons de santé, de se défaire de sa compagnie en faveur de son fils Zuanne. En 1692, il est nommé Gouverneur de Zara Vecchia, et, en 1701, commandant de la garnison de Zara. Mais enfin il ne devait pas tarder à reprendre du service actif, car en 1706 on le retrouve capitaine du croiseur léger (brigantino) préposé à la défense des côtes dalmates, poste qu'il occupe jusqu'en 1709 et dans lequel lui succède, après sa mort, son fils Georges. Celui-ci, tout comme son père, rendit de nombreux services à la République, qui l'en récompensa en le comblant d'honneurs.

En 1755, un autre fils de Démétrius, Antoine, est capitaine d'un garde-côtes (pubblico caichio) de la marine

(1) Voir document dans la Deuxième partie.

(2) Voir document dans la Deuxième partie.

vénitienne et préposé également à la défense du littoral dalmate. Cet Antoine Vlasto mourut en 1769.

En 1765, on rencontre un autre Vlasto, portant le prénom de Zuanne, curé lui aussi de l'église cathédrale de Zara, ce qui porte à croire que la famille avait embrassé le catholicisme, supposition d'autant plus plausible qu'en 1778 le susdit Zuanne Vlasto professait à l'Institut ecclésiastique et qu'il occupa maintes autres charges ecclésiastiques romaines.

En 1769 le fils d'Antoine Vlasto, dont nous avons parlé plus haut, fils qui s'appelait Jean, succéda lui aussi à son père comme capitaine du garde-côtes préposé à la défense du littoral dalmate, poste qui lui permit de rendre de signalés services à la République, ainsi qu'en témoigne le satisfecit, daté de 1784, que lui délivra le Gouvernement vénitien.

En raison des multiples services rendus par elle à l'Etat, la famille Vlasto se vit conférer par le Gouvernement le titre de comte, et c'est ainsi qu'en 1766 les documents font mention du comte Constantin Vlasto, fils de Georges, désormais citoyen de Venise et exerçant certaines fonctions exclusivement réservées aux Vénitiens d'origine. Enfin, en 1788, on rencontre un nommé Jean-Etienne-Ange Vlasto, avocat, exerçant à Zara.

Mais aussi bien que les Vlasto de Parenzo, ceux de Zara et de Naples se sont italianisés par suite de leurs mariages avec des italiennes.





CHAPITRE XVII

LES VLASTO EN ROUMANIE

EN ouvrant le chapitre des Vlasto de Roumanie, il nous faut encore déplorer, comme nous avons été contraints de le faire au sujet d'autres branches de cette famille, la rareté de documents capables de nous les faire connaître complètement. On peut, pourtant, considérer comme acquis le fait que leur branche principale, celle qui s'est fait remarquer dans tant de fonctions publiques en Roumanie, provenait de Constantinople; et que, plus tard, d'autres Vlasto venant, ceux-là, de Crète, se sont également établis en ce pays pour s'occuper de commerce et de banque, ainsi que nous l'avons dit dans un autre chapitre de ce livre.

La famille Vlasto de Constantinople, comme nous l'avons vu au chapitre XIII, était apparentée à la famille toute-puissante des princes Mavrocordato par Alexandre, *Ex-Aporrhiton*. Il n'est donc pas étonnant que, grâce à l'appui de ce haut personnage, les Vlasto aient réussi à pénétrer en Roumanie et à y occuper des situations exceptionnelles dans la vie politique et administrative. C'est ainsi que nous trouvons Iannakis Vlasto revêtu, en Moldavie, de la dignité de Grand Postelnik, entre 1691 et 1701 (1).

(1) La dignité de Grand Postelnik correspondait à celle de ministre des affaires étrangères. Au sujet de Iannakis Vlasto, v. Letopisete, ed. Kogalniceanu II, 255-III, 29. — Iorga, *Ist. Lit.*, I, 336 note.



En même temps que lui, nous trouvons en Roumanie un Manuel Vlasto, dont les faits et gestes nous sont inconnus. Une chose cependant semble certaine, c'est qu'il doit s'être fait hautement remarquer, car Constantin Voda Brancovan, prince régnant de Valachie, lui a élevé un monument dont l'épithaphe fut composée par Sevastos Kyminitis, professeur à l'école grecque de Bucarest (1). Elle est ainsi conçue :

Βλαστοῦ τύμβος ὁ τῆδε Μανουὴλ σῶμα φορεῖται
Κωνσταντῖνος τοῦ δείματ' ἄναξ πατρίδα,
Πάντες ὁμοῦ δακρῦσωμεν ἀμαρτάδος εἴνεκα τοῦδε,
τῷδε γὰρ ἐνδεδύκει φάρμακα πάντα πόνων.

* * *

Dimitrakis Vlasto-Arapakis était, en 1701, Kapou-Kehaya (agent diplomatique) de la Moldavie sous le prince Nicolas Mavrocordato. Plus tard, il fut élevé à la charge de Grand Postelnik sous le même prince, en 1716 ou en 1717 (2). Si nous admettons (3) que Dimitrakis descendait du Thomas Vlasto dont nous connaissons l'existence en l'année 1641, il faut croire qu'il y avait entre le prince

(1) Le texte de l'épithaphe est publié dans E. Hurmuzaki, Documents privitoare la Istoria Romanilor, Vol. XIII, p. 408. Au sujet de Kyminitis V. N. Iorga, St. si Doc., VII, p. CCXIII.

(2) HURMUZAKI, XIV, 507. *Archives de l'Etat roumain Bradu*, dossier I, f, 30, Académie Roum. 24/IV et 61/XX. A. Ύψηλάντου : Τὰ μετὰ τὴν ἄλωσιν, p. 234.

(3) Jean D. RHALLYS, d'Athènes, possède une collection de lettres autographes des xvii^e et xviii^e siècles faite par Nicolas Critias, Grand Ecclésiastique (Σπ. Λάμπρου, Νέος Ἑλληνομνήμων, Vol. IV, p. 206). Sur la lettre 170, figurent les signatures de Michalakis et Démétrius Vlasto de Roumanie, en août 1685.

et son conseiller une relation de parenté et précisément celle de cousin au troisième degré.

Un Démétrius Vlasto vivait en 1784, mais, naturellement, ce ne peut être le même, puisqu'il est séparé de l'autre par un intervalle de temps assez considérable.

Le baron Grégoire Vlasto était l'époux de Balassa, fille de Serban Voda Cantacuzène. Il n'est pas improbable qu'il soit le même que Grigoresco Greco, originaire de Constantinople, Grand Postelnik de Moldavie en 1736 (2). Il a eu comme enfants : le Serban, Grégoire et Marie, épouse de Constantin Cantacuzène, Pascan de Moldavie. Grégoire Vlasto épousa Sevasti Callimachi, qui appartenait à une famille aristocratique du Phanar, laquelle s'est distinguée en Roumanie (3).

Andronic Vlasto, surnommé Chrysoscouléos, fut grand comte et Grand Paharnic en Moldavie, en 1737, sous le prince Grégoire Mathieu Ghika, (4) dont il avait épousé en secondes noces la sœur, Mariora, en 1736, après un divorce assez mouvementé de celle-ci avec son premier mari, le noble Lascaris Mamonas (5). Mariora était, du côté maternel, la petite-fille d'Alexandre Mavrocordato ex-Aporrhiton. De 1739 à 1741, cet Andronic Vlasto fut chef du service des douanes et grand Stolnik (6) en Mol-

(1) Παπαδοπούλου Κεραμέως, 'Ιεροσολυμ. Βιβλιοθ., Δ', 315.

(2) J. FILITTI, *Rôle diplomatique des Phanariotes*, p. 297.

(3) E. RANGHABÉ, *De la noblesse phanariote*, p. 34.

(4) Grand Paharnik, titre correspondant à celui de Grand Echanson.

(5) V. au sujet de ce divorce et de ses péripéties : A. Letoprisete III, 157 ; 'Υψηλάντου, *Τὰ μετὰ τὴν ἄλωσιν*, p. 323.

(6) Δαπόντε, *Δακκαὶ Ἐφημερίδες*, éd. E. Legrand, II, 291. A. Μηλιαράκη, *Οικογένεια Μαμωνᾶ*, p. 67. Grand Stolnik était un titre correspondant à celui de Grand veneur.

davie, puis, en 1741, Starosta de Cernaute, et, en 1759, Ban (1) de Moldavie.

Le « Recueil de documents grecs concernant les relations du Patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie », publié par E. Legrand (Paris 1895), contient (p. 329) un document par lequel Mariora, épouse de Chrysoscouléos, dédie sa maison au Métropolitte d'Héraclée et Rodoosto (Thrace) pour le salut de son âme et de celle de son époux, afin qu'après sa mort, cette maison soit utilisée par les métropolitites dudit diocèse pour tel usage qu'ils jugeraient le plus nécessaire.

Vers la même époque nous rencontrons un Jean Vlasto, qui a occupé différentes hautes fonctions. Ainsi, en 1738, il était Postelnik (2), en 1741, Grand Postelnik (3) et, en 1757, membre du Synode de Constantinople (4). J. Filitti, un historien roumain, suppose que ce Jean Vlasto est le même que Arapakis Vlasto, dont il est fait mention dans quelques sources de l'année 1741. Celui-ci avait épousé Smaragda, fille de Grégoire II, Voda Ghika, prince de Moldavie (5).

Dans ce « Recueil de documents grecs », publié par E. Legrand, on trouve (p. 331) un long discours, prononcé par Nicolas Critias, Grand Ecclésiastique et professeur, à Constantinople, au cours du banquet offert à l'occasion des noces célébrées en cette ville-là de « Son Altesse Sérénissime Smaragda, la fille bien-aimée du Seigneur-Voévode et prince de Hungro-Valachie, Grégoire Ghika, avec son Excellence Jean Vlasto, Kapoukéhaya ». Assis-

(1) Titre qui signifie chef, duc, gouverneur.

(2) Δεπόντες, I, c. II, p. 169.

(3) N. IORGA, I, c. v, 412.

(4) HURMUZAKI, I, c. XIII, trad. 363, C. G. Mano. 149.

(5) I. FILITTI, *Archiva G.G. Cantacuzione*, Bucarest, 1917, pp. 298-299.

taient au banquet les Patriarches de Constantinople et de Jérusalem, plusieurs évêques, des archontes et des drogmans des missions diplomatiques étrangères, ainsi que d'autres notabilités. Le dîner fut servi dans le palais du Grand Logothète et Interprète de la Porte, Alexandre Ghika, frère du père de la mariée.

La description de ce festin permet d'imaginer la splendeur avec laquelle doit avoir été célébrée la cérémonie religieuse. Il n'est pas improbable que cette cérémonie nuptiale ait eu lieu dans le palais Patriarcal. Nous apprenons par le même document que le père de ce Vlasto s'appelait Dimitrasco, qu'il avait été lui-même Kapoukéhaya, et était encore en vie au moment de ce mariage, de même que sa femme (1).

Le fait d'avoir contracté des alliances avec des maisons princières et seigneuriales prouve la situation sociale que les Vlasto occupaient en Roumanie et la considération dont ils jouissaient.

Selon Jean Filitti, l'historien roumain précité, ce Vlasto fut probablement le père d'Arapakis Vlasto, plus tard spathaire de Moldavie, et dont nous allons nous occuper longuement, après avoir passé en revue tous les autres Vlasto roumains, sur lesquels d'ailleurs nous avons très peu de précisions.

* * *

En 1720, quand, après la paix de Carlovitz, la Valachie a été occupée par l'Autriche, nous trouvons un Grigorakis Vlasto gouverneur d'Oltenia (Petite Valachie, capitale Crajova), qui envoie au gouvernement autrichien des rapports au sujet de la meilleure organisation possible de sa province. En 1731, nous le retrouvons osant, avec deux

(1) HURMUZAKI, I, c. supplément II, 564.

autres boyards (1), dénoncer les abus administratifs commis par les fonctionnaires autrichiens et transmettre au gouvernement de Vienne les doléances des habitants.

En 1750, Cassandra Vlasto a épousé Nicolas Caradja, plus tard prince de Valachie, et est devenue la mère de Constantin Caradja, Grand Ban (2), auteur de notes historiques sur la Roumanie, connues sous le titre « Ephemérides. »

Kloutessaros Andronakis Vlasto eut un fils, Michalaki, né en 1793, qui fut grand Kaminarius en Valachie sous l'hégémonie de Jean Caradjâ (3). Polyglotte et très intelligent, il acquit rapidement fortune et puissance. Lorsque les chefs de « Philiki Hétéria » commencèrent l'enrôlement des partisans, Michalaki Vlasto s'y fit inscrire l'un des premiers, et fut l'un des plus enthousiastes propagandistes du mouvement révolutionnaire des Grecs contre les Turcs. Lorsqu'Alexandre Ypsilanti, en proclamant la révolution en Moldo-Valachie, donna le signal du soulèvement général de tous les Hellènes, Michalaki Vlasto, abandonnant luxe et honneurs, s'empressa, dès avril 1821, de rejoindre l'armée d'Ypsilanti, qui en ce moment entrait victorieux à Bucarest. Ypsilanti l'accueillit avec joie et l'attacha, comme auxiliaire à Georges Lassanis, à l'« Assemblée générale » des provinces soulevées contre le Sultan, qui venait d'être fondée. Mais il ne se contenta pas de cette haute fonction de tout repos ; et, enrôlé dans la « Légion Sacrée », il prit part à toutes les batailles et se distingua exceptionnellement avec les autres « hiérolochites » à la bataille de Tirgovitsi, aux côtés de Démétrius Soutsos.

On ne saurait clore ce paragraphe sans donner quelques

(1) Boyar, titre qui signifie noble guerrier et indique une origine de vieille noblesse.

(2) E. RANGABÉ, p. 37, *Hurmuzaki*, I, c. XIII, pp. 69-80.

(3) 'Ιδιόχειροι Ἐφημερίδες, Κωνστ. Κατατζᾶ, dans *Hurmuzaki*, Documente, Vol. XIII.

détails sur Alexandre Ypsilanti dont il vient d'être parlé, et qui fut l'animateur du soulèvement des Grecs en Moldo-Valachie, en qualité de chef de la section régionale de l'Hétairia. Il était le fils d'un ancien Hospodar de Valachie et était aide de camp du Tzar de Russie (lequel était lui-même, dit-on, affilié à l'Hétairia, mais qui manifesta une vive hostilité au mouvement insurrectionnel.) Il déclancha le mouvement par sa proclamation, lancée de Jassy le 5 mars 1921, et restée célèbre :

« Hellènes, l'heure a sonné ; il est temps de venger notre religion et notre Patrie. Partout nos frères et nos amis sont prêts à nous seconder. En avant, Hellènes, en avant ! En nous unissant, nous disposerons d'une puissance formidable pour protéger nos droits ! »

Il avait pris la direction du mouvement insurrectionnel ; mais, dès le début, il essuya des revers. Ses troupes, encore mal organisées furent complètement battues à Dragochan. Lui-même se réfugia en territoire autrichien, mais là, sur l'ordre de Metternich, premier ministre du gouvernement de l'Autriche, qui était, comme nous l'avons dit ailleurs, hostile à la cause de l'Indépendance, il fut arrêté et jeté en prison, où il mourut.

Son frère Démétrius le remplaça dans la direction de l'agitation, et, un peu plus tard, se couvrit de gloire en Grèce, dans diverses circonstances.

* * *

Mais celui qui s'est fait remarquer par son œuvre plus que tous les autres Vlasto de Roumanie, c'est Jean Vlasto, connu également sous le nom d'Arapakis. C'est, du reste, sous ce surnom qu'il est noté chez les historiens, surnom qui fut donné à sa famille on ne sait dans quelles circonstances. Il descendait en tout cas de Demètre Vlasto, kapou-kéhaya, dont nous venons de parler. Il appartenait donc à une famille qui a occupé de nombreuses hautes

charges. En 1762, nous le trouvons mêlé à une affaire compliquée, qui, malheureusement, est racontée par A. Comnène-Ypsilanti, auteur et homme d'État, qui vivait à la même époque en Roumanie, et qui, par conséquent, étant lui-même mêlé aux affaires politiques, s'exprime avec une hostilité visible contre Arapakis. Néanmoins, comme c'est celui qui raconte les faits avec le plus de détails (car Daponte (1) n'en parle que très brièvement), nous donnons ici une traduction de son récit.

Nous ne pouvons donner, ne fût-ce que succinctement, un tableau de la situation anormale dans laquelle se trouvait à cette époque la Roumanie, ni raconter les vicissitudes historiques que ce pays a traversées alors, et qui furent la cause des événements qui vont nous occuper, car ce serait dépasser les limites de la présente étude. Nous nous bornerons donc à reproduire ici le passage qui s'y rapporte (2) :

« L'Ouléma Tchalcadji zadé remit en 1762 au sultan un rapport, où il blâmait l'administration du prince Constantin Mavrocordato, rapport dont un boyard valaque émigré et parent de Brancovan lui avait fourni les éléments. Le sultan, en ayant fait part au grand vizir, celui-ci lui répondit : « Je n'ai pas présenté Constantin pour ne pas être obligé de m'expliquer sur sa façon bonne ou mauvaise de gouverner ; je sais seulement que, conformément à mes ordres (il faut remarquer ceci), il a payé beaucoup d'anciennes dettes aux Turcs, aux Chrétiens (Grecs et Arméniens) et aux Juifs. Et, à ce propos, je l'avais prévenu, que si quelqu'un portait plainte au Divan pour une affaire pareille, je le condamnerais à sa honte à payer ses créanciers ». Sur ces entrefaites, le khasnadar Arapakis informa la Porte que les boyards valaques avaient pris la

(1) Δαπόντε, c. pp. 79-81.

(2) Α. Ύψηλάντης, d. pp. 394-398.

fuite, après avoir volé la recette de l'impôt sur le gros bétail ou vacarit (recette qui avait été recueillie l'année précédente, en 1761, sous le règne de Charles Ghika), et il demandait un firman pour faire revenir ces boyards. Or Arapakis mentait, car les boyards en question apportaient à Constantinople une requête dans laquelle Constantin Voda était accusé à tort d'avoir prélevé une somme de dix mille bourses dans le pays, dans l'espace de dix-huit mois. Néanmoins, le firman fut accordé, mais deux de ces boyards, les principaux, ne furent pas arrêtés, et ils se rendirent à Péra, où, par l'entremise du boyard valaque précité, parent de Brancovan, ils remirent leur requête à Tchalcadji zadé, qui la fit parvenir au sultan. Celui-ci donna aussitôt l'ordre à Arapakis de lui mettre par écrit les motifs de la fuite des boyards. Arapakis écrivit ce qu'il avait déclaré de vive voix, donnant pour cause le vol du vacarit. Le sultan, irrité, le fit envoyer aux galères « comme menteur », et donna au grand vizir l'ordre bizarre de déposer Constantin Voda, innocent de toute cette intrigue, et cela afin de pouvoir confisquer à son profit les dix mille bourses. Cependant, le grand vizir fit observer qu'il était impossible que Constantin Voda ait pu percevoir une somme aussi considérable ; que ce prince n'avait touché à l'argent du Trésor que pour les besoins du pays ; et que s'il avait acquitté quelques anciennes dettes personnelles, c'était sur son ordre même, à lui grand vizir. D'ailleurs, ajouta le grand vizir, « s'il lui reste quelque chose, il va le cacher aussitôt, informé de l'emprisonnement de son Kapou-Kehaïa ». On décida donc de faire sortir de prison le Khasnadar Arapakis, chargé d'affaires de Constantin Voda. Cet Arapakis avait menti deux fois, simplement pour se tirer d'affaire ; il croyait se soustraire ainsi à l'accusation des boyards contre Constantin Voda, en inventant lui-même une autre accusation, aussi peu fondée, ce qui embrouillait tout, même au détriment de Constantin Voda. En outre, on fit aussi sortir de prison Nicolas Soutzo,

chargé d'affaires du prince Callimaki, que le grand vizir avait fait incarcérer « pour avoir dit du mal de lui », et s'être vanté de n'avoir pas besoin de son intervention pour créer Callimaki prince de Valachie. Or Soutzo avait promis au sultan, par l'entremise d'un nommé Tahir, trente bourses (il est singulier tout de même que le sultan eût besoin de trente bourses) à titre de rançon personnelle, et c'est pour cela que, quand le grand vizir proposa au sultan l'élargissement d'Arapakis, le souverain aurait à son tour proposé la mise en liberté de Nicolas Soutzo. Ainsi donc, après avoir recouvré leur liberté, Arapakis et Nicolas Soutzo, demandèrent en 1763 au Kéhaïa-bey ottoman des lettres de recommandation de la part du grand vizir, afin de se rendre, Arapakis en Valachie et Soutzo en Moldavie, pour faire cesser la discussion qui s'était élevée dans les deux principautés au sujet de leur emprisonnement, discussion qui nuisait, d'après eux, à la perception des impôts. Cependant le grand vizir crut devoir répondre qu'il valait mieux faire un renouvellement (c'est-à-dire un nouveau chassé-croisé de règnes), sans que les princes payassent les sommes habituelles, qu'ils donneraient en temps convenable. Le renouvellement eut donc lieu ; mais, tandis que celui accordé à Callimaki était sincère, celui accordé à Constantin Mavrocordato n'était que simulé, et la raison très claire en était la situation matérielle de fortune de Constantin Voda. On chargea bien l'iskemmé-agassi de porter le firman de renouvellement à Bucarest, mais en route, dans le voisinage d'Andrinople, on lui fit tenir un hattî chérif, par lequel le sultan déposait Constantin Voda. Le grand vizir était malade et souffrant du diabète ; il n'osa pas ou ne voulut proposer personne pour le trône de Valachie ; peut-être même était-on à la Sublime Porte excédé de tant d'intrigues. Cependant Tahir en profita, en mars 1763, moyennant une bonne récompense, pour faire nommer, à la place de Constantin Mavrocordato, déposé, Constantin Racovitza.

Aussitôt après cette nomination, les chargés d'affaires de Constantin Voda, Arapakis et Alexis Missoglou, furent jetés en prison ».

D'après Constantin Caradja (1), « le Prince Grégoire Callimaki fut emmené de force à Constantinople avec le Grand Interprète Nic. Soutzo et avec le Spathaire Jean Vlasto, dit Arapaki, son ministre... Arrivés à Constantinople, ils furent enfermés dans la prison du Sérail connue sous le nom de « Four ». Le prince Grégoire Callimaki et Nicolas Soutzo furent égorgés. Quant aux autres trois, ils restèrent dans le Four, où leur détention dura très longtemps ».

Au sujet de cette affaire il est conservé dans les archives de Venise (2) deux relations de Pierre Corner, Bayle de la République de Venise près la Sublime Porte. La première est datée de Péra, Constantinople, le 17 janvier 1762, et dit :

« Ces jours derniers, le Vizir a voulu manifester d'une façon plus évidente qu'il ne veut pas qu'on ose demander la grâce du Sultan sans qu'il en soit lui-même informé et que celui qui tenterait de le faire pouvait être certain d'éprouver les effets de son ressentiment. Le kapou-kéhaya du prince de Moldavie, Dragul (ou Drakos) (3) avait manœuvré par le moyen d'une princesse afin que le Grand Seigneur procédât à la révocation du prince de Valachie et à la substitution à sa place de celui de Moldavie. Arapakis, kapou-kéhaya du prince de Valachie, ayant eu vent de cette tentative, a voulu la contrecarrer. Dragul, mis au courant, a offert à Arapakis de lui payer ce qu'il allait toucher de son prince à condition de laisser faire et de ne pas travailler contre la déposition de son prince. C'est ce qui fut finalement convenu entre eux.

(1) Hurmuzaki, Documente, vol. XIII, p. 165.

(2) Archivio di Stato di Venezia disp. Constantin, Fi. 209.

(3) Il s'agit sans doute de Draguel Soutzo

Mais le sultan en fut informé et, en guise de punition, il les fit arrêter tous deux. Draguel aurait été décapité sur le champ s'il n'avait pas eu la bonne fortune d'avoir parmi ses créanciers quelques gens de la cour auxquels il devait de fortes sommes. Ceux-ci, de peur de perdre leur argent, ont intercédé pour que sa vie fût épargnée. Pour leur faire plaisir, le Sultan a commué la peine en celle des travaux forcés dans les galères avec le kapou-kéhaya de Valachie. Ils y sont encore... ».

Le même Bayle, dans son rapport du 2 février de la même année à son gouvernement, annonce que les « Kapou-kéhayas des deux princes de Moldavie et de Valachie ont été libérés des galères, grâce à de fortes sommes d'argent, sans qu'il y eut aucun changement de princes ».

Nous ne savons, en dehors des renseignements qui précèdent, rien d'autre relativement à l'activité de cet Arapakis, si ce n'est qu'en 1777 il était spathaire du prince Constantin Mourouzis de Moldavie, et que, l'année d'après, il se trouvait à Constantinople chargé d'une mission dont nous ignorons les détails. Mais de ces renseignements, maigres et bien confus, nous pouvons conclure que les intrigues ourdies contre lui et les calomnies dont il fut l'objet et dont A. Comnène-Ypsilanti se fit l'écho, n'ont pas interrompu la vie politique de cet homme intelligent et des plus actifs.





CHAPITRE XIX

LES VLASTO D'ATHÈNES

A quelle date les Vlasto firent-ils leur première apparition à Athènes ? Voilà encore une question à laquelle il n'est pas facile de donner une réponse satisfaisante, faute de données suffisantes. Ce n'est, en effet, qu'au xviii^e siècle qu'on trouve des documents relatifs à l'existence de cette famille à Athènes et encore ne donnent-ils que de piètres et vagues renseignements. D'où provenaient ces Vlasto et quand exactement s'établirent-ils à Athènes ? Nous l'ignorons. Venaient-ils de Constantinople ou de Crète ? La seconde supposition est la plus plausible, car d'autres familles crétoises s'établirent aussi à Athènes. Mais quelle que fût leur origine, ce qu'il y a de curieux, c'est que les Vlasto d'Athènes portaient le surnom de « Hollandais ».

* * *

Le « Journal » de Démétrius Callifronas (1) nous fournit à ce sujet le détail suivant :

« 1769, Mai 15, Vendredi. Démétrius Vlasto a rendu son âme à Dieu ».

C'est tout ce que nous savons du Vlasto en question.

(1) Θ. Φιλαδελφεύς, 'Ιστορία τῶν Ἀθηνῶν ἐπὶ Τουρκοκρατίας, Tome II, p. 320.

Quelques années plus tard, on rencontre un autre Vlasto portant le même prénom et voici dans quelles circonstances. En 1776, vint pour la seconde fois à Athènes, en qualité de voévode, le fameux tyran Hadji-Ali Hasekis, bête noire des Athéniens, et dont le nom, proféré encore de nos jours avec terreur, est devenu, à cause de sa cruauté, légendaire comme celui d'Ali Pacha de Janina. Le tyran, à son arrivée à Athènes, descendit chez Démétrius Vlasto (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme cité plus haut et décédé d'ailleurs sept ans auparavant). Ce fait prouve que ce second Démétrius Vlasto appartenait à la classe patricienne, car l'exigeant musulman dut certainement faire choix, pour s'y installer, d'une des meilleures maisons de la ville (1). Son rang élevé est confirmé par les liens de mariage qui unissaient la famille Vlasto à l'une des plus anciennes familles aristocratiques d'Athènes, celle des Bénisélos, qui, plusieurs siècles durant, se distinguèrent et remplirent maintes charges publiques. Parmi ces Bénisélos, la première place appartient à Alexandre, qui sacrifia sa vie pour la patrie. S'étant, en effet, rendu à Constantinople pour protester auprès de la Porte contre la mauvaise administration dont Athènes avait été dotée, il fut empoisonné, selon la coutume des Turcs, qui se débarrassaient des gêneurs en leur servant une « tasse de mauvais café ». Alexandre Benisélos avait épousé Pulchérie Vlasto (fille très probablement de Démétrius), dont l'amour et le dévouement conjugal sont restés légendaires. Mais écoutons plutôt M. Cambouroglou (2) :

« Chacun savait que Démétrius Vlasto avait trouvé la mort et seule sa femme continua jusqu'à ses derniers

(1) Θ. Φιλαδέλφους op. déjà cité. Tome II, p. 108 et Καμπούρογλου Δημ., Μνημεία τῆς Ἱστορίας τῶν Ἀθηναίων, Tome Ier, p. 107 (Chronique d'Anthime).

(2) Δ. Καμπούρογλου, Ἀθηναϊκὸν Ἀρχοντολόγιον. Οἱ Ἀρχοντες Μπενιζέλοι, p. 169.

jours à attendre son retour. Et combien tragique, en vérité, était le spectacle de cette vieille femme qui, à la moindre alerte, au moindre bruit que faisait la porte de la cour, se levait sur son séant en s'écriant : « c'est Alexandre, je l'entends! ». Le haut rang occupé dans la société d'Athènes par la femme de Bénisélos, appert de la satire athénienne bien connue, publiée pour la première fois par Constantin Christomanos dans ses « Etudes généalogiques » et d'une autre satire, également publiée par lui dans ses nouvelles études, et qui met aux prises d'une part la bonne Pulchérie Vlasto et de l'autre l'envieuse Philia Kondogouni. De son mariage avec la fille Vlasto, Alexandre Bénisélos eut trois fils ».

Pulchérie Vlasto, à en croire certains documents qui nous ont été conservés, vivait encore en 1826 (1).

D'autres documents nous parlent d'un procès de famille entre les trois fils d'Alexandre Bénisélos et trois frères Vlasto : le diacre Païssios, Spyridion et Nicolas, qui avaient acheté une maison dans le quartier actuel de la Métropole, puis l'avaient vendue aux fils Bénisélos. Le procès en question portait sur la validité de la vente et dura un demi-siècle entier.

* * *

Le 24 mai 1827, Kioutachi devient enfin maître de l'Acropole, que ses défenseurs grecs avaient transformée en citadelle et la plupart des habitants d'Athènes, surtout les notables, se voient obligés d'abandonner la ville redevenue turque et de se réfugier à Egine. La famille Vlasto fut parmi les émigrants. Mais, à Egine, la peste sévissait, et au nombre des victimes de ce terrible fléau on enregistre les noms de deux demoiselles Vlasto, Elengo et Catingo,

(1) Δ. Καμπούρογλου, — op. déjà cité, p. 171, note.

aussi jeunes que belles, et dont l'horrible mort a fait l'objet d'une élegie populaire intitulée « La Chanson de la Peste » que Christomanos a publiée (1).

* * *

Concernant le diacre Païssios Vlasto, mentionné plus haut, M. Démétrius Cambouroglou (2) nous fournit certains renseignements. Il nous apprend, par exemple, que ce Vlasto était prieur du couvent de Saint-André et Sainte-Philothée, bâti à Athènes aux frais de Philothée Bénisélos, qui fut canonisée par la suite. Dans un des documents qui nous ont été conservés, Païssios raconte lui-même l'histoire de ce couvent de religieuses et de l'école de filles qui en dépendait et qui joua un grand rôle dans l'éducation des Athéniennes sous la domination turque. Il retrace l'état misérable dans lequel le couvent était tombé en cette année-là (1822) de l'Insurrection grecque et rappelle, en un tableau suggestif, sa prospérité et sa richesse d'antan.

« Par ces temps troublés, écrit-il, et l'occasion leur en ayant été offerte, les Turcs, nos tyrans, ces persécuteurs de l'Eglise du Christ, ces infidèles, incendièrent, en même temps que toutes les églises d'Athènes, ce fameux couvent voué à notre Sainte Mère Philothée. Et maintenant non seulement le monastère a perdu tout ce qui faisait sa prospérité, mais les religieuses elles-mêmes manquent de tout ce qui constitue l'ordinaire. » Aussi Païssios fait-il appel à la générosité des prêtres d'Athènes et de leurs ouailles

(1) Δ. Καμπούρογλου, *Μνημεία* etc., Tome III, p. 140 (d'après une communication de C. Christomanos à la « Chronique » précise : « Cette année la peste enleva en deux jours Elenco Hollandezou (nous avons vu que tel était le surnom des Vlasto d'Athènes), fiancée à Jean Pantazis, âgée de 24 ans, et sa sœur Catingo.

(2) 'Αθηναϊκὸν Ἀρχοντολόγιον. Οἱ Ἄρχοντες Μπενιζέλοι, Athènes, 1921, pp. 98-100.

en faveur de la reconstruction de l'église et de quelques-unes des cellules (1).

Païssios Vlasto, pendant toute la durée de la Guerre de l'Indépendance, entretenit, outre l'école de filles qui existait déjà depuis longtemps, une école de garçons où il enseignait en personne.

* * *

Outre cette branche, il existe à Athènes une autre famille Vlasto qui s'est établie en cette ville aussitôt après la guerre de l'Indépendance hellénique. Dans un autre chapitre (2), nous avons vu que les trois fils de Constantin Vlasto, nommés Stylianos, Jean et Onouphrios, furent, tout jeunes encore, obligés, à la suite d'une insurrection, de quitter la Crète, et qu'au cours de leurs pérégrinations ils s'installèrent en Grèce.

Ils reçurent leur première éducation à Nauplie ; par la suite, Stylianos se fixa à Athènes, où il fonda une imprimerie, tandis que son frère Jean s'établit à Syra, où il se distingua comme professeur. Le troisième frère, Onouphrios, retourna en Crète et passa le reste de ses jours à Rethymno auprès de Mathieu Vlasto.

L'imprimerie et maison d'édition de Stylianos C. Vlasto s'ouvrit le 4 novembre 1841 ; elle était appelée à devenir une des plus importantes d'Athènes. Elle publia notamment plusieurs ouvrages scolaires de Jean C. Vlasto, de Syra, frère de Stylianos, et d'autres auteurs. A la mort de son fondateur, elle passa aux mains de ses deux fils, Constantin

(1) Archives de la Société Historique et Ethnologique de Grèce, n° 2132, et Δ. Καμπούρογλου, Μνημεία τῆς Ἱστορίας τῶν Ἀθηναίων, Tome III, pp. 236-238.

(2) Voir chapitre XI.

et Georges Vlasto qui continuèrent l'imprimerie et la librairie de la rue Hermès à Athènes. Constantin épousa Hélène Antoniadi ; mais en vérité celle-ci était née Hélène Melissino, issue de la famille archontale des Melissinos de Crète. Son grand-père a dû changer de nom afin de s'évader de Crète et échapper aux atrocités des turcs pendant la guerre de l'Indépendance. Il adopta ainsi le nom d'Antoniadi. Constantin et Hélène eurent deux fils, Styliano et Georges, qui sont aujourd'hui dans le commerce. D'autre part son frère George Vlasto épousa Théonie Orphanidès, fille du célèbre professeur et poète Théodore Orphanidès d'Athènes. Trois enfants naquirent de cette union, Constantin, Spyridon et Zoé. Cette dernière épousa Constantin Christofis, avocat à Athènes, et ses frères ont continué l'imprimerie de leur grand-père jusqu'à nos jours, poursuivant ainsi une carrière avantageuse aux lettres grecques pendant presque un siècle.





CHAPITRE XX

LES VLASTO EN ÉGYPTÉ ET AILLEURS

DANS le catalogue des Codes de la Bibliothèque Patriarcale du Caire, est classé un Code de 1822 en vingt pages, format in-octavo, contenant un « Office pour la montée du Nil, célébré naguère le premier dimanche après la fête de l'Ascension, actuellement transféré au dimanche de la Toussaint » (1). On lit à la dernière page de ce « Code » :

« Le présent office a été composé par S. B. le très docte et très Saint-Patriarche Monseigneur Gérassime, qui succéda, dit-on, à Cyrille Loukaris. Exposé aux effets du temps, cet office disparut presque complètement avec ses autres œuvres. Il n'en est resté qu'une copie pleine de toute sorte de fautes et que S.B. notre très docte et très Saint Patriarche Théophile, originaire de la Libye, a corrigées. Il fut soigneusement copié, comme on le voit, par Démétrius Vlasto, négociant, originaire de l'île de Rhodes, sur les instances du T.R. Nectarius, archimandrite, grand vicaire

(1) G. Charitakis : Catalogue des Codes datés de la Bibliothèque patriarcale du Caire (dans « Annuaire de la Société des Etudes byzantines », IV^e année, p. 190) ; L'Office a été publié par Papadopoulos-Kerameus dans « Varia sacra graeca » Pétrograd, 1909, pp. 184-212.

du siège d'Alexandrie. Que ceux qui le réciteront prient pour nous ! En Egypte, le 4 mai MDCCCXXII. L'humble scribe : Démétrius Vlasto ».

La même collection de Codes de la Bibliothèque Patriarcale du Caire possède un autre Code dont les titres ainsi que les ornements des lettres capitales initiales sont imprimés en rouge, et qui contient l'office de Saint-Marc, de Saint-Luc, etc. Sur une des pages se trouve la note suivante :

« Le présent office a été écrit, sur les conseils et injonctions du T.R. Nectarius, grand archimandrite et vicaire du siège d'Alexandrie, par l'humble commerçant Démétrius Vlasto, originaire de Rhodes, à l'usage des frères chrétiens et pour la gloire de l'illustre apôtre et évangéliste Saint-Marc. Que ceux qui le récitent prient pour moi ! En Egypte, le 29 mai MDCCCXXII. Le très humble scribe : Démétrius Vlasto ».

Ces indications établissent qu'il existait en Egypte, au commencement du XIX^e siècle, un Vlasto, commerçant instruit, originaire, selon ce qu'il dit lui-même, de Rhodes. Il s'ensuit qu'il y avait à Rhodes aussi une branche de cette famille. On ne sait si cette branche provenait de Grèce ou de Chio, dont étaient originaires les divers Vlasto qui étaient établis comme négociants dans différentes parties de l'Europe. Pour avoir des renseignements à ce sujet, nous nous sommes adressé à M. G. Drakidès, un lettré de Rhodes qui, du côté maternel, descend de la famille Vlasto. Celui-ci nous a donné quelques éclaircissements fournis par sa vieille mère. Un Jean Vlasto s'était réfugié en 1750 à Rhodes. Il venait de Crète. On ne sait pas s'il avait quitté son île natale volontairement, ou s'il s'en était enfui après quelque révolte avortée. Il avait épousé une Rhodienne, dont il eut trois enfants : Démétrius, Apostolos et Maroula. Démétrius épousa Phèdre Castrisi ; Apostolos se maria à Mariétoula Andronic Papa-Philippe (arrière-grand'mère de M. Drakidès). Quant à Maroula,

elle épousa Démétrius Venetoclès, grand-père des deux grands bienfaiteurs de la Nation. Apostole s'occupait aussi de lettres. Il avait formé une bibliothèque intéressante, contenant des éditions grecques très rares et des incunables, qui se trouvent aujourd'hui chez M. Drakidès.

Nous n'avons pu recueillir d'autres informations pouvant établir si Démétrius Vlasto d'Alexandrie était le fils de Jean Vlasto.

* * *

Des membres de la famille Vlasto, venant de Crète, se sont dispersés, à différentes époques, dans d'autres îles de l'Égée. Malheureusement il est impossible de recueillir des renseignements à leur sujet, soit que la plupart d'entre eux aient disparu, soit que ceux qui survivent ignorent les détails se rapportant à leur origine.

Nous savons qu'à part celle de Syra, une famille Vlasto a existé en l'île de Milo et une autre dans l'île d'Andros. C'est ainsi que nous trouvons dans l'histoire de cette dernière île, dans un document de 1798, un Jean Vlasto parmi les notables de l'île (1). Nous rencontrons également à Andros un Mélétius Vlasto, nommé dans un manuscrit appartenant à Mr. D. Paschalis et dont ce lettré a fait don à la bibliothèque de l'Université de Salonique. Ce manuscrit porte le titre : « Les dix discours de Digénis Acritas » (2). C'est une transcription en prose de l'épopée de Digénis Acritas, le héros légendaire des temps byzantins. Ce manuscrit est daté de 1632 et porte au bas du code le nom de celui qui l'a écrit : « Mélétius Vlasto ». Interrogé par nous, l'éditeur du manuscrit a répondu ce qui suit :

« J'ai trouvé le manuscrit, il y a quelque trente ans, à

(1) Δημ. Πασχάλη : 'Η νῆσος Ἄνδρος. Vol. II, p. 277.

(2) Publié dans la revue « Λαογραφία » d'Athènes.

Andros. Comme il contient certains idiotismes du dialecte de Chio, j'ai émis dans ma préface l'hypothèse que Mélétius Vlasto, qui a écrit ce code, pouvait être originaire de Chio. Mais ces idiotismes ne sont pas nombreux. Il n'est donc pas impossible que le copiste du code soit un Andriote, étant donné qu'il existait à Andros des familles Vlasto. J'en parle dans mon « Histoire d'Andros ».

Nous trouvons, en effet, en 1798, dans les susdits documents, des notables de l'île portant le nom de Jean Vlasto (1). Le même M. D. Paschalis nous a communiqué les noms de divers Vlasto qui habitèrent l'île d'Andros. Il recueillit ces noms parmi les documents officiels qui existent. Ce sont : Pancrace Vlasto, très prospère au xvi^e siècle; Ignace Vlasto, vivant en 1647; Galaction Vlasto, cité dans un acte de 1693; Nicolas Vlasto, habitant le bourg de Corthion d'Andros, et duquel Samuel Plasimis acheta au commencement du xviii^e siècle, pour la somme de 633 piastres, un terrain dans le village Moshiona sur lequel il fit bâtir une école, et enfin Stamatios Vlasto, qui habitait en 1776 à Kato-Kastro.

* * *

Il existe dans le catalogue des Codes de la Bibliothèque Patriarcale du Caire un Code de 336 feuillets portant la note suivante :

« Écrit de la main de Mélétius Vlasto, diacre, le 12 décembre 1622 ».

Ce code contient le « Kyriacodromion » de Maxime le Péloponésien.

La patrie de ce Vlasto n'est mentionnée nulle part, ce qui fait que nous ne savons pas s'il était originaire de Crète. A cette époque, vivait encore Mélétius Vlasto le lettré, à qui nous avons consacré un chapitre spécial de ec

(1) Δ. Πασχάλη, 'Ιστορία τῆς Ἄνδρου, I, II, p. 277, du même auteur.
'Η Ἑλληνικὴ Σχολὴ τοῦ Κάτω Κάστρου ἐν Ἄνδρῳ, p. 15.

livre. Mais nous doutons fort qu'il s'agisse d'un même personnage, car ce dernier était un hiéromonaque (moine), tandis que l'autre était un diacre.

Dans la revue grecque intitulée « Le Mercure Savant » (1), publiée à Vienne en 1821, et à laquelle collaboraient les hommes de lettres grecs les plus distingués, nous avons trouvé une étude de l'Allemand Mause, sur « l'Histoire de la Poésie grecque » traduite en grec par Etienne Vlasto, de Chio, qui, selon une note de l'éditeur, n'avait alors que quatorze ans et était élève des fameux professeurs grecs Néofitos Vambas et C. Vardalahos.

(1) « Λόγιος Ἐρμῆς », 1821, p. 79-90.





CHAPITRE XXI

INSCRIPTIONS CONCERNANT LA FAMILLE VLASTO

OUTRE les monuments écrits que nous a légués l'Histoire, perpétuant le rôle considérable et si varié joué par la famille Vlasto, il existe d'autres témoignages, aussi irrécusables et aussi importants : les inscriptions dispersées dans divers monastères et églises. Peut-être y en existait-il d'autres, mais ce que nous avons dit au sujet des documents écrits s'applique également aux témoignages gravés dans le marbre, c'est-à-dire qu'à la suite des vicissitudes, des innombrables révolutions, incendies et pillages de tous genres, auxquels la Crète fut en proie, nombreux furent les monuments crétois qui disparurent, y compris le fameux couvent d'Arcadi. Mais n'ayant aucune donnée au sujet de ces derniers, force nous est de nous borner aux monuments existants, dont voici la description en ce qui concerne les Vlasto.

Dans le couvent historique d'Arcadi, près de l'église, se trouve la « communauté » qui comprend les cellules, l'office, la cuisine et la « table », c'est-à-dire le réfectoire où les moines prennent leurs repas en commun. Cette salle, bien que très spacieuse, a son plafond d'une seule pièce. La grande porte du réfectoire est surmontée d'une icône de la Vierge portant l'Enfant Jésus et au-dessous de laquelle on lit l'inscription suivante :

ΠΑΜΜΕΓΑ ΜΟΧΘΟΝΑ ΕΞΑΙΟ ΒΛΑΣΤΟΥ ΗΓΕΜΟ-
ΝΟΙΟ ΔΕΣΠΟΙΝΑ Ω ΜΑΡΙΑ ΦΙΛΤΡΟΝ ΑΠΕΙΡΕΣΙΟΝ
Α Χ Ο.

Il appert de cette inscription qu'en 1670, soit un an après l'occupation de la Crète par les Turcs, le prieur du couvent d'Arcadi était un Vlasto (dont le prénom ne nous a pas été conservé), et que c'est lui qui a fait construire à ses frais le réfectoire du monastère.

Dans le voisinage de l'Arcadi, avant d'arriver au couvent proprement dit, et aussitôt après avoir franchi le ravin, se trouve une petite citerne en pierre, contenant de l'eau de source. Au-dessus de cette citerne, existe une inscription manifestement plus ancienne que la citerne elle-même. Nous en déduisons qu'il y avait là jadis une première citerne, qui fut détruite par le temps et remplacée ultérieurement par la citerne actuelle, mais sans que l'on portât atteinte à l'inscription préexistante. Cette inscription atteste que le prieur Vlasto réussit, grâce à sa perspicacité, à découvrir une source d'eau potable en ce lieu désert, et à construire, en 1651, cette citerne si bienfaisante aux passants. L'inscription en question est ainsi conçue :

AX ΑΦΘΟΝΑ ΤΙΣ ΔΕ ΝΑΜΙΑΤΑ ΚΡΗΝΗΣ ΔΩΚΕΝ ΟΔΙΤΑΙΣ ΝΑ΄
ΕΛΑΦΟΝ ΗΓΟΜΕΝΥΣ ΕΒΡΕΣΙΣ ΟΣΙΤΑΪ

L'éminent historien de la Crète médiévale, M. Gerola, croit qu'il s'agit du même prieur Vlasto qui est mentionné dans l'inscription précédente et qui semble avoir été un homme d'une grande activité et d'une haute intelligence.

* * *

Près du village de Roustika, province de Rethymno, où la plupart des membres de la famille Vlasto se retirèrent après l'occupation de la Crète par les Turcs, existe un couvent, voué au Prophète Elie. Bâti au cours des dernières années de la domination vénitienne (1637), ce monastère continua d'exister sous la domination turque,

mais fut, lors de l'Insurrection grecque (1), et plus exactement en septembre 1823, incendié par les Ottomans.

Aujourd'hui, il ne subsiste du monastère du Prophète Elie que l'huilerie et la cuisine, ainsi que le fait savoir un manuscrit conservé dans les archives monacales. Mais, selon une tradition orale qui nous a été confirmée par le prier actuel, le père Dascalakis, il paraîtrait que seuls les bâtiments auraient brûlé, tandis que l'église aurait été préservée ; mais, qu'en 1831, une fois la tranquillité revenue, cette église aurait été abattue, comme trop exigüe, et remplacée par l'église actuelle, plus grande, et que seul l'angle nord-ouest, avec une petite partie de la muraille nord, avait, à titre de souvenir, trouvé grâce devant la pioche des démolisseurs. Au-dessus de ce mur se trouve encore le clocher de l'église sur le soubassement duquel est gravée, en grandes lettres, l'inscription suivante (an 1637) :

ΔΙΧΛΗ Η ΟΥΛΗ Κ + ΑΕΗCIC ΚΕΙΘΑΩC ΤΟΥ ΑΟΥΛΟΥ
ΘΥΜΗΤΡΟΦΑΝΟΣ ΙΕΡΟΜΟΝΑΧΟΣ ΒΑΔΕΞΕΙΣ ΜΕΝΘ

D'autre part, au-dessus de la porte extérieure du Monastère, existe une autre inscription (an 1641) gravée en lettres pareilles, et ainsi conçue :

ΑΧΜΑΙΒΑΙΒΑΑΕΗCIC ΚΕΙΘΑΩC ΔΑΒΑΘ ΘΥΜΗΤΡΟΦΑΝΟΥ ΙΕΡΟΜΟ
ΑΧΟΥ ΤΟΥ ΒΑΔΕΞΚΑΙΚΑΘΗΓΟΥ ΜΕΝΘ ΠΟΤΑΡΜΑΚΟΜΑΝΟΛΟΠΟΣ Δ

De ces deux inscriptions, il ressort que ce monastère a été construit par son prier, le père Métrophane Vlasto, dit Marcomanopoulos. Comme nous l'avons expliqué ailleurs, les grandes familles crétoises, en se multipliant, donnaient à chacune de leurs branches un surnom pour les distinguer entre elles. Souvent même le surnom prévalait et prenait la place du nom primitif. En l'espèce,

(1) Creta Cristiana, Candie, 1913, t. II, p. 340.

nous nous trouvons en présence à la fois du nom et du surnom du prieur Métrophane Vlasto, qui appartenait à la branche des Vlasto surnommée Marcomanolis, surnom qui figure également dans une autre inscription, en l'église Saint-Jean.

* * *

La chapelle de Saint-Jean de Myradi se trouve à proximité du monastère de Roustika, dont elle constitue une dépendance. A l'intérieur du sanctuaire, et à sa partie supérieure, on trouve, scellée dans le mur, une plaque carrée, en pierre ordinaire, encadrée dans une moulure, et portant en son centre l'inscription suivante :

ΩΚΟΔΟΜΗΤΑΙ ΜΕΝ Ο ΝΑΟΣ ΟΥΤΟΣ
Ο ΕΙΣ ΟΝΟΜΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΕΝΔΟΞΟΥ
ΠΟΣΤΟΛΟΥ ΚΑΙ ΕΥΑΓΓΕΛΙΣΤΟΥ ΠΑΡΘΕΝΟΥ
ΤΟΥ ΘΕΟΛΟΓΟΥ ΚΑΤΑ ΤΟ ΑΦΨΤ' ΕΤΟΣ
ΕΝ ΜΗΝΙ ΟΚΤΩΒΡΙΟΥ Η' ΑΝΑΛΩΜΑΣΙΝ
ΔΕΚΑ ΚΑΙ ΠΡΟΘΥΜΙΑ ΠΑΡΑΣΚΕΥΟΥΛΑΣ ΒΛΑΣΤΟΥ
ΤΟΥ ΠΟΤΕ ΚΥΡΟΥ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥ ΚΑΙ ΤΟΥ
ΚΥΡΟΥ ΓΕΡΑΣΙΜΟΥ ΠΕΤΡΟΠΟΥΛΟΥ ΠΟΤΕ
ΜΑΡΚΟΜΑΝΟΛΗ

ΩΚΟΔΟΜΗΤΑΙ ΜΕΝ Ο ΝΑΟΣ ΟΥΤΟΣ
Ο ΕΙΣ ΟΝΟΜΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΕΝΔΟΞΟΥ
(Α) ΠΟΣΤΟΛΟΥ ΚΑΙ ΕΥΑΓΓΕΛΙΣΤΟΥ ΦΙΛΟΥ ΚΑΙ
ΠΑΡΘΕΝΟΥ ΙΩ. ΤΟΥ ΘΕΟΛΟΓΟΥ ΚΑΤΑ ΤΟ ΑΦΨΤ'
ΕΤΟΣ ΕΝ ΜΗΝΙ ΟΚΤΩΒΡΙΟΥ Η' ΑΝΑΛΩΜΑΣΙΝ ΔΕ
ΚΑΙ ΠΡΟΘΥΜΙΑ ΠΑΡΑΣΚΕΥΟΥΛΑΣ ΒΛΑΣΤΟΥ
ΤΟΥ ΠΟΤΕ ΚΥΡΟΥ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥ ΚΑΙ ΤΟΥ
ΚΥΡΟΥ ΓΕΡΑΣΙΜΟΥ ΠΕΤΡΟΠΟΥΛΟΥ ΠΟΤΕ
ΜΑΡΚΟΜΑΝΟΛΗ.

La construction de cette église a précédé de beaucoup celle du monastère, et ses fondateurs Paraskevoula Vlasto et Gerassime Pétropoulos, fils de Marcomanoli (1576), semblent avoir été les ancêtres du père Métrophane, fondateur du couvent ; et il se peut que celui-ci, par sa mère, descendît des Vlasto, et, par son père, des Marcomanolis, et que ce fût pour cela qu'il portait les deux noms, celui de son père et celui de sa mère, plus connu et plus marquant (1).

Dans cette même église, existe une autre inscription (1626), gravée sur une plaque en marbre et ainsi conçue :

ΑΧΚΣΤ. ΜΗΝΙ ΜΑ·Ι·ΟΥ..... ΣΤΑΝΤΙΝΟΥ ΤΟΥ
ΒΛΑ...ΟΥ ΜΑΡΚΟΜΑ....

Il s'agit évidemment ici de Constantin Vlasto Marcomanoli, petit-fils du mari de Paraskevoula Vlasto-Marcomanoli, dont nous parlons au chapitre relatif aux Vlasto sous la domination de Venise.

Les inscriptions qui précèdent nous indiquent clairement par quelles phases ces noms ont passé. Ainsi il est hors de doute que Gerassime Pétropoulos avait pour père le nommé Marco-Manolis (car sous la domination vénitienne, aussi bien en Crète que dans les Iles Ioniennes, les doubles prénoms étaient courants, comme c'est le cas, même aujourd'hui, en Occident, et que le prieur Métrophane, descendant dudit Pétropoulos, laissa tomber le nom de Pétropoulos et transforma le nom Marcomanolis en Marcomanolopoulos.

*
* *

En l'église de la Vierge d'Archanès, située à l'extrémité septentrionale du bourg, il existe une petite plaque tumu-

(1) Στ. Ξανθουδίδη, « Χριστιανικά ἐπιγραφαὶ ἐκ Κρήτης » publiées dans la Revue « Ἀθηνᾶ » d'Athènes, 1903. Tome XV, p. 153, et suiv.

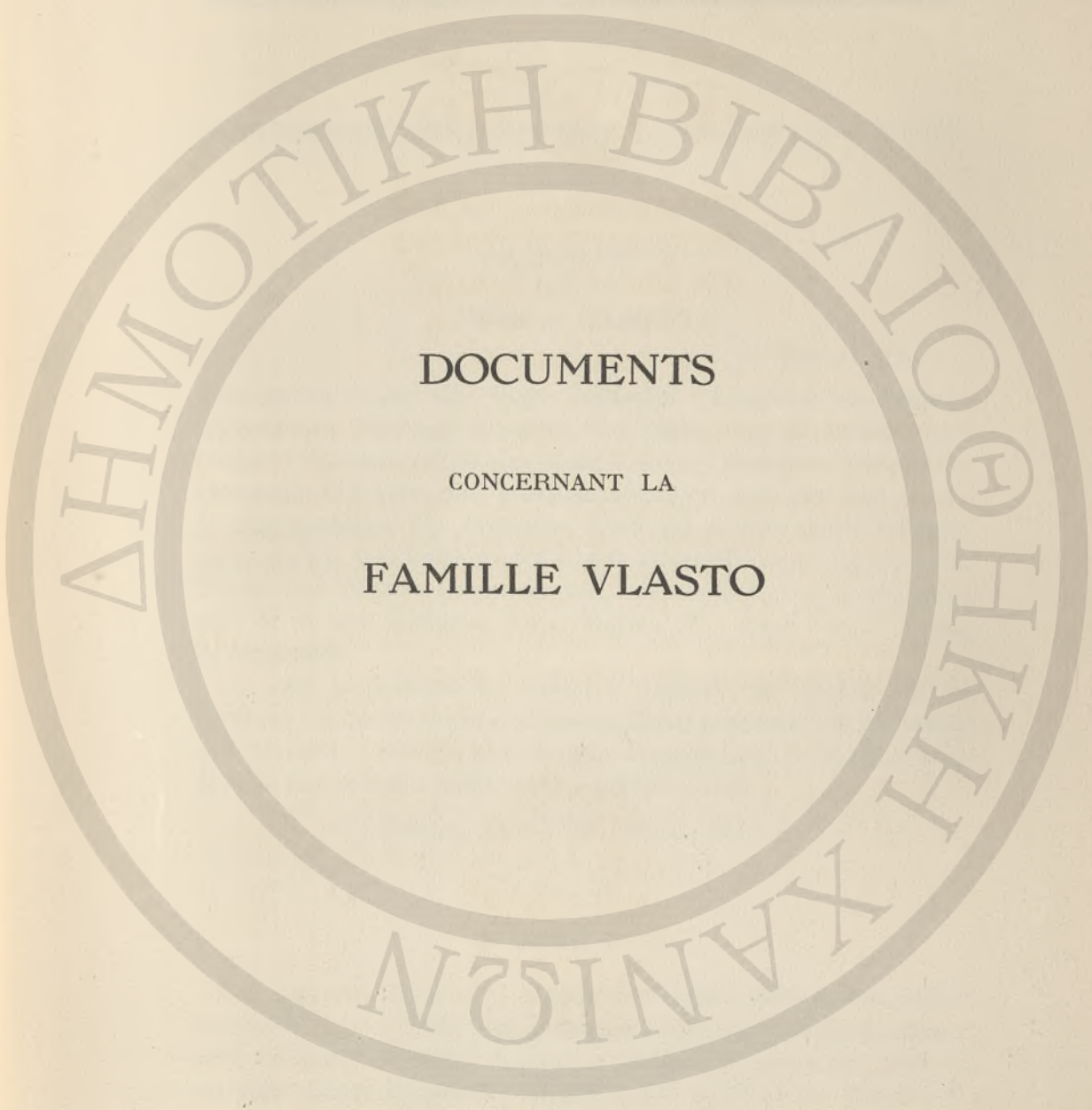
laire en marbre. Celle-ci se trouve aujourd'hui enchassée dans le banc de pierre placé devant l'église et porte l'inscription suivante (an 1725) :

ΑΥΚΕ
ΜΗΧΑΝΗ ΜΕΝ ΠΗΛΙ ΓΡΟΣ ΘΑΝ^Ω
ΑΝΕΪΤΕΙ ΒΛΑΨΘ ΔΕ ΣΩΜΑ ΜΑΚΑ
ΡΟΣ ΩΔΕ ΚΕΪΤΑΙ ΘΑΝΑΤΩ^Ω
ΔΕ ΕΪΘΗΤΑΙ ΤΥΧΕΪΝ ΤΗΣ
→ ΣΩΤΗΡΙΔΟΣ ←

Dans cette épitaphe, les idées et les réminiscences archaïques (comme par exemple que le corps gît dans la tombe tandis que l'âme s'envole au ciel) se mêlent à l'invitation, essentiellement chrétienne, adressée aux passants, de prier pour le salut du défunt, Michel Vlasto (1).

(1) Στ. Ξανθουδίδη Op. cité et « Antologia Graeca » Epigram. (Edition Teubner Tome I, p. 61 et Tome II, p. 86.





DOCUMENTS

CONCERNANT LA

FAMILLE VLASTO



DOCUMENTS CONCERNANT LA FAMILLE VLASTO

Document n° 1.

NICOLAS VLASTO

11 Marzo 1514.

In questo zorno sier Piero Contarini l'Avogador di Comun, cognominato Philosopho, porteo in Colegio, e poi al principe uno scrigno fo trovato per uno sarto de S. Zuan Crisostino al tempo de l'incendio di Rialto, dice trovò in aqua, nel qual era una caseta di raso cremisine ben ordonata, dove era dentro molte reliquie, come par per una bolla grecha con la sottoscrition di sier Lunardo Bembo vien baylo a Costantinopoli, che era li dentro, le qual reliquie fo di una madonna Anna Matara fo... qual Nicolò Vlastò fu suo herede.

Or pare al principe far metter le reliquie nel santua rio di S. Marco ; et mandato per sier Andrea Gritti procurator di la Chiesa et li castaldi, e tolto in nota la dita consignation, fu posta in loco dove se tien le zoie e reliquie che è nel santuario...

(Sanudo. Vol. XVIII, Pag. 127).

Document n° 2.

Con Decreto dell'Ecc.^{mo} Senato 24 Luglio 1766 furono eretti in Contea li pochi beni esistenti nella Provincia dell'Istria situati nelli territorij di Buje, Parenzo e Pirano di particolar ragione del fedel Conte Costantino Vlasto, tanto a favor suo quanto di suo figliosuo figliuolo e sua descendenza masculina, ed in mancanza di essa nelli descendentij maschi delle N. N. D. D. Elena Priuli,

moglie del N. H. Alessandro Priuli et della N. D. Maria Anna Corner moglie del N. H. Antonio Maria. Appar investitura nel fedel Conte Constantino Vlasto de di 4 Agosto 1766, con nota de beni Falda Feudi Novi.

Altra investitura rinnovata nel fedel Co. Zorri Vlasto, stante morte del fedel Co. Costantino de di 31 Agosto 1774.

Altra investitura nel fedel Co. Costantino Vlasto, stante morte del fedel Co. Zorri di lui padre, 30 Agosto 1793.

(Catastico d'Investiture : Istria.

Stessa busta 730- L. I, 3, pag. 21).

Document n° 3.

1707, 9 settembre.

Ser.^{mo} Principe,

Per redimere in qualche parte la nostra povera famiglia, doloroso rifiuto delle rovine di Candia, siamo costretti noi divotissimi e fedelissimi sudditi Nicolo e fratelli Vlasto promuovere varii litigi contro più persone e particolarmente contro li Signori Pietro e Zuanne fratelli Corporesi, q. Nicolo, che detengono alcuni nostri beni in Parenzo e suo distretto acquistati dal q.^m nostro Padre e furono le miserabili reliquie delle molte fortune abbandonate in mano de Barbari. Se dovessimo soggettarsi a lunghi giri e dispendi forensi si renderebbe impossibile alla nostra povertà l'uso delle nostre ragioni, dovendo massime incamminar gli atti a Parenzo, che poi sono soggetti in appellazione a Capodistria con indispensabile necessità di viaggi e spese intollerabili. Questo è l'efficace motivo che ci obbliga ad umiliare alla Ser.^a V. i nostri voti perchè in atto di R. Clemenza deleghi tutte le controversie tam active quam passive al Mag. ^{to} Ecc. ^{mo} di superior, e dove parerà a V. Ser.^a con l'innappellabilità negli articoli, e con la solita appelazione nel merito agl'Ecc.^{mi} Cos.ⁱ e Collegi, a fine di poter con maggior brevità e minor incomodo terminare i litigi, e sia la grazia una benigna compensazione a travagli sofferti et estermiinii incontrati dalla nostra riverentissima famiglia in Regno, dove tanti dei nostri et in partocolare Costantino Vlasto, nostro Zio paterno, Giorgio

e Marco di lui figliuoli e nostri primi germani, sacrificarono oltre le sostanze il sangue e la vita alle pubbliche glorie. Grazie !

Che sia accettata e posta in Canc. Duc.

Gier. Ant. Alberti.

Nod. Ducal.

(Id. Id. Fasci. A.-)

Document n° 4.

Nel nome di Christo, Amen.

L'anno della Sua Santissima Natività 1765 Ind. XIII, giorno veramente di Giovedì li 14 del mese du Novembre, nelli tempi del Serenissimo Principe e Signore Nostro, Ecc.^{mo} il Sign. Alvisse Mocenigo, per Iddio Grazia inclito Dose di Venezia, e del Regg.^{to} del N. H. Ser Cristoforo Boldù, Conte di Zara e sua giurisdizione ed alla presenza degli infrascritti testimoni.

D'ordine dell' Ill.^{mo} Sign. Conte, mi sono trasferito io Alberto Corradini, Cancelliere Pretorio, servito da Iseppo Sanità Comandador, nella chiesa di S. Simeone di questa Città et ici all'Altar Maggiore con le formalità solite e consuete ho indotto e posto all'attual real e corporal possesso il Rev. Don Zuanne Vlasto, Sacerdote di questa Metropolitana del mancionariato vacato per la morte del Rev. Don Giuseppe Girlanda della Collegiata di San Simeone, come da lettere 12 corr. di questa Curia Arcivescovile scritte a questa Publica Rappresentanza con tutti gli obblighi proventi e rendite a quello spettanti ed appartenenti cose di fatto che di consuetudine con honore et avere come godevano i di lui predecessori, avendo esso Rev.^{do} Don Zuanne Vlasto toccato l'altare giurato di ossequiare, diffendere le ragioni dello stesso manzionerato da qualunque pregiudizio in forma affine ecc...

Presenti :

Io Rev. Don Bartolo BIANCHI,

Don Innocente CALERI,

(Ducali, Terminazioni. — Conti Veneti in Zara.

Libro VI — pag. 16).

Document n° 5.

Noi Antonio Loredan per la Ser.^{ma} Republica di Venezia, Conte di Zara e sua giurisdizione.

La Chiesa di S. Zuanne esistente in questa spianata che sin hora officiata da Sacerdote deluto Greco servi a po... a beneficio spirituale de Morlacchi novi habitanti, del rito medesimo ricoverati e fermati nella prossima passata guerra d'intorno a questa Città, colla partenza dei quali distribuiti dall'inesplicabile prudenza et vigilanza dell'Ill.^{mo} et Ecc.^{mo} Provv. Gen. delle Provincie Barbaro per la reabitatione delle ville et luochi di questo ampio territorio dilatato con li recenti acquisti fatti dall'armi publiche necessariamente partirsi, deve anco il prefato sacerdote et amministrare gli opportuni sacramenti alli predetti nuovi habitanti del rito greco. Onde restando vacua la chiesa di S. Zuanne già detta, conviene alla Christiana pietà e il culto divino istituire altro sacerdote del rito medesimo che vogli assistervi et officiarla. Informati Noi degli ottimi costumi e modesto relioso vivere del Rev.^{do} Don Gregorio Vlasto dal Zante, Sacerdote Greco, con l'autorità del Regg. Nostro l'habbiamo eletto et deputatto per capellano della sopra accennata Chiesa di S. Zuanne sua vita durante con tutti gli obblighi, privilegi, preheminenze et utilità alla Capellania di ragione spettanti, cosi chè in avvenire habbia ivi ad impiegarsi et essercitare le sue parti nel culto et officatura di quella, sottoponendo però la presente nostra terminatione alli prudentissimi riflessi dell'Ecc.^{mo} Sign. Provv. Generale per la sua confirmatione. Comettemo intanto che ne segua il necessario registro ove occorre.

In quorum.

Zara ; 20 Giugno 1670.

Antonio Loredan.

(Libro IV, pag. 147. Ducali e Terminationi.
Conti Veneti di Zara.)

Document n° 6

Noi Angelo Diedo per la Ser.^{ma} Republica di Venezia Provv. alla Sanità in Dalmazia, Albania ed Isole adiacenti.

Il Capitano Zuanne Vlasto, direttore di un publico Felluccone,

servi con esso sotto le nostre ispezioni alle rive di questa contaminata Città con impegno, e fervore, e senza risparmi di sè medesimo in ogni occasione di pericolo, per soddisfar alle pubbliche Commissioni alla di lui fede appoggiate.

Passò col pubblico ligno in replicate volte alle rive dell'infetta Villa di S. Martino della Brazza per publico comando e custodi per 40 giorni il Porto della penisola di Vragizza, dove stavano collocati numerosi contumacianti, della maggior gelosia, preservando sè medesimo ed il proprio equipaggio dalla contaggiosa infezione, ed a tutto corrispondendo con esattezza onore, et puntualità e con l'aggradimento nostro.

Se gli rilasciano perciò le presenti veridiche attestazioni per assicurar del merito da esso conciliatosi in così importante Publico servizio onde valersene ovunque occorresse, e per conciliarsi li riflessi della Publica grazia.

In quorum.

Borgo Grande, di Spalato, 14 Ottobre 1784.
Ang. Diedo, Provv. alla Sanità in Dalmazia,
Albania ed Istria.

Ant. Mistura, Canc. di S. Ecc.^a.

Document n° 7

Noi Domenico Condulmer per la Ser.^{mo} Republica di Venezia Provveditor General in Dalmatia et Albania.

Da molti anni addietro si è utilmente impiegata la famiglia Vlasto in Publico servizio ne' rispettivi tempi di Pace, et anco di guerra, dando riscontri della propria fedeltà e devozione, perlochè venne a meritarsi li soliti atti della Publica Munificenza, che dispose e mai sempre ritenne ferma in testa d'uno di detta famiglia, per il suo necessario sostenamento, la direzione d'uno delli 4 Publici Caichi, che in Provincia servono alla Carica. Ha lungamente sostenuta la Direzione medesima il Maggior Dimitri Vlasto nella quale gli successe il Capitano Zorri et indi a questo il Capitano Antonio per linea retta l'uno dall'altro discendendo. Mancato però di vita nel passato mese esso Capitan Antonio perchè gli fosse sostituito il di lui figlio Gio. Antonio ci fece fervorosa istanza il nominato Capitan Zorzi, Padre ed Avolo loro rispetti-

vamente, onde nei modi e colle condizioni finora corse pure continuar abbia a goder effetti delle pubbliche beneficenze, e ci persuase ad esaudirlo il prestato benemerito servizio, l'avanzata di lui età, e la famiglia, che le circonda in grosso numero ed in istato indigente. Sulla base pertanto della Publica caritatevole massima di sopra esposta, e coll'autorità del Generalato, inerendo anche alla Terminazione 25 Maggio 1755 dell'Ecc.^{mo} Sign. Francesco Grimani Precessore Nostro, ellegemo il predetto Gio. Ant. qm. Capitan Antonio Vlasto a Capitano attuale dell'accennato Publico Caichio, che era diretto da suoi autori, con tutti li oblighi annessi all'impiego, e colla solita paga ed emolumenti avuti dalli medesimi.

Sarà pero espressamente tenuto di contribuir pontualmente in ogni tempo al detto suo avo Capitan Zorri, e dopo la morte sua alla di lui famiglia, quanto corrispondeva il defonto suo padre Capitan Antonio, affinchè a quella permanenti restino li mezzo alla sussistenza, mercè la publica grazia.

Della presente ordiniamo il registro dove occorre, e l'esecuzione a chi spetta ; previa per altro la Sovrana approvazione dell'Ecc.^{mo} Senato cui per tale oggetto la rassegnamo.

In quorum.

Cattaro li 1 Décemb. 1769.

Domenico Condulmer, Prov. Generale.

Approvata con Ducali dell'Ecc.^{mo} Senato,

28 Luglio 1770.

Gio Gerel. Sanfermo, Segret.

(Provv. Gen. Domenico Condulmer, 1769. Lib. II Pagina 60).

Document n° 8

Eccella Cesaera Regia Aulica Commissione nella Dalmazia

Gli autori dell'umilissimo Primo Tenente Giovanni Ant. Vlasto diedero non equivoche prove di suddita divozione e benemerito zelo sostenendo diversi impieghi nella Milizia come anco in questo territorio nelli tempi più calamitosi di guerra, nonchè di Pace, per li che meritrono luminose attestazioni di publico aggradimento.

Animato dai medesimi sentimenti il supplicante si è pur dedicato al publico servizio, e fu eletto con Decreto 1 décembre 1769 in

Capitano attuale di uno delli quattro Publici Caichi, ossia Sciambecchi, che servivano nel riparto della Dalmazia, di cui sin dall'anno 1706 ne era stata accordata dall'ex Veneto Senato la direzione al Sargente Maggiore Demetrio Vlasto, proavo del supplicante, e da questi passata in seguito negli altri discendenti per linea retta di detta famiglia, sino al prefato Gio. Ant. Vlasto onde, per tal mezzo permanenti rimasero alla stessa li benefici tratti della pubblica munificenza in premio al lungo e benemerito servizio prestato da suoi autori, ad imitazione dei quali furono anche dal supplicante adempiuti con puntuale esattezza ed indifesa attività i doveri del detto carico in tutte le più laboriose circostanze, e massime in occasioni di cantaggio, come viene da pubbliche attestazioni confermato.

Al fortunato ingresso delle Armi Imperiali in questa Provincia, egli continuò con egual zelo e fervore il detto servizio, come lo riscontrano le commissioni che gli derivarono e dal General Lusignano, e dall'Eccelso Aulico Commissario Conte di Thurn.

Eletto dall'auguste Sovrano in Presidente all'I.R. Arsenale e Comandante Generale della Marina S.E. Co. Andrea Querini volle questi nell'anno 1799 segnar l'organizzazione delli quattro Sciambecchi e delli loro ufficiali, che servivano in questo riparto concedendo soltanto alli rispettivi loro comandanti il grado e rango di Primi Tenenti, con la paga mensile di fuorini 44 onde contiunar abbiano il servizio di mare nelle due Provincie della Dalmazia e Albania.

Anche dopo tale epoca meritò il supplicante di ottenere dalla Direzione della Flottiglia in Dalmazia riscontri di publico aggrandimento per le costanti prove di esattezza e zelo nel servizio sovrano.

Ma d'ordine supremo di S.A.R. il Ser.^{mo} Arciduca Carlo nel cominciare dell'anno 1802 chiamato il supplicante a Venezia ebbe lo sconforto di corgere disarmato lo sciambecco che prima dagli autori suoi, indi dal medesimo era stato diretto per il corso non mai interrotto di anni 96, e da quel momento rimasto egli stesso nel grado di Primo Tenente, ma da Maggio 1803 ridotto alla sola paga ex Veneta di Fiorini 22 senza alcuno altro emolumento in compenso alle sue perdite ed in conseguenza esposto con numerosa famiglia a tutti i pesi di un insufficiente assegno, che amareggiano grandemente una vita ch'egli con effusione di sentimento ha consecrata al più Grande ed al più Clemente dei Sovrani.

Discendente da benemerita famiglia, sempre esatto e zeante nel sostenuto servizio, non resta altro conforto al supplicante, che d'implorare dalla Publica Clemenza un miglior collocamento in un Porto o Maritimo o Territoriale, ovvero anche di Capitano di Porto in una delle Città della Dalmazia.

Umilia però egli a questa Ecc. I.R. Aulica Commissione tali suoi compatibili aspiri, che solo uniformandosi allo spirito della Sovrana Beneficenza potrà calcolando la fede e suddita devozione del supplicante farlo in istato di rinovarne i saggi del proprio zelo nell'attività del servizio e nella real compiacenza di essere sottrato alle angustie di una inverta e stentata sussistenza.

Zara, li 16 Maggio 1804.

Gio. Antonio Vlasto.

Priom Tenente.

(Atti del Commissario Aulico Co. di Gôëss. Archivio di Zara. Fasc. IX — « Domande d'impieghi ». Posizione lettera V, 1804.)

Document n° 9

Noi ecc.....

Desideroso Dimitri Vlasto di palesar in qualche modo la divotione che professa verso il Principe, ha voluto farla spiccare in queste congiunture di guerra servendo come venturiere in tutte le occasioni che se gli sono rappresentate per pubblico servitio; col medesimo oggetto ha intrapreso, e confettionato l'ammassamento di una compagnia di Oltremarini, riducendo sotto insegna Gente habile e ben all'ordine.

Considerata perciò da noi l'habilità del soggetto, et la brama che tiene di ben servirle, concorem ad investire come con l'autorità del Generalato Nostro, e per virtù delle presenti investimo li sudetto Dimitri Vlasto nella Compagnia come sopra ammassata, dichiarandolo Capitano della medesima con la paga, utili et emolumenti soliti darsi a simil natione. Comettemo che per tale sia da suoi ufficiali e soldati riconosciuto, rispettato et ubbidito in tutte l'occorrenze del Pubblico servitio, certi noi di ritraere dal medesimo un puntuale servitio. Comettemo che siano le presenti registrate ove occorre.

Inquorum.

Zara, 25 Marzo, 1686.

(Prov. Pietro Valier. — Libre II, c° 263).

Document n° 10

Noi ecc.....

S'augmentano sempre più le benemerenze del Capitano Dimitri Vlasto, mentre sino da teneri anni ha havuto una lodevole inclinazione di servire il Principe Ser^{mo} havendo in cadaun degli incontri insorti in queste Provincie corrisposto alle parti tutte da buon ufficiale, palesando sempre la pontualità e corraggio massime nell'acquisto et espugnatione delle fortezza di Sign, nella liberatione dell'assedio della stessa e nella conquista dell'importante Piazza di Castel Nuovo, di modo che s'è reso degno di qualche grado onorevole, in giusta retributione delle sue ben impiegate fatiche. Sendosi pero instituiti i Coll.¹ e Tenenti Coll.¹ sopra le compagnie sciolte d'Oltremarini devon esser anco provvedute di Sarg. Magg. Conosciuta dunque l'abilità del predetto Vlasto ed il merito da lui acquistato, coll'autorità del Generalato Nostro l'ellegemo in Sargente Maggiore del Regg.^{vo} Coll^o Zuanne ISIJ con la paga di ducati 25 al mese e con tutti gli obblighi, honori e prerogative alla carica spettanti. Ben certi Noi, che continuerà nel ben servire il suo Principe per maggiormente meritarsi le munificenze, comettemo nel mentre il Registro e pontual esecuzione delle presenti dov' occorre e che sia lo stesso Vlasto da chi s'aspetta riconosciuto et obbedito nelle occorrenze del Publico servitio.

In quorum.

Spalato, I Agosto 1688.

(Prov. Girolamo Cornaro. Vol. unico, c° 499).

Document n° 11

Noi ecc.....

A causa delle contrate indispositioni, havendo Dimitri Vlasto renuntiateda la propria Compagnia di Fanti Oltramarini, di cui fece l'animassamento sotto li 20 Marzo 1686, conosciamo di necessità di deputare sopra la medesima altro soggetto, che la diriga, massine nella presente mossa, che col reggimento del Col. Isij intraprende verso levante.

Considerata pero l'habilità e sufficienza di Zuanne Vlasto,

figliuolo del sudetto Dimitri, palesata in tante occasioni del pubblico servitio, et contenuta in diversi attestati coll'autorià del Generalato Nostro, e per virtù delle presenti lo ellegemo, e dichiaramo per Capitano sopra la medema Compagnia d'Oltramarini, con la paga, utili, emolumenti, soliti contribuirsi a simil Natione, cometendo che per tale sia da suoi offitiali e soldati conosciuto, rispettato, et obbedito nell'occorrenze del pubblico servitio, che siamo certi resterà da lui con puntualità adempito, et cometemo il Registro et esecuzione delle presenti ove occorre.

In quorum.

Lesina, 27 Maggio 1687.

(Prov. Alessandro MOLIN. — Libro II, c° 6.)

Document n° 12

Noi ecc.....

Rimasto vacante il posto di Zara Vecchia, che veniva già sostenuto dal Govern. Simon Bartolozzi, ricercano le pubbliche esigneze che resti provveduto quella parte d'altro soggetto habile a sostenere con fede e puntualità l'impiego stesso, e che stentamente invigili per il più vantaggioso servitio del Principe. Fatti per cio da noi li dovuti riflessi in tal proposito, e conosciute nel Sargente Maggiore Dimo Vlasto parti sufficienti per supplire con vigore a tal incarico dato, havendo in varij altri incontri della presente guerra saggi distinti di esperienza e valore ; siamo divenuti in risoluzione d'ellegerlo et nominarlo ; come in virtù delle presenti l'ellegemo e nominiamo in Governatore del mentovato luoco di Zara Vecchia, con tutti quegli oblihi honori e paga di duc. X mensuali, che s'appartiene a tal grado, e fu goduta dai suoi precessori.

Cometemo pertanto con l'Autorità del Generalato Nostro a tutti quei habitanti di doverlo per tale riconoscere et ubidire sempre che saranno comandati in servitio del Principe ; ben sicuri che gratiato esso Maggior Vlasto di questo fregio distinto impiegherà tutto il fervore per corrispondere al debito che li pone di ben servire e riconoscere le rimostranze di pubblica gratitudine.

Saran le presenti registrate ecc.....

Zara, 1 Aprile 1692.

(Prov. Danielle Dolfin. Vol. III, pag. 56.)

Document n° 13

Noi Vincenzo Vendramin per la Ser.^{mo} Republica di Venezia, Provv. General in Dalmatia et Albania.

Possiede il Sergente Maggiore Dimo Vlasto il merito di lunga serie di servizi prestati ne varii impieghi in tutto il corso dei difficili e travagliosi accidenti della passata guerra, e quello di aver in tutti adempito alle parti di provetto coraggioso e puntuale Ufficiale, come si fanno ampie testimonianze gli attestati de quali è munito di tutti gl' Ecc.^{mi} Sig. Provveditori Generali nostri Precessori, che dalli primodj della guerra stessa hanno comandato in questa Provincia.

Con la scorta di tali sue distinte benemerenze implora che a motivo dell'età sua avanzata resti creato Capitano del Caichio di cui egli frequentemente sostiene la diversione, Zorzi di lui figliuolo, esibendo in sostituto per fino che questo venga in stato di dirrigerlo un Governatore di fede et abilità. Noi però col riguardo appurato alla età sua avanzata, coll'esempio di quanto fu altre volte praticato, e coll'oggetto di render consolato Supplicante così benemerito, concorrendo ad esaudire le di lui istanze. Ellegemo coll'autorità del Generalato Nostro, e destinamo in Capitano del Caichio sudetto Zorzi, figliuolo di esso Sargente Magg. Goder egli dovrà la solita paga et emolumenti, che godono gli altri Capitani di tal condizione e mantenere sino a che si riduca all'abilità di ben servire, comme ha fatto il genitore, alla direzione del Caichio medesimo un Governatore di pontualità, fede et abilità a nostra sodisfazione, per il quale dovrà in ogni evento rispondere esso Serg. Magg., e delle presenti registrate dove occorre, comettendo la pontual esecuzione. In quorum.

Spalato, 27 Agosto 1709.

MARIN Marino, Segret.

(Provv. Vendramin- Libro IV c° 315).

Document n° 14

1706 — 23 Maggio. Presentata dal Sargente Maggiore Dimitri Vlasto in mano di S. E. quale veduta m'ha ordinata la sua esecuzione.

Aloisio Mocenigo, etc... Dovendosi in ordine al Decreto del Senato 24 Aprile cadente approvare il Capitano sopra il Bergantino ch'era diretto dal Cap. Pietro Marcovich, obbligato alla Giustizia dall'Inquisitore sopra datij per le cause ben note. Sia per questo Collegio approvato per Capitano del medesimo il Sargente Magg. Dimitri Vlasto che ha occupato simil impiego nel Regg. Isij in Dalmatia come appare dalle patente del fu Sig. Proc. Corner, Provv. Generale in Dalmatia in data O Agosto 1688 et ciò con la paga et oblighi alla Carica stessa attimenti; e goduti dal suo Precessore, promettendosi dal medesimo un puntuale servitio.

Quare supradicti Cosiglij mandamo, etc...

Data in Nos Duc. Pal. die 28 Aprilis ind. 14 1706.

Maridi Ang. Negri, Segret.

(Provv. Giustini da Riva. Vol. II, c° 52).

Document n° 15

Joannes Cornelio Dei Gratia Dux Venet. Universis et singulis, ecc.

Havendo il Provv. Generale in Dalmazia eletto in Capitano del pubblico Caicho Zorzi Vlasto in luoco del Sergente Magio re Dimo di lui padre, ridotto in età avanzata e per merito che si è acquistato servendo tutto il corso dell'ultima trascorsa guerra. Sia per questo Collegio approvato per Capitano del publico Caichio come sopra Zorzi Vlasto, e cio con la solita paga, et emolumenti che godono gli altri Capitani di tal condizione, e con l'obbligo di mantenere un governatore d'abilità e di fede come prescrive la terminazione suddetta di 27 Agosto 1709.

Quare autoritate supradicti legis mandamus vobis ut ita exequi debatis.

Datae in Duc. Pal. die II Aprilis Ind. 1711.

Marini Ang. di Negro, Segret.

(Provv. Pisani 1712. Libro III, p. 185).

Document n° 16

Potente Chapitano di Caichio Ant. Vlasto

Noi ecc.

Ad imitazione del Maggior Dimitri Vlasto, che dirigeva un publico Caichio, sono scorsi 46 anni da che il benemerito Zorzi Vlasto, suo

figlio, fu eletto Capitano del bastimento medesimo nelle veci del padre, e con fede e puntualità ha servito nelle incessanti incombenze di tradurre il publico soldo, fattosi conoscere per uno dei più provetti, e diligenti nella cauta Navigazione di tali legni, onde sfuggire nei frequenti viaggi ogni disastroso pericolo al publico patrimonio Motivo per cui si merito con molteplici attestazioni l'agradimento di tutte le pubbliche cariche a cui ha dovuto obbedire. Ora aggravato dall'età e dalle indisposizioni di salute per la quale cagione da quattro anni in quà fa supplire le proprie incombenze dal suo figlio Antonio, il quale sull' esempio dell'avo e del padre corrisponde con capacità e fede al servizio, ci ha umiliato il divoto desiderio per il proprio sollievo e per la destinazione del detto suo figlio Antonio nell'attualità dell'impiego. Questa la istanza relativa pure alle pubbliche massime per questo genere di serventi. Coll' autorità del Generalato nostro et in vigor delle presenti ellegemo in actual Capitano del Caichio sudetto la persona id Antonio Vlasto, per avere da goderne la solita paga e gli emolumenti che godono gli altri Capitani di simil Legni, a condizione che questo atto di publica condiscendenza vaglia pure per sostentamento della benemerita famiglia del di lui padre, che viene a restare senza stipendio. Confidiamo che con la dovuta attenzione e fedeltà sarà per supplire agl'obblighi annessi alla diversione del sudetto publico legno; e le presenti avvalorate che siano dall' Ecc.^{mo} Senato doveranno esser registrate ove spetta per la sua esecuzione.

Zara, 25 Maggio 1755.

Reg. 21 Giugno.

Approvata,

15 Giugno 1755

(Provv. Francesco GRIMANI, Vol. III. pag. 95).

Document n° 17

Ser^{mo} Principe,

Col dispaccio n° 175 del fu benemerito Ecc.^{mo} Provv. Estrordinario alle Isole rimesso alle informazioni del Magistrato Nostro per comando della Serenità Vostra in Ducale 10 Gennaio decorso, dirette all'Ecc^{mo} Capitano delle Navi Estrordinario, assoggetate

furono alli pubblici riflessi le suppliche da due famiglie prodotte all'E.S. per ottenere l'aggregazione alli Consigli di S. Maura e di Cefalonia, cioè della famiglia de Zorzi per l'aggregazione al Consiglio di S. Maura e dalla famiglia Vlasto per aggregazione a quello di Cefalonia.

L'una e l'altra di queste famiglie ha supplicata l'aggregazione alli sopradetti Consigli sul fundamento di essere entrambe del numero di quei Nobili Cretensi alli quali per la Terminazione Morosini 2 Settembre 1565, approvata dalla S.V. con decreto 30 Ottobre 1669, fu concesso di poter godere l'ingresso nel Consiglio di qualunque Città maritima del Ser^{mo} Dominio colla capacità alle cariche officii e dignità che li nobili e gentiluomini di esse godono.

Per dimostrare che le due famiglie supplicanti veramente discendono da Cretensi Nobili si trovano insereriti nel mentovato dispaccio li seguenti documenti :

Per la famiglia Zorzi :

.....

Per la famiglia Vlasto :

Un attestato segnato dalli Sindici attuali e da molti Sindici usciti di Cefalonia in tutti al n° di 23, li quali tutti asseriscono di aver e tener notizia per veridiche traduzioni d'accreditati soggetti che la supplicante famiglia Vlasto, domiciliata in quell'Isola, e vissuta anche con beni di fortuna discendesse ed avesse la derivazione immediate dalla nobile famiglia Vlasto di Candia una di quelle che partite da quel Regno si sono disperse e ricoverate in varie parti dello Stato Veneto, attestando in oltre esser questa famiglia sempre vissuta con morigeratezza e civiltà di costumi.

A questi documenti aggiunge l'Ecc. V. quanto alla famiglia Zorzi, esser ella di quelle che.....

.....
e quanto alla famiglia Vlasto, la quale per vicende sofferte e ridotta a stato non florido, e per conseguenza forse non ha conservati gli antichi momenti di sua condizione riflette l'Ecc.^{mo} Provv. Estr. non essere possibile che i migliori soggetti di Cefalonia sottoscritti nell'attestato rilasciato ad essa famiglia, abbiano avuto altro stimolo che quello della verità, specialmente avendo essi tutto l'interesse di guardarsi da ogni facilità in tal materia per la gelosia con cui devono riguardare la purità del loro corpo.

Espote dal Magistrato Nostro le circostanze tutte di quei documenti che dall'una e dall'altra famiglia supplicante furono prodotti per comprovare la loro discendenza da nobili Cretensi, dipenderà dall'autorità Sovrana il deliberare ciò che le sembrasse più opportuno sopra le aggregazioni implorate dalla famiglia Vlasto al Consiglio di Cefalonia, sempre però senza lesione alcuna di quei privilegi e metodi che nell'uno e nell'altro Consiglio rispettivamente vi fossero con pubblica autorità stabiliti per le aggregazioni di famiglia. Grazie.

Dal Magistrato de Dep. et Agg. ti alla Prov. del dinaro, li 10 Marzo 1788.

Giacomo NANI, Dep. ^{to}

Giacomo FOSCARINI, Dep. ^{to}.

Filippo CALBO, Dep. ^{to}.

(R^o Scritture, N^o 142, anno 1788- c^o 8 tca).

Document n^o 18

Nel 1453 capitò in Candia Benetto Vitturi in cambio del Balbi. In tempo del Duca Vitturi un Siffi Vlasto, Greco da Rettimo, si mise in animo deliberato, con diversi suoi seguaci, parimenti Greci dell'Isola, di ribellarsi al Dominio Veneto, e si congiurarono secretamente di tagliar a pezzi li Rettori della Città e la Nobiltà, e li altri Latini Veneti per farsi Signori dell'Isola, o per chiamar qualc'altro Principe e dargli il Dominio di quella, per il che havevano fatti preparamenti d'armi nelle case loro. Il qual tradimento essendo penetrato ad un Papa Lima da Rettimo et a Davide Maurogonato, hebreo, come fidelissimi alla Repubblica, lo manifestarono al Duca, et anco Andrea Calergi fu d. Zorzi d'Alessio impedi detta ribellione che gl'era pervenuto a notitia onde il Duca fece prender con la gente del Calergi il Vlasto ribelle con li suoi seguaci, quali convinti furono fatti morir tutti, come meritavano per la loro sceleragine ; e cosi rimase estinta detta ribellione.

(Andrea Corner : Istoria di Candia, pag. 47 verso. Biblioteca Marciana. Venezia.)

Document n° 19

Anno 1453.

Benedictus Victurius, cujus prudentia occultas pessimorum hominum insidias evitare valuit at dissipare.

Rem ita memorat Andreas Cornelius in Chronico-Graecolus quidam Rethimensis Sissius Vlasto nomine, Veneti jugo impatiens occultis suasionibus socios non paucos ad nefariae rebellionis scelus allexit.

Quum autem instructa Venetorum arma trepidaret, si in apertam defectionem profiliritet, diabolico consilio disposuit, Venetos Magistratus, et primarios ex Latinis viros statuta die in singulis Insulae civitatibus repentina internvenzione delere eaque clade peracta exterum aliquem Principem ad Regni Dominium evocare. Interea dum ad enormes facinus consilia et arma parantur, Graecus quidam Presbyter Limas de Rethimo, et David Maurogonatus Natione Hebraeus faedissimae conspirationis conscii ad Ducham accedentis ei rem omnem fideliter aperiunt, qui in auxilium evocato Andrea Calergio Georgi filio et Alexis nepote viro Constantis in Venetam Republicana fidei, perduelles omnes mira celeritate in vincula coniecit, max turpissimo supplicio affici mandavit. Limae Papati deinde, et Davidi Judae praemia ex erario publico et perpetui redditus assignantur, et Andreas Calergius plurimus laudibus a Senatu in data ad Eum epistola commendatur.

(Cornelio Creta Sacra Venezia 1755, Vol. II, p. 389).

Document n° 20

Cum per Decretum Exmi Senatus diei Octobris prox. praeteriti statutum sid quod Nobiles Pheudati Cretae et Nobiles Cretenses per frui possint congressum in Consilis quarumcunque Civitatum Parentij Maritimarum Serenissimi Domini et ubi habitaturi fuerint et in si sic est cum Dr Marcus Vlasto sitis unus verus ex his Nobilibus Vestram Requirimus Spectabilitatem ipse dum declarasset firmare velle habitationem suam in ipsa Civitate cum in Conglio ipsius admittat ad honores offitia et dignitates fruendas una cum suis

Nepotibus Georgio et Marco, et hoc vigore Decreti supradicti et ad eius instantiam cit justum et conveniens est.

Diedo. —

Die 20 Martij 1670.

Ex registro litterarum p.^{mo} existente in Archivio Scripturarum Veterum Off. ij Advogarie Comuni.

ASCANIUS SCARELLA.

Ad^o Com. Not.

Document n° 21

Cittadinanze Originarie.

Busta 66 lett. V-27 Settembre 1796.

Processo I Agosto 1787.

Ill.^{mi} ed Ecc.^{mi} Signori Avogadori Comun.

Quell'ossequoso sentimento di fedel sudditanza, di devozione e di affetto, che ha sempre mantenuto coi più tenaci vincoli attaccata a questo Serenissimo Dominio l'umilissima famiglia del Co. Zorzi Lino Vlasto q. Costantino, oriundo di Candia, che ha prestato fin dai più remoti tempi onorevoli servigii in quel Regno, e che nella fatal sua perdita ha preferito a qualunque sorte quella di continuar a vivere suddita nello Stato Veneto, questo medesimo sentimento anima presentemente il detto Co. Zorzi a desiderare di continuare nell'unico suo figlio Co. Costantino l'onore di poter servire al suo principe, implorando a far del medesimo il fregio della veneta cittadinanza, onde gli resti aperto a quei posti di più immediato pubblico servizio, nei quali dalla munificenza del Principe potesse esser egli un di collocato.

Passata questa famiglia da Candia alla suddita Città di Parenzo e a metado de Publici Clementissimi Privilegi ammessa come Nobile Feudata Cretense a quel Consiglio, non s'acquetò però questo suo attaccamento alla Republica Serenissima se più da vicino non godeva i frutti di si onorevole sudditanza, e quindi trapiantata sin dal secolo passato in questa Dominante, ebbe in essa i suoi natali Costantino Padre di esso Co. Zorzi lui stesso ed ebbe anche l'onore la Famiglia stessa di contar più parentele onorifiche con più case Co. Zorzi patrizie tanto per conto del Bisavo Marco che sposò la N. Donna Elena Polani del fu N. H. Zorzi, e di Costantin che ebbe

per moglie una figlia di Benetto Corner che fu del N. H. Lorenzo quanto per parte di altre donne Vlasto passate nelle famiglie patrizie Premarin, Balbi, Barozzi e finalmente di due sorelle di Co. Zorzi, che approvate nel Collegio del Serenissimo Principe passarono in matrimonio l'una nel N. H. Alessandro Priuli e l'altra nel N. H. Gio. Antonio Me Corner.

Avrebbe avuti in Venezia i suoi natali anche il predetto Costantino figlio del Co. Zorzi se per una imprevisibile combinazione contratto matrimonio in Napoli dal Co. Zorzi colla Nobile Marchesa Giuseppa d'Anna del Marchese Don Giuseppe, non fosse successo che egli cadesse infermo prima di poter condur a Venezia la sua sposa, ma a questo difetto del luogo della nascita in Venezia supplito avendo in molteplici casi accorsi di recente, il Privilegio dell'origine nobile Cretense, viene animato da questi ricorrente nella lusinga d'una consimile sorte tanto più, che nella sollecitudine de Padre premuroso di consecrare il figlio all'antica Patria appena uscito questo dalle necessarie cure ed attenzioni della Madre, nell'età di anni tre lo condusse egli stesso quantunque ancora infermo a Venezia appoggiandolo alla persona di me Anzolo Ma. Priuli di Alessandro et aggiungendo ai stretti vincoli di parentella, che a lui mi uniscono, anche quelli di amplissimo Procuratore per assistere al figlio, e coadiuvare al migliore suo stato civile, perchè tolto il conforto al Padre di farlo egli stesso per esser oppresso, ed attratto da più anni da universali atroci dolori.

In questa doppia figura pertanto di Parente e di Procuratore di esso Co. Zorzi Lino Vlasto mi presento ossequioso a V. V. E. E. e dietro la riverente esposizione dei fatti riguardanti questo mio cugino Costantino, invoco dalla loro clemenza e giustizia, che sia il medesimo approvato in cittadino originario di questa Città, capace alla Ducale Cancelleria previe le Prove dei requisiti; che sono dalle leggi prescritti ed asenzo di Privilegi accordati.

Analoghi a questi requisiti e privilegi sono li capitoli separati che mi dò l'onore di rassegnare colle rispettive loro prove di testimonii e di carte invocando l'autorità di V. V. E. E. per la loro admissione onde consumati tutti quegli altri ordini legali che sono prescritti, possa ottenere l'atto specioso che imploro di approvazione con che consolato fervorose sue sollecitudini un Padre amoroso, derivi anche in me il conforto di conservare in seno della mia Partia questo unico rampollo della mia materna famiglia. Gratia.

Proponendo a giustificare li seguenti Capitoli :

I. Che il soprannominato Costantino Vlasto è figlio legittimo e naturale del Co Zorzi Lino qm. Costantino Vlasto, di famiglia orunda Nobile Feudataria Cretense e di Donna Maria Giuseppa d'Anna sua legittima consorte nato per accidente in Napoli dove s'attrovava il padre ammalato.

II. Che il predetto Conte Zorzi Lino Vlasto è figlio legittimo e naturale del q. Costantino q. Marco e di Aurora Corner di Benedetto che fu del N. H. Lorenzo, ed è nato in questa Città.

III. Che il d^o qm. Costantino è pur figlio legittimo e naturale del qm. Marco Vlasto, e dalle qm. Elena Polani del fu N. H. Zorzi ed è nato pure in questa Città.

IV. Che la famiglia Vlasto oriunda Nobile Feudataria Cretense visse sempre onorevolmente e con buon nome avendo sostenuto sempre onorevolmente e con buon nome i suoi individui onorevoli impieghi senza mecanici o vili esercizi e note d'infamia come ne vissero sempre lontani, singolarmente li prenommati q. Constantino, e il Co. Zorzi Lino e l'altro Co. Constantino di lui figlio.

Nicolaus PISANI, Ad. Com.is

Franciscus Ludovico CURTI, Ad. Comis.

Ludovicus ANGARAN, Ad. Comis

Document n° 22

Copia tratta dal detto Libro a c° 105

1671 Adi 6 Settembre.

Presentate dal Signore Mario Filaretto per nome et instando et quibus visis.

Dominicus Contareno, Dei Gratia Dux Venetiarum Nobili et Sapienti Viro Joanni Bapte Lauredano de suo mandato Pot. ^{ti} Parentij fideli dilecto salutem et dilectionis affectum.

L'aggregazione a cotesta cittadinanza del Fedel Marco Vlasto di Rettimo, incontrando i decreti del Senato e la Terminazione del fu Capitano Generale Prov. Morosini viene da Noi col medesimo in tutte le sue parti confermata, onde abbia a godere esso con tutti li descendentis e compressi nella medesima le prerogative eprivileggi

dagl'altri Cittadini che valerà in risposta delle vostre lettere che l'accompagnano. Has autem registratam praesentanti restituite.

Date in Nostro Ducali Palatio die 9 Maj Indic. IX 1671.

Gio. Piac. CORNIANI,
Segretario.

Spedita gratis d'ordine dell'Ecc.^{mo} Consiglio.

Foris.

Nobili et Sapienti Viro Joanni Bapte Lauredano de suo mandato Potestati Parentij.

Et io Antonio Fillaretto Canc.^o della Spett. Communità di Parenzo no estratto per altra mano a me fedele le soprascritte Copie dal Libro de Consigli di detta Communità esistente nel Publico Archivio et incontrate concordano in tutto con l'originali registrate in detto Libro et in fede etc.

Noi Antonio Zane, Podestà. A qualunque facciamo ampla indubitata fede come la sudetta sottoscrizione è di proprio pugno del Signore Marc'Antonio Fillaretto et esser lo stesso tale quale si è sottoscritto degno di tutta la credenza.

In fede,

Parenzo li 14 Luglio 1723.

L.S. S. Marco Tomaso RECHIN
V. Canc.^{re} Pret.

Document n° 23

A di 8 Aprile 1670

Copia tratta dal Libro de Publici Consigli della Città di Parenzo esistente nell' Archivio della Spett. Comunità a c° 89.

Congregato il Spett. Consiglio di questi Signori Cittadini nella Sala del Pub.^{co} Pretorio Palazzo, alla presenza dell' Illmo Signore Podestà premesso prima il suono della Campana conforme all' ordinario ave, intervenero Consiglieri n° 26 compresa la persona di S. S. Illma per far come segue :

Riflettendo questo Consiglio alla disposizione della Terminazione dell'Eccmo Sig. Francesco Morosini, Kav. Broc. Capitano Generale di 2 Settembre prossimo decorso approvata dall Ecc.^{mo} Senato per Ducali di 31 Ottobre sussegiante et a quanto viene dispoto dalle lettere dell Ecc.^{mo} Signor Francesco Diedo Avogador

di Comun di 20 Marzo spirato, viste et admesse dall' Ill.^{mo} Signor Podestà per le quali vien imposto d'esser in virtù et in esecuzione della precitata terminazione et approvazione adnesso il Signor Marco Vlasto insieme con li Signori Giorgie e Marco suoi nipoti a questo Consiglio et a godere tutti offitti e dignità etc. Et umliandosi il medesimo Consiglio alli prefatti soprani Publici voleri e deliberazioni, fu percio per sola ubidienza et esecuzione di medesimi. Posta parte dal Signor Andrea Chioza giudice in assenza dell'altro Giudice suo colega con l'assenzo e volontà dell' Ill.^{mo} Signor Podestà che sia in virtù della presente il sudetto Signor Podestà che sia in virtù della presente il sudetto Signor Marco Vlasto am. Sign. Giorgio da Rettimo di merito e di riguardevoli condizioni, aggregato in questo Consiglio et alla Nobiltà di questa Città insieme con li Signori Giorgio e Marco, suoi nipoti, figliuoli del qm. Sign. Costantino, suo fratello, con tutti li loro eredi et legittimi descendenti cosichè abbino a godere e conseguire tutti li benefici, cariche, privilegi, dignità e prerogative che godano e sono concessi a tutti e cadanno Nobile Cittadino Originario della città medesima.

La quale parte letta e ballottata ebbe, balle prospere 21 contra cinque e fu presa.

Document n° 24

1349. Catastico di Canea. — Fimi Vlasto.

Nos Marinus Grimani, ducha Crete cum nostro consilio notum facimus universis quod a nobili viro Petro Georgio rectori Chanee recepimus litteras in hac forma.

Egregio et potenti viro domino Marino Grimani honorando duche Crete eisque Consilio Petrus Georgio Rector Chanee salutem et prosperitatis augmentum. Cum Fimi Vlasto habuit in Nippo et in Turma di Psichro, facta stridatione secundum usum et nomine contradicente cum voluntate Theodore Vlastudine eius matris in qua devenit tercium unius serventarie posite in Nippo cum omnibus suis iinivibus et habencijis secundum quod patet per sententiam nostrum partitorum latam in MCCC quadragesimo nono mensis novembris tercie indictionis vendiderit, transactaverit et alienaverit Michaele Gavalla habitatoris dicti Casalis medietatem dicti

tereij predicte serventarie posite in Nippo, in supradicta turma cum omnibus suis juribus et habenciis pro yperperis septuagintaquinque, de quibus dictus Fimi et dicta Theodora sibi claman fore soluti, vestramque dominationem rogo quatenus dimiditatem predictam dicti tereij unius serventarie placeat dicto Michaeli facere catasticari in vestro catasticho deinde. Prescribentes modum ipsius catasticationis ut de hinc ipsi similiter facere catasticari possim.

Datum Chanee, die vigesimo sexto mensis decembris tercię indictionis. Qua propter nos Marinus Grimani, ducha Crete suprascriptus cum nostro consilio et successoribus nostris damus et concedimus prefato Michaeli Gavalla et eius heredibus medietatem tercię, predicti suprascripte serventarie posite in Nippo in suprascripta turma de Psichro cum omnibus suis juribus et habenciis, quam quidam medietatem suprascriptus Fimi Vlasto cum voluntate predictę Theodore Vlastudine eius matris in quam devenit tercium suprascriptum ipsius serventarie per sententiam dictorum partitorum vendidit, transactavit et alienavit eidem Michaeli Gavalla, facta stridatione secundum usum et nemine contradicente prout in dicti rectoris litteris continetur.

Fenetur autem suprascriptus Michael Gavalla de servitio et varnitione suprascripte medietatis predicti tercię predictę serventarie ad beneplacitum dominationis et juravit fidelitatem domino nostro duci, nobis et successoribus nostris et cetera capitula.

Actum anno Domini MCCCXLVIII, mensis januarii, die quarto indictione terciã.

(S.F.). Ego Andreas de Firmo notarius et concellarius Crete de mandato suprascripti domini Duche sueque consilii predicta scripsi.

(Venezia. Archivio di Stato.
Duca di Candia. Catastici di Canea.)

Document n° 25

1382. Catastici Canea-Costantino Vlasto.

Nos Petrus Mocenigo, ducha Crete cum nostro consilio notum facimus universis quod a nobili viro Johanne Barbadico rectore Chanee recepimus literas in hac forma. Egregio et potensi

viro domino Petro Mocenigo, honorando duche Crete et eius consilio, Johannes Barbadico rector Chanee salutem et sincere dilectionis affectum.

Cum Potha de Gribia post clamorem inde factum Candide et Chanee secundum usum de mea licencia et consensu dederit et vendiderit Costantino Vlasto Frioti septiman partem territorii positi in partibus del Psichro in locis vocatis Nipo et Sisifta, quod territorium fuit calli Sarachinopulle et post mortem dicte Calli devenit in Theodoram Vlastudenam filiam suam, et post mortem dicte Theodore Vlastudene ipsa septima pars devenit in suprascriptam Potam de Gribia, cum omnibus suis habenciis, pertinenciis et villanis pro ypperperis triginta, que ipsa fuit confessa habuisse et recepisse a dicto Costantino. Vos rogo quatemus vobis placeat dictam septimam partem dicti territorii scribi et catastichari facere in catasticis curie vestre Chrete dicto Costantino. Rescribentis mihi modum catastichationis sibi fiende, ut ipsam de hinc sibi similiter catastichari facere valeam. Datum Chanee die quarto-decimo mensis decembris indictione quinta. Quapropter nos suprascriptus ducha cum nostro consilio damus et concedimus per nos et successores nostros suprascripto Constantino Vlasto Frioti et suis heredibus suprascriptam septiman partem territorii suprascripti positi in partibus del Psichro, in locis vocatis Nipo et Sisita, cum omnibus suis habenciis, per tinenciis et villanis, post clamorem in de factum secundum usum. Fenetur autem suprascriptus Constantinus suprascriptam septimam partem defendere et varnire ad beneplacitum dominationis, et inravit esse fidelis domino nostro duci et comuni Venetiarum, et tenetur obedire omnibus et singulis mandatis duchae et consiliariorum Chrete et capit. ducalis domini et omnium aliorum qui per comune Venetiarum deputati fuerint in hiis partibus secundum quod tanget quemlibet predictorum per formam commissionum suarum. Actum anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo secundo, mense maii, die vigesimo tertio indictione quinta manu Dominici Grimani, notarii et cancellarii Crete.

(Venezia. Archivoi di Stato.

Duca di Candia. Catastici di Canea.)

Document n° 26

1592. Antonio Vlasto q. Giorgio creato nobile.

Nos Constantinus Martelinus Comes Sacri Lateranensis palatii aulacque et imperialis consisterii Palatinus equensis ordinis miles et eques factus, creatus, nobilitatus, insignitus et institutus prout in publico et autentico privilegio nostro nobis dato, et acto in castro Cephalonie anno Domini M D L X I X indictione X I I, XXIII mensis Aprilis scripto manu Domini Stamatii Cimera, notarii publici illius civitatis, cuius tenor incipit. In nomine Dei Aeterni et individuo trinitatis Amen. Nos Antonius Cibogiersi q.m domini Pauli genuensis sacri lateranensis palatii auleque et imperialis consistorii comes palatinus, et equestris ordinis miles et eques factus creatus nobilitatus, insignitus et institutus, prout in publico et authentico privilegio nostro nobis dato in alma civitate Venetiarum in domo illustris domini Francisci de Magistris anno Domini MDXII, indictione VII^{mo} scripto manu domini Aloysii Georgii, notarii publici, etc.

Desiderans bone fame amatores honoratos viros et virtute predictos honore, et gradu dignitatis decorare, hinc est quod attenta probitate et virtute illustris ac excellentis I.V.D. et illustrissimi Senatus Veneti equitis domini Antonio Vlasto filii R.^{di} presbiteri Georgii cretensis ipsum virtute predicti privilegii nostri coram nobis astantem, potentem et supplicansem cum eius filio nominato Demetrio, et cum heredibus et successoribus legitimis et de legitimo matrimonio natis in infinitatem perenitatem, Christi nomine invocato omni reverentia et honore (pius tamen presito per nos et debito manibus scriptis scripturis corporali fidelitatis inramento) quod successoribus Romani imperii nec non illustrissimi Ducalis Venetiarum Domini fideles se fore pollicentes et obedientes, omni itaque plenitudine et potestate imperiali, ut prefectur nobis et legitimis successoribus nostris in perennem infinitatem datis concessis et largitis per predictum nostrum privilegium fecimus, creavimus, elegimus, ereximus, nobilitavimus, extulimus et insignivimus oscula pacis bibando, et in digitis eorum anulum aureum ponendo, et directum in capitibus eorum sacri lateranensis palatii comites palatinos et equestris ordinis milites sive equites appellando, eum hac etiam auctoritate, potestate et facultate

imperatoria nobis ut prefectur, et descendentibus nostris in infinitum concessis, datis, et largitis ipsis et heredibus eorum legitimo matrimonio natis in infinitam faciendi, creandi, eligendi, erigendi, nobilitandi, attolendi et insegnandi alios comites Palatinos et equites cum eadem aut simili vel limitata autoritate, ut prefertur Caesarea potestate, atque militum sive equestris ordinis insigna cum zona basteo sive cingulo aurato eos decorandi autoritate predicta imperiali ut eis et heredibus eorum de legitimo matrimonio natis placuerit eis tradendi et exhibendi (prestito tamen prius ab ipsis sen altero eorum fidelitatis iuramento in forma) doctores quoque utroque iure artium, etiam liberalium theologia et medicine constituendi poetasque faciendi et creandi ut moris est per impositionem corone lauresque eis que licentiam et auctoritatem preibere legendi, dolendi, glossandi et ad cathedram magistralem ascendendi notarios, sive tabeliones publicos, et giudices ordinarios faciendi, et creandi et per omnia alia et singula faciendi exercendique in similibus per publica collegia studorium fierisolent. Item naturales quaque bastardos, spurios, manseres, nothos incestuosos copulative, vel distinctive, et ex quoque illicito, ac damnato coitu procreatos legitimare adoptivosque facere et constituere, ac vi anullorum auctoritatem et dignitate concedere, cum omni licencia facultatem autoritate et plenitudine imperiali nobis et successoribus nostris concessis ipsis et heredibus eorum in infinitum concessis, attributis, et largitis, nec non arma silicet insigna imperatorii maiestatis deferendi, ac omnia et singula iunta in omnibus et per omnia contenta in nostro privilegio facto nobis et successoribus nostris in infinitum munera, et insigna quibuscunque placuerit dare et largiri, prout persone nostre data, concessa et largita esse constat cum derogationibus legum, privilegiorum, statutorum, consuetudinum... quorum cunque in prenominitis instrumentis et privilegiis contentorum et expressorum in quorum fidem etc.

(S.-F.) — Acta fuere supradicta omnia in ecclesia sancta Joannis Baptiste, posita in castro Zacynthi, anno Domini MDLXXXVIII, indictione die dominice, VII mensis octobris presentibus dominis Francisco Mundino, Jacintho Boneto et Jacobo Manura testibus habitis et rogatis et ad hoc specialiter convocatis, etc.

Et Ego, Petrus Martelaus, suprascripti D.¹ comitis filius publicus imperiali autoritate notarius suprascriptum privilegium aliena manu scriptum rogatus publicavi, et in hanc publicam et autenticam

formam reddigi in quorum omnium fidem signum mei tabeionatus apposui ac manu propria subscripsi attenda auctoritate suprascripto D^o Comiti concessa contenta in suo privilegio a me visa et lecta, in quorum fidem, etc.

Nos reginem Zacynthi universis et singulis presentes nostras visuris et lecturis fidem indubiam facimus et attestamur supra-dictum dominum Petrum Martelaum esse notarium publicu huius civitatis boni nominis et fame, cuius scripturis et istrumentis publicis hic plena fides adhibetur, et ubique merito adhiberi potest, in quorum fidem, etc.

Date Zacynthi, die XXII octobris 1599

Joannes Baptista di Calligarius,

Consellarius mandato.

(Signum Si Marci)

1599, die VIII mensis februarii.

(Venezia-Archivio di Stato. Duca di Candia.

Ducali e lettere ricevute.

Registro 1598. 1601. C^o 90.)

Document n^o 27

1592. Antonio Vlasto creato Cavaliere di San Marco.

Universis et singulis praesentes litteras nostras inspecturis significamus sub die VIII Aprilis MDXCII, per Serenissimum Principem Dominum Paschalem Ciconiam predecessorem nostrum concessum fuisse privilegium equestris dignitatis domino Antonio Vlasto, tenoris infrascripti videlicet : Paschalis Ciconia Dei gratia Dux Venetiarum etc. Ita nobis probata extitit virtus, morumque integritas domini Antonii Vlasto Rev.^{di} presbiteri Georgij cretensis, Dominorum Forrestarum Gymnasii nostri Patavini rectoris et iuris utriusque doctoris, ut ad ea ornamenta, quae illi genus, ac virtus affert, nostram quoque accedere comprobationem et testimonium coluerimus : quam ab rendebitis illum honoribus ac titulis honestare volentes, eundem dominum Antonium Vlasto equestri dignitate per manus nostras decoravimus atque decoravimus rite et recte servatis solemnitatibus consuetis, accincto illi ense de more, calcaribus aureis, zonaque cum privilegio ut in posterum pro dignitate equestris ordinis, ac pro virtute illius splendore dominus

Antonius Vlasto eques auratus ab omnibus appellatur, ab omnibusque pro equite ornatissimo habeatur; liceatque ei vestas auratas, ensezona calcaria inaurata, caeteraque insignia militaria perpetuo deferre atque gestare, ac denique fruatur quacumque dignitate, praeminentia, iurisdictione, libertate, ac privilegijs ad veram militiam et equestram dignitatem pertinentibus. In quorum omnium et singulorum suprascriptorum fidem, testimonium ac robur, has nostras presentes fieri iussimus, sigillique nostri argentei appensione munire.

Data in nostro Ducali Palatio, die XIX novembris indictio prima MDCII.

(Venezia. Archivio di Stato.

Cancelleria Inferiore. Privilegi F. 174).

Document n° 28

Extrait de la Relation de G. Foscarini, Provéditeur général et inquisiteur général de l'île de Candie (1577).

« Sono li popoli che habitano il contadi, oltre li nobili feudati, nominati di sopra di due sorte; alcuni sono privilegiati, che sono descendenti dalle prime antiche famiglie de Archondoromei, che erano nobili Greci; et fanno professione quelli che ne tengono memoria, di gran nobiltà descendendo dall'antichi principali dell' Imperio, come dicono, et sono :

Agiostefaniti	Cortazzi	Mussiri
Arcolei	Gavala	Scordili
Calergi, prima detti	Zora Milissino	Vlasto
Caffati	Sittino	Varucca

Gloriansi di esser oriundi di Constantinopoli et esser discesi dalla stirpe dei Greci Imperatori. Certa cosa è, che quando discacciati da suoi nemici, et combattuti da tempeste, e venti per vennero in quest' Isola ottennero dalla Republica venticinque cavalerati con tal conditione, che ricordevoli dell' antico splendore, et liberalità Vinetiana, prestassere fidele et honorato servitio, qualunque volta gli s'offerisse l'occasione, contra de nemici della Republica; davendo per altro esser esenti e liberi do ogni fontione.

Alcuni de questi, che hanno avuto commodità, sono retirati

nelle città ; ma li più habitano li contadi ; a questi furon date 34 cavallerie, nelle compartita dell'isola... godono quelli beni li discendenti de dette famiglie, de quali tutta la maggior parte contadini habitano li territori, de Rethimo et della Canea ; et come è costume in quell' isola tramuntan li cognomi loro in certi soprannomi, sono chiamati diversamente da quello soleano come li Papadopoli et li Pateri, se ben ambi descendono da una midesima famiglia Scordili, che da certi auni in quã sono fatti etiamdio inimicissimi... (1)

TRADUCTION D'EXTRAITS ET FRAGMENTS
DE « SECRETS D'ÉTAT DE VENISE »

Publiés par Vladimir Lamansky.

— A —

1462, Juillet 21.

Les moines (caloyers) et les popes grecs expulsés de Constantinople et de la Morée affluent à Corfou où ils ont fondé leur collège. L'insurrection du 28 août 1458 dans l'île de Candie ayant indiqué au Gouvernement de Venise les dangers qui pouvaient résulter des tendances du clergé grec, le Conseil des Dix envoie un ordre à Corfou, interdisant les assemblées de ce collège. Le Conseil vient d'apprendre que quoique les popes commettent des crimes inouis, l'administration de l'île de Corfou ne prend aucune mesure pour réprimer ces désordres et que l'archevêque, bien que fondé de pouvoirs dans les affaires tant civiles que criminelles, ne s'en mêle pas non plus sans une autorisation du Conseil. Il est donc arrêté qu'on enverra aux autorités de l'île un ordre interdisant désormais toute réunion du collège de 32 membres, ainsi que tout rassemblement où que ce soit « sous peine de rebellion ». Il est en outre arrêté qu'on fera quitter l'île de Corfou à tous les popes grecs qui s'y sont établis dans les dernières années.

(Misti del Consiglio dei Dieci. Vol. XVI. p. 68).

(1) Vita di Giacomo Foscarini-di Barto Ridolfo Sforza, Venezia 1745. (Bibliot. Marciana-33458).

1462, Mars 17.

Duche, Capitaneo et Consiliaris Crete et successoribus.

L'administration de Rethimno, en date du 13 décembre, nous a envoyé le dossier relatif à la « scriptura graeca, proiecta in domum fidelissimi nostri Joannis Melisino » et à l'arrestation « Joannis Gavala » accompagné de votre avis (du Duc et du Capitaine) concluant à ce que Gavala ne soit pas mis à la question. Nous avons également reçu la lettre en date du 29 décembre avec les dépositions de Gavala où « aliqui nobiles nominantur ». Nous approuvons hautement la décision d'éteindre cette affaire et de ne plus arrêter personne, afin d'éviter tout scandale (confusio). Gavala doit être « astutissimus et sagacissimus et pro liberando se illos forte nominavit, in quo est habenda consideration et maxima advertentia ».

Comportez vous envers Gavala comme le réclame la justice.

(Misti del Consiglio dei Dieci. Vol. XVI. p. 57).

1462, Juillet 28.

Regimini Canee et successoribus.

Un certain « Georgius Gavala civis Canee » s'est présenté et nous a exposé les services qu'il a rendus au temps « conspirationis Siphii Vlasto contra statum nostrum », lorsque sur l'ordre des autorités de la Canée il faisait sa tournée dans ce district et recherchait les complices (socios) de la conspiration. Il en découvrit un grand nombre et s'attira ainsi « mortale odium ». Il fut faussement accusé et mis au même rang que les traîtres. Bien qu'acquitté, sa vie et celle de ses enfants se trouve à la merci de ses ennemis. Il craint de sortir de la ville, et il est ainsi privé de sa liberté et de moyens d'existence. Informez-vous de ceux qui le molestent et punissez-les.

(Misti del Consiglio dei Dieci. Vol. XVI, page 69).

1462, février 9.

...« Papa Joannes Lima qui solus in rebellione Siffe requisitus non consensit, imo subito detexit tractatum in quo erat tantus

numerus papatum et villanorum » recut en récompense une pension annuelle de 100 perpers reversibles à ses héritiers en ligne masculine.

(Misti del Consiglio dei Dieci, Vol. XVI, pag. 84.)

— E —

1469/70, 24 janvier.

Quum ultima rebellis Crete, quam Siffus Vlasco (sic) tentavit exequi contra statum nostrum, tota processit a falsis tractatibus et sagacibus machinationibus papatum scismaticorum, persecutorum et inimicorum sancte romane ecclesie et Domini nostri, istud consilium de X cum additione nunc pro salute status nostri et postmodum etiam sine additione continue providit super huiusmodi papatibus scismaticis, ne multiplicarent ac etiam de Constanti-nopoli et aliunde illam insulam non venerit ad habitandum. Et unus ex dictis papatibus detexit rebellionem, fuit constitutus per Consilium X et non stabat in Candia, imo continue habitat in Rethimo, nostra dominatio cum Capitibus consilii X loco dicti protopapa absentis constituit propria manu Joanem Plusadino vice protopapa, verum catholicum et fedelem nostrum, commenda-tum a Summo Pontefice et Archiepiscopo Crete et illo regimine ac etiam a Reverendimus Domino Cardinale Niceno. Vadit pars quod dictus Plusadino pro bono et securitate statum nostri i illo vice papatu confirmetur, et littere sibi alias per Dominium cum Capitibus istius Consilii facte auctoritate istius Consilii replicentur nec revocari possint sine licentia istius Consilii.

(Misti del Consiglio dei Dieci .Vol. XVI.)

— F —

1461, 19 juin.

Regimini Cretae,

Le conseil manifeste ses appréhensions de voir recommencer les menées et les trahisons de Siffi Vlasto (conjuraciones et prodiones Siffi ac complicum sequaciumque suorum.) Comme le Gouverne-ment de La Canée a reçu « certas litteras sibi missas per Regimen Rethimi una una cum quadam copia literarum, directarum ipsi Regimini, quae reperte fuerunt super portam, illius civitatis et

traducte fuerunt de greco in latinum. » On aura à s'enquérir du complot et des individus les plus mal intentionnés envers l'État. Cinq galères sont expédiées de Venise, et l'on rappelle aux autorités de Candie le décret, d'après lequel les popes et les caloyers de Constantinople et de la Morée ne jouissent du droit de séjour qu'à Corfou et en deçà de cette île, et sous aucun prétexte ailleurs.

Le Conseil informe Victor Capello, capitaine de la mer, de l'expédition de cinq susdites galères qui ont à se mettre à la disposition des autorités de Candie.

(Misti del Consiglio dei Dieci. Vol. XVI, p. 30t.) (1)

— G —

Christoforus Mauro Dei Gratia Dux Venetiarum, etc.

Nobilibus et sapientibus viris Laurentio Mauro de suo mandato Duchae ac Consiliaris, et Andrea Leono Capitaneo Cretae, ac successoribus suis fidelibus dilectis salutem et dilectionis affectum.

Significamus vobis, quod MCCCCLXII, die XXVIII Decembris in Nostro Consilio Decem capta fuit pars infrascripti tenoris :

Cum David Maurogonato Judeus de Creta esset pro suis agendis mercator in Venetiis, et in appellatione coram Auditoribus Sententiarum, et unus Papa Cretenses, revelasset capitibus Consilii Decem certam suspicionem tradimenti et vellet esset secretus, visum fuit capitibus consilii X^m ipse David, qui fuere interpres Papatis, relictis rebus suis et appellatione sua, iret in Cretam ad denotandum Regimini Cretae et capi faciendum nominatos, et suspectos ; quam rem idem David libenter fecit et sagaciter executus fuit omnia ; cumque ibi stando pro una re habuissetque notitiam de Joanne Gavala, qui volens reinedere prodicionem Siffi miserat litteram, et postea percusserat Joannem Melissino pro qua causa, cum ignotum esset qui scripserat illam litteram, et quis percusserat Joannem Melissino pro qua causa, cum ignotum esset qui scripserat illam litteram, et quis percusserat per Regimen Cretae publicata. Et per istud Consilium Decem confirmata fuit talea dando iperpyra III^m statim et V^c singulo anno et participatio officiorum et bene-

(1) Vladimir LAMANSKY : Les secrets d'Etat de Venise. Saint-Petersbourg 1884. p p. 1045. e. s.

fiorum, cum descentibus et tres banitos, sicut constat pluras Regiminis Cretae. Ipse David die XII mensis Octobres dedit notitiam Regimini Cretae de hac re, cumque Regimen non ita cito ad inquirendum, et procedendum attendisset die XVIII mensis Novembris Regimen Rethimni inquisivit et processit, et captum Gavala mori fecit, nullo dato praemio denunciatori, nec ibi nec hic : quam de mense Octobre conscientia et accusatio prius facta fuerat Regimini Cretae : cumque predictus David reversus ad capita exposuerit incommoda sua, quae eundo stando et redeundo de mandato capt. X passus fuit et publicum odium, quod ipse in tota insula, tam per Christianos, quam per Judeos, acquissivit, cum jam digito monstraretur ad omnibus tam pro prima causa, quam pro ista secunda, nec petat propter hoc praemium taleae sed solum gratiam Nostri Dominii et infrascriptas petitiones ; et justum sit, ac convinens honori Nostri Dominii, te exemplo aliorum, qui non per caritatem sed per premia serviunt, et pro retributione fidei suae ad Dominium Nostrum et pro recognitionem labotum, et accusationem suarum postquam, non peti limitadem taleam, aliquid sibi per nos concedatur, quod sit publicum Signum gratitudinis. Et audito consilio et responsione Regiminis Cretae super denuntia, et super Judeis castellorum, et etiam nobilis viri Leonis Duche ultimi Duchae Cretae, etc...

Datum in Nostros Ducali Palatio, die XX Februarii indictione XII, 1463 (1).

(1) C. SATHAS, 'Ελληνικά Χρονικά, Vol. II pag. 13.

ISTRIA

CONTE VLASTO

Con decreto dell' Ecc^{mo} Senato 24. Luglio 1766, furono eretti in contea li pochi beni esistenti ne nella provincia del l'Istria situati nelli territori di Buie, Parenzoe Pirano di particola ragione del fedel conte Costantin Vlasto tanto a favor suo quanto di suo figliuolo e sua discendenza mascolina ed in mamanza di essa nelli discendenti maschi delle Nobildonne Elena Priuli moglie del Nobil Uomo ser Alessandro Priuli et della Nobildonna Anna Maria Corner moglie del Nobiluomo ser Antonio Maria.

Appar Investitura nel fedel conte Costantin Vlasto de di 4 Agosto 1766 con nota de beni falda Feudi novi.

Altra Investitura rinnovativa nel fedel conte Zorzi Vlasto stante morte del fedel Costantin de di 31 Agosto 1774.

Altra Investitura nel fedel Conte Costantin Vlasto stante morte del fedel Conte Zorzi di lui padre de di 30 Agosto 1793.

(Archivio di Stato in Venezia. — Provveditovi Sopra feudi :
Catastico investiture feudi dell' Istria busta $\frac{L}{I-3}$.

1766 24 Luglio in Pregadi.

Estesa et esatta nei fatti e negli esempi, comparisce a questo consiglio l'ora letta Scrittura del magistrato sopra feudi, die in vista di un Memoriale dell' Eccellente Costantin Vlasto presta le proprie informazioni. Queste racchindono la qualità del l'offerta fatta dal ricorrente, con cui esibisce li proprii Suoi beni situati nella provincia dell' Istria e posti nè territori di Buggiè, Paremo

e Pirano, pe essere questi infeudati, ed eretti in contea a favor suo, e del figlio, e sua discendenza masculina, ed in mamanza di essa, nelli discendenti maschi delle Nobil donne Elena Priuli moglie de ser Alessandro, ed Anna Maria Corner pur moglie del Nobiluomo ser Zuan Antonio Maria, mancando liquali discendenti maschi di esse figlie, si devolvano a publica disposizione. Spiegato in tal modo il tenor dell' offerta stessa, sentesi, puranche quali siano le condizioni volute dal decreto 7 Settembre 1743, civè di civiltà, e corrispondente potere dei supplicanti per ottenere la infeudazione e titolo che implovano. Verificando si perciò, come assicura il magistrato predetto nel ricorrente Vlasto la di lui civile origine, poiche proveniente dal Regno di Candia et aggregata la sua famiglia al Consiglio di Parenzo, e quindi confermata puranche l'aggregazione da decreti di questo Consiglio, e constando puranche che la Rendita annuale di essi Beni, per calcoli del magistrato medesimo riscontrati, ammonta a ducati 619, concede questo consiglio al detto Costantin Vlasto l'investitura feudale col titolo di contea sopra li beni situati nei territori jurrisenti e con li patti, condizioni, e modi esibiti e di sopra indicati. Relativamente a tale publica disposizione averà il magistrato adestendere quanto occorre per l'effetto, che si concede.

—122

— 1

— 6

Davide Marchesini, Segretario

(Archivio di Stato di Venezia-Senato (serie terza fibra 2436).

Serenissimo Principe ;

Animata dai publici inviti l'umilissima persona dell' Eccellente Costantin Vlasto, cittadino originario veneto si presenta all' augusto Trono di Vostra Serenità e volontariamente esibisce li proprj beni situati nella provincia dell' Istria e posti ne territori di Bugia e Parenzo e Pirano, per esserquetti infeudati et eretti in Contea a favor suo e del figlio e sua discendenza masculina, et in mancanza di questa nelli discendenti maschi delle Nobil donne di

lui figlie Elena et Anna Maria, moglie la prima del Nobile Ser Alessandro Priuli e la seconda del Nobile Ser Zuan Antonio Maria Corner, mancando le quali si devolvano a publica dispositione. Gratiè.

1766, 6 Maggio in Collegio

Che sia rimessa ai Savi Consiglieri

Andrea Minotto

Anzolo Dolfin

Piero Corner, Kavalier

Benetto Civran

Nicolo Contarini

Ant^o Marin Priuli

Illico. d'ordine per il Magistrato sopra feudi infornie giusta le leggi.

Marco Gradenigo

(Archivio di stato in Venezia ; supplica allegata al decreto del Senato 1766, 24 Luglio. — serie Senato Terra fibra 2436.)

SERENISSIMO PRINCIPE ;

L'eccelesse Costantin Vlasto esibisce in un suo riverente memoriale 6 Maggio correnti li proprii suoi beni situati nella provincia dell' Istria, e posti ne territorii di Buggie, Parenzo e Pirano, per esser questi infeudati ed eretti in contea a favor suo e del figlio, e sua discendenza masculina, ed in mananza questa nelli discendenti maschi delle Nobildonne di lui figlie Elena ed Anna Maria, l'una moglie del Nobile Ser Alessandro Priuli e l'altra del nobile Ser Zuan Antonio Maria Corner, mancando le quali, si devolvano a publica disposizione.

Dovendo informare sopra tale ricorso in adempimento dell' ossequiate commissioni ingionteci, considereremo le leggi, i requisiti necessari del supplicante, la qualità dell' offerta, e le cose seguite che sono i punti riflessibili nella materia di cui si tratta. Con l'ultimo statutario decreto 7 Settembre 1743 con cui furono agevolati i merzi dell' infeudazione e del conseguimento de' titoli, stabilito fu, che quando venissero fatte da sudditi i quali avessero li due requisiti di civiltà e corrispondente potere, per sostener con decoro i titoli, che implorassero, esibizioni, o di contanti, o d' infeudazione de' proprii beni, in misure però conveniente e che corrispondano all' interesse publico, e fossero tali offerte accom-

pagnate con le informazioni di questo magistrato debbano esser proposte con il metodo dell'ordinarie ballottazioni, essendo queste per via di contratto o per prezzo convenuto ; restando per altro soggette alle strettezze dei $\frac{4}{5}$ quelle parti, che contengono concessioni de' titoli per capo di merito, come cosa di pura grazia.

Rendendosi adunque necessario per il suddetto decreto l' esame dei requisiti nei pretendenti titoli onorifici riferivemo quanto ci risulta intorno la condizione e le fortune del supplicante. La di lui famiglia riconosce la sua origine dal Regno di Candia e deve essere stata una delle nobili famiglie di quel Regno di Candia attesa l'aggregazione di Marco suo padre al consiglio di Parenzo dove fu ammesso con li suoi dipendenti l'anno 1671, in forza della Terminazione del fu Capitan General Provveditor Morosini, 2 Settembre 1669, approvata con ducali dell' Eccellentissimo Senato 30 Ottobre anno suddetto, con mi fu stabilito che li Cretensi di famiglie nobili che si ricovrassero in qualunque città marittima del Serenissimo Dominio, avessero a godere l'ingresso nel Consiglio quelle ; e quindi fu anche l'aggregazione stessa confermata con ducali dell' Ecc^{mo} Senato 6 Settembre 1671, ed il suddetto Marco per sostener la sua condizione, cercò di contraco un nobile matrimonio, avendo avuto per moglie la Nobildonna Elena Polani, da cui nacque il supplicante Costantin, il quale sostenne onorevoli impieghi con merito e decoro, e strinse nobili relazioni, avendo maritata sua sorella in soggetto Patricio e così due figliuole, l'uno nel Nobiluomo ser Alessandro Priuli e l'altra del Nobiluomo Zuan Antonio Maria Corner ; sosichè troviamo pienamente verificato in lui il requisito di civiltà necessaria per il conseguimento dell' implorato titolo. Quanto alle sue fortune, oltre ai beni esibiti, die formano un conveniente patrimonio, vediamo altri beni di sua ragione, cioè una casa dominicale in Venezia, et altra in villa di Tunigo, con fabbriche e varie chiesure, ed il possesso d'un importante carica publica, cose lutte che formano uno stato, congruo ed onesto. Circa poi la qualità dell' offerta, ci sembra questa delle più riflessibili tra quelle che sono state fatte in passato per l'oggetto stesso d'infeudazione con titolo di contea ; poichè la vendita annuale degl' esibiti Beni, monta da calcolo presentato a duc. 619. — £ 2 sol. 4, che potrebbe computarsi un capitale di duc. 20.600. — a ragguglio del 3 % . Essendo parte di detti beni pervenuti nel

supplicante per il testamento della N.D. Elena Polani, sua madre, sema marca di fideicommisso, e la maggior parte da lui acquistati col suo proprio peculio, come consta dalli documenti prodotti si vendono questi da lui disponibili, e si ponnoscon sicurerza publica aggiongere al patrimonio feudale, cosi chè niente oppone all implorata infeudazione coll'annesso titolo. Non ci resta adunque che esaminare il supplicato patto a favor dé chiamati nel godimento del feudo, il qual patto si estende, oltre la linea masculina del figliuolo nell' altre due linee mascholine delle figlie, in mancanza della prima chiamata ; Sopra di che dobbiamo riflettere che se la concessione dipendesse da atto di mera liberalità, come avviene né feudi remuneratori o che si tratta della concessione d'un feudo antico ristretto nei soli maschi nelle precedenti Investiture, non sarebbe il patto alterabile, nè potrebbe estendersi per le regole feudali oltre la linea masculina del beneficiato ; ma quando è nuova l'instituzione d'un feudo, e formato viene per contratto, può l'offerente cercar qualunque condizione favorevole a tutta la sua discendenza, che deve per legge di natura prediligere e beneficiare, nè ripugna al Padrone investiente l'accordarla, il quale acquista già immediatamente la proprietà de beni infeudati, e si prepara un caso, abbenchè più rimoto, della devoluzione in cui diviene intieramento Padrone dei beni stessi, e si crede anco un nuovo vassallo, che può aggravare in occasione di guerra della Tassa militare ; benefici che perderebbe il Padrone Investiente se negasse d'accettare l'offerte coi patti che vengono a favor delle dipendenze supplicati. Per la qual cosa crediamo che la Publica maturità sia discesa ad accordare con decreto 22 Settembre 1759 ai conti Pietro e Girolamo cugini Capogrosso l'erezione in contea di due loro possessioni offerte in Dalmazia, col patto a favore di essi e dipendenti loro maschi, ed in mancanza di questi a favore di quella femina discendente che fosse dall'ultimo maschio destinato e nella di lei discendenza masculina. Con precedente decreto pure 28 Marzo 1752, essendo stati approvati li capitoli del contratto stipulato col quondam conte Francesco Borelli, fu questi investito del feudo d'Urana in Palmaria con titolo di contea per esso, e discendenti suoi maschi, e mancando lui sema tali discendenti, furono chiamati al beneficio del feudo li figliuoli del conte Eugenio Costali de Verona di lui Nipoti ex sore, con tutta la posterità

loro mascolina, come consta dall' Investitura rilasciatogli sotto le 27 Settembre 1752.

Con anteriore decreto poi 16 Maggio 1715 su pavimento permessa al quondam circospetto Biasio Bartolini l' infeudazione di alcuni suoi beni in Veronese, col patto esteso a favore di tutta la sua discendenza tanto mascolina che femmenina, cosiechè estinte le linee si de maschi che delle femmine, avessero i beni a devolvessi a publica disposizione; e finalmente con altro decreto 29 Giugno 1700 fu assentita l' infeudazione d' una possessione offerta da Belisario Sanfior con titolo di contea a favore di esso e fratelli suoi, col patto, che mancando lui senza figli, fosse usufruttuaria Ottavia sua consorte, e dopo la di lui morte avessero ad esser sostituite ad una per una le linee dei maschi della casa Sanfior alle partecipazione de Feudo. Ora, se in vista dei requisiti del Supplicante, delle circostanze di esso, che meritano i pubblici elementissimi riflessi, della qualità dell' offerta, e dei casi occorsi, credesse Vostra Serenità di accettare l' esibizione de di lui propri beni posti ne territory di Bugie, Parenzo e Pirano, nella provincia dell Istria, per esser questi costituiti in feudo con titolo di contea, col supplicato patto a favor suo, e del figlio, e sua discendenza mascolina, ed in mancanza di questa nelli discendente maschi delle Nobil donne di lui figlie, onde render anche capaci del godimento del feudo due patrizie famiglie ben degne delle pubbliche beneficenze, non avrà l' ossequio nostro che a venerare le Sovrane munificentissime deliberationi di Nostra Serenità.

dal magistrato Sopra feudi le 21 Maggio 1766.

Tomaso Querini Kavalier e Procurator Provveditor.
Antonio Cappello, 1º Provveditor.
Zambattista Contarini, Provveditor.

(Allegato al decreto del Senato 24 Luglio 1766 — serie Terra fibra 2436).

Redecima anno 1740.

S. Marco.

Ill^{mi} et Ecc^{mi} Signori dieci Savi.

Per obbedire alli riveriti comandi dell' EE. VV. do in nota

io Costantin Vlasto q.^m Marco li beni, che sono da me posseduti e che corrono anche in vecchio in mio nome, dichiarando, che li seguenti ducati sono tutti da lire sei e sodi quattro per ducato et habito in contrà di Sant' Angelo.

Venezia

In contrà di Sant'Angelo.

Una casa in piscina soler di sotto, qual tengo per mio uso stimata in vecchio con terminatione del presente Eccelentissimo Collegio 2 Dicembre 1732, ducati trenta uno e grossi dodeci. Altra casa in detto loco soler di sopra al presente affittata a Zuan Antonio Viola per affitto annuo di ducati novanta.

duc. 90.

Miran

In Villa di Zianigo.

Una casa con suo brollo et altre sue habentie in tutto di campi quattro in circa qual tengo per mio uso.

Campi otto circa del corpo di campi dieci posti in detta villa con casa da lavorador attacceta alla casa per uso affitati ad Antonio e Mattio fratelli Gomirati, detti Meneguoli, e pagano di affitto all' anno formento stara otto veneziani vino alla parte, che fatto il computo di anni tre mi tocca per parte dominical mastelli dieci di vino.

Una casetta da lavorador in detto luoco con campi due circa tenuti ad affitto da domenico Gauramenona e paga all' anno di affitto lire cento de piccoli sopra quali beni affittati pago di livello perpetuo al N. U. ser Marco Michiel Salomon ducati ventiquattro all' anno.

Io, Costantin Vlasto,

affermo quanto sopra

31 Maggio 1739.

(Archivio di Stato in Venezia ; dieci Savi alle Decime in Rialto Redecima 1740 — S. Marco notifica N° 92 — busta 314.)

L'ill^{mo} sig. Nicolo Vlasto nel 1740 abitava ni Venezia in parrocchia di San Martin in una casa in calle della Comare di pro-

prietà delli Nobili Bartelomeo e fratelli e nepoti Gravenigo.

(Archivio di Stato in Venezia. Caseggiato 1740, Sestieve di Castello, parrocchia S. Martin proj. 456.)

1717, 19 giugno.

Con la perdita di Napoli (Nauplie) di Romania caduto schiavo degli Ottomani Nicolò Vlastò con la moglie e quattro figli, ha implorato con suo riverente memoriale, che essendo a lui riuscito liberarsi, li siano concessi sei turchi che esistono nella pubblica fusta, ad oggetto di poter, col cambio di questi toglier pure la moglie e la prole dalle mani degli infedeli; sopra di che intesosi quanto espone il Magistrato all'Armar sia preso che in riflesso che vengono dal magistrato suddetto considerati li suddetti sei richiesti turchi decrepiti e affatto inservibili, e di consolar il supplicante sia per atto della pubblica clemenza concessi al medesimo Nicolò li sei turchi vecchi che sono infusta, sempre però, che colla presentazione delle carte necessarie al Magistrato medesimo dell'Armar apparisca, che saranno da turchi con la consegna dei sei vecchi suddetti posti in libertà colla moglie li quattro figli che si trovano in schiavitù, del che sarà parte del magistrato d'assicurarsene.

(Archivio di Stato in Venezia — Senato Mar — registro 183, carte 130 tergo).

1599, 8 maggio.

Il Reverendo Don Zuanne Vlastò da Candia figlio del Reverendo don Giorgio fa stridar un livello istituito da Marino ed Elena di Garzoni figli di Zuane Andrea come eredi della fu Francesco Gradenigo loro madre sopra porzione di Casal Xerocamana posto in Candia sopra il distretto del Castel Malvesin sottoposto alla città metropolitana di Candia per ducati 24 all'atto come appar in atti di Nicolò di Conti notaio, dell'8 maggio.

(Archivio di Stato in Venezia — Magistrato alle Corti — Ministeriali busta 201 carte 151.)

1596, 24 marzo

Giovanni Grimani Provveditor al Zante concede ad Andrea Vlastò Dottor e Cavalier un pezzo di terreno posto alla Marina.

Chiede il Vlastò che siagli concesso nello stesso terreno di poter fabbricare e ricorda una sua benemerenza, come pure i suoi antenati di aver servito con ogni fedeltà questo Serenissimo Dominio in Candia, in Cipro et in armata.

(Archivio di Stato in Venezia — Collegio Risposte di Dentro filza 1^o carte 85).

NOTIZIE

Riguardanti la famiglia VLASTO tratte dall'Archivio antico dell'Università di Padova esistente nella Biblioteca dell'Università.

1680. Giorgio Vlastò Nob. di Rettimo Syndicus b. 482 tav. 26. — Album dei Consiglieri della Nazione Ultramarina.

1680. Marcus Vlastò Exactor Insularum. *Idem.*

1682. Marcus Vlastò Nobile di Retimo Consiliarius Artistarum primus. Album dei Consiglieri della Nazione Ultramarina. — b. 482 tav. 28.

1683. Marcus Vlasti pro Regno Exactore. *Id.* tav. 30.

1694. Nicolaus Vlastò Exactor Regni Cretae. *Id.* — tav. 40.

1697. Nicolaus Vlastò Exactor Regni Cretae. *Id.* — tav. 43.

1698. Nicolaus Vlastò Cephalenus Syndicus. *Id.* — tav. 44.

1708. 28 settembre. — Laus Deo B. Deip. Virg. / Ac / D / Georgio Megalo Martyri / Protectori Nostro. / Nos Consiliarius J. N. Ultramarinae / Cum Singulis Nationis Officialibus.

Atestamur ac fidem facimus D. Nicolaus Vlastò Cretense esse Scholarem Nationis nostrae Ultramarinae alias Quare cunctis privilegiis quibus, et alii Scholares in hoc Studio gaudent, ipse quoque gaudere meretur. In quorum fidem has patentes litteras dedimus, manu propria subscripsimus, Sigilloque Nationis Nostrae munivimus. Dat. Patavii ex Collegio Graeco Die 28 mensis September Anno 1708.

Nazione Oltramarina Alemanna — Esenzione dei Dazi 1706-1760 b. 483.

Laus Deo B. Deip. Virg. / Ac / D. Georgio Megalo Martyri / Protectori Nostro / Nos Consiliarius J. N. Ultramarinae / Cum Singulis Nationis Officialibus.

Atestamur ac fidem facimus D. Costantino Vlasto Cretense esse Scholarem Nationis Nostrae Ultramarinae alias Quare cunctis privilegiis quibus, et alii Scholares in hoc Studio gaudent, impse quoque gaudere meretur. In quorum fidem hac patentes litteras dedimus, manu propria subscripsimus, Sigilloque Nationis Nostrae munivimus.

Dat. Patavii ex Collegio Graeco Die 28 mensis September Anno 1708.

Nazione Oltremarina : Alemanna. — Esenzione dei Dazi 1706-1760 b. 483.

Laus Deo B. Deip. Virg. / Ac / D. Georgio Megalo Martyri / Protectori Nostro / Nos Consiliarius J. N. Ultramarinae / Cum Singulis Nationis Officialibus.

Atestamus, ac fidem facimus D. Costantino Vlastò Cretense esse Scholarem Nationis nostrae Ultramarinae alias Quare cunctis privilegiis quibus et alii Scholares in hoc Studio gaudent, ipse quoque gaudere meretur. In quorum fidem hac patentes litteras dedimus manu propria subscripsimus, Sigilloque Nationis noastrae munivimus.

Dat. Patavii ec Collegio Graeco Die 28 mensis September 1711.
Nazione Oltremarina Alemanna — Esenzione dei Dazi 1706-1760 b. 483.

1680, 20 settembre. — Il sig. Marco Vlastò matricolato Consigliere supplendario nella Marca Anconitana.

1681, 13 settembre. — Matricolato.

1683, 13 settembre. — Matricolato.

Matricolazione degli Studenti Artisti b. 230.

1589. Antonio Vlastò di Candia Rettore dell'Università dei Legisti confermato con Lettere Ducali 3 agosto 1589.

Origine dei Rettori della Università Legista ed Artista b. 670 pag. 31.

Antonio Vlastò di Candia Rettore.

Paschalis Ciconea Dei Gtia Dux Vent. a Nob. et Sap. Viris Augustino da Mula de suo mandato Ptti et Andrea Marcello Cap. Pad. et success. sui fidelit dilectis salutes et dilect.

Dalle Vostre Lettere de di primo instante habbiamo inteso

l'elettione della persona di D^o Antonio Vulasto' di Candia in Rettor di Cot. Magnifixa Università de Scolari Leggisti et ricercandone voi la confirmatione di essa giusta il solito perchè possa haver il possesso quanto prima del suo Rettorato vi habbiamo voluto far le presenti per le quali confrimiamo et approbiamo detta elettione sperando che habbia ad esser utile et fruttuosa al Studio medesimo.

Dato in Nostro Ducali Palatio Die 3 menses Augusti 1589.
Laur. Rupa Segr.

Id. b. 670 pag. 280 tergo.

Nazione Ultramarina. D. Georgius Vlastus Cydoniensis cum signo super oculum, die 14 aprile 1635 benne matricolato.

Matricularum D. D. Juristarum Patavini Gymnasii b. 29

1592, 22 settembre. — Emanuel Vlastus Cretensis cum cicatrici super digito medio sinistro venne matricolato.

Matricolazione Università Legisti 1580-1669 b. 30 pag. 128

1677, 9 ottobre. — D. Giorgio Vlasto di Retimo f. f. Consigliere della Nazione Ultramarina.

Matricolazione Università Legisti 1670-1686 b. 31

1679, 8 novembre. — N. 60. — D. Marco Vlastò ultramarino non paga cosa alcuna perchè ebbe la sua esentione il mese di settembre in Cancelleria Fiscale in riguardo et fu fatto Sindaco l'Ill. ^{mo} Sig. Co : Sonogo quale poi non accettò la carica, et in questo mentre l'Ecc. Sig. Podestà non volsero che fossero stampati ne mandati ne matricole quali poi dopo la Rinontia furono stampati et non comparse a ricever la sua matricola.

Matricolazione Università Legisti 1670-1686 b. 31

1681, 12 settembre. — N. 24. — D. Giorgio Vlastò Cretense Consigliere della Nazione Ultramarina.

Matricolazione Università Legisti 1670-1686 b. 31

1682, 17 settembre. — N. 69. — D. Marcus Vlastò Cretense f. f. Consigliere della Nazione Ultramarina matricolato.

Matricolazione Università Legisti 1670-1686 b. 31

1684, 27 settembre. — N. 68. — D. Marcus Vlastò Cretensis f. f.
Consigliere della Nazione Oltramarina matricolato.

Matricolazione Università Legisti 1670-1686 b. 31

1685, 13 ottobre. — N. 106. — D. Marcus Vlastò Ultramarinus
scolare pupillo 15 f. f. Consigliere della Nazione Ultramarina.

Matricolazione Università Legisti 1670-1686 b. 31

1686, 10 settembre. — N. 54. — D. Giorgio Vlasto Cretensis
scolare pupillo I.

Matricolazione Università Legisti 1670-1686 b. 31

1692, 19 settembre. — N. 60. — Nicolò Vlastò Cydoniense q.
Marco scolare pupillo n. 4.

Matricolazione Università Legisti 1687-1702 b. 32

1694, 22 settembre. — D. Nicolò Vlastò cretense scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1687-1702 b. 32

1696, 10 settembre. — N. 19. — D. Nicolò Vlastò Cretense f. f.
Consigliere della Nazione Oltramarina e scolare pupillo.

Matricolazione Università dei Legisti 1687-1702 b. 32

1697, 11 settembre. — N. 19. — D. Costantino Vlastò Cretense
scolare pupillo e Consigliere della Nazione Oltramarina.

Matricolazione Università Legisti 1687-1702 b. 32

1697, 11 settembre. — N. 21. — D. Nicolò Vlastò scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1687-1702 b. 32

1700, 2 ottobre. — N. 46. — D. Costantino Vlastò Cretense scolare
pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1687-1702 b. 32

1704, 20 settembre. — N. 65. — D. Nicolò Vusetò peloponesiaco
scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1706, 12 ottobre. — D. Costantino Vlastò cretense scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1706, 21 ottobre. — N. 57. — D. Nicolò Vlastò cretense scolare
pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1707, 17 settembre. — N. 40. — D. Nicolò Vlastò cretense scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1707, 22 settembre. — N. 84. — D. Costantino Vlastò cretense scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1708, 19 settembre. — N. 53. — D. Giorgio Vlastò Cretense scolare pupillo.

1708, 19 settembre. — N. 54. — D. Nicolò Vlastò cretense scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33.

1708, 19 settembre. — N. 55. — D. Costantino Vlastò cretense scolare pupillo.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1709, 30 ottobre. — N. 72. — D. Giorgio Vlastò cretense q. Marco annot secondo matricolato.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1710, 17 settembre. — N. 62. — D. Giorgio Vlastò di Marco cretense anno terzo matricolato.

Matricolazione Università Legisti 1698-1713 b. 33

1711, 30 settembre. — D. Costantino Vlastò di Anastasio cretense anno quarto matricolato.

Matricolazione Università Legisti b. 33 1698-1713

1677, 12 ottobre. — Il sig. Giorgio Vlastò di Rettimo suo primo anno di studio in Padova.

Matricolazione Università dei Legisti 1674-1680 b. 42

1599-1600. — Giovanni Vlastò cognominato *Pugnaletto* sacerdote e cantore di chiesa e Giacomo Vassilachi fecero i disegni di Nostra Donna e del Battista che si ammirano nel giro del volto della chiesa dei Greci in Venezia, opera in mosaico di Giannantonio *Marini e di Alvise Gaetano*.

Notizie riguardanti la famiglia VLASTO
esistenti nell'Archivio della Comunità Greca in Venezia.

1728, 27 agosto. — Testamento di Nicolosa Vlastò vedova di Giorgio Corner. Lascia alla Comunità Greca ducati 300 da investirsi in commemorazioni.

Elenco Nazionali n. 385.

1579. Giorgio Vlastos detto Pugnaletto da Rettimo cappellano della Comunità.

1614. Nicolò Vlastos da Rettimo Cappellano della Comunità.

1726, 16 febbraio. — Ecc. Costantino Vlastò Confratello.

MARIEGOLA 1470.

Notizie diverse riguardanti la famiglia VLASTO

1740, 25 luglio. — Muore la sig. Vlastò Sicura moglie del Conte Cristoforo Capnissi.

Raccolta Manoscritti di Giovanni Dolcetti fonti n. 14440.

1795, 18 marzo. — Muore la N.D. Anna Maria Vlastò Correr.

GAZZETTA Urbana Veneta per l'anno 1795 pag. 176.

1778, 14 novembre. — Si nomina a Cadetto Giorgio Antonio Vlastò figlio di Marco figlio del fu Capitano Zorzi, cittadino di Zara di anni 15 e d'indole militare.

Il Giorgio Vlastò s'attrova descritto Cittadino nel Libro ordinatio in cui si descrivono tutti li Cittadini di questa Spettabile Università.

Noi Cornaro Kav. Proc. per la Serenissima Repubblica di Venezia Provveditor General in Dalmazia et Albania.

Distinto e fruttuoso servizio ha reso il Sergente Maggiore Dimitri Vlastò del Reggimento del Cotto. Giovanni Isij di Nazione Oltra-

marina nell'intero corso del Generalato Nostro. Intervenuto nell'espugnazione di Sign nella susseguente sua liberazione dall'assedio postovi dall'Htachich Passà della Bossina, nell'acquisto glorioso di Castelnuovo s'adopò con tutta sufficienza e valore esponendosi ad ogni cimento più arduo, e ad ogni azione più laboriosa in qualità di Capitano da cui avendo meritato d'esser promosso a quello di Sargente maggiore se ne mostrò ben degno e capace nella conquista di Knino; ove contribuì nuove testimonianze della sua pontualità e divozione esercitatosi fervorosamente nell'esecuzione di tutte le incombenze che le sono state appoggiate, così in quell'impresa, come nella presa della Torre di Nosino, et altre fazioni occorse in Noventa. Dovendosele però qualche rimostranza de gradimento che gliene risulta e del merito che l'accompagna rilasciamo il presente attestato che servirà di fragio alle sue operationi e di mezzo per sperare della Pubblica munificenza maggiori retribuzioni ed impieghi.

Liesina li 14 aprile 1689.

Lucio del Bello Canc.r Generalizio.

Noi Agostino Sagredo per la Serenissima Repubblica di Venezia Provveditore Generale da Marcon Autorità di Capitano Generale. Il Capitano Zuane Vlastò fin l'anno 1689, 29 maggio è stato promosso al Grado di Capitano e che nel corso della passata guerra intervenne in tutte le azioni militari e conquiste considerato inoltre per Officiale di abilità distinta e ornato di tutti li requisiti necessari alla consecuzione della carica stessa di Sargente Maggiore sopra il fondamento di tale relazione nominiamo il sopradetto Capitano Zuanne Vlastò per Sargente Maggiore del Reggimento Isij.

Romania li 31 dicembre 1713.

Giovanni Carsana Arcivescovo Jadrensis.

22 marzo 1763. — Il Rev. Don Giovanni Vlastò diacono della

Collegiata di S. Simeone ha battezzato un bambino nato li 22 febbraio P. P. di Marco e di Catterina sua legittima consorte al quale ha posto nome Giorgio Antonio.

Arch. di Stato in Venezia. — Savi alla Scrittura Filza 137.

1740. L'III. *mo* sig. Costantinò Vlastò ab. a S. Angelo in Venezia, Piscina, casa propria.

Arch. di Stato in Venezia. — Dieci Savi sopra le Decime b. 441, S. Angelo p. 3.

1703; 18 gennaio. — Vulastò Costantino eletto Avvocato.

Arch. di Stato in Venezia. — Conservatori ed Esecutori alle Leggi b. 553.

1597, 22 settembre. — Testamento di Vlastò Anfrosina di Candia q. Zorzi consorte di m. Dimo Acondaro spizier al segno del Gallo a S. Giovanni in Bragora. Ricorda sua nezza Annetta figlia di sua sorella.

Arch. di Stato in Venezia. — Schede Sopra Ospitali b. 348 f. 2 c. II.

1608, 9 luglio. — Vlastò Emanuele deputato all'Ospedale Militare della Canea.

Arch. di Stato in Venezia. — Collegio, Risposte di Dentro filza 12 c. 185.

1788, 10 marzo. — Agregazione al Consiglio di Cefalonia della famiglia Vlastò.

Serenissimo Principe,

Col dispaccio n. 175 del fu Benemerito Ecc. *mo* Provveditor Straordinario all'Isole rimesso alle informazioni del Magistrato Nostro per comando della Serenità Vostra in Ducale 10 gennaio decorso dirette all'Ecc. *mo* Capitan delle Navi assoggettate furono alli Pubblici riflessi la supplica prodotta all'E. V. per ottenere l'aggregazione al Consiglio di Cefalonia.

.....Per la famiglia Vlastò un attestato segnato dalli Sin-

dici attuali e da molti Sindici usciti di Cefalonia in tutti al n. di 23 li quali tutti asseriscono di aver avuto e tener notizie per verifiche traduzioni di accreditati soggetti, che la supplicante famiglia Vlastò, domiciliata in quell'isola e vissuta anche con beni di fortuna, discendesse ed avesse la derivazione immediata dalla Nobile famiglia Vlastò di Candia, una di quelle, che partite da quel Regno, si sono disperse e ricovrate in varie parti dello Stato Veneto, attenstando inoltre esser questa famiglia sempre vissuta con morigeratezza e civiltà di costumi.

Il Magistrato scrive poi che dipenderà dall'autorità Sovrana l'aggregazione della famiglia Vlastò al Consiglio di Cefalonia.

Arch. di Stato in Venezia. — Deputati ed Aggiunti alla Provvisione del Denaro. Scritture b. 142 p. 8 tergo.

1740. L'Ill. *mo* Sig. Nicolò Vlastò abita a Venezia parrocchia di S. Martino, Calle dell'Arco con affittanza I gennaio 1734.

Arch. di Stato in Venezia. — Deici Savi sopra le Decime. Caseggiato n. 456.

1732, 20 settembre. — Costantino Vlastò esborsa ducati 1000 per acquisto dai Padri di S. Salvatore descritto in atti del notaio Alessandro Sandri.

Arch. di Stato in Venezia. — Convento di S. Salvatore b. 52 n. 16.

1797. Causa di Spiridion Vlastò contro Lazzaro Vita e nepoti vivante per cambiale di ducati 200.

Arch. di Stato in Venezia. — Camera e Tribunale di Commercio b. 22 f. 1046.

VENEZIA E LE SUE LAGUNE. Venezia, Antonelli vol. I, appendice pag. 86.

E' ben ricordare come in Venezia uomini greci fondarono di quando in quando tipografie : Zaccaria Calliergi di Creta (dal 1499 al 1509) alla cui dottrina e liberalità del cretense Nicolò Vlastò

suo protettore dobbiamo l'edizione del *Magno Etimologico* di Simplicio ; *Sulle dieci categorie* d'Aristotile ; delle *Terapeutiche* di Galeno ; del *Commento* di Ammonio sulle cinque vocali e dell'*Orologio*.

VENEZIA E LE SUE LAGUNE, vol. cit. pag. 96.

EMANUELE ZANE. — Santo Spiridione, ritto in abiti pontificali, tiene nella sinistra un libro aperto, e la destra alzata per benedire ; a due lati otto azioni del Santo, descritte ciascuna in greche epigrafi. Al basso si legge : *Opus presbyteri Emmanuel Zane votum servorum Dei Gabriel Vlastò et conjugis ejus Reginae, et filli eorum Francisci Probatachi anno 1636*. Tela dorata incollata sopra asse a. m. 1, O ; L. 72 c.

LAZARI VINCENZO. *Notizia delle opere d'arte e d'antichità della Raccolta Correr di Venezia*. Ivi, 1859, pag. 37.

Di Marco Crasso Cancellier Grande del Regno di Candia trovansi ne' Codici Svayer, num. 817 : *Informazione sopra una scrittura dei Melezio Vlasto' a' Provveditori Sindici Inquisitori in Levante intorno i disordini che nascono nel rito greco*. a. 1612.

CICOGNA AMMANUELE ANTONIO. Delle Inscrizioni veneziane raccolte ed illustrate. Venezia, Molinari, 1842 vol. V, pag. 641. Vlastus Andrea. De censuris ecclesiasticis in genere et in specie. Neapoli, 1716 in-4.

VOLPICELLA LUIGI. Bibliografia storica della provincia di Terra di Bari. Napoli, De Rubertis, 1884, pag. 217 n. 707.

1494. Zacaria Calliergi dava alle stampe l'*Etimologico Magno*, e il Musuro, assunse per sè la diorthosi del testo, come Nicolò Blasto cretense si era assunta la spesa.

FERRAI EUGENIO. L'Ellenismo nello Studio di Padova. Orazione inaugurale de' corsi accademici dell'anno 1876-77. Padova, Randi, 1876, pag. 37.

EXTRAIT DU
BOLLETTINO ARALDICO, STORICO GENEALOGICO
du 29 Février 1908 (Venise)

Riassunto degli studi e ricerche fatte dallo Studio di G. De Pellegrini.

VLASTO

La famiglia Vlastò vanta un'origine illustre ed antica quant'altra mai, appartiene cioè alla nobiltà romana passata coll'impero a Bisanzio. Dicesi che essa abbia assunto il nome Vlastò per aver vinto la città di Edessa, già Vodena, nella Macedonia e che discenda dalla stirpe degli Imperatori greci.

In un manoscritto esistente nell'Archivio Kalergi, depositato al Museo Corner di Venezia, leggesi che nell'anno 616 l'Imperatore Foca mandò a colonizzare Creta alcuni personaggi della più illustre nobiltà romana e che fra questi eravi: Papiniano Vlastò. Ma certamente l'anonimo autore confonde il primo imperatore Foca con Niceforo Foca che regnò tre secoli più tardi: infatti Andrea Corner nel suo ms. *Chronico Rerum Cretensium* dice che avendo l'imperatore Niceforo Foca, nell'anno 916, sottomessa e pacificata l'Isola, che per cento e quarantadue anni era stata occupata e signoreggiata da Barbari, la fece popolare lasciandovi anche in forma di colonia per maggior sicurezza dell'Isola 12 famiglie nobili Costantinopolitane dell'ordine senatorio fra le quali i Papi-niani detti Vlasti.

Ma anche la versione del Corner non sembra abbia un certo fondamento trovandosi parecchi storici concordi nell'affermare essere avvenuta la colonizzazione dell'isola da parte delle dodici famiglie bizantine solamente nell'anno 1182.

Uno studio accurato sulla nobiltà cretense del D^r E. Gerland pubblicato nella *Revue de l'Orient Latin*, conclude essere erronea anche questa data e con ottima argomentazione stabilisce doversi riferire l'avvenimento all'anno 1092.

Ribellatasi o, meglio, essendosi a poco a poco l' Isola di Candia sottratta alla signoria dell' Impero Greco, Alessio Comneno esortava con una lunga e minacciosa lettera i Candiotti a rimettersi nuovamente sotto la sua sovranità assicurandoli, se così facessero, della sua clemenza e in caso contrario decretando il loro completo sterminio.

Latore di questo scritto era il di lui figlio Isacco che capitava nel tempo stesso una poderosa armata capace di mettere in esecuzione la minaccia del padre suo.

A facilitare la sottomissione dell' isola, e coll' intenzione di mantenerla in seguito devota, l' imperatore inviava con detta armata dodici delle principali e nobili famiglie dell' ordine senatorio di Bizanzio.

Eravi fra queste la famiglia Vlastò cioè Demetrio, soprannominato il coraggioso, con Stefano, Simeone, Giovanni, Procopio, Emanuele, Marco e Giorgio Vlastò.

Riconquistata l'Isola colla forza, Isacco che esercitava l' autorità imperiale in nome del padre quale supremo comandante, fece la divisione del territorio alla *patronia* delle dodici famiglie, che si dissero nobili Arcondopoli, assegnando a ciascuna di esse una porzione di terreno che si chiamò *serventaria o cavalleria* in forma di feudo.

Bonifacio Marchese di Monferrato per avere sposato una figlia di Alessio Comneno, riceveva in dote l' isola di Candia, ma, sia per la lontananza dei suoi Stati o per altre ragioni, stimò opportuno di disfarsene e la vendette alla Veneta Repubblica nell' anno 1204. Questa spedì tosto una piccola armata a prenderne possesso, ma trovò fiera opposizione e resistenza nelle dodici suddette famiglie degli Arcondopoli, le quali sotto la fiacca dominazione dei bizantini si consideravano ormai come le sole padrone dell' Isola e non volevano addattarsi alla nuova Signoria.

La Repubblica si trovò così nella necessità di sostenere una guerra impreveduta, che avrebbe durato assai tempo se in suo aiuto non fosse venuto il tradimento di un Foca appartenente egli pure ad una delle dodici famiglie d'Arcondopoli. Questi persuase le altre a sottomettersi, assicurandole che Venezia in ricompensa avrebbe loro concesso il Veneto Patriziato, ma un tanto onore egli l' aveva invece chiesto solamente per se.

Avvenuta la cessione, il Foca, in premio del suo tradimento, ammesso al patriziato assunse il cognome Calergi, che significa buona azione, mentre i Vlastò e gli altri furono solamente riconosciuti per nobili originarii Cretensi o *Arcondoromei*, privilegiati di 25 feudi detti Cavallerie e lasciati liberi ed esenti da ogni funzione quasi in segno d' onore per la loro origine ; con la condizione però che, memori dello splendore e liberalità veneziana prestassero fedele e onorato servizio, ogni qualvolta si presentasse l' occasione contro i nemici della Repubblica.

Troviamo più tardi, cioè, il 3 febbraio 1264, una conferma di possessi fatta dal N. H. Marco Dandolo Duca di Candia per la Signoria di Venezia a tutti i discendenti Arcondoromei, conferma che a proposito dei Vlastò così si espone :

Item damus et concedimus per nos et successores nostros Georgio, Demetrio et Eufimio filijs qm. Joannis Vlastò Illud quod habebant (1).

Durante i primi tempi del dominio Veneto i Vlastò diedero prova di animo turbolento ed il loro nome è legato a più di una cospirazione contro Venezia ; ma poi si adattarono, si occuparono di commerci, di lettere e di armi e furono fedeli sudditi della Serenissima.

La famiglia Vlastò fece sempre parte del Consiglio di Rettimo nel qual distretto principalmente ebbe dimora, abbenchè diramata in tutta l' Isola.

Servi la Repubblica per mare e per terra, diede capitani, magistrati, letterati sacerdoti di rito greco e latino, frati e commercianti : ebbe titoli nobiliari ed equestri e primeggiò in ogni tempo pei suoi meriti.

In Costantinopoli, loro antica sede, rimasero però altri Vlastò, fino a che nel 1453 avvenuta la caduta dell' Impero greco, esularono in vari luoghi, fra i quali Chios, ove si conservò una famiglia Vlastò fino ai nostri giorni.

Della famiglia Vlastò di Candia si trasferì circa il 1483, un ramo al Zante ove poco dopo venne, quale nobile cretense, iscritta in quel Libro d' oro e si conservò in quella nobiltà fino agli ultimi anni del Governo veneto. Nel 1684 era fra le 93 famiglie nobili cui aspettava il diritto di sedere nel Gran Consiglio dell' Isola.

(1) Museo Corner — Cod. Cic. 2402 p. 39-43.

Assediata l' Isola di Candia dai Turchi, la famiglia Vlastò offerse vita e sostanze animata dal desiderio di conservarsi nella devozione della Veneta Repubblica. Ma i generosi slanci di essa uniti a quelli di molte altre nobili famiglie se valsero a prolungare il memorabile assedio non bastarono pur troppo ad evitare la caduta dell' Isola, che avvenne infatti per Rettimo nel 1647, e completa, nel 1669.

Invasa Candia dai Turchi si stabilì colà il regno del disordine e della violenza, e le principali, nobili e ricche famiglie furono costrette ad abbandonare la loro patria.

I Vlastò si dispersero parte al Zante ove, come dissi, altro ramo già vi esisteva, parte a Cefalonia ove più tardi vennero aggregati a quella nobiltà, parte a Zara ove vennero accolti nell' Università dei cittadini e parte ancora a Parenzo in Istria ove in virtù delle Terminazioni di Francesco Morosini a favore dei profughi candiotti, quali nobili cretensi, vennero ascritti al nobile consiglio sostenendo poi varie cariche di quella Comunità.

Questo ramo di Parenzo ebbe più tardi infeudati alcuni terreni col titolo di Conte, passò per qualche tempo a Napoli e quindi a Venezia dove venne aggregato alla cittadinanza originaria veneziana.

Qualcuno però stimò suo interesse rimanere sotto il Turco, e pare che questo non si mostrasse con i greci troppo rigidi se troviamo più tardi un Vlastò governare la Valacchia col titolo di Principe per incarico della Porta.

Sono molti i Vlastò che in un ramo e nell' altro emersero per virtù civili e militari che mi occorre ritrovare nei pubblici Archivi, ma stante la ristrettezza del nostro periodico non è il caso di riportare qui la lunghissima serie.

Si trovarono parecchi stemmi con differenze fra loro. La principale figura però è sempre il tralcio o ramoscello di verde.

DOCUMENTS GRECS

COPIE DE LA CHRYSOBULLE DES ARCHIVES DE CORFOU

NOTES SUPPLÉMENTAIRES
SUR LES DOUZE FAMILLES ARCHONTALES
ENVOYÉES EN CRÈTE PAR L'EMPEREUR

Η ΚΡΗΤΗ

ΕΠΙ ΤΗΣ ΕΠΟΧΗΣ ΤΩΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ
ΤΟΥ ΒΥΖΑΝΤΙΟΥ 960 – 1204 μ. Χ.

Ἔτος 1182 μ. Χ.

Ἐπὶ τῆς βασιλείας τοῦ Αὐτοκράτορος Ἀλεξίου Ἀγγέλου Κομνηνοῦ, (ὅταν ἀκόμη ἡ Κρήτη διετέλει ὑπὸ τὴν ἐξουσίαν τῶν Βυζαντινῶν), ἡ Κρήτη καὶ ἡ Κύπρος ἐπανεστήσαν, ὑποκινηθεῖσαι ἀπὸ τοὺς Ραφομμάτην καὶ Καρίκην. Σκοπὸς τῶν ἀνωτέρω ἦτο νὰ γίνωσι κύριοι, ἕκαστος τῆς μιᾶς τῶν νήσων, ἐξηρέθισαν δὲ τοὺς κατοίκους πρὸς ἀποτίναξιν τῆς ἐξουσίας τοῦ Αὐτοκράτορος. Δὲν ἔμειναν ὅμως αἱ δύο αὐταὶ νῆσοι ἐπὶ μακρὸν ἐν ἐπαναστάσει. Εὐθύς ὡς ἀπεστάλη στόλος μετὰ στρατοῦ ἰσχυροῦ, οἱ ἐξαπατηθέντες ἐζήτησαν ὑποταγὴν καὶ ἐξελιπάρησαν τὴν Αὐτοκρατορικὴν ἐπιείκειαν. Καὶ ἐσυγχωρήθησαν μὲν, ἡ Κρήτη ὅμως ἐτέθη ὑπὸ τὴν ἐπίβλησιν δώδεκα εὐγενῶν ἀξιωματικῶν καὶ συγγενῶν τοῦ Αὐτοκρατορικοῦ οἴκου.

Ὁ Ζωναράς καὶ ὁ Θεόδωρος Μεταχύτης, ἀμφότεροι Βυζαντινοὶ χρονογράφοι, περιγράφουν ὅλα τὰ γεγονότα τῆς περιόδου ταύτης, ὁμιλοῦντες ἐκτενῶς τόσον περὶ τοῦ Ραφομμάτου καὶ τῶν ἐν Κρήτῃ σχεδίων του, ὅσον καὶ περὶ τοῦ Καρίκη καὶ τῶν κινήματων αὐτοῦ εἰς τὴν Κύπρον. Οὕτως, ὁ μὲν Ζωναράς (Χρον. Γ') λέγει : « Καὶ ἡ νῆσος δ' ἡ Κρήτη, πρὸς δὲ τῇ καὶ ἡ Κύπρος, ἀποστασίαν ἐνόσησαν· τὴν μὲν τοῦ Καρίκη κατεσχηκότος καὶ ἀντάραντος χεῖρα τῷ βασιλεῖ· τὴν δὲ γε τοῦ Ραφομμάτου. Ἀλλὰ καὶ αὐταὶ τῇ τῶν Ρωμαίων αὐθις οὐκ εἰς μακρὰν ἐπανεσώθησαν

ήγεμονεία ». Ὁ δὲ Πορκάροχος ἀναφέρει, ὅτι, « καθ' ὃν καιρὸν ἡ Κρήτη ἦν ἔτι ὑπὸ τὴν ἐξουσίαν τῶν Βυζαντινῶν, ὑπῆγον δύο (γράφει δώδεκα) οἰκογένειαι Ρωμαϊκαὶ (Βυζαντιναὶ) διὰ τὰ κατοικήσωσιν ἐκεῖ ». Προσθέτει δὲ ὅτι φαίνονται ἔτι εἰς κοιλάδας καταφύτους καὶ κατασκίους, τὰς οὖσας πρὸς τὸ Δυτικὸν μέρος τῆς νήσου, ὁσπίτια, τὰ ὁποῖα λέγουσιν ὅτι ἀνήκον εἰς αὐτὰς τὰς παλαιὰς οἰκογενείας. (1)

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΟΙ ΤΙΝΕΣ ΟΡΙΣΜΟΙ ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΚΡΗΤΗΣ, ἔτος 1182.

(Ἀντίγραφον ἀπὸ τὸ Ἀρχίβιον τῆς κοινότητος τῶν Κορφῶν).

Ἄλέξιος Κομνηνὸς βασιλεὺς καὶ Αὐτοκράτωρ τῶν Ρωμαίων.

« Ἡμεῖς, οἱ διὰ τῆς ἀπειρου καὶ ἀμέτρου εὐσπλαγχνίας τοῦ ἐπουρανίου Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, Πατρὸς καὶ Υἱοῦ καὶ Ἀγίου Πνεύματος, καὶ τῆς ἀειπαρθένου Θεοτόκου, ὄντες ἐπὶ τῆς γῆς κραταῖδς βασιλεὺς καὶ Αὐτοκράτωρ ὅλης τῆς Οἰκουμένης καὶ πατὴρ τῆς περιφανεστάτης Κωνσταντινουπόλεως, ἣτις κατὰ θεῖαν πρόνοιαν ἐστὶν ἡ βασίλισσα πασῶν τῶν πόλεων καὶ προστατεύουσα τῶν Ὀρθοδόξων Χριστιανῶν, τῶν ἐ-

(1) Σημ. Καὶ σήμερον ἔτι, εἰς πολλὰ χωρία τῆς Κρήτης, τὰ ὁποῖα κατεῖχον οἱ 12 ἄρχοντες ἢ οἱ εὐγενεῖς τοῦ Βυζαντίου, σώζονται ἀλλαγῶν μὲν ἐν καλῇ καταστάσει, ἀλλαγῶν δ' ἐρείπια οἰκῶν μεγάλων φερόντων τὸ ὄνομα « Ἀρχοντικά σπίτια ». Ἐν ἀντιθέσει, ἄλλαι σωζόμεναι μεγάλαι οἰκαὶ Βενετῶν φεουδαρχῶν φέρουν ὄνομα « Φράγκα » ἢ « Βενετσάνικα σπίτια ». Ὁμοίως ξεχωρίζει ὁ λαὸς τῆς Κρήτης καὶ σήμερον τὰ οἰκήματα τῶν Γενητσαρῶν καὶ μεγάλων ἀγάδων καὶ Ἐσπέχηδων τῆς ἐποχῆς ἐκείνης, τὰ ὁποῖα ὀνομάζει « Ἀγάδικα κονάκια ». Ἀρχοντικά οἰκαὶ τῶν Βλαστῶν σώζονται εἰς τὸ χωρίον Βυζάρι Ἀμαρίου καὶ εἰς τὸ χωρίον Ἀγίου Κωνσταντίνου ἐπαρχ. Ρεθύμνης, φέρουσαι ἔτι ἐκ παραδόσεως τὸ ὄνομα « Ἀρχοντικά » ὑπὸ τῶν κατοίκων. Πύργοι Ἐνετικοὶ ὑπάρχοντες εἰς ἐξεχούσας θέσεις, τοὺς κατέλαβον δὲ οἱ Τοῦρκοι Γενήτσαροι Ἐσπέχηδες μετὰ τὴν ἄλωσιν, ὡς ὁ Πύργος τοῦ Ἀλιδάκι, ὁ Πύργος τοῦ Ἀγριολίδι, ὁ Πύργος τῶν Πραζέριδων, ὁ Πύργος τοῦ Μαρουλά, ὁ Πύργος τοῦ Καλλέργη (ἔξω τῆς Ρεθύμνης πρὸς τὴν Ἀγ. Εἰρήνην) κλπ.



χόντων και πιστευόντων τὴν ὁμοούσιον και προσκυνητὴν Ἁγίαν Τριάδα τὴν ὁμολογουμένην εἰς ἓνα Θεὸν τρισυπόστατον, και σεβομένων τὰ δόγματα τῆς ἀγίας και οἰκουμενικῆς πρώτης συνόδου τῆς συγκροτηθείσης παρὰ τῶν ἀγιωτάτων, φιλοχρίστων και μιμητῶν τῶν Ἀποστόλων ἡμετέρων Αὐτοκρατόρων Κωνσταντίνου και Ἐλένης, και τῶν λοιπῶν τόσων συνόδων, Ἀλέξιος Κομνηνὸς Πορφυρογέννητος Βασιλεὺς τῆς Κωνσταντινουπόλεως Νέας Ρώμης και καθολικὸς διάδοχος τῶν μακαρίων βασιλέων τοῦ Ἰορδάνου και πάσης γῆς Αἰγύπτου, Ἀραβίας, Φρυγίας, Ἀσίας και Μεσοποταμίας, ἄνωθεν τοῦ Εὐξείνου Πόντου και ἄχρι τῶν Βρετανικῶν νήσων τῆς Εὐρώπης, ἀπάσης Ἀρμενίας, Σικελίας, Ἑλλάδος και πάσης τῆς Οἰκουμένης ἀπὸ Ἀνατολῶν μέχρι Δυσμῶν και ἀπὸ μεσημβρίας ἕως ἄρκτου, ἀνακαινισταὶ τοῦ Ἁγίου Τάφου τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, τοῦ τιμίου και ζωοποιοῦ Σταυροῦ, και τῶν ἄλλων ἀγίων τόπων τοῦ Ἰησοῦ Σωτῆρος και προστάτου τῶν πιστῶν και Ὁρθοδόξων Χριστιανῶν και ὑπερασπιστοῦ αὐτῶν διὰ τὴν Ἁγίαν και καθολικὴν πίστιν, γράφομεν ὑμῖν, ὅσοι εὐρίσκεσθε και κατοικεῖτε εἰς τὴν ἡμέτεραν νῆσον τῆς Κρήτης ὅτι, καθὼς πολλοὶ καταντήσαντες ἐκουσίως δυστυχεῖς, οὕτω και οἱ ὑμέτεροι προπάτορες οἱ κατοικήσαντες τὴν αὐτὴν νῆσον, ὄντες ἀπειθεῖς εἰς τὸ κράτος μας ἐξωλοθρεύθησαν ἀπὸ τὸν ἡμέτερον ἀνδρεῖον στρατηγὸν Βελισσάριον, ἀπεσταλμένον παρὰ τοῦ κραταιοτάτου Αὐτοκράτορος και ἡμέτερου δικαιοτάτου πατρὸς Ἰουστινιανοῦ τοῦ μεγάλου· και πάλιν παρὰ τοῦ ἀνδρεῖου και μαχιμωτάτου Βάρδα θαλασσινοῦ Πατρικίου και τοποτηρητοῦ τοῦ ἡμέτερου Ὁρθοδόξου Αὐτοκράτορος Ρωμανοῦ Ἀργυροπούλου· και ταῦτα πάντα διὰ τὴν ἐκείνων παράβασιν και ἀποστασίαν, καθὼς πράττετε και ὑμεῖς τὸ αὐτὸ και δὲν πείθεσθε εἰς τὴν βασιλείαν μας, και κωριεύετε τὴν αὐτὴν νῆσον Κρήτην, μὴ πληρώνοντες τοὺς βασιλικοὺς φόρους εἰς τοὺς σταλέντας ὑμῖν παρ' ἡμῶν κριτὰς τε και τοποτηρητὰς, ἀλλὰ μάλιστα μὲ πολλὴν καταισχύνην και καταφρόνησιν τοὺς ἐστείλατε ὀπίσω· διὰ τοῦτο μὲ τὴν συναίνεσιν τῶν Ἀγιωτάτων Πατριαρχῶν και τῶν λοιπῶν Ἱεραρχῶν, και μὲ τὴν γνώμην πάντων τῶν Εὐγενῶν τῆς Συγκλήτου, διὰ τὸν παντελῆ ἀφανισμόν ὄλων ὑμῶν τῶν κατοικῶν τῆς νήσου Κρήτης, τῶν γυναικῶν τε και τέκνων ὑμῶν και ἀπάσης τῆς περιουσίας σας, στέλλομεν ἐν μικρὸν μέρος τῶν δυνάμεων τοῦ Κράτους μας, ἧτοι ἐκατὸν τριήρεις,

καὶ κατ' ἐξοχὴν τὴν βασιλικὴν τριήρη, εἰς τὴν ὁποίαν στέλλομεν ἀρχιστράτηγον καὶ τοποτηρητὴν τῆς μεγαλειότητός μας, τὸν φίλτατον καὶ ἀγαπητόν μας υἱὸν Ἰσαάκιον ὁμοῦ μὲ τοὺς παρόντας εὐγενεῖς τοῦ ἡμετέρου Βασιλείου καὶ τῆς Συγκλήτου, τοὺς ὄντας ἐκ δώδεκα οἰκογενειῶν, μὲ σκοπὸν καὶ ἀπόφασιν νὰ σᾶς ἐξολοθρεύσωσι κατὰ κράτος μὲ τὸν πόλεμον, καὶ μὲ τόσας δυνάμεις, ὅσας μῆτε ὑμεῖς, μῆτε οἱ προπάτορες ὑμῶν εἶδετε, μῆτε ἠκούσατε· καὶ οὕτως θέλουσι σᾶς παιδεύσει ὅλους μὲ βασανιστικούς θανάτους καὶ τέλειον ἀφανισμόν, ὄντας αἰτίους τούτων διὰ τὴν ἀσεβῆ καὶ μωρὰν ἐπανάστασίν σας. Ταῦτα πάντα σᾶς δηλοποιοῦμεν καὶ ἂν δώσετε σημεῖα ὑποταγῆς ἅμα ὅταν φθάσωσιν αἱ τριήρεις εἰς τὰ πρῶτα σύνορα τῆς νήσου, θέλετε λάβει μικρὰν συγχώρησιν· ἐὰν δὲ πράξετε ἄλλως, θέλετε ἀφανισθῆ, δυνάμει τῆς παρουσίας ἀμετατρέπτου ἀποφάσεως· ἔτος 1182.

Ὁ Χριστιανικώτατος βασιλεὺς καὶ ἡμέτερος υἱὸς Ἰσαάκιος, καὶ ἡμεῖς ὁ πατὴρ αὐτοῦ Ἀλέξιος.

Οἱ ἡμέτεροι υἱοὶ Εὐγενεῖς.

- | | |
|---|--|
| 1) Ἰωάννης Φωκᾶς | 7) Θωμᾶς Ἀρχολέως |
| 2) Κωνσταντῖνος Βαροῦχας | 8) Δημήτριος Βλαστὸς |
| 3) Μαρίνος Σκορδίλης ἡμέτερος ἀνεπιὸς καὶ μέγας Στρατάρχης. | 9) Εὐστάθιος Χορτάτζης (1). |
| 4) Λέων Μουσοῦρος. | 10) Νικηφόρος Ἀργυρόπουλος καὶ Ἀργυροστεφανήτης. |
| 5) Φίλιππος Γαβαλλᾶς ἡμέτερος συγγενῆς. | 11) Ματθαῖος Καλαφάτης. |
| 6) Ἀνδρέας Μελισσινός. | 12) Λουκᾶς Λιθινός. |

Οἱ ἀνωτέρω δώδεκα εὐγενεῖς, οἱ ἐλθόντες εἰς τὴν Κρήτην ὁμοῦ μὲ τὸν υἱὸν τοῦ Αὐτοκράτορος, ἐγκατεστάθησαν ὀριστικῶς εἰς τὴν Κρήτην μετὰ τὴν ὑποταγὴν τῆς, καὶ ὁ βασιλεὺς τοὺς διένειμεν ὅλας τὰς περιφερείας ὡς ἐξῆς :

- 1) Φωκᾶδαι — Καλλέργαι.

Φωκᾶς ἀπὸ τὸ μέρος τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Ἁγίου Ἰωάννου.

(1) Ὁρ. Ἱστορικὰ Σκηνογραφήματα Κρήτης ὑπὸ Σπ. Ζαμπελίου, σελ. 11.

Γεώργιος, Ἰάκωβος, Ἀνδρέας, Ἀλέξιος, Νικηφόρος, Μιχαήλ, Βάρδας.

Οἱ ἀπόγονοί των ὀνομάσθησαν Καλλέργαι ἀπὸ τοὺς Βενετούς, ἦτοι καλοὶ ἐργάται, διὰ τὸ καλὸν ἔργον τοῦ συγγενοῦς των Ἀλεξίου, ὅστις εἰρήνευσε μὲ τοὺς Ἐνετοὺς καὶ μὲ τὸ γένος τῶν Σκορδίλιδων (1) εἰς τοὺς μεγάλους καὶ πολυχρονίους πολέμους· καὶ ἰδίως τὴν ἐποχὴν τοῦ Ἰωάννου τοῦ Σκορδίλη διὰ τὴν ἀπελευθέρωσιν τοῦ τόπου ἀπὸ τοῦ ὁποίου γίνεται εἰς ἀνάμνησιν κατ' ἔτος ἡ λιτανεῖα τὴν Τρίτην τοῦ Πάσχα (2). Οἱ λεγόμενοι Σκορδίλαι ἔλαβον τὴν ἀρχὴν ἀπὸ τὴν Γαλλίαν καὶ ἐλέγοντο Λεγωλίνοι· καὶ μετὰ ταῦτα μεταβάντες εἰς τὴν Ρώμην μὲ τοὺς ἀρχηγούς των Ρωμαίων, ἔλαβον τὸ ὄνομα Σκορδίλαι, λεγόμενοι καὶ Ἀγιάτσοι.

2) Γαβαλλάδαι.

Γαβαλλᾶς ἀπὸ τὸ μέρος τῆς Ἐκκλησίας τῶν Ἀγίων Ἀποστόλων. — Φίλιππος, Ἰωάννης, Οὐτίφης, Ἀντώνιος.

3) Σκορδίλλαι.

Μαρῖνος Σκορδίλλης ἀπὸ τὸ μέρος τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Ἁγίου Εὐθυμίου. — Μαρῖνος. — Ἰωάννης, Μιχαήλ, Καπαδῶρος, Γεώργιος, Βάρδας, Γαβριήλ, Ἐμμανουήλ, Κωνσταντῖνος, Νικηφόρος.

Εἰς τοὺς ἀπογόνους των ἀνήκουν αἱ κατωτέρω οἰκογένειαι : Πατέρης, Καψοκαλύβης, Ψαρομίλιγκος, Λογγίνης, Χρυσικόπουλος, Σαρακηνός, Λιώνης, Φινοκάλης, Μαλαφαρᾶς, Κόντης, Φάμης, Λουλίνης, Σεβάστης, Νοβήχης, Παπαδόπουλος.

4) Ἀρχολέοι.

Ἀρχολέοι ἀπὸ τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Ἁγίου Φωκᾶ.

Θωμᾶς, Κωνσταντῖνος, Ἀντώνιος, Λοῖζος, Σπυρίδων, Θεό-

(1) Ὅρα Ἱστορικά Σκηνογραφήματα Ζαμπελίου, σελ. 21 κ. ἔξ. καὶ σελ. 12 περὶ Ἀλεξίου Καλλέργη καὶ Μουστοξύδου Ἑλληνομνήμων σ. 322.

(2) Ἐκ τῆς οἰκογενείας τοῦ Εὐσταθίου τούτου κατήγοντο καὶ οἱ δύο ἀδελφοὶ Γεώργιος καὶ Θεόδωρος Χορτάτσοι οἱ ἐπαναστατήσαντες τὴν Κρήτην κατὰ τὸ ἔτος 1271 ἐπὶ ἐξαετίαν ὀλόκληρον. Ὁ Γεώργιος Χορτάτσης ἦτο προπάτωρ τοῦ βραδύτερον καλλιεργήσαντος τὴν δημοτικὴν Μοῦσαν τῆς Ἑλληνικῆς ἐποποιΐας (Ἱστορικά Σκηνογραφήματα Ζαμπελίου, σελ. 11. — Daru, Hist. de Venise, L. V.).

δωρος, Ἐλευθέριος, Νικόλαος. ὠνομάσθησαν Ἀρχολέοι, ἐπειδὴ ὁ πρῶτος αὐτῶν ἔκοψε Λέοντα τὸν ἀποστάτην διὰ τὴν ἀγάπην καὶ ἐκδούλευσιν τοῦ Βασιλείου.

5) Χορτάτσοι.

Χορτάτσης ἀπὸ τὸ μέρος τῆς Ἐκκλησίας τοῦ ἁγίου Μηνᾶ. Εὐστάθιος, Μιχαήλ, Γεώργιος, Φώτιος, Παῦλος, Μηνᾶς, Κωνσταντῖνος.

6) Μουσοῦροι.

Μουσοῦρος ἀπὸ τὸ μέρος τῆς Ἐκκλησίας τῆς ἐπωνομαζομένης Παμμακαρίστου.

Λέων, Σταμάτιος, Ἐμμανουήλ, Νικόλαος, Βλαστός, Μιχαήλ. ὠνομάσθησαν Μουσοῦροι, διότι ὁ πρῶτος αὐτῶν ἐμβῆκεν εἰς τὸ Βουλδοβαλίχιον ὅταν ἔκοψαν τοὺς Βλάχους.

7) Βαροῦχοι.

Βαρούχας ἀπὸ τὸ μέρος τοῦ Λέψη — Κωνσταντῖνος, Πολυχρόνης, Ἰωάννης, Ἀλέξιος Νικηφόρος.

8) Μελισσινοί.

Μελισσινοί, ἀπὸ τὸ μέρος τῆς Ἐκκλησίας τοῦ ἁγίου Ρωμανοῦ. Ἀνδρέας, Δημήτριος, Βασίλειος, Θεόδωρος, Παντολέον, Κοσμάς, Ἰωάννης, Δημήτριος, Ρωμανός.

9) Λίθινοι.

Λίθινος ἀπὸ τὸ μέρος τῶν Μαρτύρων.

Λουκάς, Μιχαήλ, Θεόδωρος, Γεώργιος, Ἀρσένιος, Φίλιππος, Νικόλαος.

10) Ἀργυρόπουλος — Ἀργυροστεφανῆται.

Ἀργυρόπουλοι — Ἀργυροστεφανῆται ἀπὸ τὸ μέρος τοῦ ἁγίου Στεφάνου.

Νικηφόρος, Λέων, Στέφανος, Γεώργιος, Νικόλαος, Μηνᾶς, Νικήτας.

Οἱ ρηθέντες Ἀργυρόπουλοι ὠνομάσθησαν Ἀργυροστεφανῆται, ἦτοι τοῦ ἁγίου Στεφάνου, ἐπειδὴ Βασίλειος ὁ Μακεδὼν πατὴρ Λέοντος τοῦ σοφοῦ, διὰ τὸ περίοπτον σύμβολον τοῦ ἀργυροῦ Ἀετοῦ, ὅπερ ἔφερεν εἰς τὰς σημαίας του, ὠνομάσθη Ἀργυρόπουλος. Ὅταν δὲ ἐσυγχώρησε Λέοντα τὸν υἱόν του, καὶ τὸν ἔχρισε βασιλέα, τὸν ἔστειψε μὲ τὸν στέφανον τῆς Παναγίας Βλα-

χέρνης καὶ τὸν ἐπωνόμασεν Ἀργυροστεφανήτην Πορφυρογέννητον.

11) Βλαστοί.

Βλαστοί, ἀπὸ τὸ μέρος τῆς Ἐκκλησίας τῆς Ἁγίας Γιουριάνας. Δημήτριος, Στέφανος, Συμεών, Λιβράκης, Προκόπιος, Ἐμμανουήλ, Κάρολος, Γεώργιος. Καὶ ὠνομάσθησαν Βλαστοί, ἐπειδὴ οἱ πρῶτοι αὐτῶν ἀνώρθωσαν τὴν Ἔδεσσαν.

12) Καλαφάται.

Καὶ οἱ Καλαφάται. (1)

ΤΑ ΔΙΚΑΙΩΜΑΤΑ ΚΑΙ ΚΤΗΜΑΤΑ ΤΩΝ ΔΩΔΕΚΑ ΕΥΓΕΝΩΝ

(Ἴσον παλαιῦ προνομίου ἀπὸ τὸν καιρὸν τοῦ Ἐνδοξοτάτου Αὐτοκράτορος τῶν Ρωμαίων, εἰς τὸ ὅποιον δὲν ὑπάρχει μῆτε περισσότερον μῆτε ὀλιγώτερον ἀπὸ τὰ ὅσα περιλαμβάνει τὸ παλαιόν, τὸ ὅποιον ἔγινε διὰ χειρὸς Ἀναστασίου Τριβυζάνου Χαρτοφύλακος τῶν Χανίων (ἐν Κρήτῃ).

« Δι' ἱερᾶς, σεβασμίας καὶ βασιλικῆς προσταγῆς, δοθείσης ἡμῖν τῷ Κωνσταντίνῳ Δούκῃ τοῦ κραταιοῦ καὶ ἐνδόξου Αὐτοκράτορος Ἰσαακίου Ἀγγέλου τῆς διοικήσεως τῆς δουκικῆς ἐπαρχίας τῆς αὐτοῦ νήσου Κρήτης, ἵνα διοικῶνται αἱ πλέον ἀξιόλογοι ὑποθέσεις τῆς αὐτῆς νήσου πρὸς ἡσυχίαν καὶ κατάστασιν ἐκάστου διὰ τὰ αὐτῶν δικαίωματα, τὰ ὅποια ἀπὸ τὴν μεγαλοδωρίαν καὶ θεῖαν ἐλευθεριότητα τῶν κραταιῶν καὶ ἁγίων μας Αὐτοκρατόρων καὶ παλαιόθεν καὶ τὴν σήμερον ἡμέραν ἐδόθησαν καὶ ἐδιωρίσθησαν εἰς τοὺς εὐσεβεῖς, εὐγενεῖς καὶ πιστοὺς ἀξιωματικοὺς τοῦ πολέμου παρὰ τῶν εὐσεβεστάτων καὶ κραταιοτάτων ἡμετέρων ἁγίων Αὐτοκρατόρων Κωνσταντινουπόλεως, καὶ ἵνα φυλαχθῇ ἐκάστῳ τὸ αὐτοῦ δικαίωμα, ὅπερ τῷ ἐδόθη ἐξ ἀρχῆς παρὰ τῶν ἁγιωτάτων καὶ κραταιοτάτων Αὐτοκρατόρων Κομνηνῶν.

Διὰ τοῦτο ἐνεφανίσθησαν ἔμπροσθεν ἡμῶν οἱ τίμιοι καὶ εὐγε-

(1) Ἐκ τῆς Ἱστορίας τῆς Κρήτης ὑπὸ Ν. Βερνάρδου τοῦ Κρητός, τύπ. Ἀθηνῶν, 1846, σελ. 105 – 109.

νεῖς εὐπατρίδαι κύριοι Ἰωάννης Γαβαλλᾶς υἱὸς τοῦ Φιλίππου
μὲ τοὺς αὐτοῦ ἀδελφούς.

» Μιχαὴλ Χορτάτης υἱὸς τοῦ Εὐσταθίου μὲ τοὺς ἀδελφούς
αὐτοῦ.

» Θεόδωρος Μελισσινὸς υἱὸς τοῦ Ἀνδρέου.

» Ἰωάννης Ἀργυρόπουλος Ἀργυροστεφανήτης υἱὸς τοῦ Νι-
κηφόρου μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ του.

» Μανουὴλ Βλαστὸς υἱὸς τοῦ Δημητρίου μὲ τοὺς ἀδελφούς
του.

» Λουκᾶς Λίθινος μὲ τοὺς υἱούς του.

» Σταμάτιος Μουσουῆρος υἱὸς τοῦ Λέοντος μὲ τοὺς ἀδελφούς
του.

» Ματθαῖος Καλαφάτης μὲ τοὺς ἀδελφούς του.

» Βλάσιος Ἀρχολέος υἱὸς Θωμᾶ μετὰ τῶν ἀδελφῶν του ».

Οἱ ὅποιοι ὅλοι οὗτοι εὐγενεῖς καὶ ἀνδρεῖοι εὐπατρίδαι καὶ
πρωτεύοντες ἐξουσίασαν τὴν νῆσον μας Κρήτην ὁμοῦ μὲ τὸν ἀγι-
ώτατον καὶ κραταιότατον Αὐτοκράτορα Κομνηνόν, μετὰ τῶν ἄλ-
λων ἀδελφῶν των Σκορδίλη καὶ Φωκᾶ καὶ ἐζήτησαν παρὰ τῆς ἡ-
μετέρας Δουκιῆς ἐξουσίας νὰ τοῖς δοθῶσι καὶ ἀσφαλισθῶσι καὶ
βεβαιωθῶσι καὶ ἀποδοθῶσι τὰ κτήματα καὶ πατρικὰ δικαιώμα-
τα, τὰ δοθέντα αὐτοῖς παλαιόθεν καὶ ἐξ ἀρχῆς ἐν τῇ νήσῳ ταύτῃ
τῆς Κρήτης, καὶ ὅσα εἶχον καὶ ἔχαιρον μὲ τοὺς προγόνους των
ἐξ ἀρχῆς, καθὼς ἐπράξαμεν, καὶ μὲ τοὺς Κυρίους Σκορδίλην καὶ
Φωκᾶν προσταχθέντες ἀπὸ Κωνσταντινουπόλεως δι' ἐπιστολῆς
τοῦ ἀγιωτάτου καὶ κραταιοτάτου Αὐτοκράτορος ἡμῶν καὶ Κυρί-
ου, δηλαδὴ νὰ τοῖς ἐπιστρέψωμεν καὶ νὰ τοῖς δώσωμεν τὰ ὅσα αὐ-
τοὶ ζητοῦν ὡς ἐρρέθη.

Ἡμεῖς δὲ ἰδόντες τὸ τοιοῦτον θέσπισμα καὶ τὴν ἐπιστολὴν τοῦ
ἡμετέρου ἀγιωτάτου Αὐτοκράτορος ἐπροστάξαμεν νὰ γένη καὶ
ἕτερον γράμμα διὰ τὸν Σκορδίλην καὶ Φωκᾶν δυνάμει τοῦ αὐτοῦ
ψηφίσματος.

* * *

Ἐπαρίθμησις τῶν τόπων καὶ κτημάτων.

Ἐν πρώτοις οἱ Εὐγενεῖς Φωκᾶ ἔχοντες εἰς τὸ μέρος, τὸ φέρον
ἀπὸ τὸ Ρέθυμνον τὰ ὄρη Σταυρωτά, μὲ τὰ Ἀνώγια τὰ βασιλικὰ
καὶ καθέδραν, ἤγουν λειμῶνας μὲ τὰ ἑαυτῶν περίχωρα ἄχρι τοῦ

μεγάλου Ποταμοῦ, ἀρχόμενοι ἀπὸ τὰ παραθαλάσσια ἀπὸ τὸ μεσημβρινὸν μέρος, ἕως τὸ παραθαλάσσιον, ἀπὸ τὸ βόρειον μέρος εἰς τὸ Μυλοπόταμον, ἐπιστρέφοντες καὶ πορευόμενοι εἰς τὰ βουνὰ καὶ τοὺς κάμπους τῶν Ἀσίφων πρὸς τὰ ὄρη τοῦ Σταχιώτου, ὅπου εἰσὶ τὰ σύνορα τῶν Σκορδίλη, πορευόμενοι πρὸς τὴν Ἀνώπολιν ἕως εἰς τὴν ἀγίαν Ρούμελην ὅπου εἰσὶν ἅπαντα τῶν αὐτῶν Σκορδίλη, καθὼς τοῖς τὰ ἐδώκαμεν διὰ γράμματος.

Οἱ Εὐγενεῖς καὶ ἀξιωματικοὶ Χορτάτσοι καὶ Βαροῦχοι.

Οἱ εὐγενεῖς καὶ ἀξιωματικοὶ Χορτάτσοι ἃς ἔχουν ἐξουσίαν εἰς τὰ πατρικὰ των κτήματα εἰς τὰ μέρη Ρεθύμνου, ἀρχόμενοι ἀπὸ τὸ παραθαλάσσιον πρὸς τὰς Χαλέπας, ἤγουν κρημνοὺς τοῦ πρώτου Ἀτσιποπούλου, ἕως εἰς τὸν ἅγιον Κωνσταντῖνον πρὸς τὴν Παναγίαν τοῦ Σταυροῦ, καὶ ἀπὸ τὸν Σταυρὸν καὶ ἐδῶ, ὅπου βρέχουν τὰ νερὰ τῶν αὐτῶν βουνῶν, ἕως εἰς τὸν ποταμὸν τοῦ Πετρί, ἃς ἀγροικοῦνται τῶν Εὐγενῶν καὶ ἀξιωματικῶν Βαροῦχα.

Οἱ Εὐγενεῖς Μελισσινοί.

Ἀπὸ δὲ τὸν ποταμὸν τοῦ Πετρί ἔστωσαν τῶν Εὐγενῶν καὶ ἀξιωματικῶν Μελισσινῶν ἕως εἰς τὸν Ἀρμυροπόταμον πρὸς τοὺς λειμῶνας καὶ κρημνοὺς ἄχρι τοῦ Σχιφᾶ, γυρίζοντες τὰ σύνορα τοῦ Βαμμένου Βαφὲ ποταμοῦ.

Οἱ Εὐγενεῖς Γαβαλλᾶ.

Καὶ ἀπὸ τὸ σύνορον τοῦ Βαφὲ βαμμένου ποταμοῦ, ἄρχεται τὸ δικαίωμα τῶν Εὐγενῶν Γαβαλλᾶ, ὅπου τρέχουν τὰ νερὰ πρὸς τὰ βόρεια μέρη ἄχρι τοῦ Γαβαλλοχωρίου, ἤγουν χωρίου Γαβαλλᾶ, ἀρχόμενοι ἀπὸ τὴν Ἀργυρόπολιν, ἢ Χρυσόπολιν πρὸς τὸ τέλος τοῦ ἀκρωτηρίου Δρέπανον ἔχοντες τὰ κτήματά των εἰς Κίσαμον.

Οἱ Εὐγενεῖς Ἀρχολέοι.

Οἱ δὲ εὐγενεῖς Ἀρχολέοι ἃς διαιρέσουν τὰ σύνορά των εἰς ἴσα μέρη μὲ τοὺς Γαβαλλᾶ· τόσον ἀπὸ Ἀνατολῶν ὅσον καὶ ἀπὸ δυσμῶν, καθὼς τὰ εἶχον καὶ πρότερον.

Οἱ Εὐγενεῖς Ἀργυρόπουλοι - Ἀργυροστεφανῆται.

Οἱ Ἀργυρόπουλοι δὲ Ἀργυροστεφανῆται ἐχέτωσαν καὶ οὔτοι τὸ πρῶτον σύνορόν των ἀπὸ τὸν λειμῶνα τοῦ Διγενῆ πρὸς τὸ Γοράκι (ἴσως Γεράκι) ἤγουν Φαλόνη τοῦ Χριστοῦ πρὸς τὸ Ρίβολον Σουριάνο, ἕως τὴν Μούγιαν τοῦ Ἀργυροῦ (ἴσως Ἀρμυροῦ).

Οἱ Εὐγενεῖς Καλαφᾶται καὶ Μουσσοῦροι.

Οἱ δὲ Καλαφᾶται μὲ τὸν Μουσσοῦρον ἄς μοιράσων τὰ σύνορά των ὡς πρότερον εἰς τὸ ὑψηλὸν βουνὸν τοῦ Κουλκόνε ἕως εἰς τὸ παραθαλάσσιον ἀπὸ τὸ βόρειον μέρος εἰς τοὺς Καλοὺς κάμπους.

Οἱ Εὐγενεῖς Λίθινοι.

Οἱ Λίθινοι ἄς ἔχωσι καὶ αὐτοὶ τὰ κτήματά των ὡς πρότερον εἰς τὰ πρὸς τὴν Γορτύνην φέροντα μέρη.

Οἱ Εὐγενεῖς Βλαστοί.

Καὶ οἱ Βλαστοὶ ἄς ἔχωσι καὶ αὐτοὶ τὰς προτέρας μερίδας των εἰς τὴν Μεσαρᾶν, καθὼς καὶ πρότερον.

Οἱ αὐτοὶ εὐγενεῖς καὶ ἀξιωματικοὶ τοῦ ἡμετέρου Βασιλείου ἄς λάβωσιν ὅλους τοὺς τόπους των, καὶ ὅλα τὰ δικαιώματα αὐτοὶ τε καὶ οἱ διάδοχοι αὐτῶν, δυνάμει τῆς ἡμετέρας Δουκιῆς ἐξουσίας ἀπὸ τὴν σήμερον ἡμέραν καὶ παντοτινά, δι' ἧς δίδομεν αὐτοῖς ὅλην τὴν πρόσοδον τὴν ἀπὸ τὰ αὐτὰ κτήματα, τοῖς φυλάττουσι καὶ ἐκτελοῦσι τὰς προσταγὰς τοῦ κραταιοῦ καὶ ἐνδόξου Αὐτοκράτορος καὶ τῶν αὐτοῦ διαδόχων καὶ τῆς ἡμετέρας Δουκιῆς ἐξουσίας. Διὰ τοῦτο καὶ ἔγινεν ἡ παροῦσα καὶ ἐδόθη αὐτοῖς τοῖς εὐγενέσιν εἰς ἀσφάλειαν εἰς πάντας τοὺς αἰῶνας, Ἄμην.

Ἐν μηνὶ Σεπτεμβρίῳ, Ἰνδικτιῶνος ΙΑ΄.

REQUÊTE DES CRÉTOIS A F. MOROSINI

De Crète, 20 août 1669.

L'Assemblée des feudataires de Crète transmet au capitaine-général Francesco Morosini une requête formulée à l'unanimité par le Comité des Dix-huit et par l'Assemblée plénière, et dans laquelle ils lui demandent d'assister les familles des feudataires et d'organiser l'émigration des familles vénitiennes et grecques dans d'autres territoires de la République.

(Traduction d'une copie authentifiée figurant dans un registre italien, peut-être un volume perdu des *Deliberazioni del Consiglio dei feudati*. Cette citation est faite d'après le livre *Οικογένεια Βαροῦχα* (imprimé sans lieu ni date) pp. 19-22.

Ἐκλαμπρότατε καὶ ἔξοχώτατε κύριε ἀρχιναύαρχε.

Ἴδου εἰς τοὺς ἐπεικεστάτους πόδας τῆς ὑμετέρας ἔξοχότητος ἢ πιστοτάτη κοινότης καὶ ὁ λαὸς τῆς Κρήτης, ἧτις ἐν καιροῖς εἰρήνης μετὰ διακαοῦς ζήλου ἐφιλοτιμήθη ἐν πάσαις ταῖς περιπτώσεσι, νὰ ἀποδείξῃ τὴν ζωηρὰν αὐτῆς πίστιν, ἐν δὲ ταῖς συμφοραῖς τοῦ παρόντος πολέμου διεκῆ ἐν τῷ πόθῳ νὰ ἀφαιμάξῃ διὰ ἑσχάτης θυσίας τὴν καρδίαν της.

Αὕτη, καίτοι ὑπὸ τῶν φλογῶν καὶ τῆς πανώλους κεκαυμένη καὶ ὑπὸ τῆς ἀκμῆς τοῦ ξίφους τῶν βαρβάρων κατηναλωμένη, καταντήσασα δὲ εἰς ὀλίγα ἔλεεινὰ λείψανα ἐκ τῆς τυραννίας 24 ἐτῶν ἀποκλεισμοῦ καὶ ἐκ τῶν ἀγώνων δύο σκληροτάτων προσβολῶν, καὶ μάλιστα τούτων, καθ' οὓς ἐπὶ τρεῖς ἐκστρατείας διέχυσε τὸ αἷμα, μὴ ὑπάρχοντος θρόμβου γῆς μὴ ζυμωθέντος δι' αἵματος ἀνθρωπίνου, βλέπουσα δὲ τὰς στενοχωρίας ἐν αἷς συσφίγγεται ἢ ἀξιοδάκρυτος καὶ δυσπυχῆς αὕτη πόλις, ἔξαιτεῖται, οὐχὶ νὰ ἀπαλλαγθῇ τῆς ἑσχάτης δοκιμασίας, ἀλλὰ τὸν τρόπον νὰ διασώσῃ τὴν τιμὴν, τὰς οικογενείας καὶ τοὺς συγγενεῖς ἐκ τῆς βαρβαρότητος τοῦ λυσσῶντος ἔχθροῦ, τοῦ ἐπαπειλοῦντος σφαγὰς καὶ ὁμότητας.

Ἡ εὐστάθεια ἐνὸς ἐκάστου δὲν ἐξησθενίσθη διόλου, ἀρουμένη πάντοτε δύναμιν ἐκ τῆς εὐτολμοτάτης καὶ ἀνδρικοτάτης συμβοηθείας τῆς ὑμετέρας ἐξοχότητος, τῆς ἐλαττούσης τὴν δόξαν τῶν Ἀλεξάνδρων καὶ τῶν Ἀννιβῶν, ἐνῶ, εἰς ὑπεράσπισιν ἐνθαρρύνουσα πλειότερον διὰ τῆς ἀηττήτου Αὐτῆς ἀνδρείας τοὺς μαχομένους μεταξὺ προφανῶν κινδύνων θανάτου, ἐξέπληξε τὸν νοῦν ἀπάντων, τοὺς δ' ἐχθροὺς εἰς πάσας τὰς περιστάσεις κατετρόπωσε μετὰ θραύσεως αἱματηραῖς, ὥστε ἀποκάνει ὁ κάλαμος πειρώμενος νὰ χαράξῃ ἐπὶ τοῦ χάρτου τὰ ἡρωϊκὰ Αὐτῆς κατορθώματα, καὶ παρακινεῖ τοὺς πάντας νὰ σπεύσωσι ἀτρόμητοι ἵνα προσφέρωσιν ἐν τῇ ἐσχάτῃ ὥρᾳ τὴν ζωὴν, ὅπως ἀποβῶσι νικηφόρα τοῦ ἡγεμόνος τὰ ὄπλα καὶ διατρανωθῆ ἔτι μᾶλλον ἢ πρὸς αὐτὸν εὐλάβεια, ἢ δὲ τοῦ Χριστοῦ πίστις πανταχοῦ θριαμβέουσι. Ἀλλ' ἀμφιβόλου ὄντος τοῦ τέλους τοῖς ὀφθαλμοῖς τῶν θνητῶν, ταπεινοὶ καὶ ἰκετεύοντες συνιστῶμεν τῷ πατρικῷ ἐλέει τὰς ἀσθενεστάτας ἡμῶν οἰκογενείας καὶ τὰ πρόσωπα, ἅτινα ἠθέλον ἐπιζήση.

Ἡ αὐτὴ εὐσπλαγχνία τοῦ ἡγεμόνος, δι' ἧς ἀφειδῶς ἐπὶ τοσαῦτα ἔτη ἐδαπάνησε ἀνυπολογίστους θησαυρούς, ἵνα ἐπαρκέσῃ εἰς πόλεμον τοσοῦτω σκληρὸν καὶ κατέστησε τὸ ὄνομα αὐτοῦ ὑπέρτατον ἐν τῇ χορείᾳ τῶν ἡγεμόνων διὰ τὴν πρὸς ἡμᾶς τοὺς εὐπειθεστάτους αὐτοῦ ὑπηκόους ἀποδειχθεῖσαν ἀγάπην, ἃς ἀνοίξῃ τοὺς κόλπους τῆς ἐνστίκτου αὐτῷ ἐπεικείας καὶ ἃς ὑποδεχθῆ ἡμᾶς εὐμενῶς καὶ ἃς μὴ ἐγκαταλείπη ἡμᾶς περιπλανωμένους καὶ διασκορπισμένους.

Τοσοῦτων ἐτῶν πολιορκία καὶ ἡ στέρησις τῶν εἰσοδημάτων τῆς ἐξοχῆς ἐξησθένισαν τὰς δυνάμεις, κατέφθειραν τὴν ζωὴν καὶ ἀξιοδάκρυτον κατέστησαν τὴν δεινὴν θέσιν εἰς ἣν περιήλθομεν. Ν' ἀλλάξωμεν σημαίαν ; Προτιμώτερον νὰ ἀνοιχθῆ ἡ γῆ καὶ μεταβληθῆ εἰς καταχθόνιον ἠφάιστειον ὅπως κατακαύσῃ ζώσας τὰς καρδίας ἡμῶν καὶ τὰ τέκνα. Λίαν βαθέως ἐν τοῖς στήθεσιν ἡμῶν ἐτηρήσαμεν ἐγκεχαραγμένην τὴν εἰκόνα τοῦ Ἀγίου Μάρκου.

Ἐὰν τὰ ὀσῶ τῶν ἀθλίων νεκρῶν κλαίουσι μὴ δυνάμενα ν' ἀποσπασθῶσιν ἐκ τῆς σκοτίας τῆς μητρὸς γῆς καὶ νὰ ἀκολουθήσωσι τὴν σημαίαν τοῦ φυσικοῦ ἡγεμόνος, ἵνα μὴ ἀπομείνωσιν ὑπὸ ἑτέραν δεσποτείαν, πολλῷ μᾶλλον ἡμεῖς ἅπαντες ἠθέλομεν προτιμῆσαι νὰ γείνωμεν κόνις καὶ νὰ θυσιασθῶμεν ἢ νὰ παύσωμεν ἀκολουθοῦντες αὐτήν. Ὅθεν ταπεινῶς ἐξαιτούμεθα παρὰ τοῦ ὑμετέρου κράτους καὶ ὑπερτάτης ἐλεημοσύνης τὴν ἔγκρισιν τῶν ἐπομένων κεφαλαίων.

Document n° 2

Francesco Morosini, par la réponse qui suit, datée du 2 septembre 1669, communique à l'Assemblée des feudataires de Crète la décision qu'il a prise à l'égard de leur requête.

Ἡμεῖς Φραγκῆσκος Μωροζίνης, διὰ τὴν Γαληνοτάτην Δημοκρατίαν τῆς Ἑνετίας Γενικὸς ναύαρχος.

Ἡ πιστοτάτη κοινότης μετὰ τῶν λαῶν τῆς πόλεως ταύτης, κατὰ τὸ μακρὸν καὶ ἐπίμοχθον στάδιον τοιοῦτου πεισματώδους καὶ αἱματηροῦ πολέμου, προσήνεγκον τὰς μᾶλλον ἐναργεῖς ἀποδείξεις εὐσταθείας καὶ ἀφοσιώσεως, καταναλώσαντες τὰς περιουσίας των καὶ ὑπομείναντες τὴν ἀφόρητον μάστιγα τῆς πανώλους καὶ τῆς πείνης, διὰ δὲ τῆς ἀνδρείας προσείλκυσαν ὑπὲρ ἑαυτῶν τὰς παρὰ τῶν μεταγενεστέρων εἰς τοιαύτην γενναιότητα ὀφειλομένας χάριτας, καὶ μάλιστα κατὰ τὴν διάρκειαν τῆς ἐνεστώσης σκληροτάτης καὶ φλογερᾶς ἐφόδου παρὰ τοῦ Μεγάλου Βεζύρου μετὰ τῶν πλείστων Ὀθωμανικῶν δυνάμεων, καθ' ἣν ἐπανελήφθησαν ἐκάστην ἡμέραν αἱ σφαγαί, ἐπολλαπλασιάσθησαν οἱ κίνδυνοι, ἀπολέσθησαν δὲ λίαν ἐνδόξως παμπληθεῖς ὑπέρμαχοι, ἀποκρούσαντες τοὺς πολεμίους. Ἐπειδὴ δὲ ἡ στενοχωρία των ἔφθασεν ἤδη εἰς τὰ στενότερα ὄρια, καὶ ἐπὶ τῷ σκποῶ νὰ ὑποστηρίξωσι μέχρι τέλους τὴν ρηθείσαν κοινότητα καὶ νὰ ἐπαναλάβωσιν ἐν ταύτῃ τὴν ἀμετάτρεπτον ἑαυτῶν ἀφοσίωσιν καὶ πίστιν εἰς τὴν Αὐτοῦ Γαληνότητα, συλλέξαντες τὰς ψήφους τῶν τῆς κοινότητος Συμβουλίων, ἐξέθεσαν διὰ σοβαροῦ ἐγγράφου τὰς δυσχερείας των, συμπεριληφθείσας ἐν διαφόροις κεφαλαίοις, ἵνα διὰ τοῦ κύρους τοῦ Ἡμετέρου ἀξιώματος παράσχωμεν ἐνὶ ἐκάστῳ αὐτῶν ἀνακούφισιν τινα ὡς ἀνταπόδοσιν τῶν προσενεχθεισῶν ὑπηρεσιῶν, οὐ μόνον δι' ὅσας ὑπέστησαν βλάβας, ἀλλ' ἵνα τοῖς χορηγηθῶσι καὶ τὰ μέσα τῆς συντηρήσεως μετὰ τῶν οἰκογενειῶν των, ὅπου δῆποτε ἂν ὑπάγωσι. Διὸ ἐξετάσαντες μετὰ πάσης τῆς πατρικῆς στοργῆς τὰ σεβαστὰ αὐτῶν αἰτήματα, διὰ τοῦ κύρους τοῦ ἡμετέρου ἀξιώματος καὶ δυνάμει τῆς παρουσίας διατάσσομεν

Ἐπὶ τοῦ περιεχομένου τοῦ πρώτου κεφαλαίου.

Ἐπειδὴ διὰ βουλευματος ἡμῶν τῆς 11 Νοεμβρίου 1668 εἶχεν ἤδη διαταχθῆ ὅπως αἱ χορηγήσεις τῶν δωρεῶν, δικαιωμάτων, χρημάτων καὶ ἄλλων, ὅσας ἐν τῇ πόλει ταύτῃ συνεισέφερε τὸ δη-

μόσιον εἰς πολλὰς ἐπαξίους οἰκογενείας, ἐξακολουθήσωσι συνεισφερόμενοι εἰς αὐτὰς καὶ ἐν ταῖς νήσοις, θεωρήσαντες δὲ δικαίαν τὴν αἴτησιν εἶχομεν ἀποφανθῆ, νὰ ἐξακολουθήσωσι παρομοίως καὶ ἐν παντὶ ἄλλῳ τόπῳ τῆς γαληνοτάτης κυριαρχίας, ἄχρις οὗ περὶ τούτου προνοήσῃ ἡ ἐξοχωτάτη Γερουσία, ἐπειδὴ δέ, ἐν ὅσῳ διατελοῦσιν οἱ ἄνδρες ἐν ὑπηρεσίᾳ εἴτε τῆς ἐξουσίας εἴτε τῆς χώρας ταύτης, εἶνε εὐλόγον ἐπίσης ἵνα αἱ οἰκογένειαι αὐτῶν, ὅσαι μένουσιν ἀβοήθητοι, λάβωσι πρὸς συντήρησιν τῶν τὰς χορηγήσεις τῶν ἀνδρῶν, διὰ ταῦτα παραδεχόμεθα τὰς αὐτῶν αἰτήσεις, ὅπως αἱ δωρεαὶ καὶ τὰ χορηγήματα μετενεχθῶσιν εἰς τὰ πρόσωπα τῶν οἰκογενειῶν των, καθ' ὃν τρόπον εἶχομεν ἤδη προνοήσῃ διὰ τινὰ ἐξ αὐτῶν, ὡς ἐν τοῖς ἄνω ἐρρήθη.

Ἐπὶ τοῦ δευτέρου.

Διατάξαντες ἤδη τὰ δέοντα διὰ τὴν μετάβασιν τῶν αὐτῶν πλοσμάτων εἰς τε τὰ πλοῖα καὶ εἰς τὰς ἀκτὰς, καὶ διὰ τὴν μετακόμισιν αὐτῶν καὶ τῶν ἀποσκευῶν των ἄνευ ναύλου, περιττὸν εἶνε νὰ προσθέσωμεν ἄλλο τι. Παραχωροῦμεν δ' εὐχαρίστως ἕνα ὑπέρητην ἀνὰ οἰκογένειαν.

Ἐπὶ τοῦ τρίτου.

Δι' ὅσον ἀφορᾷ τὸ νὰ τύχῃ τῆς δεούσης ὑποδοχῆς εἰς τε τὰς νήσους καὶ τοὺς ἄλλους τόπους, θέλομεν γράψῃ δραστηρίως τῷ ἐξοχωτάτῳ Ἰππότη καὶ γενικῷ προβλεπτῇ τῶν τριῶν νήσων, θέλομεν δὲ ὑποβάλῃ καὶ τῇ ἐξοχωτάτῃ Γερουσίᾳ τὰς περὶ τούτου ἡμετέρας σκέψεις, ὅπως εὐχαριστηθῶσι καὶ διὰ τὸ κεφάλαιον τοῦτο.

Ἐπὶ τοῦ τετάρτου.

Κατέχοντος τοῦ ἐκλαμπροτάτου κ. Μίνιου τὸ ἀξίωμα ἐπὶ τῶν πολεμοφοδίων καὶ τῶν ζωοτροφιῶν καὶ τὴν δικαιοδοσίαν τῶν τροφίμων, θέλομεν δώσῃ αὐτῷ δραστηρίας διαταγὰς, οἷας ἐδώσαμεν καὶ κατ' αἴτησιν τῶν Κ. Κ. Δεκαοκτώ, ὅπως διανείμῃ αὐτὰ κατ' ἀναλογίαν, προὑπολογίζων τὰς πιθανότητας τῆς χρήσεως αὐτῶν εἰς ἄλλας ἀνάγκας.

Ἐπὶ τοῦ πέμπτου.

Ἀναγνωρίζομεν ἐπὶ τέλους ὅτι ἐν οἰαδήποτε παραθαλασσίᾳ πόλει τῆς γαληνοτάτης κυριαρχίας καταλύσωσιν οὗτοι οἱ εὐγενεῖς τιμαριῶχοι καὶ εὐπατριῶναι Κρητες εὐλόγον εἶνε νὰ χαίρωσι

τὴν εἴσοδον εἰς τὰ ἀξιώματα καὶ τὰ ἐπαγγέλματα καὶ τὰς ἀρχάς, ὅσα οἱ ἐν αὐτῇ εὐπατριδαὶ καὶ εὐγενεῖς νέμονται, ἐξαιρουμένης τῆς Ἑνετικῆς εὐγενείας. Ἐὰν δὲ οἰκήσωσιν ἐν τῇ περικλειῖ τῆς Ἑνετίας πόλει, νὰ μετάρχωσι τῶν ἀξιωμάτων τῶν αὐτοχθόνων πολιτῶν, ὥσπερ καὶ οὗτοι ἐλάμβανον τὰ τῶν Κρητῶν εὐπατριδῶν ὡς καὶ τὰ ἀνήκοντα τοῖς ἐν τῇ πόλει ταύτῃ τιμαριοῦχοις. Ἐννοεῖται ὅμως ὅτι πρέπει νὰ ἐπικυρωθῇ τοῦτο παρὰ τῆς ἐξοχωτάτης Γερουσίας μετὰ καὶ τῶν ἄλλων τοῦ κεφαλαίου περιεχομένων.

Ἐπὶ τοῦ ἕκτου.

Κατὰ τὴν αἴτησιν των, ἐὰν ἤθελε συμβῆ τι ἀπενκαῖον ἐν τῇ πόλει ταύτῃ νὰ ἀπολαμβάνωσι καὶ εἰς τὸ μέλλον οἱ εὐγενεῖς τιμαριοῦχοι καὶ Κρηῖτες καὶ λοιποὶ αὐτόχθονες τοὺς αὐτοὺς μισθοὺς οὓς χαίρουσι τανῦν χάριν τῆς ἐξουσίας.

Ἐπὶ τοῦ ἐβδόμου.

Μεθ' ὅλης τῆς στενοχωρίας τοῦ δημοσίου ταμείου διὰ τῶσαυτα δυσχερῆ καὶ θλιβερώτατα συμβάντα, καὶ καθ' ὅσον περισσότερον ἐπιτραπῆ εἰς τὴν ἡμετέραν προθυμίαν νὰ περιθάλωμεν τὰς ρηθείσας οἰκογενείας, θέλει δοθῆ εἰς αὐτὰς χρηματικὴ τις ἐπιχορήγησις ἀναλόγως εἰς ὅσα ἤδη ἀπολαμβάνωσι, ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὰς ἄλλας, τὰς ἀπολαμβανούσας παξιμάδιον καὶ τὰ τοιαῦτα, ποθοῦντες νὰ ἴδωμεν εὐνοουμένας τὰς ἰκεσίας των καὶ νὰ τὰς διαβεβαιώσωμεν περὶ τῆς δημοσίας εὐγνωμοσύνης διὰ τὴν οἰκτρὰν κατάστασιν εἰς ἣν περιῆλθον.

Ἐν Κρήτῃ 2 Σεπτεμβρίου 1669. ν. ἔ.

Φραγκίσκος Μοροζίνης, ἱππότης ἀρχιναύαρχος.

Ἀλέξανδρος Λουκατέλος, συμβοηθός.

Ἀλοῖσιος Μαυρίκης, συμβολαιογράφος καὶ γραμ. τοῦ Δουκός.

Document n° 3

Zante, 13 mars 1670.

Le capitaine général Francesco Morosini authentifie la copie d'un décret du Sénat publié par lui en date du 30 octobre 1669. Le Sénat confirme les décisions de Morosini, mais demande les noms des personnes assistées (Traduction d'une copie authentifiée ;

la présente citation est faite d'après le livre Οικογένεια Βαρούχα pp. 25-27).

Ἐπίγραφον κεφαλαίου περιεχομένου εἰς Δουκικά ἔγγραφα τῆς ἐξοχωτάτης Γερουσίας, ἀπευθυνόμενα τῇ 30 Ὀκτωβρίου 1669 ν. ἔ. πρὸς τὸν ἐξοχώτατον Ἰππότην ἀρχιναύαρχον Μωροζίνην.

Καὶ εἰς τὸ διάβημα τοῦτο τῆς ἐπιβάσεως, ὀφείλομεν φιλοστόργως νὰ ἐπιτηρήσωμεν τὴν γενναίαν ἀπόφασιν τῶν πιστοτάτων τῆς Κρήτης λαῶν, οἵτινες ἐν ταῖς θλίψεσι τοσοῦτο μακρονοῦ πόλεμου καὶ ἐν ταῖς δεινοτάταις δοκιμασίαις τῶν κατὰ τῆς Κρήτης προσβολῶν ἀκολουθήσαντες τὰ πλοῖα τῆς Δημοκρατίας ἠθέλησαν νὰ ἐγκαταλείπουν καὶ τὴν πατρίδα ὅπως καὶ πέραν αὐτῆς τὰ συνωδεύσωσι. Ὅθεν τὴν ἐπαξίαν ταύτην ἀπόφασιν, ἣτις πρέπει νὰ χρησιμεύσῃ ὡς παράδειγμα καὶ θὰ φέρῃ παντοτεινὴν δόξαν εἰς τὴν ἀφοσίωσιν των ζωηρῶς ἡμεῖς ἐπικροτοῦμεν ἐν τοῖς κεφαλαίοις τοῖς περιεχομένοις ἐν τῷ ἐγγράφῳ τῶν Προέδρων τῆς αὐτῆς Κοινότητος, ἐπιδοκιμάζομεν δὲ πληρέστατα τὴν ὑμετέραν ἔγκρισιν. Πιστεύομεν ὅμως ἐπάναγκες πρὸς μείζονα διερμίνευσιν τῆς δημοσίας βουλήσεως, καθὼς ἔγινε διὰ τὸ κεφάλαιον τῶν δωρεῶν καὶ δικαιωμάτων, ἅτινα χαίρουσιν ἤδη οἱ Κρητες ὡς ἄλλοτε εἰς αὐτοὺς παραχωρηθέντα, μένουσι δὲ καὶ τῶν ἐπικυρωμένα, οὕτω νὰ γίνῃ καὶ διὰ τὸ ἕτερον τῶν παρ' ὑμῶν ὑποβληθὲν εἰς τὴν δημοσίαν εὐαρέσκειαν καὶ ἀφορῶν τοὺς ἀπολαμβάνοντας ἐρισμένας ἀντιμισθίας εἴτε δι' ἀξιώματα ἅτινα διαρκοῦντος τοῦ πολέμου συντηροῦσιν ἢ συντηρήσαν, εἴτε δι' ἄλλους ἰδιαιτέρους λόγους. Ὅφείλετε ἐπομένως νὰ διατάξῃτε ἀκριβῆ σημείωσιν τῶν ἀπολαμβανόντων ἀντιμισθίας τοιαύτας ὀρισθείσας πρὸς συντήρησιν ἀξιωμάτων ἢ ἄλλου τοιούτου καὶ νὰ πέμψῃτε αὐτὴν δι' ἐπιστολῶν μετὰ τῶν συνετῶν ὑμῶν διασκέψεων, ἵνα προβῶμεν βασίμως εἰς τὰ ἡμέτερα ψηφίσματα.

Πληρέστατα δίκαιον ἀναγνωρίζομεν καὶ τὸ ἕτερον κεφάλαιον, ν' ἀπολάβωσιν οἱ Κρητες τὰς αὐτὰς δωρεὰς παξιμαδίων καὶ χρημάτων ἐν οἰοδήποτε τόπῳ καὶ ὑπὸ πάσης κοινότητος, ἔνθα μεταβῶσι νὰ κατοικήσωσι. Καὶ ἵνα μὴ συμβῇ καὶ ὡς πρὸς τοῦτο σύγχυσις, θέλει εἶσθαι ὠφέλιμος ἕτερα ἐπιμελής σημείωσις τῶν ὀνομάτων καὶ τοῦ εἶδους τῶν ἀπονομῶν, ὅπως δυνηθῶσιν ὑπὸ τοιαύτην ὀδηγίαν νὰ ἐκδοθῶσι αἱ ἀρμόζουσαι διαταγαὶ πρὸς τὰς κοινότητας ἐν αἷς ἦθελον μετοικήσῃ. Περὶ τούτου, ὡς ἐπίσης περὶ

τῆς ἐπιβάσεως καὶ μεταβάσεως τῶν ρηθρισῶν οἰκογενειῶν εἰς τὰς τρεῖς νήσους (1), ἡ φιλεύσπλαγχνος ὑμῶν ἐπιμέλεια ἤδη καλῶς προϋνόησε καὶ οὕτω ἀναγνωρίζομεν πρέπον νὰ τοῖς συνεχισθῇ ἡ εὐσπλαχνικωτέρα βοήθεια.

Γράφομεν τῷ Γενικῷ Διοικητῇ Βαλιέρ, ὅπως κατὰ τὰς διασκέψεις ὑμῶν παράσχη εἰς τὰς αὐτὰς οἰκογενείας πᾶσαν ἀναγκαίαν περιποίησιν, τόσον εἰς τὸ ἄνετον τῆς κατοικίας ὅσον διὰ τῆς παραχωρήσεως μερίδος τινὸς τῶν ἐκεῖσε ἀκαλλιεργήτων χωραφίων. Ἐὰν δέ τινες ἐξ αὐτῶν ἤθελον ἔχει τὴν διάθεσιν νὰ κατοικήσωσιν ἐπὶ σκοπέλων τῆς Δαλματίας ἢ τῆς Ἰστρίας, δύνασθε νὰ τὰς ἐνθαρρύνετε διατάσσοντες τὴν μετάβασιν των, καὶ ἐκεῖ ἐπίσης θέλουσιν ἔχει περιθάλψιν παρὰ τῆς δημοσίας εὐεργετικότητος.

Προσηλώσαμεν τὰς σκέψεις ἡμῶν καὶ ἐπὶ τῆς ἐτέρας ἰκείας, τῆς προσενεχθείσης ὑμῖν παρὰ τῶν ἐκ Χανίων καὶ Ρεθύμνου καταφυγόντων εἰς Χάνδακα, ἐξαιτουμένων τὴν ἐξακολούθησιν τῶν πρὸς αὐτοὺς δωρεῶν καὶ χορηγημάτων. Πρὶν ὅμως ἐπ' αὐτῆς ἀποφανθῶμεν θέλομεν ὁμοίως λεπτομερῆ σημείωσιν τῶν ὀνομάτων καὶ δωρεῶν.

Σαλβατῶρ Γράντης, συμβοητὸς τῆς Αὐτοῦ Ἐξοχότητος.

Ἡμεῖς Φραγκίσκος Μωροζίνης, ἱππότης ἐπίτροπος τῆς Γαληνοτάτης Δημοκρατίας τῆς Ἑνετίας, ἀρχιναύαρχος.

πιστοποιοῦμεν εἰς οἰονδήποτε ὅτι ὁ ἄνω γεγραμένος Σαλβατῶρ Γράντης εἶνε ὁ αὐτὸς ὡς ὑπογράφεται, εἰς τοῦ ὁποίου τὰ ἀντίγραφα καὶ τὰς ὑπογραφὰς δύναται νὰ δοθῇ καὶ ἐνταῦθα καὶ πανταχοῦ πλήρης πίστις. Ὅθεν κ.τ.λ.

Ἐν Ζακύνθῳ τῇ 13 Μαρτίου 1670 ν. ἔ.

Βικέντιος Νέγγης, γραμματεὺς.

Ἐμμανουὴλ Σιλιγόρδος, ὑπογραμματεὺς πραιτωριανὸς
παρέλαβον καὶ ὑπέγραψα.

(1) Πρόκειται περὶ τῆς Ζακύνθου, Κεφαλληνίας καὶ Κερκύρας, αἱ ὁποῖαι προσέφερον ἄστυλον εἰς πλείστους πρόσφυγας Κρητῆς κατὰ τὴν ἐποχὴν ἐκείνην.

TESTAMENT DE MÉLÉTIUS VLASTO (1660)

ΑΧΕΙ΄

Μηνὶ Γεναρίου στὰς ιη΄, εἰς τὸ Χωρίο Ρούστικα, εἰς τὸ σπῆτι καὶ κατοικία τοῦ εὐλαβεστάτου Μελετίου ἱερομονάχου Βλαστοῦ ποτὲ Μάρκου, εὐρισκόμενος εἰς ἀρρώστεια καὶ φοβόντας τὸν θάνατο ἔκραξε ἐμένα τὸ κάτωθε γραφέα νὰ γράψω τούτη τὴν ὕστερη καὶ τελευταία αὐτοῦ διαθήκη. Πρῶτον θέλει καὶ ἀφήνει πάσοις τοῖς χριστιανοῖς τὴν συχώρηση. Θέλει καὶ ἂν τοῦ λάχη θάνατος νὰ τὸν ἐνταφιάσουν εἰς τὸ μοναστήρι τοῦ Ἁγίου Ἡλίου, ἐδῶ στὸ χωρίο, κατὰ τὴν ὁρδίνια καὶ τεσταμέντο ἀπὸ εἶνε καμομένο μὲ τὴ μακαρίτισσα τὴν κερὰ τὴ μάνα του καὶ τὸν ἀδελφὸ του τὸ Γιάννη, στὸ ὁποῖο μοναστήρι ἀφήνει τὴ φοράδα ἀπὸ ἔχουσι ὁμάδι καὶ τὸ σεβγάρι τὰ βούγια τὰ γαλανὰ τὸ κολυβὶ καὶ τὸ κάπαρο ὀγιά τὸ Θεὸ καὶ ὀγιά τύψη του νὰ μνημονεύεται. Ἀκόμη θέλει καὶ ἀφήνει εἰς τὸ λεγόμενο μοναστήρι τοῦ Ἁγίου Ἡλίου τὸ φελλὶ τὸ χωράφι ἀπούχει σιμὰ εἰς τὸν Ἅγιο Γιώργη ὀγιά τὸ Θεὸ καὶ ὀγιά τὴν ψυχὴ του. Ἀκόμη ἀφήνει καὶ ἀπὸ τὰ πέντε πιθάργια τὰ μεγάλα τὸ ἓνα τὸ μεγαλιέτερο τὸ κρασί ἀπὸ ἔχει τὸ καλλίτερο ὅποιο ἀρέσει τοῦ ἀφέντη τοῦ Γουμένου νὰ τὸ ποῦ οἱ γιανθρῶποι τοῦ αὐτοῦ μοναστηριοῦ ὀγιά τὴν ψυχὴ του. Ἀκόμη ἀφήνει εἰς στὸ ἄνωθε μοναστήρι ἀπὸ τὰ πρόβατα ἀπὸ ἔχει δέκα. Ἀκόμη ἀφήνει τὸν ἀνηψιὸ του τὸν Ἀτζαλάκιο κρασί μιστάτα δεκάξη καὶ τὸ βουδάκι ἀπὸ ἀγόρασε ἀπὸ κείνους καὶ τὴ ματζέτα ἀπὸ ἔχουν ὁμάδι. Ἀκόμη ἀφήνει τονε καὶ ὅ,τι χρῆ τοῦ χρωστοῦσι. Ἀκόμη ἀφήνει τονε καὶ τὴ ἔληες ἀπὸ ἀγόρασε ἀπὸ τοῦ Μαριδομάρκου νὰ τὴ μοιράζου μὲ τὸν ἴδιο τὸ Μαριδομάρκο εἰς τὴ μέση. Ἀκόμη ἀφήνει τονε καὶ ἀπὸ τὴ σπορὰ ἀπούχου σπαρμένα ὁμάδι, ἐβγάνοντας τὸ βασιλικὸ νὰ πέρνου τὰ λεγόμενα κοπέγια τὸ μισὸ δὲ βγάνοντας τὰ πενηνταοκτὼ μουζούφγια τὸ στὰρι ἀπὸ θελε νὰ βγάλῃ ὁμπρὸς ἀπὸ τὴ μέση (πάρτε τονε) καὶ χάρισμα τονε νὰ μὴν ἔβγη μόνον παρὸν τὸ μισὸ τὸ ἄλλο ἕμισὸ ἀφήνει εἰς τὸ λεγόμενο μοναστήρι εἰς τὸν Ἅγιο Ἡλία. Ἀκόμη ἀφήνει εἰς τὸ ἴδιο μοναστήρι τὸ μισὸ ἀπὸ θέλει κάμη τὰ χωράφια ἀπὸ ἔχει σπαρμένα μὲ τὸ γέρο Μιχέλη. Ἀκόμη ἀφήνει τὸν ἀθετὸ ἀνεψιὸ δέκα πρόβατα ἀ-

πού τὰ πρόβατα ἀπὸ ἔχει. Ἀκόμη θέλει καὶ ἀφήνει καὶ τὴν κε-
ραῖς Νέζας τὴν ἀνηψιᾶς τὴν παπαδιᾶς τοῦ ἀφέντη παπᾶ Μάρκου
Βλαστοῦ, τὸ ἀλουστρουβίδιο ἀπὸ ἀγόρασε ἀπὸ τοῦ ἴδιου παπᾶ
Μάρκου τοῦ ἀνηψιοῦ του καὶ τὸ σπῆτι τὸ σύπλιο ἀπὸ ἀγόρασε
ἀπὸ τοῦ Μανώλη Πάτζιου, ὁπούρη ἀπὸ τὴν γυναίκα του.
Ἀκόμη καὶ τὰ σπῆτια ὅλα ἀπούτι σήμερο κατοικᾶ, βγάνοντας τὸ
σπῆτι τὸ πίσω μὲ τὸ πατάρι καὶ ἀφήνει τὸ τὴν Μαρούλας τὴν ἀ-
νηψιᾶς του νὰ τὸ γῆ ὥστε νὰ ζῆ καὶ νὰ μὴ μπορῆ κανεὶς νὰ τὴν
ἐβγάλλῃ ἀποδεκεῖ μου δὲ νὰ τὴν πειράξῃ καὶ ἀπὸ θάνατο τὴν νᾶναι
τὸ παιδιὸ τοῦ ἄνωθε παπᾶ Μάρκο. Ἀκόμη ἀφήνει τὴν ἄνωθε
Μαρούλας ἀπὸ τὴν σπορὰ ἀπόχει μὲ τὸ Φραγκιᾶ Μολύβη νὰ πά-
ρη κριθάρι καὶ τέσσερα μουζούργια στάρη καὶ δύο μουζούργια
κουκιά. Ἀκόμη ἀφήνει τοῦ ἄνωθε παπᾶ Μάρκο τοῦ ἀνηψιοῦ του
τὸ βούη ποῦ ἔχει πακτομένο εἰς τὸν ἅγιον Κωσταντῖνον τοῦ Γλιο-
δάκη. Ἀκόμη ἀφήνει τοῦ Φραγκιᾶ τοῦ Μολύβη τὸ κατάλυμα ἀ-
πούτου ἀδιάζει μὲ τὸ ξοστάρι ν' ἀνοίξῃ ἐποδὲς τοῦ κολιβὲ καὶ τ'
ἀπομεινάρια ὅλα ἀφήνει τοῦ Γιάννη τοῦ Φάσο. Ἀκόμη ἀφήνει
τὴν ἄνωθε παπαδιὰ τὰ σωχωρόπουλλα μὲ δένδρα καὶ ὅλα τονε τὰ
δικαιώματα. Ἀκόμη θέλει καὶ ἀφήνει στὸ ἄνωθε μοναστήρι στὸν
Ἅγιον Ἡλία καὶ τὸ μισὸ χωράφι στὰ πλάγια μὲ τὴν μισὲς ἐληθὲς
νὰ μοιραστῆ καθὼς διάζει καθανός. Ἀκόμη ἀφήνει εἰς τὸν ἄνω-
θε Ἅγιον Ἰωάννη στείρα καὶ ἐκαλὰ πρόβατα δέκα μετὰ τοῦτο
νὰ τ' ἀφήσουν ἴτι τὰ λεγόμενα ἀπὸ ἀφήνει ὠδῶ ἄνωθε ὅσα καὶ
τοῦ Ἁγίου Γιάννη τὰ ἐκαλὰ νὰ φᾶσι ἐκεῖνοι ἀπὸ τὰ βλέπον ὅλο
τὸ τρίτο ἀπὸ τὸ διάφορο, ἀκόμη ἀπὸ τὴν σπορὰ ἀπὸ θελε τοῦ το-
κάρει ἀπὸ μονάρα ἀπὸ τοῦ ἄνωθε Μολύβη καὶ ἀπὸ τοῦ Γιάννη
Χογνάτη ἀπὸ τὸ Ζουρίδη καὶ ἀπὸ τοῦ Στεφανηδομιχάλη νὰ
μαζοκτῆ νὰ δόσου τοῦ Μανούσο Δραγανιγάκη μὰ δέκα πέντε στά-
ρι κριθάρι καὶ μαγέρεμα. Ἀκόμη ἀφήνει καὶ τοῦ Κώστα Φοράκη
ἀπὸ τὸ ξαγόρασε ἕξι μὰ καρπὸ στάρη κριθάρι καὶ μαγέρεμα.
Ἀκόμη θέλει καὶ ἀφήνει τοῦ Κωσταντῆ τοῦ ἀνηψιοῦ του τὸ ἀμπέ-
λι κρασμένο τὴν κεραῖς Πατζοῦς καὶ τὰ χωράφια, βγάνοντας τὴν
πατιτῆρι νὰ πατῆ ὁ λεγόμενος Κωσταντῆς μοναχὸς τὰ σταφύλια
καὶ ἀποκεῖς νὰ τὸ ὀρῖζει τὸ μοναστήρι Ἅγιος Ἡλίας μὲ τὴν ἐμ-
πασάδα του. Ἀκόμη ἀφήνει τὴν ἄνωθε Μαρούλας τὴν ἀνηψιᾶς
του νὰ τὴν δώσουσι κρασί μιστάτα δέκα. Ἀκόμη ξεκαθαρίζει καὶ
τὸ λάδι ἔχει δοσμένο δανεικὸ νὰ τὸ καυσεγνάρου τοῦ εὐλαβέστα-
του ἀφέντη Κοσμᾶ Βλαστοῦ ἡγουμένου νὰ δώσῃ ἀπὸ κείνο εἰς τὸν
Ἅγιον Ἰωάννη τὸ Θεολόγο λάδι μὰ δέκα νὰ τὸ σκοδέρη κι' εἰς

τὸν Ἅγιο Ἀντώνη ἄλλα δέκα νὰ τὸ σκοδέρη καὶ κᾶθα κοπεγλιού τοῦ Φοράκη καὶ Δραγανικάκη καθανὸς μὰ τέσσερα τὸ δὲ ἐπίλοιπο νὰ μένη εἰς τὸ ἄνωθε μοναστήρι νὰ γένηται ἀγουμέντο. Ἀκόμη κρατεῖ ἓνα χάρκωμα τοῦ Φραγκιά Χατλουβᾶ ἀπὸ τὸ Μοῦντρος καὶ θέλει καὶ ἀφήνει εἰς τὸ ἄνωθε μοναστήρι νὰ τὸ κρατεῖ ὥστε νὰ τοῦ δώση ρεάλια ἔντεκα κατὰ τὴ γραφὴ ὅπου ἔκαμε ἢ μᾶνα του καὶ κείνος καὶ τὰ πομονάργια χρεῖα ποῦ ἔχει νὰ λάβη ἀπὸ κᾶθα ἄνθρωπο θέλει καὶ ἀφήνει τα ὅλονῶ ὅλα τὰ μισά, καὶ τᾶλλα μισά ἀφήνει τὸν ἄνωθε ἀφέντη Γούμενο νὰ τὰ σκοδέρη νὰ τὰ κάμη ἀγουμέντο εἰς τὸ λεγόμενον μοναστήρι ὅστου φανῆ ὀγια τὴ ψυχὴ του ἀφήνει τὸ Φραγκιά τὸ Μολύβη νὰ μαζώξη τὴ σπορὲς ἴτζι τζι ἔδεκές του ὅσα καὶ μὲ ἄλλους Ζουρίδη καὶ Μοῦντρος. Καὶ πᾶ μονάχας εἰς τὸ χωριὸ νὰ δίδη τὸν ἄνωθε Λεγατάριο ὅτι τὸν ἀφήνει καὶ τὴ Κωσταντίνας τέσσερα μὰ σῆρι καὶ κριθάρι καὶ ὀγια τὸν κόπο ἀπὸ θέλει κάμη ὁ λεγόμενος Μολύβης νὰ τὸ μαζώξη τοῦ ἀφήνει τοῦ Βουγιού ὅπου κρατεῖ τὸν κόπο καὶ τὸ ἀμπέλι κρασμένο στὸ κουτσουρόλακκο καὶ ὅ,τι ἄλλον θέλει ἀπομείνει σῆρι κριθάρι καὶ μαγέρεμα νὰ τὸ κονσεγνιάρη τοῦ ἄνωθε ἀφέντη Γουμένου νὰ τὸ κἀνη ὡς ἄνωθε. Ἀκόμη τὸ μουρνόφιτο ἀπὸ ἔχει ἀγορασμένο στὸ Χάρακα, ἀπὸ τὴν Ἑλενα Βλαστοπούλα ἀφήνει εἰς τὸ ἄνωθε μοναστήρι Ἅγιο Ἡλία καὶ τὸ χωράφι εἰς τὸ Σωτήρα ἀπ' ἀγόρασεν ἀπὸ τὴν ἴδια τὴν ἀφήνει τὴν ἄνωθε Ἑλενα ἀπόθερα ὀγια τὴ ψυχὴ του ὅτι πασσαρία βρῖσκεται εἰς τὸ σπῆτι μέσα τὸ ἀφήνει τὴν ἄνωθεν ἀνιψιάς του τὴν παπαδιάς βγόνοντας τὸ κρασί ἀπὸ θέλει νὰ ξοδιατῆ εἰς τὴν χρεῖες του καὶ ἂν ἔχη καὶ καρπὸ. Ἀκόμη ἀφήνει τὴν ἄνωθεν Μαρούλας τὴν ἀνιψιάς του τὸ χάχορο τοῦ Τιρλιροῦ ὡς βρῖσκεται μὲ δέντρα καὶ ἄλλο δικαίωμα. Ἀκόμη ἀφήνει εἰς τὸ Ἅγιο Πνέμα τὸ σόχωρο ἀποῦχει ἀγορασμένο ἀπὸ τοῦ Λόρδα νὰ τὸ τρώει ὅποιος φημερεύγει καθὰ καιρὸ εἰς τὸ ἄνωθε μοναστήρι, καὶ ὅποτες ἤθελε δώση ὁ λεγόμενος Λόρδας ἔξη ριάλια νοὺς σγουράφο νὰ σγουραφίσῃ τὴν Ἁγία Τριάδα νὰ τῶχει τὸ λεγόμενον χωράφι. Ἀκόμη ἀφήνει τὴν ἀελάδα ἀποῦχει στοῦ Χογναδάκη νὰ τὴν μοιράξου τὰ δύο κοπέγλια τᾶγορασοῦ του ὡσὰν ἀδέρφια. Ἀκόμη θέλει καὶ τὴ φοραδοπούλα ἀποῦ ἔχει ἀφήνει τοῦ ἀφέντη παπᾶ Μάρκο μὰ νὰ δίδη πρὸς ὅτι θέλου τὴν σιβάση τὸν ἄνωθε Ἀτζαλάκιο τὸν ἀνηψιόν του τὰ μισά καὶ ἀποκεῖς νὰ τὴν πέρνει ξεκαθαρίζῃ ὁ λεγόμενος τέσταδόρος πῶς ἀπάνω εἰσὲ ὄρκο του καὶ ἀφορεσμὸ πῶς δὲ τοῦ βρῖσκεται οὐδεμιᾶς λοῆς μονέδα εἰς τὸ σπῆτι του οὐδὲ ἀλλού.

ποθες. Καὶ ἐτοῦτο τὸ κάνει ὀγιά νὰ πειράξου ἐκείνους ἀπὸν νὰ λογιάζου πῶς τὰ κρατοῦσι ἄλλα οὐδὲ καὶ μετὰξι παρὰ ὅτι φαίνεται ἐδῶ γραμμένο καὶ στὸ σπῆτι ἀπὸν κρατεῖ ἡ καλὴ Μολύβη τῆ ἀφήνει ὀγιά τὸ Θεὸ καὶ ὀγιά ψυχὴ του. Ἀκόμη θέλει καὶ ὅσοι ἱερεῖς ἠθέλασι λάχη εἰς τὴ θανὴ του νὰ πέρνη καθὲς ἀπὸν τὸ πρᾶμα ρεάλι μισὸ καὶ ἀφήνει καὶ ἐμένα Τζανὴ Καγνόλα ὀγιά τὸν κόπο μου ρεάλι ἓνα καὶ παρακάλεσα μαρτύρου δὲν ἔχοντας πλεὶ ἄλλο νὰ ὀρδιγιάσῃ. Ἀκόμη ἀφήνει τοῦ Ἀλῆ ἂν ἀποθάνῃ τὸ λάδι ἀπὸν τοῦ χρωστεῖ καὶ τὰ ρεάλια ἀπὸν τοῦ χρωστοῦσι ὀγιά τὰμπέλια ποῦ τὸν ἐκράτει νὰ μὴ μπορᾶ τὸ πάρου παρὰ νὰ τὰ δόσου εἰς τὸν Ἅγιον Ἡλία ἀπὸν τὰφήνει τὸ λεγόμενον ἀμπέλι.

Μελέτιος ἱερομόναχος ὁ ἄνωθε τεσταδόρος στέργω ἄνωθε.

Κοσμᾶς ἱερομόναχος Βλαστὸς μάρτυρας παρακαλετὸς ὡς ἄνωθε.

Ἐγὼ Μελέτιος ἱερομόναχος μάρτυρας παρακαλετὸς ὡς τὰ ἄνω-
[θε.

Μάρτυροι παρακαλετοὶ ἀκόμη

Μο Παῦλο Μουσοῦρο ποτὲ Γιώργη ἀπὸν τὸ Ρέθυμνος.

Φραγκᾶ Μολύβη ποτὲ Γιάννη, καὶ Ἀλῆς Βλαστὸς Πατεράκης
[ποτὲ

Γιοργηλᾶ ἀπὸν τὴν Πόλειμνο.

κς' Γενναρίου αχξ'

Ἐκραξε ἐμένα τὸν ἄνωθε γραφέα ὁ ἄνωθεν τεσταδόρος ἀφέντης γερομόναχος Μελέτιος καὶ ἔξεκαθάρισε ἀκόμη ὅ,τι καρπὸ ἔχει δοσμένο δανεικὸ νὰ τονὲ δώσουσι σωστὸ καὶ ὅ,τι μετὰξι ἔχει πλερωμένο νὰ τὸ δώσουσι σωστὸ καὶ κείνο. 1661, Μαρτίου 9 ἐκαλόγραψα τὸν ἄνωθε ἱερομονάχου πρεφίσσο.

Κοσμᾶς Ἱερομόναχος Βλαστὸς
τῆ κοσπέντε τοῦ Μαρτίου ἐκοιμήθη.

Document n° 5

*Lettre de Zacharie Vlasto au Gouvernement provisoire de Grèce.
Cettigné (Montenegro), 3 février 1826.*

ΠΡΟΣ ΤΗΝ ΠΡΟΣΩΡΙΝΗΝ
ΣΕΒΑΣΤΗΝ ΔΙΟΙΚΗΣΙΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ

Ὁ κύριος Ἰωάννης Ἀναστασίου μοι ἔφερε τὴν ἐπιστολὴν ὑπ' ἀριθμὸν 43 δεδομένης τῇ 30 Ἀπριλίου παρελθόντος χρόνου καὶ ὑπογεγραμμένης παρὰ τοῦ προσωρινοῦ ἀρχιγραμματέως ἐκείνης τῆς σεβαστῆς Διοικήσεως.

Διὰ τοῦ ἰδίου κυρίου Ἰωάννου Ἀναστασίου δὲν ἔλειψα ἐγὼ τὸν παρελθόντα χρόνον κατὰ τὴν 17 Ἰουνίου συντόμως νὰ δηλώσω πρὸς τὴν αὐτὴν σεβαστὴν Διοίκησιν μερικοὺς λόγους, ὅπως δηλαδὴ τὰ τότε περιστατικὰ μοι ἐσυγχωροῦσαν, καὶ τοῦτο εἰς σημεῖον τῆς ἐμῆς εὐλαβείας πρὸς τὴν τῶν Ἑλλήνων σεβαστὴν Διοίκησιν. Μετέπειτα πάλιν διὰ κάποιου Ἡλιοῦ πλέον ἐκτεταμένως ἔγραψα πρὸς τὸν κύριον Χατζῆ Χρῆστον, διὰ τὸν ὁποῖον ὅμως ἔμαθον πρὸς μεγάλην μου θλίψιν ὅτι νὰ ἔπεσεν αἰχμάλωτος εἰς τοὺς αἰγυπτιακοὺς.

Σεβαστοὶ μου κύριοι ! Ἦδη ἀπὸ τὴν ρηθεῖσαν ἐπιστολὴν πρὸς με βλέπω ὅτι ἡ ἐπιθυμία καὶ ὁ σκοπὸς σας εἶνε εἰς τὸ νὰ ἐλευθερώσετε τὰ χριστιανικὰ ἔθνη τὰ ὑπὸ τὸν βαρὺν ζυγὸν τοῦ Σουλτάνου ὄντα. Ἐντελῶς σύμφωνος ἡ ἐπιθυμία αὕτη καὶ με ἐκείνην τὴν ἰδικήν μου. Ἐπειδὴ ἂν καὶ ἡ μικρὰ μερὶς τοῦ λαοῦ τούτου, με τὴν ὁποίαν κατὰ τὴν πρόνοιαν τοῦ Πανυψίστου ἐγὼ διοικῶ, ἂν λέγω αὕτη μαζύ μου εὐρίσκεται ἤδη εἰς κάποιαν ἐλευθερίαν, μ' ὅλον τοῦτο ἀρκετῶς μοι ὑπομιμνήσκουν οἱ προπάτορες μου οἵτινες πιστῶς δουλεύοντες τῷ Σουλτάνῳ καὶ προσπίπτοντες τῇ μεγαλοψυχίᾳ του, ἅπαντες ἐπὶ τέλος ἔπεσαν ὑπὸ τὰς κοπτερὰς μαχαίρας τῶν σατραπῶν αὐτοῦ τοῦ θηριομόρφου Σουλτάνου. Πρὸς τούτοις καὶ τὰ καθημερινὰ ἀπερίγραπτα δεινὰ καὶ οἱ κίνδυνοι τῶν ὁμοεθνῶν καὶ ὁμοθρήσκων λαῶν, τῶν τε δηλαδὴ Σ(έρβων) καὶ Βουλγ(άρων), οἵτινες τὴν σήμερον ἔξω τῶν συνόρων μας ζοῦν ὑπὸ τῆς σκληρᾶς δουλείας, με κατατήκουν καὶ ὡς βέλη φαρμακερὰ ἀκαταπαύστως τὴν καρδίαν μου διαπεροῦν. Συγχωρήσατέ μοι, Σεβαστοὶ κύριοι, σαφεστέρως νὰ δηλώσω ὑμῖν τὴν αἰτίαν

δι' ἣν ἔπρεπε νὰ φυλάξω μέχρι τοῦδε μίαν τοιαύτην πολιτικὴν. Ἐγὼ πρὶν ἀρχίσῃ ὁ ἱερός οὗτος καὶ δίκαιος ἀγὼν τῆς Ἑλλάδος, ἐγίνωσκον ἐν μέρει μίαν μυστικὴν διατρέχουσαν Ἑταιρείαν μ' ὄλον ὁποῦ ἀπὸ ἀσήμαντα ὑποκείμενα. Ἦλπιζον ὅμως ὅτι ἐπομένως θέλει καλεσθῶ καὶ ἐγὼ ἀπὸ τοὺς ἀρχηγοὺς ἐκείνους εἰς μέλος καὶ σύμπραξιν, καὶ κατὰ τοῦτο ἐπροθυμοποιήθην ἅμα νὰ προετοιμάσω τὰ ἀναγκαῖα καὶ νὰ παρασκευάσω καθόλου τοὺς κύκλω λαοὺς πρὸς τὸ πνεῦμα τῆς ἐλευθερίας, περιμένων μόνον καὶ μόνον τὴν καθ' αὐτὸ πρόσκλησιν ἐκείνων τῶν ἀρχηγῶν τῆς ἑταιρείας, καὶ τὰ πιάνα, κατὰ τὰ ὁποῖα συμφώνως νὰ ἀρχινήσωμεν συμπράττειν. Πλὴν ἐξ ἀτυχίας οὐκ οἶδα διὰ ποῖον τέλος νὰ μὴ ἀξιωθῶ τοιαύτης προσκλήσεως ἐγκαίρως, μ' ὄλον ὁποῦ καὶ σεῖς εἰς τὴν Πελοπόννησον καὶ ὁ πρίγκηψ Ὑψηλάντης εἰς Μολδαυίαν καὶ Βλαχίαν εἶχετε κινήσει τὰ στρατηγικὰ θέατρα καὶ σκληρῶς μετὰ τοῦ κοινοῦ ἐχθροῦ ἐπολεμούσατε, ἀλλὰ μόλις ἐπὶ τέλους ὅταν ὁ ρηθῆις πρίγκηψ, φεύγων μὲ μερικὰ λείψανα τῶν στρατιωτῶν του, ἐξητοῦσε τὴν σωτηρίαν του εἰς τὰ σύνορα τῆς Αὐστρίας. Τότε ὅμως ἐξ ἀνάγκης ἔκρινα νὰ πολιτευθῶ φυλάττων τὴν ἡσυχίαν ταύτην μεταξὺ Σ(έρβων) καὶ Βαυλγ(άρων) διὰ τὰ ἐπόμενα αἷτια πρὸς τὰ ὁποῖα ἄς ἐπανέλθωμεν.

α) ὅτι τὸ χρέος μου ἦτον καὶ εἶνε νὰ φροντίζω ὑπὲρ τῆς ἐλευθερίας τῶν ὁμοειδῶν μου, αὐτὸ τοῦτο καλῶς ἐγνωρίζω. Ἀλλ' ὅμως ἀστοχάστως νὰ παίζω τὴν ζωὴν τῶν συμπολιτῶν μου, εἰς τοῦτο δὲν μὲ ἐσυγχώρησεν ἡ συνείδησις μου καὶ ἐν τοιοῦτον παιγνίδι μοι ἐφάνη πολλὰ σκληρόν . .

β) βλέπων ἐγὼ τὴν γείτονα ἐπικράτειαν, ἡ ὁποία ἔπειτα ἀπὸ τόσους δεσμοὺς καὶ τόσας ὑποσχέσεις ὁποῦ ἔκαμε πρὸς τὴν ἄμωμον διαφύλαξιν τῆς πρὸς τὰ πρακτικὰ σας οὐδετερότητος, καὶ ἔπειτα ἀπὸ τόσην διάστασιν τῆς ἐπικρατείας ἐκείνης ἀπὸ τὰ ὄρια σας καὶ πάλιν ἐπάσχισε μὲ τόσους τρόπους ἕως ἡδὴ νὰ βλάβῃ καὶ νὰ μηδενίσῃ τὰς ἱερὰς πράξεις σας, μόνον καὶ μόνον ἀπὸ ἓνα φθόνον πρὸς τὴν ὀρθοδοξίαν καὶ ἵνα διαφυλάξῃ τὸν μόνον ὑπεραγαπημένον του φίλον εἰς Κωνσταντινούπολιν, λέγω τὸν τυραννικότατον Σουλτάνον, ὡς ἐκ πείρας λοιπὸν ἠμπορούσαμεν νὰ κρίνωμεν ὁποῖα ἐπομένως ἔπρεπε νὰ περιμένωμεν ἡμεῖς ἀπὸ αὐτὴν, ὅταν τουτέστι ἠθέλαμεν σηκωθῆ εἰς τὰ ἄρματα, οἵτινες καὶ οὕτω εὐρισκόμεθα σιμὰ τῆς, καθὼς καλῶς τοῦτο ἐγνωρίζετε καὶ οἱ ἴδιοι.

γ) ὅτι ἐν παρόμοιον κίνημα χρῆζομεν καὶ τῶν ἄλλων Σέρ-

(ίβων) καὶ Βουλγ(άρων) τὴν συμφωνίαν, οἵτινες ζῶσιν ἔξω τῶν συνόρων μας.

δ) ὅτι ἀναγκαῖον εἶνε ἐν πρώτοις μὲ οἰονδήποτε τρόπον νὰ φροντίσωμεν καὶ νὰ προβλέψωμεν τὰ ἀναγκαῖα τοῦ πολέμου ἐφόδια, διὰ τὸ μὴ ἔχοντας αὐτά, καὶ ἐν καιρῷ τῷ δέοντι νὰ τὰ μεταδώσωμεν αὐτοῖς. Ἀκολουθῶς μία τοιαύτη ἐπιχείρησις ἐπιζητεῖ γνωστικὴν παρατήρησιν καὶ τὴν συμφωνίαν ὡς εἶπον τῶν εἰρημέων λαῶν. Τὸ ὁποῖον εὐκόλως δὲν ἐκτελεῖται, ὡς γνωστὸν τοῦτο καὶ τῆς σεβαστῆς τῶν Ἑλλήνων Διοικήσεως. Ὅτι ὅμως ἀπὸ τὴν σήμερον ὅλοι οἱ σκοποὶ μου καὶ ὅλαι αἱ δυνάμεις μου θέλουν διευθυνηθῶν πρὸς ἐκτέλεσιν τῆς ποθυμένης καλῆς διατάξεως, ὥστε ἐπομένως τῇ βοηθείᾳ συμφώνως καὶ βασίμως νὰ ἐπιταχύνωμεν πρὸς τὴν κοινὴν ταύτην ἐπιχείρησιν, περὶ τούτων ἅς εἶσθε ὑπερβέβαιοι. Πρὸς τοῖς ἄλλοις οὐχὶ ἀλόγως ἔκρινα μὲ τὴν εἴδησιν σας. Σεβαστοὶ κύριοι, νὰ ἐκθέσω ἐδῶ ἐν καθαρῷ τῷ συνειδοτί κάποιαι αἰτίαι, αἱ ὁποῖαι φέρουν παρομοίως εἰς δισταγμὸν τοῦ νὰ προσέλθω τῇ συμμαχίᾳ σας καὶ νὰ ἀποφασίσω εἰς τὴν πλέον ἀναγκαῖαν ταύτην ἐπιχείρησιν. Τοῦτο δὲ ἐστὶν ἡ ἀσυμφωνία τῶν μελῶν τῆς σεβαστῆς Διοικήσεως τῶν Ἑλλήνων. Ἡ ὁποία ἀσυμφωνία κατὰ τὰς βεβαίας πληροφορίας ἅς ἔχω ἔφερε τοὺς ἀρχηγοὺς καὶ τὸν τῶν Ἑλλήνων στρατὸν εἰς μίαν τοιαύτην ἀδράνειαν καὶ ἀκινήσιαν, ὥστε κοντὰ εἰς τόσῃν πληθύν στρατιωτῶν τῇ τακτικῇ τῶν Εὐρωπαϊῶν, καὶ κοντὰ εἰς τόσας εὐρωπαϊκὰς βοηθείας ὅπου ἤδη ἔχει ἡ Ἑλλάς, μία χούφτα γυμνῶν καὶ τετραχηλισμένων Ἀράβων ἤδη εἰς τὸ κέντρον τῆς πατρίδος σας νὰ κάμῃ τόσα κακὰ ὅσα δὲν ἔκαμαν ποτὲ τὰ ἀναρίθμητα σώματα τῶν ἐμπειροτάτων σατραπῶν τῆς Πόρτας, Χουρσουδ πασᾶ, Μαχμουδ πασᾶ Δράμαλη, Σκόδρα καὶ ἄλλων, οἵτινες εἴτε μὲ καταισχύνῃ ἠναγκάσθησαν νὰ ἀφήσουν τὸ ἔδαφος τῆς πατρίδος σας καὶ νὰ φύγουν πρὸς τὰ ἴδια, εἴτε τὸν τάφον τοὺς ἤϊραν εἰς τοὺς κόλπους τῆς αὐτῆς πατρίδος σας. Ὁ κύριος Ἰωάννης Ἀναστασίου διὰ ζώσης φωνῆς θέλει σᾶς παραστήσει τὴν ἀπαρηγόρητον θλίμιν μου εἰς τοῦτο καθὼς καὶ ἄλλα ὅσα διὰ στόματος.

Τὰ πρὸς κυρίους Ἀναστάσιον Πολυχρόνην καὶ Συντ(ροφίαν) γράμματά σας ἀπέστειλα ἀσφαλῶς. Ταῦτα παρ' ἐμοῦ καὶ παρακαλῶν τὴν προσωρινὴν Διοίκησιν τῆς Ἑλλάδος ἵνα μὲ ἀξιοὶ καὶ τῶν λοιπῶν δηλωτικῶν ὅσον περὶ τῶν φρονημάτων της εἰς τὰς νέας ταύτας ἐπιχειρήσεις, τόσον καὶ περὶ αὐτῶν τῶν κινήματων καὶ προόδων εἰς τὸ ἱερὸν τοῦτο ἔργον, ὅπως παρομοίως καὶ ἐγὼ

δὲν θέλω λείψῃ τὰς ἐπιχειρήσεις μου νὰ ἀναφέρω συνεχῶς εἰς τὴν σεβαστὴν Διοίκησιν τῆς Ἑλλάδος, τῆς ὁποίας θέλει ἔχω τὴν τιμὴν νὰ ὑποσημειοῦμαι.

Τῆ 3 Φεβρουαρίου 1826.

Εὐπειθὴς δοῦλος

ΖΑΧΑΡΙΑΣ ΒΛΑΣΤΟΥ.

Document n° 6

Lettre de Jean Popovitch de Cettigné (Montenegro), au gouvernement provisoire de Grèce.

3 avril 1826.

Φωτεινότατοι ἄρχοντες τοῦ ἑλληνικοῦ Σενάτου,

Ὁ κύριος Ἰωάννης Ἀναστασίου φθάσας εἰς ἡμᾶς τῆ 4 Μαρτίου, μετὰ τὴν κατάραν ὅποιος ἤθελεν ἐβγάλει τὸ μυστικὸν (ἐκαταλάβαμε) μᾶς εἰδοποιεῖ ὅτι εἶναι καιρὸς διὰ νὰ ἐκδικηθοῦμεν διὰ τὰς ἀδικίας ὅλης τῆς γενεᾶς τῶν Σκλαβούνων χριστιανῶν καὶ τῆς μητρὸς ἡμῶν τῆς ἀγίας ἐκκλησίας τοῦ Ἱερουσαλήμ.

Ἡμεῖς ὅλως ἐχάρημεν καὶ εὐφράνημεν πολλὰ ἀπὸ τὴν χαροποιὰν ἀγγελίαν καὶ φωνὴν καὶ αἱ καρδίαι μας ἐνδυναμώθησαν ἀπὸ ἓνα συμβὰν τὸ ὁποῖον ἐκαρτερούσαμεν μὲ μεγάλην μας ἀνυπομονησίαν.

Ἡμεῖς ἀπὸ τοὺς Ἕλληνας ἐλάβαμεν τὴν βάπτισιν μας καὶ τὰ φῶτα. Ἄς γενῆ θέλησις Θεοῦ νὰ λάβωμεν καὶ τὴν ἐλευθερίαν μας ἐξ αἰτίας ἢ ἀπὸ τῶν ἠρώων Ἑλλήνων.

Ἡμεῖς μὲ τὸν λαόν μας Μαυροβουνιώτας εἴμεθα ἔτοιμοι καὶ οἱ γείτονες μας Χερτζεγοβοῦνοι καὶ Σέρβοι ἔχουν προσηλωμένους εἰς ἡμᾶς τοὺς ὀφθαλμούς των καὶ παρατηροῦν νὰ ἴδουν τὰ κινήματά μας.

Σᾶς παρακαλοῦμεν λοιπόν, φωτεινότατοι ἄρχοντες, νὰ λάβετε τὴν καλωσύνην πάλιν νὰ μᾶς ἐξαποστείτε τὸν κύριον Ἰωάννην Ἀναστασίου, ἐπειδὴ αὐτὸς γνωρίζει καὶ τὰ ἦθη τοῦ λαοῦ μας καὶ τὴν τοποθεσίαν τοῦ τόπου, καὶ ὁ ὁποῖος διὰ ζώσης φωνῆς θέλει φανερώσει πρὸς τὰ λαμπρὰ ὑποκείμενα σας ὅλα τὰ τοῦ λαοῦ μας.

Ἐχω τὴν τιμὴν νὰ σᾶς προσφέρω μὲ βαθύτατον σέβας καὶ ἐν-

τελῆ εἰλικρίνειαν τοὺς ταπεινοὺς μου προσκυνισμοὺς καὶ μένω,
φωτεινότατοι ἄρχοντες τοῦ ἑλληνικοῦ Σενάτου,

(Τ. Σ.) ὁ ταπεινότατος δοῦλος σας

ΙΩΑΝΝΗΣ ΠΟΠΟΒΙΤΣ

Εἰς τὸ Μαυροβοῦνι, Κεττίγνη, Ἀπριλίου 3, 1826.

Document n° 7

Lettre d'Alexandre Mavrocordato à Zacharie Vlasto.

Nauplie, le 6 mai 1825.

Παρὰ τοῦ κυρίου Παναγιώτου Πορφυροῦ ἔμαθα τὰ περὶ τῆς
ἐφετῆς μοι ὑγείας σας. Διὰ τοῦ ἰδίου ἐπληροφορήθην καὶ περὶ
τῶν πραγμάτων σας, τῶν ὁποίων τὴν εὐτυχή ἔκβασιν ἠξεύρετε
πόσον ἐπιθυμῶ. Ἀπὸ τὰ γράμματα, ποῦ φέρει αὐτὸς ὁ κύριος
Πορφυρὸς καὶ ἀπὸ ὅσα θέλει σᾶς εἰπῆ, καταλαμβάνετε τὴν διάθε-
σιν τῶν ἡμετέρων. Εὐχόμεναι δὲ αἱ περιστάσεις νὰ τοὺς βοηθήσιν
διὰ νὰ συντελέσουν, καθὼς ἐπιθυμοῦν, εἰς τὴν ὑπόθεσιν σας, καὶ
νὰ σᾶς δίδουν πραγματικὴν τὴν φιλίαν των.

Διὰ τοῦ κομιστοῦ τῆς παρούσης ἔλαβον ἓν δέγμα ἀρκούδας
καὶ σᾶς εὐχαριστῶ.

Δεχθῆτε τοὺς ἐγκαρδίους μου ἀσπασμοὺς καὶ τὴν διαμαρτί-
ρησιν τῶν εἰλικρινῶν φρονημάτων μου, μὲ τὰ ὁποῖα μένω,

Πρόθυμος εἰς τοὺς ὀρισμούς σας
ἀδελφὸς καὶ φίλος

Α. ΜΑΥΡΟΚΟΡΔΑΤΟΣ

6 Μαΐου 1825, Ναύπλιον.

Πρὸς τὸν Εὐγενέστατον

Κύριον ΖΑΧΑΡΙΑΝ ΒΛΑΣΤΟΝ κ.τ.λ. κ.τ.λ.

Document n° 8

*Lettre du Métropolitte et Prince de Montenegro, Pierre Petrovitch,
au chef du Gouvernement provisoire de Grèce, Alexandre Mavro-
cordato, le 28 avril 1826.*

Κατὰ τὴν 24 τοῦ τρέχοντος Ἀπριλίου εἶχον τὴν τιμὴν νὰ λά-
βω διὰ τοῦ κυρίου Παύλου Μακεδόνοσ τὴν Σεβαστὴν ἐπιστολήν

σας τῶν δύο Ὀκτωβρίου τοῦ παρελθόντος 1825 ἔτους, ὑπ' ἀριθ. 968, καὶ γνοὺς τὰ ἐν αὐτῇ λυποῦμαι μεγάλως ὅτι διὰ τὰς ἐφεξῆς αἰτίας δὲν δύναμαι οὐδόλως νὰ διευθύνω εἰς τὴν δούλευσιν τῆς ἐνδόξου Κυβερνήσεως Σας Μαυροβουνίτας.

α) Διότι οἱ Μαυροβουνῖται εἶνε ἐντελῶς αὐτεξούσιοι, διότι δὲν ἔχουν οὐδένα ἐξουσιαστήν διὰ νὰ τοὺς ὑποχρεώσῃ νὰ ὑπάγουν εἰς πόλεμον ξένης δυνάμεως.

β) Ἐπειδὴ ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖστον ὑπανδρεύονται ὅλοι νέοι, ἀνύπανδροι, δυνάμενοι νὰ παραιτήσωσι τὴν οἰκίαν των.

γ) Διότι οὗτοι δὲν ἐσυνείθισαν νὰ ἀπέρχονται ἐκτὸς τῶν συνότων του καὶ ποτὲ δὲν ἔχουν εἰρήνην μετὰ τῶν Τούρκων, διὰ νὰ τολμήσωσιν ν' ἀφήσωσι τοὺς τόπους των εἰς τὴν διάθεσιν τῶν Βόσνων καὶ Ἀλβανῶν. Οἱ εἰρημένοι ὅμως Τούρκοι δὲν δύνανται νὰ κινήσωσιν καθ' ὑμῶν ὅλας των τὰς δυνάμεις φοβούμενοι τοὺς Μαυροβουνίους, καὶ ἂν δὲν ἐφοβοῦντο ἤθελαν ἔλθῃ εἰς τὰ αὐτόθι μέρη. Ἀναμφισβητήτως εἶμαι βέβαιος ὅτι τὸ πεπρωμένον τοῦ Ἑλληνικοῦ ἔθνους θέλει ἀποφασίσῃ τὸ πεπρωμένον ὅλων τῶν ὁμοθρήσκων λαῶν, εὐρισκομένων ὑπὸ τὴν Τουρκικὴν μάστιγα, ἐπομένως ἡ τύχη τῶν Γραικῶν εἶναι τύχη τῶν εἰρημένων λαῶν. Ἐγὼ δὲ ἀσθενῆς καὶ γέρον ἀδύνατος ὢν δὲν δύναμαι, φίλε μου, παρὰ μετὰ δακρύων νὰ δέομαι τὴν Ἁγίαν Τριάδα τοῦ δεδοξαμένου Θεοῦ, τὴν Ὀρθόδοξον Ἀνατολικὴν Ἐκκλησίαν, ἵνα εὐδοκήσῃ καὶ χειραγωγήσῃ τὸ Ἑλληνικὸν Ἔθνος.

Ἐχω τὴν τιμὴν νὰ εἶμαι μὲ τὸ βαθύτατον σέβας
τῆς εὐγενείας σας ταπεινότατος δοῦλος καὶ εὐχέτης

(Τ. Σ.)

Μ. ΠΕΤΡΟΣ ΠΕΤΡΟΒΙΤΣ

Ἐν Τσετίγγῃ τοῦ Μαυροβουνίου τὴν 28 Ἀπριλίου 1826.

DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE
DES PRINCIPAUX OUVRAGES ÉDITÉS
PAR VLASTO ET CALLERGI

Extrait de BRUNET : MANUEL DU LIBRAIRE
5^{me} édition, tome II, colonne 1085.

Etymologicum magnum graecum gr. (cum gr. præfatione M. Musuri) Venet, sumptibus Nic. Blasti (Nicolas Vlasto) opera Zachariae Calliergi, 1499, gr. in-folio.

Très belle édition, rare et recherchée : l'intitulé et la souscription que nous donnons ici en latin sont en grec. Le volume contient 233ff. à 2 colonnes de 50 lignes, sous les signatures A-a, y compris le titre et le dernier feuillet sur lequel est le registre.

* * *

Magnum etymologicum graecæ linguæ, nunc recens summa adhibita diligentia excusum et innumerabilibus pene dictionibus locupletatum, gr. Venetiis, apud Fredericum Turrisanum 1549, in-fol.

Belle édition, assez rare et plus ample que la précédente ; elle est imprimée par Paul Manuce, avec l'ancre aldine sur le titre et à la fin du volume, lequel a en tout 178 feuillets chiffrés jusqu'à 175, y compris 2 feuillets non chiffrés qui sont placés après le 156^e, et le feuillet portant l'ancre aldine.

* * *

Etymologicum magnum, editio nova correctior et auctior (a.G.H. Schæfer) Lipsiæ, Weigel, 1816, in-4^o 18 fr.

Bonne réimpression de l'édition de Sylburg, mais imprimée sur fort mauvais papier. Il y en a des exemplaires en papier vélin. On réunit à ce volume les deux ouvrages suivants :

Etymologicum graecæ linguæ gudianum, cum aliis scriptis nunc primum editis ; accedit appendix notarum ad etymologicum

magnum ineditarum, quarum auctores sunt E.H. Barker, Imman, Bekker, Lud. Kuhlenkamp, etc. quas vero digessit et edidit Fred. Guil. Sturzins, cum indice locupletissimo Lipsiæ, Weigel, 1819, gr. in-4.

Orionis Thebani Etymologicon, e museo F. A. Wolfii primum edidit, annotationes P.H. Larcheri, ejusdem Wolfii, et suas addidit FG. Sturzium ; Lipsiæ, Weigel, 1820, in-4, 10 fr. ; papier collé, 15 fr. ; papier vélin 20 fr. Chacun des deux premiers volumes coûtait 30 frs, papier collé 40 frs, papier vélin 60 frs.

* * *

Etymologicon magnum sen, verins, Lexicon sæpissime vocabulorum origines indagans, ex pluribus lexicis, scholiatis et grammaticis anonymi cujusdam opera concinnatum ; ad codd mss. recensuit et notis variorum instruxit Thomas 40 fr. mar. Chardin.

* * *

Etymologicum magnum, superiorum editionum variorumque auctorum collatione a multis ac fœdis mendis repurgatum perpetuis notis illustratum, tribusque utilissimis indicibus nunc recens edauctum opera et cum notis Frid Sylburgie. E. Typogr. Hier Commelini. 1594, in fol. de IV ff. 828 et 163 pp.

Bonne édition, peu commune, mais dont la réimpression in-4°, a fait tomber le prix. Vendu 96 fr. veau fauve Caillard.

* * *

Idem (cura Panagistæ Sinopei) Venet, ex typogr. Ant. Borioli, 1710, in fol. de 2 ff. et 455 pp.

Cette édition, assez rare en France, contient quelques augmentations dans le texte, quoique d'ailleurs on en ait retranché les index de Sylburg.

On peut y ajouter la pièce suivante : *L. Kuhlenkamp*, specimen emendationum et observat in etymologicum magnum. Goettingæ 1765, in-4 de 43 pp.

* * *

GAISFORD. OXONI, E TYPOGRAPHEO ACADEMICO 1848, IN FOLIO.

Belle édition accompagnée du fac-simile d'un manuscrit de d'Orville. Elle a été ainsi distribuée pp. 1 à 8 I à LVI, et 1 à 828 ; l'index paginé 2309 à 2470, fait suite aux notes qui sont cotées par colonnes de 1 à 2308.

*
* *

Simplicius : *Simplici hypomnemata in Aristotelis categorias, græce, Venetiis sumptibus Nicolai Blasti Cretensis opera et industria Zachariae Calliergi, 26 octobris, 1499, in-folio.*

Première édition très rare et fort belle.

C'est un volume de 21 cahiers, sous les lettres A-φ de 8 feuillets chacun, à l'exception du premier qui a 10 feuillets et du dernier qui n'en a que 6, ce qui fait en tout 168 ff.

Le premier feuillet contient l'intitulé suivant imprimé en rouge.

Dans quelques exemplaires le même intitulé est imprimé en or, on lit au verso de l'avant dernier feuillet une souscription grecque de 6 lignes.

Le dernier feuillet contient le registre des signatures.

Brunet T. V., Colonne 398.

D'après le Prince d'Essling (Tome II, p. 457), il y en aurait un exemplaire à la Bibliothèque de Munich.

*
* *

Galenus. Therapeuticorum libri XIV et ad Glaucum libri II græce Venetiis sumptibus Nicolai Vlasti cretensis, 5 octobris, 1500 gr. in-folio.

Première édition très rare, elle est exécutée avec les mêmes caractères et dans le même grand format que l'*Etymologicum magnum*, édition de 1499. Elle consiste en 111 feuillets distribués en 14 cahiers, sous les signatures A6-E. En tête du premier feuillet, se lit l'intitulé suivant imprimé en rouge et accompagnant une vignette tirée de la même manière.

Le recto du dernier feuillet contient le registre des signatures suivi d'une vignette tirée en rouge. La souscription placée au verso du 110^e feuillet est en grec.

Brunet T. II, Colonne 1450.

D'après le Prince d'Essling. Tome II, p. 490, il y en aurait un exemplaire à Vienne, 5 octobre 1500.

*
* *

Ammonius parons Hermæ filius (In quinque voces Porphyrii commentarius græce Venetiis, impr. sumptu Nicolai Blasti cretensis, 5 octobris 1500, in-folio.

Première édition belle et très rare, dont les caractères sont ceux de Calliergi.

Ce volume a des signatures AB-E ; il consiste en 36 feuillets (à 37 lignes

par page), dont le premier commence par une vignette, avec l'intitulé suivant, imprimé en rouge dans presque tous les exemplaires et en or dans quelques-uns seulement.

La souscription placée au recto du 36^e feuillet est en grec.

Brunet, T. I, colonne 238 :

D'après le Prince d'Essling (T. II, p. 481), il y en aurait un exemplaire à Munich et un autre à Rome.

BIBLIOGRAPHIE

- Album Consiglieri Nazione Ultramarina, Padova.
Archivio del Duca de Candia-Registro Leggi Statuarie.
Atti della Società Istriana.
Bolanachi et Fazy : Précis de l'Histoire de Crète, 2 vol. Paris, 1869.
Horatio F. Brown : The Venetian Printing Press. London, 1891.
Buondelmonti : Liber insularum archipelagi ; Sinner, Leipzig, 1824.
Andrea Corner : Storia di Candia (M.S.) Biblioteca Marciana, Venise.
Amb. Firmin-Didot : Alde Manuce et l'hellénisme à Venise; Paris, 1875.
Jean Filitti : Archives G. Cantacuzène ; Bucarest 1919.
Jean Filitti : Rôle diplomatique des Phanariotes.
Cornelius Flaminius : Creta Sacra, Venise, 1755.
E. Gerland : Kreta als Venetianische Kolonie ; Historisches Jahrbuch XX, 1899.
E. Gerland : Das Archiv des Herzogs von Kandia. Im Königlichen Staatsarchiv zu Venedig ; Strasbourg 1899.
E. Gerland : Histoire de la noblesse crétoise au moyen âge; Paris, 1907.
Grotto dell' Ero : Iscrizioni dell' Università di Padova.
I. Hammer : Geschichte des Osmanischen Reiches, 1827.
B.V. Heyd : Histoire du Commerce du Levant au moyen âge, 1866.
Hertzberg : Histoire de la Grèce de la fin de l'ère ancienne jusqu'à nos jours. Traduction P. Carolidi, Athènes 1906.
Hopf : Geschichte Griechenlands von beginn des Mittelalters bis auf unsere Zeit. (Encyclop. Ersch und Gruber, vol. LXXXV und LXXXVI. Leipzig 1870).
Hodii : De Græcis illustribus, London 1742.
Karl Hopf : Gratianos Tzortzis, Corfou, 1870.
E. Hurmuzaki : Documente provitoare la Storia Românilor. Bucarest, 1909.
Krumbacher : Histoire de la littérature Byzantine, Athènes 1897.
A. de La Jonquière : Histoire de l'Empire Ottoman ; Hachette, Paris.
L. Lacroix : Iles de la Grèce, Paris, 1853.
V. Lamansky : Secrets d'Etat de Venise : Saint-Petersbourg, 1884.
Lamii : Deliciae Eruditorum, Florentiæ, 1740.
Emile Legrand : Recueils des documents grecs concernant les relations du Patriarcat de Jerusalem avec la Roumanie, Paris, 1895.
Emile Legrand : Bibliographie Ionienne, Paris.
Emile Legrand : Bibliographie Hellénique au xvii^e siècle ; Paris.
Emile Legrand : Bibliothèque Hellénique aux xv^e et xvi^e siècles ; Paris.

- A. Locatelli : *Historia della Veneta guerra in Levante, Colonia, 1705.*
De Marcellus : *Episodes littéraires en Orient.*
W. Miller : *Essays on the Latin-Orient ; Camdridge, 1921.*
Notai di Candia. *Manuscrit, Venise.*
Noiret : *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la domination vénitienne. Paris, 1892.*
Laurentius de Monacis : *Chronica de rebus Venetis ; Venise, 1758.*
William Dana Orcutt : *The Book in Italy during the 15 th and 16 th Centuries. London, 1928.*
Henri Omont : *Inventaire Sommaire des Manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale de Paris, 1898.*
G. de Pellegrini : *Riassunto delle ricerche sulla famiglia Vlasto (Bolletino Araldico ; Venezia, 1908).*
Marino e Nicolo Pignatore : *Memorie storiche critiche dell' isola di Cefalonia ; Corfu, 1887.*
Predelli : *I libri commemoriali della Republica di Venezia ; Venise, 1876.*
R. Proctor : *Bibliographical Essays ; London, 1905.*
E. Rangabé : *De la noblesse Phanariote.*
Romarin : *Storia documentata di Venezia ; Venise.*
Salamonio : *Iscrizioni pat. sacre e profane, 1708.*
M. I. Sanuto : *Diarii ; Venise, 1879.*
V. Schiavuzzi : *Etnografia dell' Istria.*
V. Scholderer : *Greek Printing Types (1465-1927) ; London, 1927.*
Strohl : « *Ersch und Gruber* » *Encyclopædie.*
Strohl : *Kreta, Eine geografisch-historische Skizze. Munich, 1875-1877.*
Tafel und Thomas : *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig. Wien, 1856-1857.*
Toderini : *Avogaria : Cittadinanze originarie.*
Trivan : *Raconto delle varie cose successe nel regno di Candia (Manuscrit dans la Bibliothèque Marciana, Venise).*
Venezia e le sue Lagune.
Zinkeisen : *Geschichte des Osmanischen Reiches in Europa ; Hambourg, 1840.*

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AU PREMIER CHAPITRE

- Dictionary of Christian Biography ; nom : Blastus.*
Eusèbe de Pamphile : *Histoire ecclésiastique.*
F. Hœfer : *Biographie universelle ; Paris, 1850.*
Saint-Luc l'Évangéliste : *Actes des Apôtres.*
Pacianus : *Epîtres.*
E. Renan : *Marc Aurèle.*
Saint-Tertullien : *De præscriptione.*
Théodoret : *Fable hérétique.*

BIBLIOGRAPHIE GRECQUE

Ἄραβαντινοῦ Π. Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου. Ἀθήναι.

Ἀρχεῖα Λαζάρου καὶ Γεωργίου Κουντουριώτου (1831 - 1832).

Βελέλη Λαζ. Καποδίστριας, Ἰδρυτῆς τῆς Δημοτικῆς Ἐκπαιδεύσεως ἐν Ἑλλάδι. Ἀθήναι.

Βελοῦδου Ι. Ἑλλήνων Ὀρθοδόξων Ἀποικία ἐν Βενετία, ἔκδοσις δευτέρα. Βενετία 1893.

Βερνάρδου Ἱστορία τῆς Κρήτης. Ἀθήναι 1846.

Βρεττοῦ Παπαδοπούλου Α. Νεοελληνικὴ Φιλολογία. Ἀθήναι 1854.

Γεδεὼν Μανουήλ Οἱ διδάσκαλοι τοῦ Λουκάρεως (εἰς περιοδικὸν « Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια » Κων) πόλεως, τόμος Θ').

Γεδεὼν Μ. Ἡ πνευματικὴ κίνησις τοῦ γένους ἡμῶν κατὰ τὰ πρῶτα ἔτη τοῦ ΙΘ' αἰῶνος (περιοδικὸν « Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια », τόμος Θ', σελ. 204 κ. ε.).

Δαπόντε Δακικαὶ Ἐφημερίδες.

Δήμιτσα Μαργ. Ὁ Ἑλληνισμὸς καὶ ἡ διάδοσις αὐτοῦ εἰς τὴν Ἰταλίαν καὶ τὴν λοιπὴν Εὐρώπην. Ἀθήναι 1900.

Ζαβίρα Σ. Νέα Ἑλλάς. Ἀθήναι 1872.

Ζαμπελίου Σπυρ. Ἱστορικὰ Σκηνογραφήματα. Ἀθήναι 1860.

Ζαμπελίου Σπυρ. Οἱ Κρητικοὶ Γάμοι. Τουρίνον 1871.

Ζολώτα Γ. Ἱστορία τῆς Χίου. Ἀθήναι 1921.

Ζώη Λεων. Λεξικὸν Φιλολογικὸν καὶ Ἱστορικὸν Ζακύνθου 1898.

Καλλιγᾶ Π. Μελέται Βυζαντινῆς Ἱστορίας. Ἀθήναι 1894.

Καμπούρογλου Δημ. 'Αθηναϊκὸν 'Αρχοντολόγιον. Οἱ 'Αρχοντες Μπενιζέλοι. 'Αθῆναι 1921.

Καμπούρογλου Δημ. 'Ιστορία τῶν 'Αθηναίων. 'Αθῆναι.

Καμπούρογλου Δημ. Μνημεῖα τῆς 'Ιστορίας τῶν 'Αθηναίων. 'Αθῆναι.

Κατραμῆ Ν. Φιλολογικὰ 'Ανάλεκτα Ζακύνθου. Ζάκυνθος 1880.

Κομνηνῆς ('Αννης) 'Αλεξιάς.

Κονδυλάκη Ι. 'Ιστορία τῆς 'Επανάστασεως τῆς Κρήτης. 'Αθῆναι 1893.

Κοντογιάννη Π. 'Ιστορικὰ ἔγγραφα ἀναφερόμενα εἰς τὴν 'Επανάστασιν. 'Αθῆναι 1927.

Κοραῆ 'Αδαμ. 'Απάνθισμα 'Επιστολῶν.

Κριτοβουλίδου Κ. 'Απομνημονεύματα τοῦ περὶ τῆς αὐτονομίας τῆς 'Ελλάδος Πολέμου τῶν Κρητῶν. 'Αθῆναι 1859.

Κριτοβουλίδου Κ. Παράρτημα εἰς τὰ 'Απομνημονεύματα τοῦ περὶ αὐτονομίας τῆς 'Ελλάδος Πολέμου τῶν Κρητῶν. 'Αθῆναι 1860.

Λάμπρου Σπυρ. « Νέος 'Ελληνομῆμων » Περιοδικὸν (εἰς τόμους Δ' - ΣΤ' - ΙΓ').

Μηλιαράκη Α. 'Ιστορία τοῦ Βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ Δεσποτάτου τῆς 'Ηπείρου. 'Αθῆναι 1898.

Μηλιαράκη 'Αντ. Μεσσαρία, 'Ιστορικὰ 'Ερευναὶ περὶ τοῦ ὀνόματος τούτου ὡς γεωγραφικοῦ. 'Αθῆναι 1893.

Μουστοξύδου 'Α. « 'Ελληνομῆμων », περιοδικόν.

Νινολάκη 'Αγαθ. 'Η πρὸς τοὺς Κρήτας ἀλληλογραφία Μελετίου τοῦ Πηγᾶ. Χανιά, 1908.

Νινολάκη 'Αγαθ. Μελέτιος ὁ Πηγᾶς ὁ Κρής. Χανιά, 1903.

Ξανθοῦδίδου Σ. 'Ιστορία τῆς Κρήτης. 'Αθῆναι.

Ξανθοῦδίδου Στυλ. Συνθήκη μεταξὺ τῆς 'Ενετικῆς Δημοκρατίας καὶ 'Αλεξίου Καλλιέργου (« 'Αθηνᾶ », τόμ. ΙΔ' 1902).

Ξανθοῦδίδου Στυλ. Χριστιανικὰ 'Επιγραφαὶ Κρήτης ('Αθῆναι 1903, τόμ. Κ').

Ξηρουχάκη Α. Κρητικὸς Πόλεμος. Τεργέστη 1908.

Ὁ «Λόγιος Ἑρμῆς», περιοδικόν. Βιέννη.

Παπαρηγοπούλου Κ. Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ ἔθνους. Ἀθήναι.

Παπαδοπούλου — Κεραμέως Κατάλογος χειρογράφων τοῦ ἐν Κωνσταντινουπόλει Συλλόγου.

Παπαδοπούλου — Κεραμέως
Πετρούπολις, 1909.

Παπαδοπούλου — Κεραμέως Ἱεροσολυμικὴ Βιβλιοθήκη.

Παπαδοπετράκη Ἱστορία τῶν Σφακίων. Ἀθήναι 1888.

Πασχάλη Δημ. Ἡ ἄνδρος. Ἱστορία αὐτῆς. Ἀθήναι.

Πασχάλη Δημ. Ἡ ἐν κάτω Κάστρῳ τῆς ἄνδρου Σχολὴ Ἑλληνικῶν Γραμμάτων. Ἀθήναι.

Παρανίκια Κ. Σχεδιάσμα περὶ τῆς ἐν τῷ Ἑλληνικῷ ἔθνει καταστάσεως τῶν γραμμάτων ἀπὸ ἀλώσεως τῆς Κων)πόλεως μέχρι τῶν ἀρχῶν τῆς ΙΘ' ἑκατονταετηρίδος. Κων)πολις 1867.

Σάθα Κ. Ἡ πρώτη ἐν Βενετίᾳ Ἑλληνικὴ Τυπογραφία (ἐν περιοδικῷ «Μελέτη», ἔτος 1908, σελ. 470 - 485).

Σάθα Κ. Νεοελληνικὴ Φιλολογία. Ἀθήναι 1868.

Σάθα Κ. Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς. Ἀθήναι.

Σάθα Κ. Ἑλληνικὰ Ἀνέκδοτα, 2 τόμοι. Ἀθήναι 1867.

Σταυράκη Στατιστικὴ τοῦ πληθυσμοῦ τῆς Κρήτης. Ἀθήναι 1890.

Ψηφιλάντου Κομνηνοῦ Ἄθαν. Τὰ μετὰ τὴν ἄλωσιν (1453 - 1789) ἐν Κωνσταντινουπόλει 1870.

Φιλαδέλφωσ Θ. Ἱστορία τῶν Ἀθηναίων ἐπὶ Τουρκοκρατίας. Ἀθήναι.

«Χρυσάλλις», περιοδικόν Ἀθηναίων, ἔτος 1858.

Χριστιανικὴ Κρήτη Ἡράκλειον, 1912 - 13.

Χιώτου Π. Ἱστορικὰ Ἀπομνημονεύματα Ἑπτανήσου (τόμος ΣΤ' σειρᾶς). Ζάκυνθος 1887.

Χιότου Π. Ἱστορικά Ἀπομνημονεύματα τῆς Νέας Ζακύνθου. Κέρκυρα 1849 - 1862, τόμοι 3.

Χαριτάκη Γ. Κατάλογος χρονολογημένων κωδίκων τῆς Πατριαρχικῆς Βιβλιοθήκης Καΐρου (Ἐπετηρὶς Βυζαντινῶν Σπουδῶν).

Ψιλάκη Β. Ἱστορία τῆς Κρήτης. Χανιά, 1909.

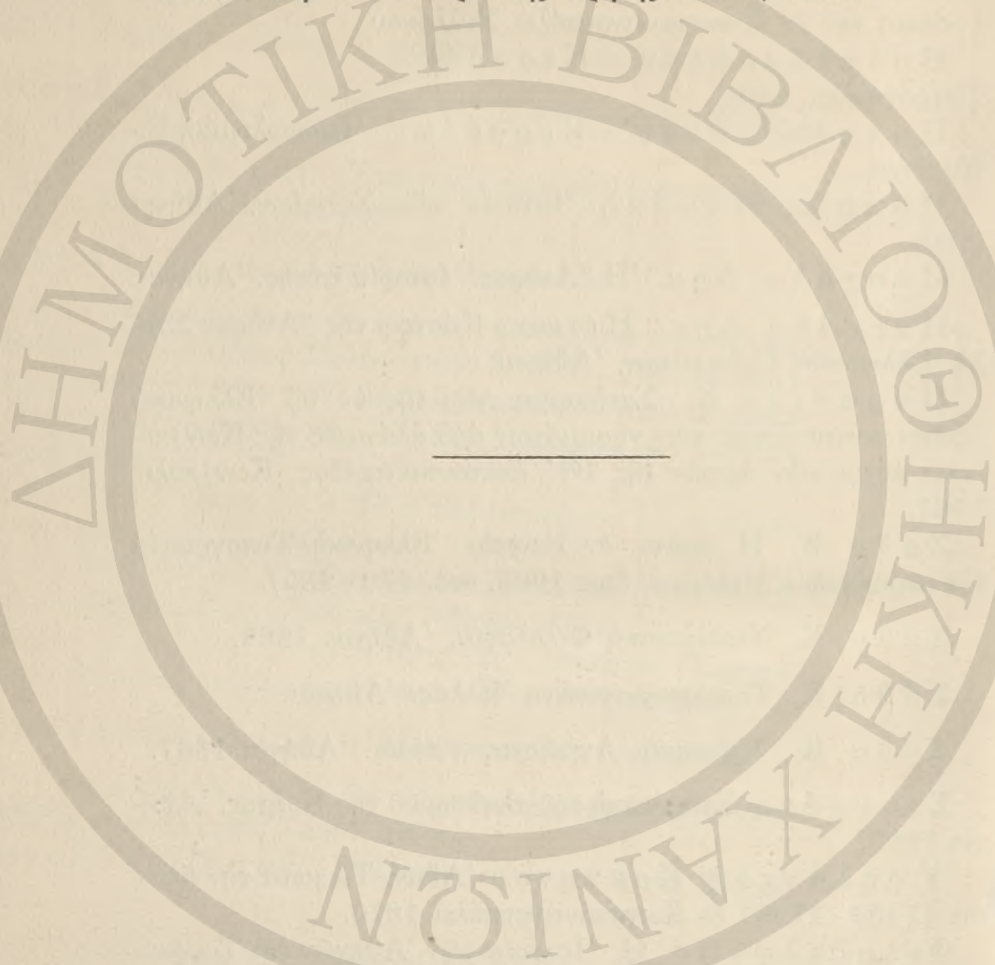


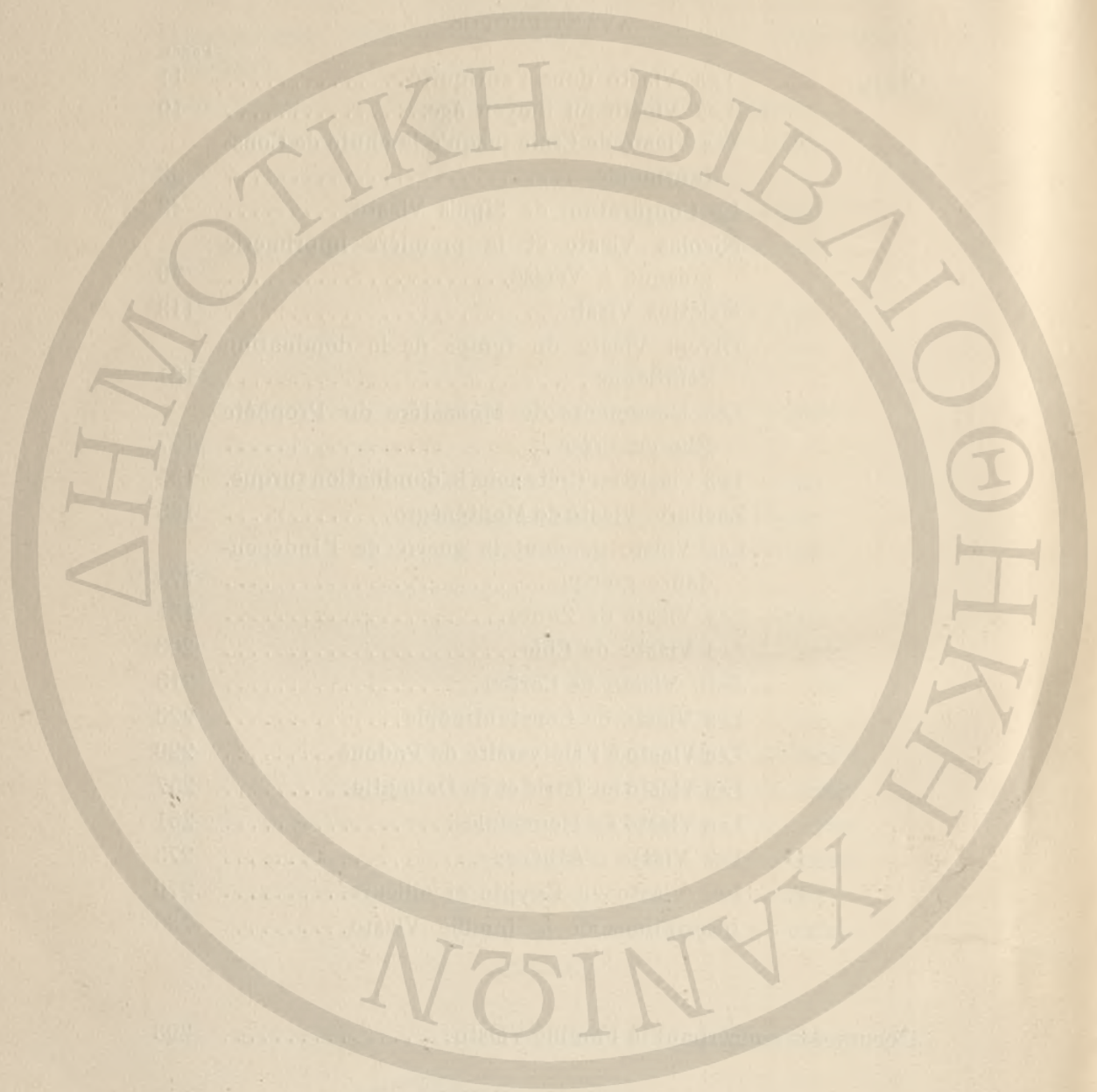
TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

	Pages.
Chap. I. — Les Vlasto dans l'antiquité.....	11
II. — Les Vlasto au moyen âge.....	19
III. — Les Vlasto de Crète jusqu'à la chute de Constantinople	33
IV. — La Conjuration de Siphis Vlasto.....	43
V. — Nicolas Vlasto et la première imprimerie grecque à Venise.....	79
VI. — Mélétius Vlasto.....	113
VII. — Divers Vlasto du temps de la domination vénitienne	121
VIII. — Les Documents du Monastère du Prophète Elie en Crète	127
IX. — Les Vlasto en Crète sous la domination turque.	135
X. — Zacharie Vlasto de Monténégro.....	165
XI. — Les Vlasto pendant la guerre de l'Indépendance grecque.....	173
XII. — Les Vlasto de Zante.....	181
XIII. — Les Vlasto de Chio.....	203
XIV. — Jean Vlasto de Corfou.....	213
XV. — Les Vlasto de Constantinople.....	223
XVI. — Les Vlasto à l'Université de Padoue.....	229
XVII. — Les Vlasto en Istrie et en Dalmatie.....	257
XVIII. — Les Vlasto en Roumanie	261
XIX. — Les Vlasto d'Athènes	273
XX. — Les Vlasto en Egypte et ailleurs.....	279
XXI. — Inscriptions de la famille Vlasto.....	285
<hr/>	
Documents concernant la Famille Vlasto.....	293

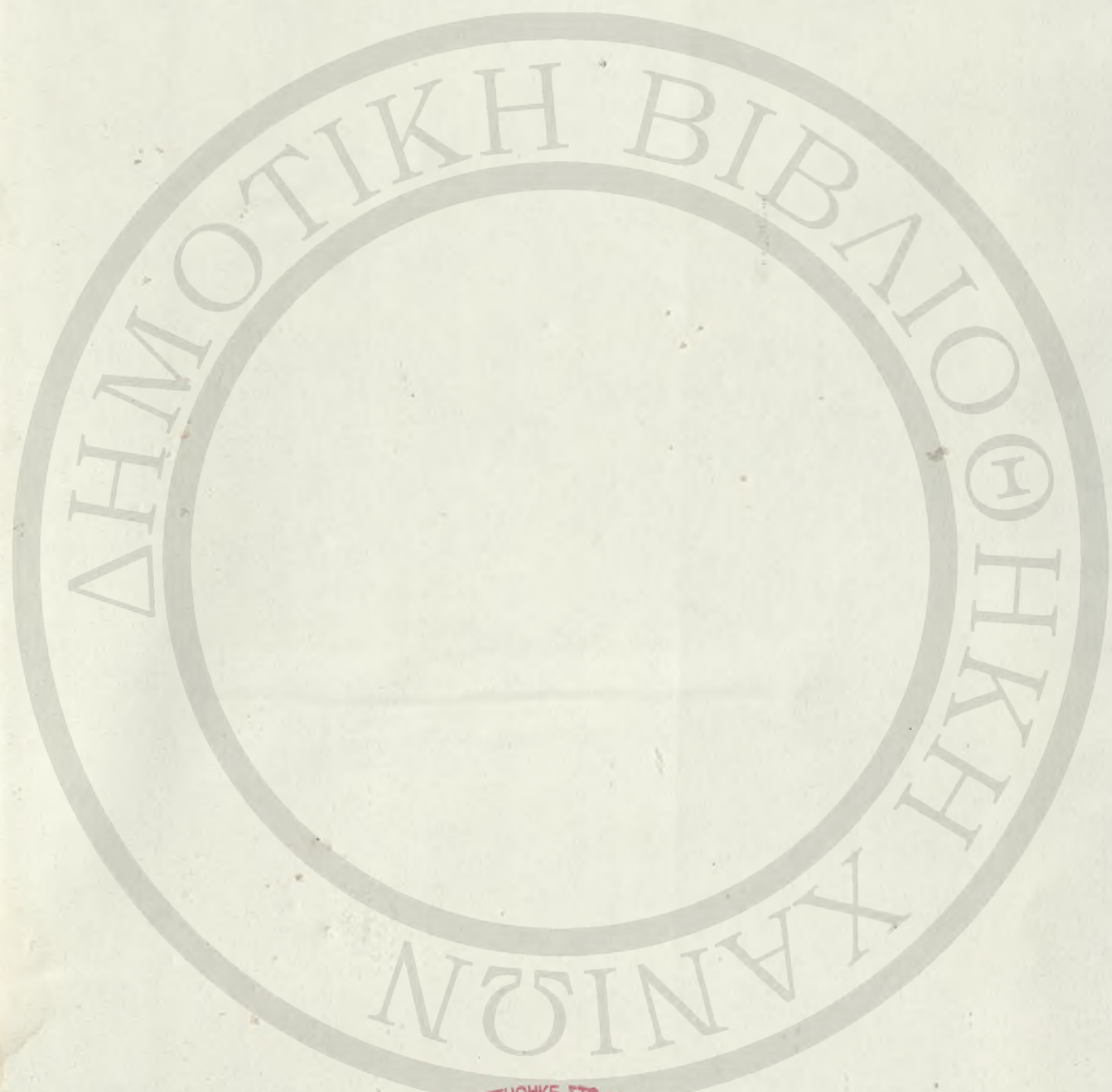


LIBRARY OF MATHEMATICS



ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 15 MARS 1933, SUR LES PRESSES
DE HENRI DÉVÉ, IMPRIMEUR
— A EVREUX —





ΒΙΒΛΙΟΔΕΤΗΘΗΚΕ ΣΤΟ ΧΕΡΙ
ΤΗΛ. 96890 - ΧΑΝΙΑ
ΒΙΒΛ. ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΟΥ

